

AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING

OPCVM de droit français (SICAV) à 5 compartiments

Société de gestion

Amundi Asset Management

Sous déléguataire de gestion comptable en titre

CACEIS Fund Administration France

Dépositaire

CACEIS BANK

Commissaire aux comptes

DELOITTE & ASSOCIÉS

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING (SICAV)

Sommaire

Pages

Consolidant : AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING

Certification du Commissaire aux comptes	19
Comptes annuels consolidés	26
Bilan Actif	27
Bilan Passif	28
Hors-Bilan	29
Compte de Résultat	32
Règles et méthodes comptables	33
Compartiment : AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN HIGH YIELD SRI	34
Caractéristiques de l'OPC	35
Compte rendu d'activité	38
Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue	50
Informations spécifiques	51
Informations réglementaires	52
Comptes annuels	58
Bilan Actif	60
Bilan Passif	61
Hors-Bilan	62
Compte de Résultat	63
Annexes aux comptes annuels	64
Règles et méthodes comptables	65
Evolution de l'Actif net	70
Compléments d'information	71
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	84
Inventaire	87
Annexe(s)	94
Information SFDR	95

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING (SICAV)

Sommaire

	Pages
Compartiment : AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN CREDIT SRI	103
Caractéristiques de l'OPC	104
Compte rendu d'activité	107
Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue	122
Informations spécifiques	123
Informations réglementaires	124
Comptes annuels	130
Bilan Actif	133
Bilan Passif	134
Hors-Bilan	135
Compte de Résultat	137
Annexes aux comptes annuels	138
Règles et méthodes comptables	139
Evolution de l'Actif net	143
Compléments d'information	144
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	161
Inventaire	164
Annexe(s)	174
Information SFDR	175
Loi Energie Climat (LEC)	184

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING (SICAV)

Sommaire

Pages

Compartiment : AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - CONVERTIBLE CONSERVATIVE SRI	185
Caractéristiques de l'OPC	186
Compte rendu d'activité	189
Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue	203
Informations spécifiques	204
Informations réglementaires	205
Comptes annuels	211
Bilan Actif	213
Bilan Passif	214
Hors-Bilan	215
Compte de Résultat	216
Annexes aux comptes annuels	217
Règles et méthodes comptables	218
Evolution de l'Actif net	223
Compléments d'information	224
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	232
Inventaire	233
Annexe(s)	237
Information SFDR	238

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING (SICAV)

Sommaire

	Pages
Compartiment : AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BONDS	247
Caractéristiques de l'OPC	248
Compte rendu d'activité	250
Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue	265
Informations spécifiques	266
Informations réglementaires	267
Comptes annuels	273
Bilan Actif	277
Bilan Passif	278
Hors-Bilan	279
Compte de Résultat	280
Annexes aux comptes annuels	281
Règles et méthodes comptables	282
Evolution de l'Actif net	287
Compléments d'information	288
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	316
Inventaire	324
Annexe(s)	332
Information SFDR	333
Loi Energie Climat (LEC)	341

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING (SICAV)

Sommaire

	Pages
Compartiment : AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - JUST TRANSITION FOR CLIMATE	342
Caractéristiques de l'OPC	343
Compte rendu d'activité	346
Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue	361
Informations spécifiques	362
Informations réglementaires	363
Comptes annuels	369
Bilan Actif	372
Bilan Passif	373
Hors-Bilan	374
Compte de Résultat	376
Annexes aux comptes annuels	377
Règles et méthodes comptables	378
Evolution de l'Actif net	382
Compléments d'information	383
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	402
Inventaire	407
Annexe(s)	415
Information SFDR	416

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING (SICAV)

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE (Article L.225-37 du Code de commerce)

Liste des mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice par les mandataires sociaux

Jean-Yves Barnavon

Société	Fonction	Représente
AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING	Administrateur	
AGRICA	Administrateur	
2 SCI Patrimoniales**	Gérant	

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

(**) Structures spécifiques patrimoniales hors sociétés

David Benmussa

Société	Fonction	Représente
AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING	Président	
SCI LES GLYCINES	Co-gérant	
SOCIETE IMMOBILIERE MARBEUF BOCCADOR**	Co-gérant	

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

(**) Structures spécifiques patrimoniales hors sociétés

Bernard, François CARAYON

Société	Fonction	Représente
AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING	Administrateur	

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

Alban de Fay

Société	Fonction	Représente
AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING	Directeur Général	
CAISSE LOCALE DU SOISSONNAIS DE LA CAISSE REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU NORD EST	Administrateur	
AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING	Administrateur	

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING (SICAV)

Laurence Laplane-Rigal

Société	Fonction	Représente
AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING	Administrateur	
AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE ACTIONS ISR EURO (AMUNDI ACTIONS EURO ISR)	Administratrice	
FRANCE ACTIVE INVESTISSEMENT (FAI)	Administrateur	AMUNDI ASSET MANAGEMENT
CASTALIE SAS	Administrateur	AMUNDI ASSET MANAGEMENT
SOLIFAP SAS	Administrateur	AMUNDI ASSET MANAGEMENT
HOMNIA SAS	Administrateur	AMUNDI ASSET MANAGEMENT
RESIDSOCIAL SAS	Administrateur	AMUNDI ASSET MANAGEMENT
EHD - Entreprendre pour Humaniser la Dépendance	Administrateur	AMUNDI ASSET MANAGEMENT

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

Agnès Marsac

Société	Fonction	Représente
ETOILE PATRIMOINE 50	Administrateur	
AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING	Administrateur	

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

Bertrand Pujol

Société	Fonction	Représente
CPR INVEST	Administrateur	
BFT INVESTMENT MANAGERS	Administrateur	
AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING	Administrateur	
AMUNDI IBERIA SGIIC, SA	Administrateur	

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING (SICAV)

Conventions règlementées

Aucune convention relevant de l'article L. 225-38 du Code de Commerce n'a été conclue au cours de l'exercice.

Délégations accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires en matière d'augmentation de capital

Non applicable.

Modalités d'exercice de la Direction Générale (article L. 225-51-1 du Code de commerce)

Le Conseil d'Administration a fait le choix de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général. Par conséquent, la Direction Générale de la Société est assumée par un Directeur Général, jusqu'à décision contraire.

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING (SICAV)

Composition du Conseil d'Administration à la clôture de l'exercice

Président du Conseil d'Administration

Monsieur David Benmussa

Directeur Général et Administrateur

Monsieur Alban de Fay

Administrateurs

Madame Laurence Laplane-Rigal,
Madame Agnès Marsac,
Monsieur Bertrand Pujol,
Monsieur Bernard, François Carayon,
Monsieur Jean-Yves Barnavon

Commissaire aux Comptes

Cabinet DELOITTE & ASSOCIES
représenté par Monsieur Jean-Marc Lecat

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING (SICAV)

Présentation des travaux du Conseil d'Administration

Votre Conseil d'Administration s'est réuni 3 fois, notamment sur les points suivants :

Conseil d'Administration du 28 juillet 2022

- Administration de la Société :
 - ✓ Arrivée à échéance d'un mandat d'Administrateur
 - ✓ Répartition de la rémunération des Administrateurs
 - ✓ Fonctions et Mandats des mandataires sociaux
- Exposé macro-économique
- Exposé de la politique de gestion de la SICAV :
 - ✓ Revue succincte des 5 compartiments
- Projet de rationalisation du compartiment Convertibles Conservative SRI de la SICAV ARI refonte dans le FCP BFT CONVERTIBLES ISR.
- Examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 mai 2022
- Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire

Conseil d'Administration du 13 décembre 2022

- Exposé macro-économique
- Tour d'horizon sur le positionnement SFDR des différents compartiments et de ses particularités
- Focus sur le compartiment ARI – IMPACT GREEN BONDS au 30 novembre 2022

Conseil d'Administration du 18 avril 2023

- Point sur les modalités de l'opération de fusion du compartiment ARI – CONVERTIBLE CONSERVATIVE SRI par le FCP AMUNDI BFT CONVERTIBLE ISR
- Proposition du calendrier de fusion
- Convocation d'une Assemblée Générale Extraordinaire
- Pouvoir pour formalités

Depuis la clôture de l'exercice :

Conseil d'Administration du 27 juillet 2023

- Administration de la Société :
 - ✓ Répartition de la rémunération des Administrateurs
 - ✓ Fonctions et Mandats des mandataires sociaux
- Exposé macro-économique
- Exposé de la politique de gestion de la SICAV :
 - ✓ Revue succincte des 5 compartiments actifs
- Examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 mai 2023
- Modification statutaire relative à l'Article 8 – Emissions, rachats des actions, alinéa 13 des statuts portant sur les plafonnements des rachats
- Convocations de l'Assemblée Générale Ordinaire et d'une Assemblée Générale Extraordinaire
- Questions diverses :
 - ✓ Projet de transformation du compartiment ARI Just Transition for climate en fonds stratégie Net Zero (adaptation des guidelines d'investissement et alignement sur indice de décarbonation CTB)
 - ✓ Projet de modification du nom du compartiment en Amundi Responsible Investing - Net Zero Ambition Euro Corporate au lieu ARI – Just Transition for Climate
 - ✓ Projet de création d'une part OD en vue de la création d'un feeder de droit italien distribué par Unicredit sur le compartiment Just Transition Climate.

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING (SICAV)

CHAPEAU MACROECONOMIQUE

4^{ème} trimestre

Au T4, l'économie mondiale a continué de subir la double pression de l'inflation très élevée et du resserrement des politiques monétaires, certaines grandes régions subissant, de plus, l'effet de freins spécifiques (tensions sur l'approvisionnement en gaz naturel en Europe et persistance de restrictions anti-COVID en Chine). Cependant, les chiffres économiques publiés au cours du trimestre ont été, en majorité, un peu moins mauvais qu'attendu. Sur les marchés, les actions ont rebondi tandis que les rendements obligataires sont restés orientés à la hausse.

Etats-Unis

Si l'activité économique a décéléré au T4, elle n'en est pas moins restée relativement forte. Les secteurs très exposés à la hausse des taux, à commencer par l'immobilier, ont, certes, donné de clairs signes d'érosion. L'activité manufacturière a également fléchi, l'ISM manufacturier indiquant une contraction, sans doute en partie en raison du niveau élevé du dollar. Cependant, l'ISM services a signalé une activité très soutenue. De plus, le marché du travail est resté porteur : les créations d'emplois ont été nombreuses même si la tendance est à la diminution. Malgré une légère remontée, le taux de chômage est resté très bas, une situation qui a continué d'alimenter des hausses de salaires. L'inflation, toujours très élevée, a tout de même baissé au cours du trimestre pour atteindre 7,1% en novembre, l'inflation sous-jacente s'établissant à 6,0%. La Réserve fédérale, donnant toujours la priorité à la lutte contre l'inflation, a relevé le taux des *Fed Funds* de 75 points de base en novembre puis de 50 points de base en décembre (pourtant le niveau de leur fourchette-cible à 4,25%-4,5%). Enfin, sur le plan politique, les élections *Mid-Terms* ont donné le contrôle de la Chambre des Représentants aux Républicains, les Démocrates conservant le Sénat.

Zone euro

L'économie de la zone euro a continué de subir les tensions sur les prix de l'énergie consécutives au conflit russo-ukrainien, génératrices d'une forte incertitude à l'approche de l'hiver. Cependant, les chiffres économiques, s'ils ont montré un ralentissement, ont tout de même été un peu meilleurs que prévu. Ainsi, le PIB de la zone euro, et en particulier le PIB allemand, ont continué de progresser au T3. Les indicateurs du climat des affaires portant sur le T4 (PMI notamment) ont signalé une contraction de l'activité, mais qui semble être restée d'une ampleur limitée. L'inflation, pour sa part, a atteint des niveaux spectaculaires, malgré un léger repli en novembre (à 10,1%, avec d'importantes différences entre pays), et a continué de se propager de l'énergie à de nombreux secteurs. Soucieuse d'enrayer cette dynamique inflationniste, la BCE a annoncé une hausse de ses taux directeurs de 75 points de base en octobre, puis de 50 points de base en décembre, portant le taux de rémunération des dépôts à 2,0%. Enfin, les gouvernements des Etats membres, après avoir agi en ordre dispersé, ont progressé en fin d'année dans la recherche de mesures communes de plafonnement du prix du gaz naturel.

Emergents

La croissance des économies émergentes a, en général, été résiliente : des signes de décélération n'ont été observés que dans un nombre limité de pays d'Amérique Latine (Chili) et d'Europe de l'Est (Roumanie). Dans le même temps, la réouverture de l'économie chinoise a été un peu plus rapide que prévu, ce qui a amélioré les perspectives de croissance pour l'ensemble des émergents comme pour le monde. L'inflation s'est, dans l'ensemble, stabilisée, même si elle est restée sur une trajectoire haussière dans quelques pays. Toutefois, une baisse tangible de l'inflation n'a été observée qu'au Brésil, dans la foulée du reflux de l'ensemble des matières premières (énergie, alimentation et autres) et d'un vigoureux resserrement monétaire. Les banques centrales ont poursuivi leurs cycles de hausses des taux, avec toutefois des différences d'un pays à l'autre. En Amérique Latine et en Europe Centrale et de l'Est, elles ont donné des signes de ralentissement, voire de pause de ces hausses, tandis qu'en Asie (Indonésie et Philippines, notamment), l'heure est toujours à un resserrement rapide pour prendre les devants face à l'inflation.

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING (SICAV)

Taux

Les taux sont restés orientés à la hausse. Le rendement des obligations d'Etat allemandes à 10 ans a franchi le seuil de 2,4%. Les emprunts d'Etat américains offrent une rémunération proche de 3,7% à 10 ans. La BCE et la Fed ont pris un virage « hawkish » en décembre face à une inflation plus persistante que prévu. Les récents signes de modération de l'inflation globale n'ont pas suffi à rassurer les banquiers centraux. La Fed reste profondément préoccupée par le marché du travail tendu et l'inflation des services de base. La BCE s'attend également à ce que la pression sur les prix reste forte dans tous les secteurs en raison de l'impact des coûts élevés de l'énergie. La Présidente de la BCE Christine Lagarde a également souligné que des mesures budgétaires non ciblées sont susceptibles d'exacerber les pressions inflationnistes.

Actions

Les actifs risqués ont rebondi ce trimestre, profitant de multiples facteurs : un discours plus accommodant de la Réserve fédérale américaine, des résultats trimestriels rassurants et une forte baisse des rendements obligataires. Le MSCI Monde AC a progressé +7,0%. Le MSCI EMU ressort en tête ce trimestre (+12,5%) et surperforme le MSCI USA (+6,6%). Les marchés de la Zone Euro font mieux que le MSCI Europe (+10,1%), avec le Royaume-Uni (+7,9%) et la Suisse (+3,8%) comme principaux retardataires. Toujours côtés pays développés, le Japon fait moins bien que ses homologues mais reste en territoire positif (+3,0%). Le MSCI Marchés Emergents ressort dans le vert ce trimestre (+6,1%), en lien avec la forte correction du dollar en Novembre. Au niveau sectoriel, tous les secteurs européens ressortent en positif. Les secteurs cycliques surperforment les secteurs dits « défensifs ». En tête, le secteur bancaire (+17,6%), suivi de l'assurance (+16,7%) et le secteur financier (+15,5%). Le secteur des services de communication ferme la marche ce trimestre avec une performance mitigée mais positive de +1,6%. Par ailleurs, les valeurs dites « Value » (+12,4%) ont surperformé les valeurs de croissances (+7,8%) ce trimestre.

Au T1, l'économie mondiale a ralenti, mais avec de fortes divergences entre grandes régions. Aux Etats-Unis et, surtout, en zone euro, la baisse de vigueur a été plus modérée qu'attendu. Cependant, en mars, une remontée des tensions financière a ouvert un nouveau chapitre d'incertitude. La Chine, pour sa part, est restée sur une trajectoire ascendante dans la foulée de sa réouverture post-COVID, contribuant à limiter la décélération d'autres économies émergentes. L'inflation, quoiqu'en reflux, est restée très élevée dans la plupart des pays, conduisant les banques centrales à poursuivre leurs hausses de taux directeurs. Les marchés de taux ont connu une forte volatilité tandis que les marchés d'actions ont réalisé des performances positives, notamment grâce à un bon mois de janvier.

Etats-Unis

Les données économiques ont, dans l'ensemble, montré un ralentissement moins sévère qu'anticipé fin 2022. Ainsi, les enquêtes de conjoncture ont été mitigées : l'ISM manufacturier s'est installé en territoire négatif mais, après un bref plongeon au tournant de l'année, l'ISM Services a fortement rebondi pour ensuite retomber proche de la neutralité en mars. Surtout, le marché du travail est resté très vigoureux : les créations d'emplois ont fortement surpris à la hausse en janvier et, dans une moindre mesure, en février. Après avoir touché un plus bas de plusieurs décennies en janvier à 3,4%, le taux de chômage est remonté à 3,6% en février, mais surtout du fait du retour de nombreuses personnes dans la population active. L'inflation a poursuivi son reflux, quoiqu'à un rythme très modéré : l'indice général a progressé de 6,0%, sur 12 mois en février (après 6,4% en janvier), tandis que l'indice sous-jacent affichait une hausse de 5,5% (après 5,6%). Surtout, en fin de trimestre, les craintes de récession ont de nouveau augmenté en raison des faillites de la banque SVB et de deux établissements de taille plus modeste, qui ont fait craindre pour la stabilité financière et les conditions de prêt à l'économie réelle. La Réserve fédérale, confrontée au triple défi de l'inflation élevée, de la croissance en baisse et de la hausse des tensions financières, a poursuivi son resserrement monétaire, quoiqu'à un rythme plus lent que précédemment. Elle a remonté le taux des Fed Funds de 25 pb en février, puis de nouveau en mars, pour en porter la fourchette à 4,75/5,00%.

Zone euro

Alors que les craintes de récession étaient fortes fin 2022, les indicateurs économiques de la zone euro ont surpris favorablement au T1, signalant davantage une quasi-stagnation de l'activité qu'une forte baisse. La baisse du prix du gaz et la reprise économique en Chine ont été d'importants facteurs de soutien. L'indice PMI

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING (SICAV)

manufacturier a continué d'indiquer une contraction, mais son homologue portant sur les services est revenu en territoire nettement positif. Le marché du travail est resté largement épargné par le ralentissement, avec un taux de chômage au plus bas historique en février à 6,6%. Les pressions inflationnistes, pour leur part, sont restées très fortes : si l'indice général d'inflation a nettement ralenti (hausse de 6,9% sur 12 mois en mars après un pic à 10,6% en octobre), surtout grâce à des effets de base négatifs sur les prix de l'énergie, cela n'a pas été le cas de l'indice sous-jacent, qui a poursuivi son accélération (hausse de 5,7% en février, soit le rythme le plus élevé depuis la création de l'euro). Déterminée à faire baisser l'inflation, la BCE a relevé ses taux directeurs de 50pb en février, puis de nouveau en mars, pour porter le taux de rémunération des dépôts à 3,0% et le taux « refi » à 3,5%. Cependant, en mars, l'épisode de hausse des tensions financières aux Etats-Unis, ainsi que ses contrecoups en Europe (faillite de Crédit Suisse et craintes temporaires au sujet de Deutsche Bank) est venu attirer l'attention sur de nouveaux risques.

Emergents

Le T1 a été marqué par une vigueur plus forte que prévu de l'activité en Chine, soutenue par un fort rebond des ventes de logement et des mesures budgétaires favorables. En revanche, la conjoncture a été beaucoup plus terne dans les autres économies émergentes, même si elles ont fait preuve de résilience. Les chiffres d'inflation de janvier ont montré des baisses moindres qu'attendu et même, dans certains cas, une poursuite de l'accélération de l'inflation sous-jacente du fait de mécanismes d'indexation des salaires. Cependant, les chiffres d'inflation de février ont ensuite indiqué un reflux plus général. Dans la foulée de la forte révision en baisse de leurs anticipations concernant la trajectoire des taux directeurs dans les économies avancées, les marchés ont également modifié leurs prévisions concernant les économies émergentes. Cependant, dans ces dernières, la politique monétaire a continué d'être conduite surtout en fonction du contexte local, en recherchant le bon équilibre entre hausses de taux et pause en fonction des tendances et des anticipations d'inflation. En Chine, de façon inattendue, la PBoC a réduit le taux des réserves obligatoires (RRR) pour endiguer la forte hausse des taux interbancaires et pour maintenir suffisamment de liquidités dans le système financier.

Taux

Le T1 a été marqué par une forte baisse des rendements obligataires. Sur la période, le 10 ans US a reculé de plus de 40pb pour atteindre 3,4% et le 10 ans allemand a baissé de plus de 27bp à 2,3%. Les nuages s'accumulent sur la croissance. Les investisseurs craignent que les tensions sur le secteur bancaire accélèrent la baisse de la production de crédit. Le marché anticipe aujourd'hui des banques centrales toujours engagées à faire baisser l'inflation mais plus prudentes. En effet, la Banque centrale européenne (BCE) a relevé ses taux directeurs d'un demi-point de pourcentage, portant le taux de dépôt à 3,0%. L'inflation demeure la priorité de la BCE, qui a indiqué que : « L'inflation devrait rester trop forte pendant une période trop longue ». La BCE reste inquiète du niveau élevé d'inflation, des tensions sur les salaires, de la hausse des marges des entreprises et des mesures de soutien public insuffisamment ciblées. Cependant, l'approche de la BCE devrait être plus prudente. Elle ne s'est pas engagée à de futures hausses de taux, soulignant que les décisions seront prises au fur et à mesure des réunions et en fonction des données.

Actions

Les marchés d'actions ont progressé au cours du trimestre, surtout grâce à un bon mois de janvier, durant lequel ils ont été portés par la baisse des taux et des données économiques réconfortantes. Cependant, la remontée des taux en février a négativement impacté les actions. Elle a également provoqué, en mars, une faillite bancaire aux Etats-Unis (SVB), suffisamment importante pour déclencher le soutien coordonné et rassurant de la Fed, du Trésor et de la FDIC (Federal Deposit Insurance Corp.). Au total sur la période, le MSCI Monde AC progresse encore de 6,5%. Au niveau régional, la zone euro (+12,0%) ressort en tête, aidée en cela par d'assez bonnes publications de résultats du T4 2022. Cette bonne performance concerne la plupart des pays de la zone : les Pays-Bas (+14,5%), l'Espagne (+13,4%), l'Allemagne (+12,4%), la France (+12,4%), l'Italie (+12,0%). Le Portugal sous-performe (+1,6%). Le reste de l'Europe est moins performant, notamment la Suisse (+4,5%) et le Royaume-Uni (+2,1%). Mais au total, l'Europe ressort en hausse de +8%. Les deux régions les plus faibles sur le trimestre sont les Etats-Unis (+7,3%) et les marchés émergents (+3,4%), bien que la Chine progresse de +5,0%. Au niveau sectoriel, presque tous les secteurs européens ressortent en positif. La technologie (+20,4%), la consommation discrétionnaire (+19,3%), les services de communication

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING (SICAV)

(+15,2%) et les industrielles (+12,6%) sont en très forte hausse. Les secteurs de l'immobilier (-7,4%) et l'énergie (-2,6%) ferment la marche. Par ailleurs, les valeurs dites « Value » (+4,8%) sous-performent désormais les valeurs de croissance (+11,2%).

1^{er} trimestre

Au T1, l'économie mondiale a ralenti, mais avec de fortes divergences entre grandes régions. Aux Etats-Unis et, surtout, en zone euro, la baisse de vigueur a été plus modérée qu'attendu. Cependant, en mars, une remontée des tensions financière a ouvert un nouveau chapitre d'incertitude. La Chine, pour sa part, est restée sur une trajectoire ascendante dans la foulée de sa réouverture post-COVID, contribuant à limiter la décélération d'autres économies émergentes. L'inflation, quoiqu'en reflux, est restée très élevée dans la plupart des pays, conduisant les banques centrales à poursuivre leurs hausses de taux directeurs. Les marchés de taux ont connu une forte volatilité tandis que les marchés d'actions ont réalisé des performances positives, notamment grâce à un bon mois de janvier.

Etats-Unis

Les données économiques ont, dans l'ensemble, montré un ralentissement moins sévère qu'anticipé fin 2022. Ainsi, les enquêtes de conjoncture ont été mitigées : l'ISM manufacturier s'est installé en territoire négatif mais, après un bref plongeon au tournant de l'année, l'ISM Services a fortement rebondi pour ensuite retomber proche de la neutralité en mars. Surtout, le marché du travail est resté très vigoureux : les créations d'emplois ont fortement surpris à la hausse en janvier et, dans une moindre mesure, en février. Après avoir touché un plus bas de plusieurs décennies en janvier à 3,4%, le taux de chômage est remonté à 3,6% en février, mais surtout du fait du retour de nombreuses personnes dans la population active. L'inflation a poursuivi son reflux, quoiqu'à un rythme très modéré : l'indice général a progressé de 6,0%, sur 12 mois en février (après 6,4% en janvier), tandis que l'indice sous-jacent affichait une hausse de 5,5% (après 5,6%). Surtout, en fin de trimestre, les craintes de récession ont de nouveau augmenté en raison des faillites de la banque SVB et de deux établissements de taille plus modeste, qui ont fait craindre pour la stabilité financière et les conditions de prêt à l'économie réelle. La Réserve fédérale, confrontée au triple défi de l'inflation élevée, de la croissance en baisse et de la hausse des tensions financières, a poursuivi son resserrement monétaire, quoiqu'à un rythme plus lent que précédemment. Elle a remonté le taux des Fed Funds de 25 pb en février, puis de nouveau en mars, pour en porter la fourchette à 4,75/5,00%.

Zone euro

Alors que les craintes de récession étaient fortes fin 2022, les indicateurs économiques de la zone euro ont surpris favorablement au T1, signalant davantage une quasi-stagnation de l'activité qu'une forte baisse. La baisse du prix du gaz et la reprise économique en Chine ont été d'importants facteurs de soutien. L'indice PMI manufacturier a continué d'indiquer une contraction, mais son homologue portant sur les services est revenu en territoire nettement positif. Le marché du travail est resté largement épargné par le ralentissement, avec un taux de chômage au plus bas historique en février à 6,6%. Les pressions inflationnistes, pour leur part, sont restées très fortes : si l'indice général d'inflation a nettement ralenti (hausse de 6,9% sur 12 mois en mars après un pic à 10,6% en octobre), surtout grâce à des effets de base négatifs sur les prix de l'énergie, cela n'a pas été le cas de l'indice sous-jacent, qui a poursuivi son accélération (hausse de 5,7% en février, soit le rythme le plus élevé depuis la création de l'euro). Déterminée à faire baisser l'inflation, la BCE a relevé ses taux directeurs de 50pb en février, puis de nouveau en mars, pour porter le taux de rémunération des dépôts à 3,0% et le taux « refi » à 3,5%. Cependant, en mars, l'épisode de hausse des tensions financières aux Etats-Unis, ainsi que ses contrecoups en Europe (faillite de Crédit Suisse et craintes temporaires au sujet de Deutsche Bank) est venu attirer l'attention sur de nouveaux risques.

Emergents

Le T1 a été marqué par une vigueur plus forte que prévu de l'activité en Chine, soutenue par un fort rebond des ventes de logement et des mesures budgétaires favorables. En revanche, la conjoncture a été beaucoup plus terne dans les autres économies émergentes, même si elles ont fait preuve de résilience. Les chiffres d'inflation de janvier ont montré des baisses moindres qu'attendu et même, dans certains cas, une poursuite

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING (SICAV)

de l'accélération de l'inflation sous-jacente du fait de mécanismes d'indexation des salaires. Cependant, les chiffres d'inflation de février ont ensuite indiqué un reflux plus général. Dans la foulée de la forte révision en baisse de leurs anticipations concernant la trajectoire des taux directeurs dans les économies avancées, les marchés ont également modifié leurs prévisions concernant les économies émergentes. Cependant, dans ces dernières, la politique monétaire a continué d'être conduite surtout en fonction du contexte local, en recherchant le bon équilibre entre hausses de taux et pause en fonction des tendances et des anticipations d'inflation. En Chine, de façon inattendue, la PBoC a réduit le taux des réserves obligatoires (RRR) pour endiguer la forte hausse des taux interbancaires et pour maintenir suffisamment de liquidités dans le système financier.

Taux

Le T1 a été marqué par une forte baisse des rendements obligataires. Sur la période, le 10 ans US a reculé de plus de 40pb pour atteindre 3.4% et le 10 ans allemand a baissé de plus de 27bp à 2.3%. Les nuages s'accumulent sur la croissance. Les investisseurs craignent que les tensions sur le secteur bancaire accélèrent la baisse de la production de crédit. Le marché anticipe aujourd'hui des banques centrales toujours engagées à faire baisser l'inflation mais plus prudentes. En effet, la Banque centrale européenne (BCE) a relevé ses taux directeurs d'un demi-point de pourcentage, portant le taux de dépôt à 3,0%. L'inflation demeure la priorité de la BCE, qui a indiqué que : « L'inflation devrait rester trop forte pendant une période trop longue ». La BCE reste inquiète du niveau élevé d'inflation, des tensions sur les salaires, de la hausse des marges des entreprises et des mesures de soutien public insuffisamment ciblées. Cependant, l'approche de la BCE devrait être plus prudente. Elle ne s'est pas engagée à de futures hausses de taux, soulignant que les décisions seront prises au fur et à mesure des réunions et en fonction des données.

Actions

Les marchés d'actions ont progressé au cours du trimestre, surtout grâce à un bon mois de janvier, durant lequel ils ont été portés par la baisse des taux et des données économiques réconfortantes. Cependant, la remontée des taux en février a négativement impacté les actions. Elle a également provoqué, en mars, une faillite bancaire aux Etats-Unis (SVB), suffisamment importante pour déclencher le soutien coordonné et rassurant de la Fed, du Trésor et de la FDIC (Federal Deposit Insurance Corp.). Au total sur la période, le MSCI Monde AC progresse encore de 6,5%. Au niveau régional, la zone euro (+12,0%) ressort en tête, aidée en cela par d'assez bonnes publications de résultats du T4 2022. Cette bonne performance concerne la plupart des pays de la zone : les Pays-Bas (+14,5%), l'Espagne (+13,4%), l'Allemagne (+12,4%), la France (+12,4%), l'Italie (+12,0%). Le Portugal sous-performe (+1,6%). Le reste de l'Europe est moins performant, notamment la Suisse (+4,5%) et le Royaume-Uni (+2,1%). Mais au total, l'Europe ressort en hausse de +8%. Les deux régions les plus faibles sur le trimestre sont les Etats-Unis (+7,3%) et les marchés émergents (+3,4%), bien que la Chine progresse de +5,0%. Au niveau sectoriel, presque tous les secteurs européens ressortent en positif. La technologie (+20,4%), la consommation discrétionnaire (+19,3%), les services de communication (+15,2%) et les industrielles (+12,6%) sont en très forte hausse. Les secteurs de l'immobilier (-7,4%) et l'énergie (-2,6%) ferment la marche. Par ailleurs, les valeurs dites « Value » (+4,8%) sous-performent désormais les valeurs de croissance (+11,2%).

2^{ème} trimestre

Une grande partie de l'économie mondiale est restée, au T2, en situation de stagflation (croissance faible et inflation très élevée). Le repli conséquent de l'inflation observé dans la plupart des pays ne s'est que peu propagé aux indices sous-jacents (hors énergie et alimentation). Les banques centrales ont continué de relever leurs taux directeurs, mais à un rythme moindre qu'au cours des trimestres précédents. Sur les marchés, les actions ont progressé tandis que les obligations ont été volatiles, quoi qu'à des degrés divers suivant les régions et les maturités.

Etats-Unis

Confrontée à la rapide hausse des taux de la Réserve fédérale, l'économie américaine a décéléré au T2, mais de façon plus progressive que ce qui était anticipé à la fin du T1. En particulier, les conséquences des faillites

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING (SICAV)

de plusieurs banques régionales en mars sont restées limitées et les craintes de crise financière se sont atténuées. Les indicateurs de conjoncture (plus faibles dans l'industrie que dans les services) ont fléchi, mais sans signaler de récession imminente. Si le taux de chômage est remonté en mai (3,7%, soit un plus haut depuis octobre 2022) le marché du travail n'en a pas moins continué de créer plus d'emplois qu'attendu. Concernant l'inflation, l'indice général a continué de ralentir (4,0% sur 12 mois en mai après 5,0% en mars et un pic à 9,1% en juin 2022), surtout sous l'effet des prix de l'énergie, mais ce mouvement a été moins marqué sur l'inflation sous-jacente (5,3% en mai après 5,6% en mars et un pic à 6,6% en septembre 2022). Après avoir remonté les taux Fed Funds de 25pb en mai (portant leur fourchette à 5,0-5,25%), la Réserve fédérale les a laissés inchangés en juin, tout en signalant une probabilité élevée de hausses supplémentaires d'ici la fin de l'année.

Zone euro

L'activité économique est restée freinée par la hausse des taux d'intérêt, le poids de l'inflation élevée sur le pouvoir d'achat des ménages et un environnement international peu porteur du fait de la décélération aux Etats-Unis et en Chine. Après deux trimestres de léger repli du PIB (d'après des chiffres révisés début juin) au T4 et au T1, les indicateurs portant sur le T2 ont été majoritairement en-dessous des attentes. Les enquêtes de conjoncture ont montré une divergence très importante entre l'industrie (toujours en difficulté suite aux chocs des dernières années) et les services (où l'activité est restée vigoureuse, mais en ralentissement). L'inflation a poursuivi sa décrue : sur 12 mois, la hausse de l'indice général a été de 5,5% en juin après 6,9% en mars et un pic à 10,6% en octobre. Cependant, ce repli ne s'est propagé que de façon très modérée à l'indice sous-jacent: hausse de 5,4% en juin après un pic à 5,7% en mars. Par ailleurs, les salaires ont fortement progressé au T1. La BCE a remonté ses taux de 25pb en mai (alors que les mouvements précédents avaient été de 50pb), puis de nouveau de 25pb en juin, portant le taux de rémunération des dépôts à 3,5%. Elle a également évoqué une très probable hausse supplémentaire en juillet.

Emergents

La publication des chiffres du PIB du T1 a indiqué que l'activité économique a mieux résisté que prévu dans la plupart des pays émergents. La décélération de l'inflation, la baisse des tensions sur les chaînes d'approvisionnement grâce la réouverture de la Chine, les politiques budgétaires expansionnistes dans certains pays, la plus forte résilience des économies européennes et américaine sont autant de facteurs qui expliquent cette performance. Les indicateurs à haute fréquence ont conforté un scénario de soft landing sans toutefois annoncer de rebond marqué. Ainsi, en Chine, les données relatives à la croissance au T2 ont signalé un ralentissement plus prononcé que prévu dans les secteurs de la construction et de la production manufacturière. La PBoC a d'ailleurs réagi en baissant de 10pbs la plupart de ses taux. Quelques banques centrales (Afrique du Sud, Colombie, Malaisie, Thaïlande, Philippines, Turquie) ont de nouveau augmenté leurs taux en raison de l'inflation mais aussi des pressions sur leurs devises dues à une révision à la hausse des attentes des marchés concernant la Fed et à la montée des tensions géopolitiques. Toutefois, les chiffres d'inflation ont, dans l'ensemble, surpris à la baisse en mai et le ton de la plupart des banques centrales est devenu plus accommodant. Malgré la forte volatilité sur les marchés, les principaux indices (GBI, EMBI, MSCI) ont surperformé au T2.

Actions

Les marchés d'actions ont fortement progressé ce trimestre, les investisseurs pariant sur la résilience de l'économie et les différentes décisions de politiques monétaires des banques centrales. Les solides résultats trimestriels des entreprises ont également procuré un soutien. Le MSCI Monde AC a encore progressé de +6%. Au niveau régional, les Etats-Unis (+8,3%) ont fait mieux que l'Europe (+0,4%), cette dernière consolidant sa très bonne performance depuis le début de l'année. Au sein de la zone euro (+1%), l'Italie (+5,3%) s'est distinguée, suivie de l'Espagne (+3,6%) et des Pays-Bas (+2,9%). Hors zone euro, le marché britannique a reculé de -1,6%. La Suède (+1,8%) et la Suisse (+0,8%) sont en territoire positif ce trimestre. Le Japon (+15,4% en devise locale), a profité de la baisse du yen, d'une amélioration de son économie et de réformes encourageantes pour la gouvernance des entreprises. Enfin, l'indice MSCI des marchés émergents (+0,7%) a légèrement progressé malgré une sous-performance significative du marché chinois (-9,9%). Au niveau sectoriel européen, les bancaires ont ouvert la marche (+6,2%), suivies des valeurs de l'IT (+4,4%) et de l'industrie (+2,5%). Les secteurs des services de communications (-7,6%), des matériaux (-4,1%) et

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING (SICAV)

de l'immobilier (-3,9%) sont, en revanche, ceux qui ont connu les plus forts reculs. Par ailleurs, les valeurs dites « Value » (-0,5%) ont fait moins bien que les valeurs de croissance (+1,3%).

Taux

Les marchés obligataires ont connu au cours du trimestre un retour de la volatilité, notamment sur la partie courte de la courbe des taux américaine. L'attention des marchés est revenue sur la persistance de l'inflation sous-jacente et sur la nécessité pour la Réserve fédérale d'en faire plus. Les investisseurs anticipent désormais une nouvelle hausse de taux et n'attendent une première baisse de taux qu'à la fin de l'année 2023. En effet, le travail de la Réserve fédérale face à l'inflation n'est pas encore terminé. L'inflation sous-jacente demeure à des niveaux élevés et peine à reculer. Le marché du travail américain se refroidit mais reste tendu. La progression des salaires autour de 4% par an n'est pas compatible avec un objectif d'inflation de 2%. De plus, les loyers continuent d'augmenter malgré les hausses de taux. Sur le marché des taux euro, les mouvements ont été beaucoup plus limités. Du côté des marchés du crédit, les spreads se sont stabilisés en mai à mi-chemin entre le pic atteint en mars et les creux atteints en février.

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING (SICAV)

Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING

Société d'Investissement à Capital Variable à compartiments

91-93, boulevard Pasteur
75015 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mai 2023

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) relatifs à l'exercice clos le 31 mai 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 juin 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction de la société d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la société de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 25 août 2023

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés



Stéphane COLLAS



Jean-Marc LECAT

AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING

Société d'Investissement à Capital Variable à compartiments

90, boulevard Pasteur
75015 PARIS

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le
31 mai 2023

A l'assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

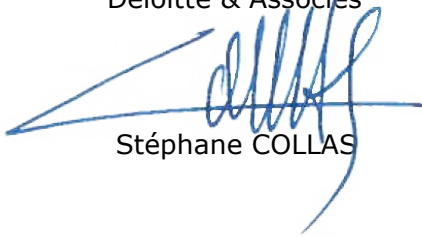
CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

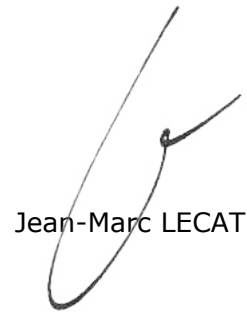
A Paris La Défense, le 25 août 2023

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés



Stéphane COLLAS



Jean-Marc LECAT

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING (SICAV)

Comptes annuels consolidés

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING (SICAV)

Bilan Actif au 31/05/2023 en EUR

	31/05/2023	31/05/2022
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	3 442 747 994,71	2 801 454 127,79
OPC MAÎTRE		
Actions et valeurs assimilées	6 012 868,56	2 222 902,49
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	6 012 868,56	2 222 902,49
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées	3 300 770 470,43	2 566 361 132,26
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	3 300 770 470,43	2 566 361 132,26
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	128 969 054,49	191 290 218,17
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	128 969 054,49	191 290 218,17
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	6 995 601,23	41 579 874,87
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	6 263 256,90	39 013 076,92
Autres opérations	732 344,33	2 566 797,95
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	414 166 827,53	653 457 705,65
Opérations de change à terme de devises	306 213 111,78	622 127 993,00
Autres	107 953 715,75	31 329 712,65
COMPTES FINANCIERS	62 353 393,70	115 083 988,27
Liquidités	62 353 393,70	115 083 988,27
TOTAL DE L'ACTIF	3 919 268 215,94	3 569 995 821,71

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING (SICAV)

Bilan Passif au 31/05/2023 en EUR

	31/05/2023	31/05/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	3 755 049 493,86	2 925 131 563,54
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	29 215,63	32 206,88
Report à nouveau (a)	9 769,16	2 461,07
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-315 305 079,68	-98 547 413,81
Résultat de l'exercice (a, b)	44 107 134,16	34 740 180,38
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	3 483 890 533,13	2 861 358 998,06
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	10 089 535,21	43 837 693,18
Opérations de cession sur instruments financiers	4 641,03	
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	10 084 894,18	43 837 693,18
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	5 141 667,77	39 169 194,86
Autres opérations	4 943 226,41	4 668 498,32
DETTES	425 288 143,14	664 533 644,37
Opérations de change à terme de devises	312 920 797,22	628 692 096,87
Autres	112 367 345,92	35 841 547,50
COMPTES FINANCIERS	4,46	265 486,10
Concours bancaires courants	4,46	265 486,10
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	3 919 268 215,94	3 569 995 821,71

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING (SICAV)

Hors-Bilan au 31/05/2023 en EUR

	31/05/2023	31/05/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
MSE CANADA 10 0922		2 624 657,74
EURO SCHATZ 0622		163 197 840,00
EURO SCHATZ 0623	37 389 480,00	
EURO SCHATZ 0922		17 721 990,00
FV CBOT UST 5 0922		233 746 606,73
FV CBOT UST 5 0923	223 237 254,65	
LIFFE LG GILT 0922		34 520 160,01
LIFFE LG GILT 0923	4 950 895,14	
XEUR FBTP BTP 0623	3 826 680,00	
XEUR FOAT EUR 0622		51 151 950,00
XEUR FOAT EUR 0623	7 571 320,00	
EURO BOBL 0622		263 984 630,00
EURO BOBL 0623	388 326 180,00	
FGBL BUND 10A 0622		413 179 820,00
FGBL BUND 10A 0623	13 060 800,00	
TU CBOT UST 2 0922		27 391 474,59
US 10YR NOTE 0922		32 002 844,22
US 10YR NOTE 0923	2 791 658,85	
XEUR FGBX BUX 0622		44 118 400,00
XEUR FGBX BUX 0623	6 102 800,00	
US TBOND 30 0922		390 490,08
US 10Y ULT 0922		479 754,96
CBOT USUL 30A 0922		8 141 890,32
EURO STOXX 50 0622		8 627 520,00
EURO STOXX 50 0623	7 590 600,00	
Options		
EUREX EURO BUND 06/2022 CALL 164		1 361 292,80
EUREX EURO BUND 06/2022 CALL 158.5		7 000 934,40
EUREX EURO BUND 06/2022 PUT 153		118 043 532,80
EUREX EURO BUND 06/2022 PUT 149.5		45 506 073,60
EUREX EURO BUND 06/2022 PUT 151.5		84 983 564,80
EUREX EURO BUND 06/2022 PUT 143		2 528 115,20
ITRX XOVER CDSI S37 06/2022 CALL 4		309 385,80
ITRX XOVER CDSI S37 06/2022 PUT 5.125		113 185,80
ITRX XOVER CDSI S37 06/2022 PUT 5.75		22 623,90
ITRX XOVER CDSI S37 06/2022 PUT 7		614,90
ITRX XOVER CDSI S37 06/2022 PUT 4.75		256 739,60
ITRX XOVER CDSI S36 06/2022 CALL 4.25		370 607,90

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING (SICAV)

Hors-Bilan au 31/05/2023 en EUR

	31/05/2023	31/05/2022
ITRX XOVER CDSI S37 06/2022 CALL 4		4 050 489,80
ITRX XOVER CDSI S37 06/2022 CALL 4.375		
ITRX XOVER CDSI S37 06/2022 PUT 5.125		4 835 279,75
ITRX XOVER CDSI S37 06/2022 PUT 5.75		1 125 441,45
ITRX XOVER CDSI S37 06/2022 PUT 7		33 181,05
ITRX XOVER CDSI S37 06/2022 PUT 4.75		9 977 891,70
ITRX XOVER CDSI S39 06/2023 PUT 4.5	854 000,00	
Engagement sur marché de gré à gré		
Options		
ITRX EUR S39 5Y 06/2023 CALL 4	80 600,00	
ITRX EUR S39 5Y 06/2023 PUT 7.5		
ITRX EUR S39 5Y 06/2023 PUT 4.5	277 550,00	
ITRX EUR S39 5Y 06/2023 PUT 5	107 250,00	
ITRX EUR S39 5Y 06/2023 PUT 4.875	135 850,00	
ITRX EUR S39 5Y 06/2023 CALL 3.5	1 300,00	
ITRX XOVER CDSI S37 07/2022 CALL 3.75		274 143,70
ITRX XOVER CDSI S37 07/2022 CALL 4.25		715 477,30
ITRX XOVER CDSI S37 07/2022 PUT 4.875		551 667,00
ITRX XOVER CDSI S37 07/2022 PUT 5.625		285 729,20
ITRX XOVER CDSI S37 07/2022 PUT 6.125		188 615,00
ITRX XOVER CDSI S37 07/2022 PUT 9		12 469,50
ITRX XOVER CDSI S37 07/2022 CALL 3.75		4 993 070,00
ITRX XOVER CDSI S37 07/2022 CALL 4.25		16 892 541,00
ITRX XOVER CDSI S37 07/2022 PUT 4.875		19 401 817,00
ITRX XOVER CDSI S37 07/2022 PUT 5.625		10 102 659,00
ITRX XOVER CDSI S37 07/2022 PUT 6.125		6 714 163,00
ITRX XOVER CDSI S37 07/2022 PUT 9		451 379,50
ITRX XOVER CDSI S39 06/2023 PUT 7.5		
ITRX XOVER CDSI S39 06/2023 CALL 3.5	4 000,00	
ITRX XOVER CDSI S39 06/2023 PUT 5	330 000,00	
ITRX XOVER CDSI S39 06/2023 CALL 4	248 000,00	
ITRX XOVER CDSI S39 06/2023 PUT 4.875	418 000,00	
Swaps de taux		
FIX/3.516/E6R/0.0	100 000 000,00	
FIX/3.516/E6R/0.0	400 000 000,00	
FIX/3.166/OISEST/0.0	100 000 000,00	
FIX/3.166/OISEST/0.0	30 000 000,00	
Credit Default Swaps		
RENAULT 3.125 050321		300 000,00
RENAULT 3.125 050321		200 000,00
ARCE MI 1.0 05-23_20		500 000,00
ITRAXX EUROPE S36 V1		50 000 000,00

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING (SICAV)

Hors-Bilan au 31/05/2023 en EUR

	31/05/2023	31/05/2022
ITRAXX EUROPE S36 V1		50 000 000,00
MERC GR 1.4 01-24_20		13 050 000,00
BASGR 1 3/4 03/11/25	9 500 000,00	
ENI 1.75 01-24_20122	10 000 000,00	
UNIC 2.125 10-26_201	5 700 000,00	
ENER DE 1.625 04-27_	2 700 000,00	
ENER DE 1.625 04-27_	8 500 000,00	
ITRAXX EUR XOVER S39	21 000 000,00	
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
MSE CANADA 10 0923	18 092 012,56	
EURO SCHATZ 0623	180 715 820,00	
LIFFE LG GILT 0923	30 943 094,63	
FGBL BUND 10A 0623	173 191 650,00	
TU CBOT UST 2 0923	367 984 623,71	
US 10YR NOTE 0923	63 241 810,10	
XEUR FGBX BUX 0623	7 351 100,00	
CBOT USUL 30A 0923	14 379 514,12	
Options		
DJES BANKS 12/2022 CALL 100		1 893 949,38
DJES BANKS 12/2022 PUT 60		144 620,94
DJES BANKS 12/2022 PUT 85		503 936,88
DJES BANKS 12/2023 CALL 107.5	307 377,00	
DJES BANKS 12/2023 PUT 70	66 297,00	
DJES BANKS 12/2023 PUT 85	179 949,00	
DJ EURO STOXX 50 06/2022 PUT 2700		10 912,92
Engagement sur marché de gré à gré		
Credit Default Swaps		
RENAULT 3.125 050321	300 000,00	
RENAULT 3.125 050321	200 000,00	
ARCE MI 1.0 05-23_20	500 000,00	
EDF 5.625% 02/33_200	15 000 000,00	
ENER DE 1.625 04-27_	15 000 000,00	
AKZO NOBE FIX 071124	10 000 000,00	
ENEL 5,25%24_200628	2 000 000,00	
ENEL 5,25%24_200628	6 400 000,00	
Autres engagements		

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING (SICAV)

Compte de Résultat au 31/05/2023 en EUR

	31/05/2023	31/05/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	1 112 407,60	3 266,48
Produits sur actions et valeurs assimilées	147 004,48	45 419,40
Produits sur obligations et valeurs assimilées	46 660 228,89	47 572 333,56
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	25 269,94	5 408,54
Produits sur instruments financiers à terme	4 149 651,51	41 132,00
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	52 094 562,42	47 667 559,98
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	69 681,08	33 960,76
Charges sur instruments financiers à terme		3 530 016,50
Charges sur dettes financières	185 917,18	671 811,80
Autres charges financières		
TOTAL (2)	255 598,26	4 235 789,06
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	51 838 964,16	43 431 770,92
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	10 342 206,02	11 445 648,73
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	41 496 758,14	31 986 122,19
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	2 610 376,32	2 757 287,80
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,30	3 229,61
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	44 107 134,16	34 740 180,38

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING (SICAV)

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement N° ANC 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus. La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en Euro.

La SICAV AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING est constitué de 5 compartiments :

- AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN HIGH YIELD SRI
- AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN CREDIT SRI
- AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - CONVERTIBLE CONSERVATIVE SRI
- AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BONDS
- AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - JUST TRANSITION FOR CLIMATE

L'agrégation des comptes annuels est présentée en Euros.

En l'absence de détention inter compartiments, aucun retraitement n'a été réalisé à l'actif et au passif.

- Règles et méthodes comptables (*)
- Compléments d'information (*)

(*) Se reporter aux informations concernant chaque compartiment.

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN HIGH YIELD SRI (SICAV)

Compartment

AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN HIGH YIELD SRI

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN HIGH YIELD SRI (SICAV)

Caractéristiques de l'OPC

Classification

Obligations et autres titres de créance internationaux.

Objectif de gestion

L'objectif de gestion est, sur l'horizon de placement recommandé, de surperformer, après prise en compte des frais courants, l'indice ICE BofAML BB Euro High Yield (HE10), en investissant dans une sélection d'obligations privées de catégorie « haut rendement » de l'OCDE, dont principalement des marchés européens, tout en intégrant des critères de responsabilité en matière environnementale, sociale et de gouvernance (ESG).

Stratégie d'investissement

Stratégies utilisées :

Le compartiment est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »). Des informations sur les caractéristiques environnementales et sociales sont disponibles en annexe de ce prospectus.

Les principales incidences négatives des décisions d'investissement (au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure ») sont les effets négatifs, importants ou susceptibles d'être importants, sur les facteurs de durabilité qui sont causés, aggravés par ou directement liés aux décisions d'investissement. L'Annexe 1 du règlement délégué au Règlement Disclosure dresse la liste des indicateurs des principales incidences négatives.

Les principales incidences négatives obligatoires de l'Annexe 1 du règlement délégué sont prises en compte dans la stratégie d'investissement du compartiment via une combinaison d'exclusions (normatives et sectorielles), d'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, d'engagement et de vote. Des informations plus détaillées sur les principales incidences négatives sont incluses dans la déclaration réglementaire ESG de la société de gestion disponible sur son site internet : www.amundi.com.

Le compartiment est géré de manière active. L'univers d'investissement est composé des obligations publiques et privées internationales et principalement européennes.

Profil de risque

Risque de perte en capital

L'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et peut donc ne pas lui être restitué.

Risque de taux

Le risque de taux correspond au risque lié à une remontée des taux des marchés obligataires, qui provoque une baisse des cours des obligations et par conséquent une baisse de valeur liquidative du compartiment.

Risque de crédit

Il s'agit du risque de baisse ou de défaut des titres émis par un émetteur privé et/ou public. En fonction du sens des opérations du compartiment, la baisse (en cas d'achat) ou la hausse (en cas de vente) de la valeur des titres sur lesquels est exposé le compartiment peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du compartiment.

Risque lié à l'utilisation de titres spéculatifs (haut rendement)

Ce compartiment doit être considéré comme en partie spéculatif et s'adressant plus particulièrement à des investisseurs conscients des risques inhérents aux investissements dans des titres dont la notation est basse

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN HIGH YIELD SRI (SICAV)

ou inexistante. Ainsi, l'utilisation de titres « haut rendement / High Yield » pourra entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative plus important.

Risque spécifique ABS (Asset Backed Securities) et MBS (Mortgage Backed Securities)

Pour ces instruments, le risque de crédit repose principalement sur la qualité des actifs sous-jacents, qui peuvent être de nature diverses (créances bancaires, titres de créance...). Ces instruments résultent de montage complexes pouvant comporter des risques juridiques et des risques spécifiques tenant aux caractéristiques des actifs sous-jacents. La réalisation de ces risques peut entraîner la baisse de la valeur liquidative du compartiment.

Risque lié à l'utilisation d'obligations subordonnées privées

Il s'agit du risque lié aux caractéristiques de paiement du titre en cas de défaut de l'émetteur: le compartiment qui s'expose à un titre subordonné ne sera pas prioritaire et le remboursement du capital ainsi que le paiement des coupons seront "subordonnés" à ceux des autres créanciers détenteurs d'obligations de rang supérieur; ainsi, le remboursement de son titre peut être partiel ou nul. L'utilisation d'obligations subordonnées peut entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative plus importante que celui lié aux autres obligations de l'émetteur.

Risque lié à la surexposition

Le compartiment peut avoir recours à des instruments financiers à terme (dérivés) afin de générer une surexposition et ainsi porter l'exposition du compartiment au-delà de l'actif net. En fonction du sens des opérations du compartiment, l'effet de la baisse (en cas d'achat d'exposition) ou de la hausse du sous-jacent du dérivé (en cas de vente d'exposition) peut être amplifié et ainsi accroître la baisse de la valeur liquidative du compartiment.

Risque de liquidité

Dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.

Risque de contrepartie

Le compartiment a recours à des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et/ou à des dérivés négociés de gré à gré dont les contrats d'échange sur rendement global. Ces opérations, conclues avec une contrepartie, exposent le compartiment à un risque de défaillance et/ou de non-exécution du contrat d'échange de la part de celle-ci, qui pourront avoir un impact significatif sur la valeur liquidative du compartiment. Ce risque pourrait ne pas être, le cas échéant, compensé par les garanties financières reçues.

Risque lié aux obligations convertibles

Il s'agit du risque de baisse des obligations convertibles lié aux variations de taux d'intérêt, aux variations des actions sous-jacentes, aux risques de crédit ainsi qu'aux variations de la volatilité. En cas de hausse des taux d'intérêt, de baisse de la volatilité implicite des obligations convertibles, de baisse des actions sous-jacentes et/ou de la dégradation du crédit des émetteurs des obligations convertibles détenues par le compartiment, la valeur liquidative pourra baisser.

Risque spécifique lié à l'utilisation d'obligations subordonnées complexes (convertibles contingentes) (accessoire)

Il s'agit notamment des risques liés aux caractéristiques de ces titres: annulation du coupon, réduction partielle ou totale de la valeur du titre, conversion de l'obligation en action. Ces conditions peuvent être déclenchées, en tout ou partie, soit en raison des ratios financiers de l'émetteur, soit par décision de ce dernier ou de l'autorité de tutelle compétente. La réalisation de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du compartiment.

Risque actions (accessoire)

Si les actions ou les indices, auxquels le portefeuille est exposé, baissent, la valeur liquidative du compartiment pourra baisser. Si les actions sous-jacentes des obligations convertibles et assimilées, les actions détenues en direct dans le portefeuille ou les indices auxquels le portefeuille est exposé baissent, la valeur liquidative pourra baisser.

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN HIGH YIELD SRI (SICAV)

Risque lié à la capitalisation des sociétés (accessoire)

Sur ces marchés, le volume des titres cotés en Bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations.

La valeur liquidative du compartiment peut donc baisser rapidement et fortement.

Risque de liquidité lié aux acquisitions et cessions temporaires de titres et/ou contrats d'échange sur rendement global (TRS)

Le compartiment peut être exposé à des difficultés de négociation ou une impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels le compartiment investit ou de ceux reçus en garantie, en cas de défaillance d'une contrepartie d'opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titre et/ou de contrats d'échange sur rendement global (TRS).

Risque juridique

L'utilisation des acquisitions et cessions temporaires de titres et/ou contrats d'échange sur rendement global (TRS) peut entraîner un risque juridique, notamment relatif aux contrats.

Risque en matière de durabilité

Il s'agit du risque lié à un évènement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Pour toutes informations complémentaires, se référer au prospectus en vigueur.

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN HIGH YIELD SRI (SICAV)

Compte rendu d'activité

Juin 2022

Le HY européen (Indice ICE HE10) a reculé de 6.8% en Juin, soit une baisse de 14.8% depuis fin Décembre. Le spread s'est écarté de 144bp sur le mois, ce qui représente près de 56% de la variation enregistrée depuis le début de l'année. Notons que le HY US (Indice ICE HOA1) s'est écarté dans une proportion équivalente (143bp). Les actions ont également nettement chuté sur le mois, soit -8.8% pour l'EuroStoxx et -8.4% pour le S&P 500. Les révisions à la baisse des anticipations de croissance mondiale, voire les craintes de récession, ont provoqué un fort mouvement d'aversion pour le risque. Aux Etats-Unis, les PMI de Juin ont mis en évidence un recul à la fois du secteur manufacturier et de celui des services, traduisant un probable impact de l'inflation et du resserrement des conditions monétaires. En Zone Euro, les PMI ont enregistré un recul plus fort qu'attendu alors que la confiance des consommateurs a significativement chuté (à -23.6), retrouvant des niveaux proches d'Avril 2020. Dans ce contexte, malgré la volonté affichée de la Fed et de la BCE de relever les taux, agressivement si nécessaire, pour lutter contre l'inflation, les taux américains et européens ont reculé à partir de la mi-Juin, reflétant des anticipations de resserrement monétaires plus modérées. Sur le plan fondamental, la qualité de crédit des entreprises ne s'est pas matériellement détériorée. En Europe, les taux de défaut sont restés relativement bas. Selon Moody's, ils se sont élevés à 1.92% à fin Mai contre 1.41% en Décembre. Dans son scénario de base, l'agence table sur un taux de défaut de 2.92% à 12 mois. Sur le plan technique, la tendance est restée inchangée. La classe d'actifs a continué à enregistrer des rachats, représentant 2.7% de la classe d'actifs sur le mois, portant à 11.7% le montant des sorties depuis le début de l'année (Source : JPM). Peu de transactions primaires ont été réalisées sur le mois, à l'exception de Manuchar (distribution de produits chimiques). Cette dernière a été émise à un prix de 86, soit une décote de 14%, reflétant la nécessité pour les émetteurs de faire des concessions dans un contexte de marché difficile. Le fonds a enregistré une baisse supérieure à celle de son indice sur le mois. Cela s'explique notamment par son exposition à certaines subordonnées financières, à plusieurs noms liquides du secteur des TMT ainsi qu'à des émissions hybrides du secteur immobilier qui ont sous-performé sur le mois. Le niveau de risque du fonds a été maintenu en ligne avec son indice. Les risques de détérioration de la croissance économique mondiale pourraient continuer à peser sur la classe d'actifs. Dans les prochaines semaines, l'évolution de la crise de l'énergie en Europe sera un élément à surveiller de près, de même que la publication des résultats des entreprises au 2ème semestre. Nous restons donc prudents à court terme. Néanmoins, avec un spread de 518bp (indice ICE HE10), soit un niveau supérieur à ceux de début 2016 et fin 2018, le marché HY nous semble attractif dans une perspective d'investissement à moyen terme.

Juillet 2022

Le marché du HY européen a progressé de +5.20% au mois de juillet, affichant sa première performance mensuelle positive de l'année 2022. Il a bénéficié à la fois d'un important resserrement du spread de crédit (-58bp) et d'un fort mouvement général de baisse des taux (-54bp pour le Bund 5y). Les raisons de ces variations majeures sont multiples. Premièrement, l'aversion au risque particulièrement forte qui avait prévalu au mois de juin avait amené la plupart des classes d'actifs à des niveaux de valorisation attractifs. Deuxièmement, les acteurs de marché ont plutôt bien reçu les dernières mesures prises par les principales banques centrales. Enfin, une reprise des livraisons de gaz par la Russie et des publications de résultats d'entreprises généralement supérieurs aux attentes ont incité les investisseurs à ajouter un peu de risque dans un contexte de liquidité réduite. Pourtant, les données macro publiées sur le mois ont été mitigées. Aux US, le PIB a par exemple reculé pour le deuxième trimestre consécutif (-0.9% en rythme trimestriel annualisé). En Zone Euro, le PIB a connu un rebond inattendu à +0.7% mais sur le front de l'inflation, les prix à la consommation ont bondi au rythme record de +8.6%. Mais c'est surtout du côté des banques centrales que les investisseurs ont trouvé source de réconfort. Aux US, bien que les taux directeurs aient pour la deuxième fois été remontés de +75bp, les propos tenus par Jerome Powell ont laissé entendre que le mouvement de resserrement monétaire pourrait finalement durer moins longtemps que prévu compte-tenu de son apparente efficacité à ralentir l'activité. En Zone Euro, les investisseurs ont certes été surpris par l'ampleur de la hausse des taux directeur (+50bp). Mais ils semblent avoir préféré se focaliser sur les perspectives rassurantes offertes par le nouvel outil anti-fragmentation (IPT) imaginé par la BCE. En ce qui concerne les fondamentaux des entreprises, les résultats du deuxième trimestre publiés au cours du mois ont été généralement meilleurs que prévu. Cela est d'autant plus encourageant qu'à l'issue du premier trimestre, les émetteurs HY européens affichaient un levier moyen au plus bas depuis juin 2020. En outre, les montants de cash au bilan sont proches des plus hauts après les 2 dernières années d'activité primaire record. Ainsi, le taux de défaut réalisé sur les

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN HIGH YIELD SRI (SICAV)

12 derniers mois est bas, s'établissant à 1.74%, et devrait rester contenu sur les 12 prochains mois à 3.17% selon Moody's. En ce qui concerne les facteurs techniques, ils ont été globalement favorables sur la période. Si les fonds HY européens ont enregistré des rachats sur juillet (-1.7% des AuM selon JPM), en revanche, en fin de mois, ils ont enregistré le plus fort montant hebdomadaire de souscriptions (€387mln) depuis près de 2 ans. Dans un contexte de marché primaire atone ajouté à un positionnement généralement défensif des acteurs de marché suite à la forte volatilité du mois de juin, cette demande importante a provoqué un fort rebond du marché. Le fonds affiche une performance supérieure à celle de son indice de référence sur la période. Cette surperformance tient essentiellement à son exposition à plusieurs émetteurs du secteur immobilier et à son exposition aux subordonnées financières. Au cours du mois, le niveau de risque du fonds a été maintenu en ligne avec celui de son indice. Les sources d'incertitudes géopolitiques sont nombreuses (guerre en Ukraine et crise énergétique, Taiwan, Italie,...). En outre, la capacité des banques centrales à juguler l'inflation sans provoquer de trop forte détérioration de la croissance mondiale reste une question ouverte majeure. Nous restons donc prudents à court-terme. Au demeurant, avec un spread de 587bp (CCC inclus), le marché nous semble attractif dans une perspective d'investissement à moyen terme.

Août 2022

Après l'embellie de juillet, les marchés ont subi une importante correction au mois d'août, alimentée par la vive remontée des taux d'intérêt. Le High Yield Européen BB a reculé de -1.59% (indice ICE HE10) pour un resserrement de spread de 18bp affichant une performance plus résiliente que les autres actifs obligataires. En effet, les indicateurs économiques publiés durant le mois (PMI, PIB) ont confirmé la décélération de l'activité commerciale (particulièrement en Allemagne) alors que les chiffres d'inflation sont restés extrêmement élevés (+8.8% en Allemagne, au plus haut depuis 40 ans) sous l'effet de l'envolée des prix de l'énergie et des denrées alimentaires. Gaz et électricité ont poursuivi leur hausse soutenue par la perspective de coupures de l'approvisionnement en provenance de Russie. Dans ce contexte, les banques centrales doivent gérer le difficile équilibre entre lutte contre l'inflation et préservation de la croissance. Aux US, J. Powell a réitéré l'engagement de la Fed à juguler l'inflation tout en reconnaissant les difficultés que le relèvement des taux et la réduction du bilan allaient entraîner. En Europe, bien que la BCE ait adopté un discours plus flexible en raison du risque de fragmentation de la zone Euro, elle a également exprimé son choix d'agir fort et rapidement. Les marchés ont pris acte de cette rhétorique et réagi en poussant le taux 10 ans américain à 3,2% (+62bps) et le Bund à 1,53% (+76bps). Les actifs obligataires ont donc souffert à proportion de leur sensibilité aux taux d'intérêt, le marché High Yield surperformant le crédit Investment Grade (-4.24% indice ICE ER00) en raison de sa plus faible durée et de son profil de risque spécifique. Les flux sur la classe d'actifs ont été négatifs sur le mois, portant le cumul annuel à -12.6% des actifs sous gestion (source JPM). Le Marché primaire est, quant à lui, resté fermé pour la trêve estivale. Le fonds a globalement évolué en ligne avec son indice de référence sur la période, bénéficiant de la sensibilité réduite du HY dans la remontée des taux. A court terme, les incertitudes qui entourent l'approvisionnement énergétique européen et la bataille menée par les banques centrales contre l'inflation nous incitent à conserver une vue prudente sur le marché High Yield Européen. Toutefois, avec un spread de 562bp et un rendement courant de 7.13% (CCC inclus), la classe d'actif nous semble d'ores et déjà attractive dans une perspective de long terme.

Septembre 2022

Le marché High Yield Européen BB (Indice ICE HE10) a reculé de 3.88% sur le mois de Septembre. Cela tient à la fois à un écartement des spreads de 60bp ainsi qu'à la hausse des taux souverains, soit +57bp sur le 5 ans et le 10 ans allemand notamment. Par comparaison, les obligations d'Etat européennes ont baissé de 4.1%, le HY US BB (Indice ICE H0A1) de 4.1% et l'Eurostoxx 50 de 5.6%. Les révisions à la baisse de la croissance mondiale ainsi que la persistance de l'inflation, tant aux Etats-Unis qu'en Europe, ont pesé sur les marchés financiers. En effet, l'indice des prix à la consommation aux Etats-Unis a enregistré une progression plus forte que prévu en Août, à 8.3% contre 8.1% estimé, traduisant une hausse des prix des services. En Zone Euro, l'inflation a également surpris à la hausse, atteignant 10% en Septembre contre 9.1% le mois précédent et 9.7% attendus. Dans ce contexte inflationniste, la BCE comme la Fed ont annoncé un relèvement de leur taux directeur de 75bp, les portant à 1.25% et 3-3.25% respectivement, tout en signalant d'autres hausses à venir dans les prochains mois. A cela s'est ajouté l'annonce d'un plan de stimulus budgétaire massif et inflationniste par le nouveau gouvernement britannique (« mini budget »), qui a provoqué une forte hausse du Gilt, poussant même la BoE à intervenir via des achats temporaires de titres. Enfin, bien qu'attendue, la victoire de la coalition de droite en Italie a été une source supplémentaire de volatilité. Sur le plan fondamental, le mois a été marqué par une remontée du risque idiosyncratique. Plusieurs émetteurs dans les secteurs de

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN HIGH YIELD SRI (SICAV)

la chimie ou des ventes au détail (IG comme HY) ont émis des avertissements sur leurs résultats. Aussi, à fin Septembre, 11.9% des obligations HY en Europe (Indice ICE HPC0) avaient un spread supérieur à 1000bp, considéré comme un niveau « distressed », contre 8.1% à fin Août. Ces niveaux sont toutefois nettement supérieurs aux taux de défaut estimés à 12 mois, soit 3.31% selon le scénario de base de Moody's, traduisant une hausse de la prime de risque requise par les investisseurs pour investir sur la classe d'actifs. Sur le plan technique, le HY européen a enregistré des rachats représentant 2% des encours, portant à 14.4% le montant des sorties depuis le début de l'année (Source : JPM). Le marché primaire a été relativement actif avec 8 émissions sur le mois pour un montant de 3.6md€ dont 5 bancaires et 3 émissions d'entreprises. Nous avons notamment participé aux émissions Cajamar Senior Preferred et KPN. Le fonds a sous-performé son indice de référence sur la période en raison de sa surexposition à certaines subordonnées bancaires et sociétés financières spécialisées. L'exposition au marché du portefeuille a été maintenue autour de la neutralité. Le fonds reste également sous-exposé en termes de duration par rapport à son indice. A court terme, nous n'anticipons pas de pivot accommodant des banques centrales ni d'amélioration sur le front de l'énergie à l'approche de l'hiver. Nous attendons également une pression sur les marges des entreprises, qui devraient commencer à publier leurs résultats dans les prochaines semaines. Néanmoins, nous ne tablons pas pour autant sur une hausse significative des taux de défauts compte tenu des besoins de refinancements limités. De ce fait, avec un spread de 632 et un rendement de 8.59% (CCC inclus), le HY européen nous semble attractif dans une perspective de long terme.

Octobre 2022

Le marché du HY européen (indice BB ICE HE10) a progressé de +2.0% en octobre, le spread de l'indice s'étant resserré de -58bp. A l'instar de la plupart des classes d'actifs risqués, il a bénéficié des anticipations de « pivot » des principales banques centrales. En effet, de part et d'autre de l'Atlantique, bien que les pressions inflationnistes restent fortes (CPI à +10.7% en Zone Euro, création de 437,000 emplois aux US en septembre), les signes d'essoufflement de l'activité économique (ralentissement de la croissance du PIB en ZE à +0.2%, décélération de la consommation aux US) semblent préoccuper de plus en plus les banquiers centraux. Ainsi, après de nouvelles hausses largement anticipées de 75bp des taux directeurs de la BCE et de la FED, les marchés ont préféré se focaliser sur des déclarations allant dans le sens de politiques monétaires plus accommodantes plutôt que sur les affirmations d'une volonté inébranlable de lutter contre l'inflation. En termes de fondamentaux des entreprises, les résultats du troisième trimestre publiés à ce stade sont dans l'ensemble rassurants. Par ailleurs Moody's n'anticipe qu'une hausse modérée du taux de défaut à 12 mois, calculé à 3.93% à fin septembre 2023. Toutefois, à fin octobre, la proportion des obligations HY européennes traitant à un niveau « distressed » atteignait 12.4%, reflétant la montée du risque idiosyncratique et la défiance des investisseurs vis-à-vis de situations de crédit compliquées. En ce qui concerne les facteurs techniques, les flux sur la classe d'actifs se sont stabilisés (-0.3% des actifs sous gestion selon JPMorgan). Au demeurant, comme le montrent le volume de 3.7Md€ de nouvelles émissions et leur généralement bonne tenue sur le mois, les investisseurs sont prêts à déployer du capital lorsqu'ils sont bien rémunérés et que les dossiers sont solides. Le fonds affiche une performance supérieure à celle de son indice de référence sur la période, principalement du fait de son exposition aux subordonnées bancaires. Au cours du mois, nous avons maintenu notre exposition au marché proche de la neutralité. En dépit des signes de ralentissement de l'activité, nous restons prudents quant aux perspectives de politiques monétaires plus accommodantes à moyen terme. Dans le même temps, nous ne tablons pas sur une hausse significative des taux de défaut compte-tenu des besoins de refinancement limités. Ainsi, avec un spread de 596bp et un rendement de 8.27% (CCC inclus), nous pensons que le HY européen rémunère correctement les investisseurs positionnés dans une perspective de long-terme.

Novembre 2022

Le marché du HY Européen a fortement rebondi au moins de novembre avec une performance de +3.41% (Indice BB ICE HE10) pour -67bp de resserrement de spread, profitant pleinement du regain d'appétit pour les actifs risqués déclenché par les premiers signes d'un ralentissement de l'inflation. En effet, les chiffres publiés aux US et en Europe ont surpris à la baisse, suggérant qu'un pic pourrait avoir été atteint. En zone Euro, on doit notamment cette embellie (inflation à 10% en novembre contre 10.6% en octobre) à une amélioration de la situation sur les prix de l'énergie (inflation à 34.9% en novembre contre 41.5% en octobre), bien qu'on ne puisse exclure une ré-accelération liée à la saisonnalité de la consommation. D'autre part les nouvelles pointant vers un assouplissement potentiel de la politique zéro-covid du gouvernement Chinois ont également contribué à soutenir le moral des investisseurs. Dans ce contexte, si la FED maintient un discours

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN HIGH YIELD SRI (SICAV)

ferme sur le contrôle de l'inflation, les marchés anticipent néanmoins la possibilité d'un resserrement monétaire moins strict qu'attendu (50bp vs. 75bp) lors de la réunion de décembre. Il en va de même pour les anticipations concernant la BCE (50bp au lieu de 75bp en décembre) malgré un ton qui reste moins accommodant qu'outre-Atlantique étant donnée la situation en zone Euro. Les spreads de crédit se sont donc resserrés et on a observé une surperformance des instruments à haut beta du marché notamment sur les émetteurs B et CCC, les subordonnées AT1s et les indices CDS dérivés. Le marché primaire a été actif avec un volume de près de 12 Mds d'Euros d'émissions dominé par le secteur financier et bancaire (8.8 Mds) alors que les émissions d'entreprises (3.3 Mds) ont été concentrées sur des signatures BB connues (EDF hybride, Telefonica hybride, Valeo, Faurecia). Les flux vers la classe d'actifs ont été légèrement positifs en novembre mais restent largement négatifs pour l'année 2022 avec -15.2% d'actifs sous gestion. Le fonds a surperformé son indice de référence sur la période, principalement grâce à une surpondération sur une sélection d'émetteurs B, CCC et AT1. En dépit de signes encourageants sur l'inflation, le niveau d'incertitude concernant l'approvisionnement énergétique et la politique monétaire reste élevé et nous conservons une vue prudente sur le marché à court terme. Toutefois, avec un rendement de 7.5% (spread 518bp) la classe d'actif nous semble d'ores et déjà attractive dans une optique d'investissement long terme.

Décembre 2022

Après le fort rebond du mois de Novembre, le marché du HY Européen (Indice ICE HE10) a reculé de -0.70% sur le mois de Décembre. Cette performance négative s'explique entièrement par la remontée des taux souverains, soit +64bp sur le 2 ans, le 5 ans et le 10 ans allemand, alors que les spreads de crédit se sont resserrés de 18bp. L'inflation a été, une fois encore, la principale préoccupation des investisseurs et des Banques Centrales. La BCE comme la Fed ont relevé leurs taux directeurs de 50bp en Décembre, contre 75bp précédemment, tout en délivrant un discours plus agressif qu'attendu. Cela traduit leur inquiétude concernant leur capacité à maîtriser l'inflation, qui pourrait persister malgré le ralentissement attendu de l'activité mondiale. La BCE a d'ailleurs revu en baisse ses prévisions de croissance, tablant sur une récession modérée en zone Euro fin 2022 / début 2023. La BCE a également annoncé que le « Quantitative Tightening » débiterait en Mars, soit une réduction de son bilan de 15md€ par mois. Enfin, de façon inattendue, la Banque du Japon a décidé de relever de 25bp à 50bp la fourchette de fluctuation tolérée, autour de son objectif de 0%, sur les rendements des emprunts d'Etat à 10 ans. Cela a été interprété comme une inflexion de sa politique ultra-accommodante, contribuant à la hausse généralisée des taux souverains. Malgré ce contexte de taux défavorable, le marché du crédit a enregistré des souscriptions, représentant 0.6% des actifs sous gestion pour l'Investment Grade et 0.4% pour le High Yield (Source : JP Morgan). Cela peut s'expliquer par la remontée des taux de rendement, passés de 3.8% à 4.2% sur l'Investment Grade et de 7.5% à 7.9% sur le High Yield au cours du mois (Indices ICE), attirant à nouveau les investisseurs. Compte tenu de la faible liquidité du marché, traditionnelle en Décembre, ces flux ont soutenu le marché secondaire, d'où le resserrement des spreads observé sur le mois. Sans surprise, le marché primaire a été relativement limité avec 2.2md€ d'émissions dont 1.8md€ sur les obligations d'entreprises parmi lesquelles Iliad et Intrum auxquelles nous avons participé. Sur le mois, le fonds a enregistré une performance supérieure à celle de son indice. Notre absence d'exposition à Teva et ZF, de même qu'à Vivion, pénalisé par la publication d'une étude négative de Muddy Waters, a positivement contribué à la performance. Sur le mois, nous avons notamment augmenté notre exposition à des hybrides d'entreprises et des subordonnées financières tout en prenant profit sur plusieurs émetteurs à beta élevé, maintenant une exposition marché neutre. Nous avons également réduit la durée du fonds. Si l'inflation devrait rester l'un des thèmes importants de 2023, l'attention du marché devrait davantage se tourner vers la croissance mondiale. Selon le scénario de nos stratégestes, une récession modérée devrait intervenir Europe alors que les Etats-Unis pourraient parvenir à l'éviter. La fin de la politique zéro Covid en Chine devrait avoir un impact globalement positif. Après avoir bien résisté, les fondamentaux des entreprises HY pourraient être amenés à se détériorer en raison d'une baisse de la demande et de refinancements à des taux plus élevés. De ce fait, nous sommes prudents à court terme, d'autant que les spreads du marché HY se sont resserrés de plus de 130bp depuis fin Septembre (Indice ICE HPC0, CCC inclus). Néanmoins, compte tenu d'un rendement de 7.9%, nous attendons une performance positive du marché HY en 2023.

Janvier 2023

Le HY européen (indice Ice HE10) a progressé de +2.85% en janvier, bénéficiant d'un resserrement du spread de crédit de -54bp et d'une détente générale des taux souverains (-27bp pour le Bund 5 ans). Les marchés ont notamment apprécié les conséquences d'un hiver doux en Europe. D'une part, les prix du gaz sont

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN HIGH YIELD SRI (SICAV)

repassés sous les niveaux précédant la guerre en Ukraine, provoquant une baisse plus forte qu'attendu de l'inflation headline en zone euro (+8.5% vs +8.9%). Dans le même temps, aux Etats-Unis, l'inflation core semble avoir dépassé son pic. Dans ce contexte, les marchés ont commencé à tabler sur une fin du cycle de resserrement monétaire bien plus tôt que prévu. D'autre part, les craintes d'une récession provoquée par une crise énergétique en Europe se sont considérablement atténuées. Alors que l'économie chinoise redémarre avec la fin de la politique zéro-covid, les anticipations de croissance mondiale se sont ainsi améliorées. En outre, les rendements attractifs qui prévalaient en début de mois ont poussé les investisseurs vers les actifs de rendement, apportant un soutien technique fort. A cet égard, les fonds HY européens ont enregistré des souscriptions de l'ordre de +1.50% des actifs sous gestion en janvier (JPM). En termes de marché primaire, les volumes de nouvelles émissions sont revenus à des niveaux plus normaux avec 6Md€ d'émissions d'entreprises et 6.3Md€ d'émissions de financières. En ce qui concerne les fondamentaux des entreprises, les résultats du T4 publiés à ce stade indiquent que les marges sont certes sous pression, mais globalement plutôt mieux protégées qu'attendu. En termes de taux de défaut, ils devraient augmenter mais rester contenus, de 2.81% sur les 12 derniers mois à 4.24% fin 2023 selon Moody's. La sous-performance du fonds sur la période s'explique principalement par son absence d'exposition aux émetteurs Bayer, Pemex, Softbank et Teva en raison de leur mauvaise notation ESG. Au cours du mois, nous avons augmenté le beta du portefeuille, principalement en participant aux nouvelles émissions (Air France, EDP hybride et Sabadell AT1). Le HY européen BB affiche aujourd'hui un spread de 323bp, ce qui reste très légèrement au-dessus de la moyenne historique à 10 ans. Aussi, en l'absence de plus de signaux indiquant que l'inflation est contenue et que la croissance est solide, nous n'anticipons pas de fort resserrement à ce stade. Néanmoins, avec un rendement de 5.61%, nous tablons sur le portage comme moteur de performance.

Février 2023

Le HY Européen BB affiche un recul de -0.41% en Février (indice ICE HE10), en dépit d'un resserrement de spread de 11bp, sous l'impact de la remontée des taux d'intérêt européens (+44bp sur le Bund 5 ans). La FED et la BCE ont relevé leurs taux d'intérêt de 25bp et 50bp respectivement tout en laissant la porte ouverte à une poursuite du resserrement monétaire en mars (50bp attendus pour la BCE) en fonction de l'évolution de l'inflation. En effet, les chiffres semblent indiquer une relative persistance de l'inflation aux US (en léger recul à +6.4% mais au-dessus des +6.2% attendus) et un niveau en baisse mais toujours élevé en Europe (8.5% en janvier vs. 9.2% en décembre). Ces incertitudes ont logiquement conduit à une remontée de la volatilité sur les taux d'intérêt. Par ailleurs les indices PMI se sont redressés (52.3 en zone euro, 50.2 aux US) suggérant un éloignement du risque de récession grâce notamment au secteur des services. Dans ce contexte les obligations les moins bien notés ont nettement surperformé les crédits plus défensifs grâce à leur duration plus faible et leur niveau de spread et de portage élevé. Le marché du High Yield a donc surperformé le crédit investment grade (-1.44%) et les BB (-0.41%) ont souffert face aux B (+0.42%) et CCC (+1.15%). Le fonds a légèrement surperformé son indice de référence, notamment en raison de sa relative sous-exposition en duration et de sa sélection obligataire simple B. Le marché primaire a été actif avec 5.3 Mds EUR d'émissions d'entreprises (dont Ford et Isabelle Marant auxquelles nous avons participé) et 4 Mds d'émissions financières subordonnées (avec Sabadell, Intesa ou encore Bankinter). Les flux vers la classe d'actifs ont été positifs sur le mois avec +1.3% d'actifs sous gestion, portant la variation 2023 à +2.6%. Les indicateurs encourageants sur la croissance et les dernières publications de résultats esquissent un contexte plutôt favorable aux fondamentaux des entreprises que l'on retrouve dans les prévisions de taux de défaut contenues de Moody's (3.74% à un an vs. 2.87% aujourd'hui). Toutefois, la géopolitique et les tensions entre persistance de l'inflation et action des Banques centrales restent une source de volatilité. Vu leur niveau actuel, nous n'anticipons pas de resserrement important des spreads mais considérons le niveau de portage de la classe d'actifs (6.2% pour le HY BB) comme attractif pour les investisseurs de moyen et long terme.

Mars 2023

Dans un contexte marqué par de fortes tensions sur le secteur bancaire, le HY Euro BB (Indice ICE HE10) a reculé de seulement -0.03% sur le mois de Mars, l'écartement de spread de 45bp ayant été compensé par la baisse des taux dans un mouvement de « fuite vers la qualité ». En baisse de -5.1%, les CCC ont nettement sous-performé les émetteurs BB et B (-0.39%). La faillite de la Silicon Valley Bank, banque américaine spécialisée dans le financement du secteur de la tech, pour des raisons majoritairement spécifiques (clientèle concentrée, fuite de dépôts, pertes potentielles non comptabilisées), a néanmoins fait craindre une remontée du risque systémique, contenue par l'intervention de la Fed via la garantie de dépôts notamment. Cet événement a amené les investisseurs à s'interroger sur la santé financière de l'ensemble des banques

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN HIGH YIELD SRI (SICAV)

régionales américaines, particulièrement exposées au secteur de l'immobilier commercial. Les difficultés de la banque Crédit Suisse, mises en exergue dans ce contexte, ont également pesé sur les marchés financiers. Le soutien de la Banque Nationale Suisse puis son rachat par UBS ont calmé le jeu, mettant toutefois à mal le secteur des subordonnées financières, les AT1 du groupe Crédit Suisse ayant perdu la totalité de leur valeur, contrairement à ses actions. Ainsi, l'indice ICE COCO (couvert en Euro) a reculé de -10.7% sur le mois. Les risques de resserrement des conditions financières liés aux tensions sur le secteur bancaire ont conduit à une révision en baisse des estimations de taux terminal, tant au niveau de la Fed que de la BCE. Les deux banques centrales ont toutefois continué à relever leurs taux directeurs en Mars, de 25bp et de 50bp respectivement, la BCE se montrant relativement moins accommodante en raison d'une inflation sous-jacente toujours élevée. Les fondamentaux des sociétés High Yield sont restés globalement solides, la hausse des taux d'intérêts n'ayant pas d'impact significatif à ce stade. Moody's table toujours sur un taux de défaut à moins de 4% à 12 mois. Le marché primaire a été limité avec 2.9 Mds EUR d'émissions d'entreprises, uniquement BB, dont Nexans à laquelle nous avons participé. Une seule AT1 avait été émise par CaixaBank au début du mois (€750m). Les flux vers la classe d'actifs ont été légèrement négatifs sur le mois avec -0.6% d'actifs sous gestion, portant la variation 2023 à +1.1%. Le fonds a sous-performé son indice de référence, en raison notamment de son exposition aux subordonnées financières. La réduction de l'exposition au marché du fonds, intervenue en milieu du mois, a eu également un impact négatif sur la performance, de même qu'une légère sous-exposition en termes de durée. Les craintes concernant le secteur bancaire n'ont pas provoqué de contagion, comme en témoigne la relative résistance du marché HY Européen. Cela nous amène à être prudents à court terme d'autant que les indicateurs macro-économiques pourraient se dégrader dans les prochains mois, augmentant le risque d'une récession en Europe. La volatilité sur les taux devrait également rester forte. Les prochaines publications de résultats pourraient enfin donner des indications concernant la solidité financière des entreprises High Yield dans le contexte de remontée des taux. Autour de 360bp aujourd'hui, les spreads du marché HY euro BB pourraient évoluer dans une fourchette, en l'absence de direction claire. Le rendement du HY Euro BB, proche de 6.3%, reste attractif dans une perspective de long terme.

Avril 2023

Le marché du High Yield Européen BB a progressé de +0.59% en avril (indice ICE HE10) dans un environnement de taux volatil influencé par des craintes sur le système bancaire et une volée d'indicateurs économiques contrastés. En effet, le FMI a annoncé des perspectives de croissance revues à la baisse (Zone euro +0.8% vs +3.5% et US +1.6% vs +2.1%) invoquant les impacts négatifs du conflit ukrainien, de l'inflation et des tensions dans le secteur bancaire. De fait, l'inflation européenne reste élevée à 6.9% (vs. 8.5% précédemment) en raison, notamment, des prix élevés de l'énergie, ce qui laisse présager d'une nouvelle hausse des taux de 25bp en mai par la BCE. Aux US l'inflation décélère (5%) mais reste forte dans les services alors que les indices PMI montrent des signes de ralentissement. Les marchés anticipent une hausse de 25bp des taux de la FED lors du prochain meeting tout en indiquant qu'il pourrait s'agir de la dernière. Au niveau micro-économique, les publications de résultats sont globalement ressorties en ligne ou légèrement supérieures aux attentes avant d'être éclipsées par de nouvelles tensions touchant les banques régionales américaines. En effet, après les défaillances de SVB et Signature en mars, c'est First Republic Bank qui s'est effondrée suite à une vague de retraits massive de la part de ses déposants. L'intervention rapide du gouvernement a toutefois permis de rassurer les marchés en orchestrant une reprise de la banque par JP Morgan. Dans ce contexte volatil, les actifs crédit à faible beta ont surperformé les plus risqués (Investment Grade +0.69, BB +0.57, B +0.29, CCC -0.86) à la notable exception des AT1 (+1.27) qui ont bénéficié d'une accalmie après le choc subi en mars. Le marché primaire a été actif au cours du mois avec 5.2 Mds EUR d'émissions d'entreprises dont celles de Grünenthal, Loxam, et Cheplapharm notamment. Les flux dans la classe d'actifs ont été légèrement positifs avec +0.1% des actifs sous gestion, portant le bilan annuel 2023 à +1.7%. Le fonds a légèrement sous-performé son indice de référence sur la période. Si le secteur bancaire ne nous semble pas fondamentalement menacé au niveau systémique, le spectre d'une crise bancaire devrait continuer de préoccuper une partie des investisseurs. D'autre part, les tensions engendrées par la lutte des banques centrales contre l'inflation et ses impacts économiques devraient contribuer à entretenir un climat de volatilité. Cependant la santé des entreprises reste satisfaisante et les perspectives de remontée des taux de défaut contenues (environ 4% à un an d'après Moody's). En l'absence de direction claire, nous pensons que le portage reste le principal moteur de performance et avec un spread de 352bp et un rendement de 6.25% le marché HY européen BB nous semble attractif dans une perspective de long terme.

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN HIGH YIELD SRI (SICAV)

Mai 2023

Le HY européen BB (indice Ice HE10) a progressé de +0.49% en mai, bénéficiant du portage et d'un léger resserrement du spread de crédit de -4bp. Cette baisse de l'aversion au risque a trouvé son origine dans un apaisement des craintes concernant le secteur bancaire, la résolution de la crise relative au plafond de la dette fédérale américaine et enfin, des publications de résultats meilleurs qu'attendus. En outre, le positionnement généralement prudent des acteurs de marché en début de mois a favorisé cette contraction de la prime de risque. Côté macro, en Europe, l'Allemagne est entrée en récession technique, le PIB ayant connu deux trimestres consécutifs de baisse (-0.3% au T1). Dans le même temps, l'inflation en Zone Euro a surpris à la baisse à +6.1% contre +6.3% attendu pour l'inflation globale et +5.3% contre +5.5% attendu pour l'inflation sous-jacente. Aux US, les statistiques publiées au cours du mois ont indiqué que la croissance restait solide (+1.3% au T1), le marché du travail dynamique (253k créations d'emplois en avril) et l'inflation en léger ralentissement (de 5% à 4.9%). En ce qui concerne les fondamentaux des émetteurs, les résultats du T1 sont ressortis généralement meilleurs qu'attendu. Dans la continuité des trimestres précédents, les entreprises sont parvenues à protéger leurs marges, notamment grâce à la baisse des coûts de l'énergie et la normalisation des chaînes d'approvisionnement. Toutefois, les perspectives communiquées pour les trimestres à venir sont restées généralement prudentes. Pour sa part, Moody's a révisé à la baisse sa prévision de défaut à 12 mois à 3.96%. Les fonds HY européens ont enregistré des rachats sur le mois (-0.9% d'après JPM). Au demeurant, les flux dans la classe d'actifs restent positifs depuis le début de l'année. Par ailleurs, ce chiffre ne capture pas les investissements sur les obligations HY par fonds IG/HY notamment. Or, ces derniers ont été particulièrement présents ces derniers mois, apportant un fort soutien technique. En termes de marché primaire, le mois de mai a été le mois le plus actif depuis le début de l'année avec 7.6Md€ d'émissions d'entreprises et 2.1Md€ d'émissions de financières. La sous-performance du fonds sur la période s'explique essentiellement par sa légère sous-exposition au marché. Au cours du mois, nous avons réduit cette sous-exposition, en participant notamment aux nouvelles émissions Eramet, Dana et Owen Illinois. Les effets du resserrement monétaire sur l'activité économique ne se sont probablement pas fait pleinement ressentir à ce stade. Aussi, il est encore trop tôt pour affirmer que les banques centrales sont parvenues à endiguer l'inflation. A 370bp, nous pensons que le spread du marché HY européen BB reflète ces incertitudes et qu'en l'absence de direction claire, le portage reste le principal moteur de performance. Alors que les taux de défaut devraient rester contenus, nous pensons qu'à 6.40%, le rendement du HY européen est intéressant dans une perspective de long-terme.

Sur la période sous revue, la performance de chacune des actions du portefeuille AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN HIGH YIELD SRI et de son benchmark s'établissent à :

- Action ARI - EUROPEAN HIGH YIELD SRI I-C en devise EUR : -1,56% / 0,58% avec une Tracking Error de 1,62%
- Action ARI - EUROPEAN HIGH YIELD SRI I2-C en devise EUR : -1,38% / 0,58% avec une Tracking Error de 1,62%
- Action ARI - EUROPEAN HIGH YIELD SRI M-C en devise EUR : -1,16% / 0,58% avec une Tracking Error de 1,62%
- Action ARI - EUROPEAN HIGH YIELD SRI O-C en devise EUR : -1,10% / 0,58% avec une Tracking Error de 1,55%
- Action ARI - EUROPEAN HIGH YIELD SRI P-C en devise EUR : -2,11% / 0,58% avec une Tracking Error de 1,62%
- Action ARI - EUROPEAN HIGH YIELD SRI PM -C en devise EUR : -1,92% / 0,58% avec une Tracking Error de 1,62%
- Action ARI - EUROPEAN HIGH YIELD SRI R-C en devise EUR : -1,66% / 0,58% avec une Tracking Error de 1,62%.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN HIGH YIELD SRI (SICAV)

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI PART Z C	80 193 863,32	91 852 390,96
AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI PART Z C	33 785 572,93	43 114 773,70
AUTOSTRADE PER L ITALILIA 2.0% 04-12-28	2 376 547,95	2 421 325,32
TELEFONICA EUROPE BV 4.375% PERP		4 535 838,36
TIM SPA 2.875% 28-01-26 EMTN		4 245 569,86
FNAC DARTY 2.625% 30-05-26	95 908,33	3 362 082,00
TELEFONICA EUROPE BV 7.125% PERP	3 409 330,48	
BNP PAR 6.875% PERP	2 595 632,40	759 267,90
NATURGY FINANCE BV 2.374% PERP	261 666,63	2 965 748,49
THYSSENKRUPP AG 2.875% 22-02-24		3 159 486,13

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN HIGH YIELD SRI (SICAV)

Information sur les commissions de surperformance (En EUR)

	31/05/2023
Action ARI - EUROPEAN HIGH YIELD SRI I2-C Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	 29,64 0,00
Action ARI - EUROPEAN HIGH YIELD SRI I-C Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	 111,43 0,00
Action ARI - EUROPEAN HIGH YIELD SRI M-C Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Action ARI - EUROPEAN HIGH YIELD SRI O-C Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Action ARI - EUROPEAN HIGH YIELD SRI P-C Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	 0,07 0,00
Action ARI - EUROPEAN HIGH YIELD SRI PM-C Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	 6,49 0,00
Action ARI - EUROPEAN HIGH YIELD SRI R-C Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	 4,21 0,00

(1) par rapport à l'actif net de l'arrêté comptable

(2) par rapport à l'actif net moyen

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN HIGH YIELD SRI (SICAV)

Techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés en EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 34 936 454,47

- o Change à terme : 8 919 694,47
- o Future : 4 016 760,00
- o Options :
- o Swap : 22 000 000,00

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
	BOFA SECURITIES EUROPE S.A. - BOFAFRP3 HSBC FRANCE EX CCF MORGAN STANLEY EUROPE SE - FRANKFURT

(*) Sauf les dérivés listés.

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN HIGH YIELD SRI (SICAV)

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) Total	
Instruments financiers dérivés . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*) . Autres revenus Total des revenus . Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais Total des frais	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN HIGH YIELD SRI (SICAV)

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN HIGH YIELD SRI (SICAV)

Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue

Néant.

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN HIGH YIELD SRI (SICAV)

Informations spécifiques

Droit de vote

L'exercice des droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Fonds et la décision de l'apport des titres sont définis dans le règlement du Fonds.

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques des comptes annuels :

- Autres Informations.
- Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le groupe.

Calcul du risque global

- Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

- Méthode de calcul du risque global : L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

- Effet de Levier – Fonds pour lesquels la méthode de calcul en risque est appliquée
Niveau de levier indicatif : 16,25%.

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN HIGH YIELD SRI (SICAV)

Informations réglementaires

Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Notre société de gestion et sa filiale de « Négociation » attachent une grande importance à la sélection des prestataires transactionnels que sont les intermédiaires ("brokers") ou contreparties.

Ses méthodes de sélection sont les suivantes :

- Les intermédiaires ("brokers") sont sélectionnés par zone géographique, puis par métier. Les contreparties sont sélectionnées par métier.
- Les intermédiaires ("brokers") et les contreparties se voient attribuer une note interne trimestrielle. Les directions de notre société intervenant dans le processus de notation sont directement concernées par les prestations fournies par ces prestataires. C'est la filiale de « Négociation » de notre société qui organise et détermine cette notation sur base des notes décernées par chaque responsable d'équipe concernée selon les critères suivants :

Pour les équipes de gérants, d'analystes financiers et de stratégestes :

- Relation commerciale générale, compréhension des besoins, pertinence des contacts,
- Qualité des conseils de marchés et opportunités, suivi des conseils,
- Qualité de la recherche et des publications,
- Univers des valeurs couvertes, visites des sociétés et de leur direction.

Pour les équipes de négociateurs :

- Qualité des personnels, connaissance du marché et information sur les sociétés, confidentialité,
- Proposition de prix,
- Qualité des exécutions,
- Qualité du traitement des opérations, connectivité, technicité et réactivité.

Les directions « Compliance » et « Middle Office » de notre société disposent d'un droit de véto.

Accréditation d'un nouveau prestataire (intermédiaire ou contrepartie) transactionnel

La filiale de « Négociation » se charge d'instruire les dossiers d'habilitation et d'obtenir l'accord des directions « Risques » et « Compliance ». Lorsque le prestataire transactionnel (intermédiaire ou contrepartie) est habilité, il fait l'objet d'une notation lors du trimestre suivant.

Comités de suivi des prestataires (intermédiaires et contreparties) transactionnels

Ces comités de suivi ont lieu chaque trimestre, sous l'égide du responsable de la filiale de « Négociation ».

Les objectifs de ces comités sont les suivants :

- Valider l'activité écoulée et la nouvelle sélection à mettre en œuvre pour le trimestre suivant,
- Décider de l'appartenance des prestataires à un groupe qui se verra confier un certain nombre de transactions,
- Définir les perspectives de l'activité.

Dans ces perspectives, les comités de suivi passent en revue les statistiques et notes attribuées à chaque prestataire et prennent les décisions qui en découlent.

Rapport sur les frais d'intermédiation

Il est tenu à la disposition des porteurs un rapport relatif aux frais d'intermédiation. Ce rapport est consultable à l'adresse internet suivante : www.amundi.com.

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN HIGH YIELD SRI (SICAV)

Politique de Rémunérations

Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de Amundi Asset Management est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 1er février 2022, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2021 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2022.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2022, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Au cours de l'année 2022, les effectifs d'Amundi Asset Management ont augmenté du fait de l'intégration de collaborateurs issus de la société Lyxor.

Sur l'exercice 2022, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par Amundi Asset Management à l'ensemble de son personnel (1 673 collaborateurs au 31 décembre 2022) s'est élevé à 202 172 869 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 134 493 396 euros, soit 67% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 67 679 473 euros, soit 33% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, du « carried interest » a été versé au cours de l'exercice 2022, et est pris en compte dans le montant total de rémunérations variables versées ci-dessus.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, 19 393 477 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (31 collaborateurs au 31 décembre 2022), 16 540 119 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (50 collaborateurs au 31 décembre 2022).

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN HIGH YIELD SRI (SICAV)

fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères quantitatifs :

- RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1,3, 5 ans, perspective principalement axée sur 1 an, ajustée sur le long terme (3,5 ans)
- Performance en fonction du risque basée sur RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette / demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Quand cela est pertinent, évaluation ESG des fonds selon différentes agences de notation (Morningstar, CDP...)
- Respect de l'approche ESG « Beat the benchmark », de la politique d'exclusion ESG et de l'index de transition climatique.

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante ESG dans les actions commerciales
- ESG :
 - Respect de la politique ESG et participation à l'offre Net-zero
 - Intégration de l'ESG dans les processus d'investissement
 - Capacité à promouvoir et diffuser la connaissance ESG en interne et en externe
 - Participer à l'élargissement de l'offre et à l'innovation en matière ESG
 - Aptitude à concilier la combinaison entre risque et ESG (le risque et le retour ajusté de l'ESG).

2. Fonctions commerciales

Critères quantitatifs :

- Collecte nette, notamment en matière d'ESG et de produits à impact
- Recettes
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Nombre d'actions commerciales par an, notamment en matière de prospection
- Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net-zero.

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation/ développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques ESG ainsi que les solutions d'Amundi.

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN HIGH YIELD SRI (SICAV)

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V.
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif.
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Amundi applique des règles d'exclusion ciblées qui constituent le socle de sa responsabilité fiduciaire. Elles sont appliquées dans toutes ses stratégies de gestion active et consistent à exclure les entreprises qui ne sont conformes ni à notre politique ESG, ni aux conventions internationales et aux cadres reconnus sur le plan international, ni aux cadres de régulations nationales. Ces exclusions ciblées sont appliquées sous réserve de conformité aux lois et règlements applicables et sauf dispositions contractuelles contraires pour les produits ou services dédiés.

C'est ainsi qu'Amundi exclut les activités suivantes :

Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo.

Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri.

Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial, sans mesures correctives crédibles.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle d'Amundi. De plus, Amundi met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries du charbon et du tabac. Ces exclusions sectorielles s'appliquent à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles Amundi a la discrétion entière de gestion de portefeuille.

Politique Charbon

Amundi exclut :

- Les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités en charbon thermique dans l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport).

Les entreprises dont plus de 25% du chiffre d'affaires provient de l'extraction de charbon thermique.

- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 100 MT ou plus sans intention de réduction.
- Toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires lié à l'extraction de charbon thermique et à la production d'électricité à partir de charbon thermique est supérieur à 50% de leur chiffre d'affaires total sans analyse.

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN HIGH YIELD SRI (SICAV)

- Toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25% et 50% et un score de transition énergétique détérioré.

Application en gestion passive :

• Fonds passifs ESG

Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent chaque fois que possible la politique d'exclusion du secteur charbon d'Amundi (à l'exception des indices très concentrés).

• Fonds passifs non ESG

Le devoir fiduciaire en gestion passive est de reproduire le plus fidèlement possible un indice.

Le gestionnaire de portefeuille dispose ainsi d'une marge de manœuvre limitée et doit remplir les objectifs contractuels pour obtenir une exposition passive pleinement conforme à l'indice de référence demandé.

Par conséquent, les fonds indiciels et ETF d'Amundi répliquant des indices de référence standards (non ESG) ne peuvent pas appliquer d'exclusions sectorielles systématiques.

Cependant, dans le cadre des titres exclus de la « politique charbon thermique » sur l'univers d'investissement actif d'Amundi mais qui pourraient être présents dans des fonds passifs non ESG, Amundi a renforcé ses actions en matière de vote et d'engagement qui pourraient se traduire par un vote « contre » le management des entreprises concernées.

Politique sur le tabac

Depuis 2018, Amundi limite les notes ESG des entreprises du secteur du tabac à E, sur une échelle de A à G (les entreprises notées G étant exclues) afin de prendre en compte les inquiétudes liées à la santé publique, mais également la violation des droits de l'Homme, la pauvreté, les conséquences environnementales, et le coût économique considérable associé au tabac, estimé à plus de 1 000 milliards de dollars par an dans le monde, selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé. Cette limite a pour but de pénaliser l'investissement dans ce type d'entreprises, ce qui doit être compensé par des investissements dans des entreprises plus vertueuses. La politique d'Amundi s'applique au secteur du tabac dans son entièreté, notamment les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les distributeurs.

En mai 2020, Amundi est devenu signataire du Tobacco-Free Finance Pledge, renforçant de fait sa politique d'exclusion au tabac. Amundi applique ainsi les règles suivantes :

- Règles d'exclusion : sont exclues les entreprises fabriquant des produits complets du tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 5%).

- Règles de limite : sont limitées à une note ESG de E (s'étalonnant de A à G) les entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution de tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 10%).

Des informations complémentaires sur les modalités de prise en compte des critères ESG par Amundi sont disponibles sur son site Internet : <https://legroupe.amundi.com>

* *Gestion active : hors OPC indiciels et ETF contraints par leur indice de référence.*

Règlements SFDR et Taxonomie

Article 8 – au titre de la Taxonomie

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN HIGH YIELD SRI (SICAV)

circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « *do no significant harm* » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » (DNSH) s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

Article 8 – au titre du SFDR

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport.

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN HIGH YIELD SRI

Comptes annuels

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN HIGH YIELD SRI (SICAV)

Comptes de l'exercice

Ceux-ci vous sont présentés, sous la forme prévue par le règlement ANC 2014-01 modifié.

Ainsi, le bilan vous donne la situation évaluée au dernier jour de bourse de l'exercice.

Par ailleurs, le compte de résultat fait apparaître les revenus dont sont déduits les frais de gestion et les frais financiers, pour dégager le **RESULTAT NET de 7 059 012,66 EUROS**. Celui-ci est corrigé des comptes de régularisation des revenus, des acomptes versés, et du report à nouveau afin d'obtenir les sommes distribuables au titre de l'exercice clos : **5 631 914,41 EUROS**.

Nous vous proposons de remonter au capital les sommes de la façon suivante :

2 050 393,68 EUROS pour l'action ARI - EUROPEAN HIGH YIELD SRI I2-C
2 460 298,80 EUROS pour l'action ARI - EUROPEAN HIGH YIELD SRI I-C
2,75 EUROS pour l'action ARI - EUROPEAN HIGH YIELD SRI M-C
304 777,20 EUROS pour l'action ARI - EUROPEAN HIGH YIELD SRI O-C
26 627,16 EUROS pour l'action ARI - EUROPEAN HIGH YIELD SRI P-C
721 843,73 EUROS pour l'action ARI - EUROPEAN HIGH YIELD SRI PM-C
67 971,09 EUROS pour l'action ARI - EUROPEAN HIGH YIELD SRI R-C

Le montant des plus ou moins-values nettes est de : -20 180 213,86 EUROS et se décompose comme suit :

Action ARI - EUROPEAN HIGH YIELD SRI I2-C : Capitalisation : -6 935 086,88 EUROS
Action ARI - EUROPEAN HIGH YIELD SRI I-C : Capitalisation : -8 898 217,50 EUROS
Action ARI - EUROPEAN HIGH YIELD SRI M-C : Capitalisation : -8,73 EUROS
Action ARI - EUROPEAN HIGH YIELD SRI O-C : Capitalisation : -938 364,94 EUROS
Action ARI - EUROPEAN HIGH YIELD SRI P-C : Capitalisation : -122 169,34 EUROS
Action ARI - EUROPEAN HIGH YIELD SRI PM-C : Capitalisation : -3 030 689,27 EUROS
Action ARI - EUROPEAN HIGH YIELD SRI R-C : Capitalisation : -255 677,20 EUROS

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN HIGH YIELD SRI (SICAV)

Bilan Actif au 31/05/2023 en EUR

	31/05/2023	31/05/2022
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	212 006 397,66	341 203 589,01
Actions et valeurs assimilées		
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées	199 401 175,16	307 474 482,46
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	199 401 175,16	307 474 482,46
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	12 454 454,71	33 215 314,00
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	12 454 454,71	33 215 314,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays		
Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	150 767,79	513 792,55
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	108 100,00	455 340,00
Autres opérations	42 667,79	58 452,55
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	9 958 768,24	20 753 139,31
Opérations de change à terme de devises	8 919 694,47	20 341 471,31
Autres	1 039 073,77	411 668,00
COMPTES FINANCIERS	1 344 176,61	16 083 947,02
Liquidités	1 344 176,61	16 083 947,02
TOTAL DE L'ACTIF	223 309 342,51	378 040 675,34

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN HIGH YIELD SRI (SICAV)

Bilan Passif au 31/05/2023 en EUR

	31/05/2023	31/05/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	226 912 334,63	350 507 537,61
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-20 180 213,86	-3 574 595,08
Résultat de l'exercice (a, b)	5 631 914,41	9 001 827,79
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	212 364 035,18	355 934 770,32
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	878 078,61	478 387,63
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	878 078,61	478 387,63
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	108 100,00	455 340,00
Autres opérations	769 978,61	23 047,63
DETTES	10 067 228,72	21 627 517,39
Opérations de change à terme de devises	9 143 028,09	20 223 724,58
Autres	924 200,63	1 403 792,81
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	223 309 342,51	378 040 675,34

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN HIGH YIELD SRI (SICAV)

Hors-Bilan au 31/05/2023 en EUR

	31/05/2023	31/05/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO SCHATZ 0622		5 836 360,00
EURO BOBL 0622		6 703 970,00
EURO BOBL 0623	4 016 760,00	
Engagement sur marché de gré à gré		
Credit Default Swaps		
RENAULT 3.125 050321		300 000,00
RENAULT 3.125 050321		200 000,00
ARCE MI 1.0 05-23_20		500 000,00
ITRAXX EUR XOVER S39	21 000 000,00	
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Credit Default Swaps		
RENAULT 3.125 050321	300 000,00	
RENAULT 3.125 050321	200 000,00	
ARCE MI 1.0 05-23_20	500 000,00	
Autres engagements		

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN HIGH YIELD SRI (SICAV)

Compte de Résultat au 31/05/2023 en EUR

	31/05/2023	31/05/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	35 465,12	358,40
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées	8 153 154,16	9 188 107,70
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	2 235,81	
Produits sur instruments financiers à terme		41 132,00
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	8 190 855,09	9 229 598,10
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	305,89	1 934,52
Charges sur instruments financiers à terme		13 814,00
Charges sur dettes financières	19 965,33	66 930,92
Autres charges financières		
TOTAL (2)	20 271,22	82 679,44
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	8 170 583,87	9 146 918,66
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	1 111 571,21	1 416 218,52
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	7 059 012,66	7 730 700,14
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-1 427 098,25	1 271 127,65
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	5 631 914,41	9 001 827,79

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN HIGH YIELD SRI (SICAV)

Annexes aux comptes annuels

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN HIGH YIELD SRI (SICAV)

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN HIGH YIELD SRI (SICAV)

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN HIGH YIELD SRI (SICAV)

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013521192 - Action ARI - EUROPEAN HIGH YIELD SRI PM-C : Taux de frais maximum de 1,25% TTC ;
FR0013472503 - Action ARI - EUROPEAN HIGH YIELD SRI I2-C : Taux de frais maximum de 0,25% TTC ;
FR0013340916 - Action ARI - EUROPEAN HIGH YIELD SRI P-C : Taux de frais maximum de 1,25% TTC ;
FR0013340908 - Action ARI - EUROPEAN HIGH YIELD SRI R-C : Taux de frais maximum de 0,75% TTC ;
FR0013340932 - Action ARI - EUROPEAN HIGH YIELD SRI I-C : Taux de frais maximum de 0,80% TTC ;
FR0014001011 - Action ARI - EUROPEAN HIGH YIELD SRI M-C : Taux de frais maximum de 0,80 % TTC ;
FR0014005U92 - Action ARI - EUROPEAN HIGH YIELD SRI O-C : Taux de frais maximum de 0,10 % TTC.

Swing pricing

Les souscriptions et les rachats significatifs peuvent avoir un impact sur la valeur liquidative en raison du coût de réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement et de désinvestissement. Ce coût peut provenir de l'écart entre le prix de transaction et le prix de valorisation, de taxes ou de frais de courtage.

Aux fins de préserver l'intérêt des actionnaires présents dans l'OPC, la Société de Gestion peut décider d'appliquer un mécanisme de Swing Pricing à l'OPC avec seuil de déclenchement.

Ainsi dès lors que le solde de souscriptions-rachats de toutes les actions confondues est supérieur en valeur absolue au seuil préétabli, il sera procédé à un ajustement de la Valeur Liquidative. Par conséquent, la Valeur Liquidative sera ajustée à la hausse (et respectivement à la baisse) si le solde des souscriptions-rachats est positif (et respectivement négatif) ; l'objectif est de limiter l'impact de ces souscriptions-rachats sur la Valeur Liquidative des actionnaires présents dans l'OPC.

Ce seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif total de l'OPC.

Le niveau du seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la Société de gestion, et ils sont revus a minima sur un rythme trimestriel.

En raison de l'application du Swing Pricing, la volatilité de l'OPC peut ne pas provenir uniquement des actifs détenus en portefeuille.

Conformément à la réglementation, seules les personnes en charge de sa mise en œuvre connaissent le détail de ce mécanisme, et notamment le pourcentage du seuil de déclenchement.

Commission de surperformance :

Le calcul de la commission de surperformance s'applique au niveau de chaque part concernée et à chaque date d'établissement de la Valeur Liquidative. Celui-ci est basé sur la comparaison (ci-après la « Comparaison ») entre :

- L'actif net calculé au niveau de l'action (avant prélèvement de la commission de surperformance) et
- L'actif de référence (ci-après « l'Actif de Référence ») qui représente et réplique l'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) au 1^{er} jour de la période d'observation, retraité des souscriptions/rachats à chaque valorisation, auquel est appliqué la performance de l'indicateur de référence (ICE BofAML BB Euro High Yield (HE10)).

Ainsi, à compter du 1^{er} juin 2022, la Comparaison est effectuée sur une période d'observation de cinq années maximum, dont la date anniversaire correspond au jour d'établissement de la dernière valeur liquidative du mois de mai. Toutes les périodes d'observations qui s'ouvrent à compter du 1^{er} juin 2022 intègrent les nouvelles modalités ci-dessous.

Au cours de la vie de l'action, une nouvelle période d'observation de 5 années maximum s'ouvre :

- en cas de versement de la provision annuelle à une date anniversaire ;
- en cas de sous-performance cumulée constatée à l'issue d'une période de 5 ans.

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN HIGH YIELD SRI (SICAV)

Dans ce cas, toute sous-performance supérieure à 5 ans ne sera plus prise en compte au cours de la nouvelle période d'observation ; à l'inverse toute sous-performance générée sur les 5 dernières années continuera à être prise en compte.

La commission de surperformance représentera 20% de l'écart entre l'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et l'Actif de Référence si les conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- cet écart est positif ;
- la performance relative, depuis le début de la période d'observation telle que définie ci-dessus, de la part par rapport à l'actif de référence est positive ou nulle. Les sous-performances passées sur les 5 dernières années doivent ainsi être compensées avant qu'une provision puisse à nouveau être enregistrée.

Cette commission fera l'objet d'une provision lors du calcul de la Valeur Liquidative.

En cas de rachat au cours de la période d'observation, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre d'actions rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion. Celle-ci peut être versée à la société de gestion à chaque date anniversaire.

Si, au cours de la période d'observation, l'actif net calculé de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) est inférieur à celui de l'Actif de Référence, la commission de surperformance sera nulle et fera l'objet d'une reprise de provision lors du calcul de la Valeur Liquidative. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Sur la période d'observation, toutes provisions telles que définies ci-dessus deviennent exigible à date d'anniversaire et seront payées à la Société de Gestion.

La commission de surperformance est perçue par la société de gestion même si la performance de l'action sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'Actif de Référence.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrrages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action ARI - EUROPEAN HIGH YIELD SRI I2-C	Capitalisation	Capitalisation
Action ARI - EUROPEAN HIGH YIELD SRI I-C	Capitalisation	Capitalisation

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN HIGH YIELD SRI (SICAV)

Action(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action ARI - EUROPEAN HIGH YIELD SRI M-C	Capitalisation	Capitalisation
Action ARI - EUROPEAN HIGH YIELD SRI O-C	Capitalisation	Capitalisation
Action ARI - EUROPEAN HIGH YIELD SRI P-C	Capitalisation	Capitalisation
Action ARI - EUROPEAN HIGH YIELD SRI PM-C	Capitalisation	Capitalisation
Action ARI - EUROPEAN HIGH YIELD SRI R-C	Capitalisation	Capitalisation

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN HIGH YIELD SRI (SICAV)

2. Évolution de l'actif net au 31/05/2023 en EUR

	31/05/2023	31/05/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	355 934 770,32	237 352 002,48
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	63 668 300,95	269 967 985,89
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-197 178 776,31	-122 259 697,66
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	734 853,08	1 523 700,20
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-25 940 102,17	-4 182 189,05
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	4 185 759,80	5 134 734,96
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-4 515 368,50	-6 282 741,50
Frais de transactions	-216 046,07	-288 535,18
Différences de change	-899 573,28	1 163 263,35
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	10 857 360,44	-34 233 997,19
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-19 986 048,74</i>	<i>-30 843 409,18</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>30 843 409,18</i>	<i>-3 390 588,01</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-1 326 155,74	309 543,88
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-835 410,82</i>	<i>490 744,92</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-490 744,92</i>	<i>-181 201,04</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	7 059 012,66	7 730 700,14
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	212 364 035,18	355 934 770,32

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN HIGH YIELD SRI (SICAV)

3. Compléments d'information

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	309 499,28	0,15
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	199 091 675,88	93,75
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	199 401 175,16	93,90
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Crédit	21 000 000,00	9,89
Taux	4 016 760,00	1,89
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	25 016 760,00	11,78
AUTRES OPÉRATIONS		
Crédit	1 000 000,00	0,47
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	1 000 000,00	0,47

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	199 091 675,88	93,75			309 499,28	0,15		
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							1 344 176,61	0,63
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	4 016 760,00	1,89						
Autres opérations								

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN HIGH YIELD SRI (SICAV)

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées					29 234 452,51	13,77	62 210 056,48	29,29	107 956 666,17	50,84
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	1 344 176,61	0,63								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture							4 016 760,00	1,89		
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 GBP		Devise 2 USD		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées	5 520 635,69	2,60	3 470 054,66	1,63				
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances	32 550,57	0,02						
Comptes financiers	224 103,50	0,11	566 273,19	0,27				
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes	5 242 039,66	2,47	3 900 988,43	1,84				
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN HIGH YIELD SRI (SICAV)

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/05/2023
CRÉANCES		
	Fonds à recevoir sur vente à terme de devises	8 919 694,47
	Ventes à règlement différé	102 054,05
	Dépôts de garantie en espèces	95 698,60
	Coupons et dividendes en espèces	51 321,12
	Collatéraux	790 000,00
TOTAL DES CRÉANCES		9 958 768,24
DETTES		
	Vente à terme de devise	9 143 028,09
	Achats à règlement différé	655 331,51
	Frais de gestion fixe	163 267,71
	Frais de gestion variable	151,84
	Autres dettes	105 449,57
TOTAL DES DETTES		10 067 228,72
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-108 460,48

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN HIGH YIELD SRI (SICAV)

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Action ARI - EUROPEAN HIGH YIELD SRI I2-C		
Actions souscrites durant l'exercice	1 225,813	11 315 687,24
Actions rachetées durant l'exercice	-5 946,089	-53 571 279,80
Solde net des souscriptions/rachats	-4 720,276	-42 255 592,56
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	7 789,204	
Action ARI - EUROPEAN HIGH YIELD SRI I-C		
Actions souscrites durant l'exercice	38 333,335	37 956 809,09
Actions rachetées durant l'exercice	-81 137,340	-79 617 381,62
Solde net des souscriptions/rachats	-42 804,005	-41 660 572,53
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	93 839,421	
Action ARI - EUROPEAN HIGH YIELD SRI M-C		
Actions souscrites durant l'exercice		
Actions rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1,000	
Action ARI - EUROPEAN HIGH YIELD SRI O-C		
Actions souscrites durant l'exercice		
Actions rachetées durant l'exercice	-70 000,000	-5 926 326,00
Solde net des souscriptions/rachats	-70 000,000	-5 926 326,00
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	109 013,020	
Action ARI - EUROPEAN HIGH YIELD SRI P-C		
Actions souscrites durant l'exercice	10 075,848	963 095,26
Actions rachetées durant l'exercice	-10 819,868	-990 064,02
Solde net des souscriptions/rachats	-744,020	-26 968,76
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	13 377,799	
Action ARI - EUROPEAN HIGH YIELD SRI PM-C		
Actions souscrites durant l'exercice	135 708,717	12 933 162,04
Actions rachetées durant l'exercice	-549 089,660	-52 075 850,97
Solde net des souscriptions/rachats	-413 380,943	-39 142 688,93
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	328 578,025	

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN HIGH YIELD SRI (SICAV)

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Action ARI - EUROPEAN HIGH YIELD SRI R-C		
Actions souscrites durant l'exercice	5 192,983	499 547,32
Actions rachetées durant l'exercice	-51 725,871	-4 997 873,90
Solde net des souscriptions/rachats	-46 532,888	-4 498 326,58
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	27 309,629	

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN HIGH YIELD SRI (SICAV)

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Action ARI - EUROPEAN HIGH YIELD SRI I2-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action ARI - EUROPEAN HIGH YIELD SRI I-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action ARI - EUROPEAN HIGH YIELD SRI M-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action ARI - EUROPEAN HIGH YIELD SRI O-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action ARI - EUROPEAN HIGH YIELD SRI P-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action ARI - EUROPEAN HIGH YIELD SRI PM-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action ARI - EUROPEAN HIGH YIELD SRI R-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN HIGH YIELD SRI (SICAV)

3.7. FRAIS DE GESTION

	31/05/2023
Action ARI - EUROPEAN HIGH YIELD SRI I2-C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	217 635,32
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,24
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	29,64
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
Action ARI - EUROPEAN HIGH YIELD SRI I-C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	490 756,05
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,43
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	111,43
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
Action ARI - EUROPEAN HIGH YIELD SRI M-C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	0,01
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,01
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
Action ARI - EUROPEAN HIGH YIELD SRI O-C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	5 635,80
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,05
Frais de gestion variables provisionnés	-13 812,63
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	-0,12
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN HIGH YIELD SRI (SICAV)

3.7. FRAIS DE GESTION

	31/05/2023
Action ARI - EUROPEAN HIGH YIELD SRI P-C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	13 417,85
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,99
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	0,07
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
Action ARI - EUROPEAN HIGH YIELD SRI PM-C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	374 539,69
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,79
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	6,49
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
Action ARI - EUROPEAN HIGH YIELD SRI R-C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	23 247,28
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,53
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	4,21
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

	31/05/2023
Garanties reçues par l'OPC	
- dont garanties de capital	
Autres engagements reçus	
Autres engagements donnés	

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN HIGH YIELD SRI (SICAV)

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/05/2023
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/05/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/05/2023
Actions			
Obligations			2 100 661,69
	FR001400F067	CA 7.25% PERP EMTN	2 100 661,69
TCN			
OPC			12 454 454,71
	FR0014005XL2	AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI PART Z C	1 741 137,13
	FR0014005XM0	AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI PART Z C	10 713 317,58
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			14 555 116,40

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN HIGH YIELD SRI (SICAV)

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/05/2023	31/05/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	5 631 914,41	9 001 827,79
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	5 631 914,41	9 001 827,79

	31/05/2023	31/05/2022
Action ARI - EUROPEAN HIGH YIELD SRI I2-C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	2 050 393,68	3 269 244,50
Total	2 050 393,68	3 269 244,50

	31/05/2023	31/05/2022
Action ARI - EUROPEAN HIGH YIELD SRI I-C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	2 460 298,80	3 593 015,43
Total	2 460 298,80	3 593 015,43

	31/05/2023	31/05/2022
Action ARI - EUROPEAN HIGH YIELD SRI M-C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	2,75	2,65
Total	2,75	2,65

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN HIGH YIELD SRI (SICAV)

	31/05/2023	31/05/2022
Action ARI - EUROPEAN HIGH YIELD SRI O-C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	304 777,20	292 011,53
Total	304 777,20	292 011,53

	31/05/2023	31/05/2022
Action ARI - EUROPEAN HIGH YIELD SRI P-C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	26 627,16	28 080,75
Total	26 627,16	28 080,75

	31/05/2023	31/05/2022
Action ARI - EUROPEAN HIGH YIELD SRI PM-C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	721 843,73	1 636 756,21
Total	721 843,73	1 636 756,21

	31/05/2023	31/05/2022
Action ARI - EUROPEAN HIGH YIELD SRI R-C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	67 971,09	182 716,72
Total	67 971,09	182 716,72

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN HIGH YIELD SRI (SICAV)

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/05/2023	31/05/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-20 180 213,86	-3 574 595,08
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	-20 180 213,86	-3 574 595,08

	31/05/2023	31/05/2022
Action ARI - EUROPEAN HIGH YIELD SRI I2-C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-6 935 086,88	-1 190 326,74
Total	-6 935 086,88	-1 190 326,74

	31/05/2023	31/05/2022
Action ARI - EUROPEAN HIGH YIELD SRI I-C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-8 898 217,50	-1 386 167,57
Total	-8 898 217,50	-1 386 167,57

	31/05/2023	31/05/2022
Action ARI - EUROPEAN HIGH YIELD SRI M-C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-8,73	-0,87
Total	-8,73	-0,87

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN HIGH YIELD SRI (SICAV)

	31/05/2023	31/05/2022
Action ARI - EUROPEAN HIGH YIELD SRI O-C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-938 364,94	-176 550,73
Total	-938 364,94	-176 550,73

	31/05/2023	31/05/2022
Action ARI - EUROPEAN HIGH YIELD SRI P-C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-122 169,34	-13 840,94
Total	-122 169,34	-13 840,94

	31/05/2023	31/05/2022
Action ARI - EUROPEAN HIGH YIELD SRI PM-C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-3 030 689,27	-733 711,00
Total	-3 030 689,27	-733 711,00

	31/05/2023	31/05/2022
Action ARI - EUROPEAN HIGH YIELD SRI R-C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-255 677,20	-73 997,23
Total	-255 677,20	-73 997,23

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN HIGH YIELD SRI (SICAV)

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	31/05/2019	29/05/2020	31/05/2021	31/05/2022	31/05/2023
Actif net Global en EUR	73 467 964,47	96 791 428,01	237 352 002,48	355 934 770,32	212 364 035,18
Action ARI - EUROPEAN HIGH YIELD SRI I2-C en EUR					
Actif net		12 968 888,04	48 950 915,18	118 944 260,00	73 039 832,73
Nombre de titres		1 376,075	4 742,039	12 509,480	7 789,204
Valeur liquidative unitaire		9 424,5502	10 322,7567	9 508,3296	9 377,0599
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes		-111,61	7,92	-95,15	-890,34
Capitalisation unitaire sur résultat		129,83	241,24	261,34	263,23
Action ARI - EUROPEAN HIGH YIELD SRI I-C en EUR					
Actif net	73 460 009,11	80 401 827,22	154 698 773,95	138 499 401,23	93 628 240,78
Nombre de titres	72 037,646	79 780,200	140 381,562	136 643,426	93 839,421
Valeur liquidative unitaire	1 019,7447	1 007,7917	1 101,9878	1 013,5826	997,7495
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-11,93	-9,50	0,83	-10,14	-94,82
Capitalisation unitaire sur résultat	25,61	27,48	23,84	26,29	26,21
Action ARI - EUROPEAN HIGH YIELD SRI M-C en EUR					
Actif net			100,99	93,44	92,36
Nombre de titres			1,000	1,000	1,000
Valeur liquidative unitaire			100,9900	93,4400	92,3600
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes			0,24	-0,87	-8,73
Capitalisation unitaire sur résultat			0,67	2,65	2,75

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN HIGH YIELD SRI (SICAV)

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	31/05/2019	29/05/2020	31/05/2021	31/05/2022	31/05/2023
Action ARI - EUROPEAN HIGH YIELD SRI O-C en EUR					
Actif net				16 429 857,43	9 894 935,93
Nombre de titres				179 013,020	109 013,020
Valeur liquidative unitaire				91,7802	90,7683
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes				-0,98	-8,60
Capitalisation unitaire sur résultat				1,63	2,79
Action ARI - EUROPEAN HIGH YIELD SRI P-C en EUR					
Actif net	7 855,14	3 420 613,27	2 948 472,25	1 382 373,79	1 281 848,97
Nombre de titres	78,449	34 756,066	27 557,848	14 121,819	13 377,799
Valeur liquidative unitaire	100,1305	98,4177	106,9921	97,8892	95,8191
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,13	-0,92	0,08	-0,98	-9,13
Capitalisation unitaire sur résultat	0,21	2,14	1,74	1,98	1,99
Action ARI - EUROPEAN HIGH YIELD SRI PM-C en EUR					
Actif net			27 946 861,92	73 285 464,01	31 830 221,99
Nombre de titres			259 358,476	741 958,968	328 578,025
Valeur liquidative unitaire			107,7538	98,7729	96,8726
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes			0,25	-0,98	-9,22
Capitalisation unitaire sur résultat			1,82	2,20	2,19

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN HIGH YIELD SRI (SICAV)

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	31/05/2019	29/05/2020	31/05/2021	31/05/2022	31/05/2023
Action ARI - EUROPEAN HIGH YIELD SRI R-C en EUR					
Actif net	100,22	99,48	2 806 878,19	7 393 320,42	2 688 862,42
Nombre de titres	1,000	1,000	25 755,254	73 842,517	27 309,629
Valeur liquidative unitaire	100,2200	99,4800	108,9827	100,1228	98,4584
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,15	-0,89	0,17	-1,00	-9,36
Capitalisation unitaire sur résultat	0,33	3,22	2,56	2,47	2,48

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN HIGH YIELD SRI (SICAV)

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
BER 3.5% 23-04-75 EMTN	EUR	2 000 000	1 836 190,07	0,86
CHEPLAPHARM ARZNEIMITTEL 7.5% 15-05-30	EUR	600 000	602 473,96	0,29
CMZB FRANCFORT 4.0% 05-12-30	EUR	600 000	580 507,55	0,27
CMZB FRANCFORT 6.125% PERP	EUR	1 000 000	901 648,37	0,42
CMZB FRANCFORT 6.5% 06-12-32	EUR	600 000	625 304,04	0,30
DEUTSCHE LUFTHANSA AG	EUR	2 300 000	2 181 820,72	1,03
DEUTSCHE LUFTHANSA AG 2.875% 16-05-27	EUR	1 200 000	1 104 413,09	0,52
DEUTSCHE LUFTHANSA AG 3.75% 11-02-28	EUR	800 000	760 757,92	0,36
GRUENENTHAL 3.625% 15-11-26	EUR	1 100 000	1 045 958,98	0,49
GRUENENTHAL 4.125% 15-05-28	EUR	800 000	742 932,11	0,35
GRUENENTHAL 6.75% 15-05-30	EUR	400 000	408 029,92	0,19
IHO VERWALTUNGS 3.75% 15-09-26	EUR	1 100 000	1 018 427,16	0,48
IHO VERWALTUNGS AUTRE V+0.0% 15-05-28	EUR	300 000	309 499,28	0,14
INFINEON TECHNOLOGIES AG 2.875% PERP	EUR	800 000	765 505,86	0,36
INFINEON TECHNOLOGIES AG 3.625% PERP	EUR	400 000	369 032,27	0,17
NOVELIS SHEET INGOT 3.375% 15-04-29	EUR	2 100 000	1 839 921,78	0,87
SCHAEFFLER AG 3.375% 12-10-28	EUR	1 100 000	1 013 441,94	0,48
SCHAEFFLER VERWALTUNG ZWEI GMBH 3.875% 15-05-27	EUR	400 000	357 270,73	0,17
TOTAL ALLEMAGNE			16 463 135,75	7,75
AUTRICHE				
ERSTE GR BK 5.125% PERP EMTN	EUR	800 000	704 293,12	0,33
SAPPI PAPIER 3.125% 15-04-26	EUR	200 000	191 665,03	0,09
SAPPI PAPIER 3.625% 15-03-28	EUR	1 700 000	1 525 538,99	0,72
TOTAL AUTRICHE			2 421 497,14	1,14
BELGIQUE				
KBC GROUPE 4.25% PERP	EUR	1 000 000	862 192,75	0,41
SOLVAY 2.5% PERP	EUR	400 000	363 354,06	0,17
TOTAL BELGIQUE			1 225 546,81	0,58
ESPAGNE				
ABANCA CORPORACION BANCARIA 6.0% PERP	EUR	400 000	345 220,57	0,16
ALMIRALL 2.125% 30-09-26	EUR	1 400 000	1 316 532,11	0,62
BANC DE 5.625% 06-05-26 EMTN	EUR	400 000	391 244,99	0,19
BANCO DE BADELL 2.5% 15-04-31	EUR	800 000	690 318,00	0,33
BANCO DE BADELL 9.375% PERP	EUR	800 000	774 283,32	0,36
BANCO DE CREDITO SOCIAL 8.0% 22-09-26	EUR	1 700 000	1 811 745,80	0,85
BANCO NTANDER 4.375% PERP	EUR	1 200 000	1 011 255,37	0,48
BANKINTER 7.375% 31-12-99	EUR	200 000	190 540,18	0,09
BBVA 6.0% PERP	EUR	200 000	195 361,81	0,09
CAIXABANK 8.25% PERP	EUR	1 000 000	977 181,01	0,46

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN HIGH YIELD SRI (SICAV)

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
CELLNEX FINANCE 1.25% 15-01-29	EUR	3 300 000	2 776 115,91	1,31
CELLNEX FINANCE 1.5% 08-06-28	EUR	4 400 000	3 871 875,39	1,83
CELLNEX FINANCE 2.25% 12-04-26	EUR	1 300 000	1 234 656,89	0,58
CELLNEX TELECOM 1.75% 23-10-30	EUR	900 000	747 874,04	0,35
CELLNEX TELECOM 1.875% 26-06-29	EUR	500 000	435 369,11	0,20
GRIFOLS 1.625% 15-02-25	EUR	200 000	192 981,67	0,09
GRIFOLS 2.25% 15-11-27	EUR	1 000 000	891 684,15	0,42
GRIFOLS ESCROW ISSUER 3.875% 15-10-28	EUR	900 000	758 107,30	0,36
INTL CONSOLIDATED AIRLINES GROU 2.75% 25-03-25	EUR	400 000	389 340,67	0,18
INTL CONSOLIDATED AIRLINES GROU 3.75% 25-03-29	EUR	300 000	261 682,27	0,12
TOTAL ESPAGNE			19 263 370,56	9,07
ETATS-UNIS				
ARDAGH METAL PACKAGING FINANCE USA LLC 2.0% 01-09-28	EUR	300 000	250 123,53	0,12
AVANTOR FUNDING 2.625% 01-11-25	EUR	300 000	288 653,63	0,14
BALL 1.5% 15-03-27	EUR	1 900 000	1 717 368,86	0,80
ENCORE CAPITAL GROUP 4.875% 15-10-25	EUR	400 000	370 452,93	0,17
FORD MOTOR CREDIT 3.25% 15-09-25	EUR	1 900 000	1 865 674,69	0,88
FORD MOTOR CREDIT 4.535% 06-03-25	GBP	600 000	671 935,79	0,32
FORD MOTOR CREDIT 4.867% 03-08-27	EUR	2 000 000	1 980 474,16	0,93
FORD MOTOR CREDIT 5.125% 16-06-25	USD	600 000	559 159,45	0,26
ORGANON FINANCE 1 LLC 2.875% 30-04-28	EUR	2 800 000	2 454 741,99	1,16
QUINTILES IMS 2.25% 15-01-28	EUR	3 900 000	3 473 227,29	1,64
WMG ACQUISITION 2.75% 15-07-28	EUR	1 800 000	1 646 798,68	0,77
TOTAL ETATS-UNIS			15 278 611,00	7,19
FINLANDE				
HUHTAMAKI OY 4.25% 09-06-27	EUR	300 000	309 250,85	0,15
INDUSTRIAL POWER 2.625% 31-03-27	EUR	1 100 000	1 045 931,18	0,49
NOKIA OYJ 3.125% 15-05-28 EMTN	EUR	2 500 000	2 387 833,44	1,12
TOTAL FINLANDE			3 743 015,47	1,76
FRANCE				
ACCOR 3.0% 04-02-26	EUR	3 000 000	2 945 150,62	1,38
AIR FR KLM 7.25% 31-05-26 EMTN	EUR	700 000	718 331,36	0,34
AIR FR KLM 8.125% 31-05-28	EUR	700 000	716 195,32	0,34
ATOS SE 1.75% 07-05-25	EUR	700 000	606 735,14	0,29
ATOS SE 2.5% 07-11-28	EUR	1 000 000	755 760,52	0,35
BANIJAY GROUP SAS 6.5% 01-03-26	EUR	500 000	501 031,57	0,23
BNP PAR 6.875% PERP	EUR	1 800 000	1 806 884,93	0,85
BQ POSTALE 3.875% PERP	EUR	1 600 000	1 280 633,29	0,60
CA 7.25% PERP EMTN	EUR	2 100 000	2 100 661,69	0,99
CHROME HOLDCO SAS 3.5% 31-05-28	EUR	400 000	330 281,40	0,15
COMPAGNIE GLE DE GEOPHYSIQUE 7.75% 01-04-27	EUR	400 000	349 478,58	0,17
CROWN EU HLD 2.875% 01-02-26	EUR	1 600 000	1 554 282,02	0,73
CROWN EU HLD 5.0% 15-05-28	EUR	600 000	601 877,10	0,28
DERICHEBOURG 2.25% 15-07-28	EUR	400 000	351 772,77	0,16

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN HIGH YIELD SRI (SICAV)

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
EDF 2.875% PERP	EUR	1 600 000	1 364 885,12	0,65
EDF 3.375% PERP	EUR	1 400 000	1 099 844,72	0,52
EDF 7.5% PERP EMTN	EUR	1 600 000	1 647 563,08	0,77
ELECTRICITE DE FRANCE TF/TV PERP	GBP	1 700 000	1 824 431,03	0,86
ELIOR GROUP SCA 3.75% 15-07-26	EUR	1 100 000	964 137,82	0,45
ELIS EX HOLDELIS 1.625% 03-04-28	EUR	1 700 000	1 524 049,53	0,71
ELIS EX HOLDELIS 2.875% 15-02-26	EUR	1 600 000	1 562 891,49	0,73
ELIS EX HOLDELIS 4.125% 24-05-27	EUR	1 100 000	1 098 293,82	0,52
ERAMET 7.0% 22-05-28	EUR	1 300 000	1 324 504,40	0,63
FAURECIA 2.375% 15-06-27	EUR	2 500 000	2 235 502,21	1,05
FAURECIA 2.75% 15-02-27	EUR	3 000 000	2 747 026,24	1,30
FAURECIA 7.25% 15-06-26	EUR	1 970 000	2 129 708,63	1,00
IM GROUP SAS 8.0% 01-03-28	EUR	500 000	479 143,03	0,23
LA POSTE 3.125% PERP	EUR	1 700 000	1 596 801,76	0,75
LOXAM SAS 3.25% 14-01-25	EUR	1 000 000	987 022,73	0,47
LOXAM SAS 4.5% 15-02-27	EUR	800 000	771 686,55	0,37
LOXAM SAS 6.375% 15-05-28 EMTN	EUR	800 000	798 231,70	0,37
NEXANS 5.5% 05-04-28	EUR	600 000	618 492,44	0,29
ORANO 2.75% 08-03-28 EMTN	EUR	300 000	282 258,81	0,13
ORANO 3.375% 23-04-26 EMTN	EUR	400 000	393 552,12	0,18
RENAULT 1.25% 24-06-25 EMTN	EUR	600 000	568 415,25	0,27
RENAULT 2.0% 28-09-26 EMTN	EUR	1 800 000	1 648 826,55	0,78
RENAULT 2.375% 25-05-26 EMTN	EUR	2 200 000	2 030 402,26	0,96
RENAULT 2.5% 01-04-28 EMTN	EUR	1 100 000	954 335,70	0,45
REXEL 2.125% 15-06-28	EUR	916 000	816 427,12	0,39
REXEL 2.125% 15-12-28	EUR	1 400 000	1 230 964,22	0,58
SECHE ENVIRONNEMENT 2.25% 15-11-28	EUR	1 600 000	1 395 259,56	0,66
SG 7.875% PERP EMTN	EUR	1 200 000	1 148 239,79	0,54
SOGECAP SA 4.125% 29-12-49	EUR	1 000 000	961 787,67	0,45
SOLVAY FINANCE 5.869% PERP	EUR	1 100 000	1 161 760,17	0,55
VALEO 1.0% 03-08-28 EMTN	EUR	1 500 000	1 231 060,57	0,58
VALEO 5.375% 28-05-27 EMTN	EUR	2 200 000	2 211 752,66	1,05
VEOLIA ENVIRONNEMENT 2.25% PERP	EUR	400 000	362 520,31	0,17
VEOLIA ENVIRONNEMENT 2.5% PERP	EUR	2 000 000	1 656 069,45	0,78
TOTAL FRANCE			57 446 924,82	27,05
IRLANDE				
AIB GROUP 2.875% 30-05-31 EMTN	EUR	1 300 000	1 182 565,41	0,56
AIB GROUP 5.25% PERP	EUR	700 000	659 461,16	0,31
ARDAGH PACKAGING FIN PLC ARDAGH HLDGS 2.125% 15-08-26	EUR	400 000	356 925,96	0,17
TOTAL IRLANDE			2 198 952,53	1,04
ISLE OF MAN				
PLAYTECH 4.25% 07-03-26	EUR	1 300 000	1 290 434,07	0,60
TOTAL ISLE OF MAN			1 290 434,07	0,60

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN HIGH YIELD SRI (SICAV)

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ITALIE				
ASSICURAZIONI GENERALI 4.596% PERP	EUR	100 000	99 715,28	0,05
BANCA POPOLARE DELL EMILIA ROMAGNA 3.875% 25-07-32	EUR	1 200 000	1 044 503,47	0,49
BANCA POPOLARE DELL EMILIA ROMAGNA 8.625% 20-01-33	EUR	800 000	844 978,29	0,40
BANCO BPM 3.25% 14-01-31 EMTN	EUR	3 200 000	2 954 767,59	1,40
BANCO BPM 5.0% 14-09-30	EUR	1 350 000	1 373 174,30	0,65
DOBANK 3.375% 31-07-26	EUR	1 200 000	1 032 713,01	0,49
ENEL 6.375% PERP EMTN	EUR	800 000	829 108,70	0,39
FONDIARIA SAI 5.75% 31-12-99	EUR	1 600 000	1 668 291,10	0,79
INTE 2.925% 14-10-30 EMTN	EUR	1 500 000	1 264 835,96	0,59
INTE 5.5% PERP EMTN	EUR	500 000	424 622,41	0,20
INTE 6.375% PERP	EUR	400 000	350 316,50	0,17
NEXI 1.625% 30-04-26	EUR	2 000 000	1 844 013,05	0,86
NEXI 2.125% 30-04-29	EUR	2 300 000	1 948 044,52	0,91
POSTE ITALIANE 2.625% PERP	EUR	500 000	392 710,83	0,18
SOFIMA HOLDING S.P.A	EUR	600 000	539 344,18	0,26
TELECOM ITALIA SPA EX OLIVETTI 6.875% 15-02-28	EUR	900 000	925 460,60	0,44
UBI BANCA UNIONE DI BANCHE ITALIANE 4.375% 12-07-29	EUR	1 000 000	1 026 809,53	0,48
UNICREDIT 2.0% 23-09-29 EMTN	EUR	700 000	668 388,16	0,31
UNICREDIT 4.45% PERP EMTN	EUR	100 000	80 287,66	0,04
UNICREDIT 4.875% 20-02-29 EMTN	EUR	700 000	705 852,25	0,33
UNICREDIT 5.375% PERP	EUR	900 000	835 002,62	0,39
TOTAL ITALIE			20 852 940,01	9,82
LUXEMBOURG				
CPI PROPERTY GROUP 3.75% PERP	EUR	1 400 000	468 110,25	0,22
CPI PROPERTY GROUP 4.875% PERP	EUR	900 000	354 637,89	0,16
DANA FINANCING LUX SARL 8.5% 15-07-31	EUR	700 000	700 356,47	0,33
HERENS MIDCO SARL 5.25% 15-05-29	EUR	600 000	380 154,04	0,18
INPOST 2.25% 15-07-27	EUR	1 100 000	969 890,17	0,46
SES 2.875% PERP	EUR	1 000 000	846 954,97	0,40
TELENET INTERNATIONAL FINANCE SARLQ 3.5% 01-03-28	EUR	1 800 000	1 679 614,66	0,79
TOTAL LUXEMBOURG			5 399 718,45	2,54
MEXIQUE				
NEMAK SAB CV 2.25% 20-07-28	EUR	1 400 000	1 136 402,04	0,54
TOTAL MEXIQUE			1 136 402,04	0,54
NORVEGE				
ADEVINTA A 3.0% 15-11-27	EUR	2 200 000	2 035 558,12	0,96
TOTAL NORVEGE			2 035 558,12	0,96
PAYS-BAS				
ABERTIS FINANCE BV 2.625% PERP	EUR	200 000	167 462,57	0,07
ABERTIS FINANCE BV 3.248% PERP	EUR	2 500 000	2 265 735,33	1,06
CONSTELLIUM SE 3.125% 15-07-29	EUR	800 000	680 939,97	0,32
CONSTELLIUM SE 4.25% 15-02-26	EUR	1 300 000	1 288 405,25	0,61
COOPERATIEVE RABOBANK UA 4.375% PERP	EUR	1 000 000	893 563,28	0,42

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN HIGH YIELD SRI (SICAV)

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
COOPERATIEVE RABOBANK UA 4.875% PERP	EUR	800 000	703 856,95	0,33
KPN 2.0% PERP	EUR	400 000	381 289,80	0,18
KPN 6.0% PERP	EUR	900 000	935 657,68	0,44
NATURGY FINANCE BV 2.374% PERP	EUR	1 800 000	1 589 753,20	0,75
OI EUROPEAN GROUP BV 6.25% 15-05-28	EUR	600 000	614 152,57	0,29
REPSOL INTL FINANCE BV 4.247% PERP	EUR	1 300 000	1 199 785,46	0,57
TELEFONICA EUROPE BV 2.875% PERP	EUR	1 300 000	1 141 222,96	0,54
TELEFONICA EUROPE BV 3.875% PERP	EUR	1 500 000	1 430 795,78	0,67
TELEFONICA EUROPE BV 7.125% PERP	EUR	3 200 000	3 387 405,89	1,60
WINTERSHALL DEA FINANCE 2 BV 2.4985% PERP	EUR	1 200 000	1 048 138,59	0,49
WINTERSHALL DEA FINANCE BV 3.5% PERP	EUR	800 000	634 622,83	0,30
WPAP TELECOM HOLDINGS III BV 5.5% 15-01-30	EUR	400 000	324 278,27	0,15
WPAP TELECOM HOLDINGS IV BV 3.75% 15-01-29	EUR	700 000	607 843,77	0,29
ZIGGO BOND COMPANY BV 3.375% 28-02-30	EUR	1 600 000	1 176 129,01	0,55
ZIGGO BV 2.875% 15-01-30	EUR	800 000	626 482,38	0,30
TOTAL PAYS-BAS			21 097 521,54	9,93
PORTUGAL				
ENERGIAS DE PORTUGAL EDP 1.875% 02-08-81	EUR	1 700 000	1 525 262,05	0,72
ENERGIAS DE PORTUGAL EDP 1.875% 14-03-82	EUR	1 800 000	1 407 594,05	0,67
ENERGIAS DE PORTUGAL EDP 5.943% 23-04-83	EUR	1 000 000	1 000 525,18	0,47
TOTAL PORTUGAL			3 933 381,28	1,86
ROYAUME-UNI				
ALLWYN ENTERTAINMENT FINANCING UK 7.25% 30-04-30	EUR	300 000	303 654,45	0,15
BRITISH TEL 1.874% 18-08-80	EUR	500 000	457 421,60	0,22
EC FINANCE 3.0% 15-10-26	EUR	1 000 000	943 259,32	0,44
HSBC 8.0% PERP	USD	800 000	761 551,48	0,35
INTL GAME TECHNOLOGY 2.375% 15-04-28	EUR	1 400 000	1 271 821,92	0,60
INTL GAME TECHNOLOGY 3.5% 15-06-26	EUR	2 500 000	2 479 872,68	1,17
IRON MOUNTAIN UK PLC 3.875% 15-11-25	GBP	1 200 000	1 325 230,00	0,62
NOMAD FOODS BOND 2.5% 24-06-28	EUR	2 000 000	1 778 499,09	0,84
PREMIER FOODS FINANCE 3.5% 15-10-26	GBP	1 600 000	1 699 038,87	0,80
SHERWOOD FINANCING 4.5% 15-11-26	EUR	490 000	415 720,66	0,19
VODAFONE GROUP 2.625% 27-08-80	EUR	500 000	458 918,14	0,22
VODAFONE GROUP 3.0% 27-08-80	EUR	1 400 000	1 154 236,54	0,55
VODAFONE GROUP 4.2% 03-10-78	EUR	1 220 000	1 140 590,07	0,54
VODAFONE GROUP 6.25% 03-10-78	USD	2 210 000	2 149 343,73	1,01
YULE CATTO AND 3.875% 01-07-25	EUR	1 100 000	1 045 470,08	0,49
TOTAL ROYAUME-UNI			17 384 628,63	8,19
SUEDE				
CASTELLUM AB 3.125% PERP	EUR	900 000	628 475,91	0,29
DOMETIC GROUP AB 2.0% 29-09-28	EUR	1 300 000	1 059 337,72	0,50
HEIMSTADEN BOSTAD AB 2.625% PERP	EUR	2 500 000	1 268 778,58	0,60
HEIMSTADEN BOSTAD AB 3.0% PERP	EUR	800 000	429 103,50	0,20
INTRUM AB 4.875% 15-08-25	EUR	1 800 000	1 584 019,66	0,75

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN HIGH YIELD SRI (SICAV)

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
INTRUM AB 9.25% 15-03-28	EUR	1 300 000	1 207 313,18	0,57
SAMHALLSBYGGNADSBOLAGET I NORDEN AB 1.75% 14-01-25	EUR	800 000	651 479,38	0,31
SAMHALLSBYGGNADSBOLAGET I NORDEN AB 2.625% PERP	EUR	600 000	136 661,82	0,06
SAMHALLSBYGGNADSBOLAGET I NORDEN AB 2.875% PERP	EUR	600 000	134 609,98	0,06
VERISURE MIDHOLDING AB 5.25% 15-02-29	EUR	500 000	434 672,22	0,21
TOTAL SUEDE			7 534 451,95	3,55
SUISSE				
JULIUS BAER GRUPPE AG 6.625% PERP	EUR	800 000	695 084,99	0,33
TOTAL SUISSE			695 084,99	0,33
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			199 401 175,16	93,90
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			199 401 175,16	93,90
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI PART Z C	EUR	17,261	1 741 137,13	0,82
AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI PART Z C	EUR	10,603	10 713 317,58	5,04
TOTAL FRANCE			12 454 454,71	5,86
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			12 454 454,71	5,86
TOTAL Organismes de placement collectif			12 454 454,71	5,86
Instruments financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
EURO BOBL 0623	EUR	-34	-108 100,00	-0,05
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			-108 100,00	-0,05
TOTAL Engagements à terme fermes			-108 100,00	-0,05
Autres instruments financiers à terme				
Credit Default Swap				
ARCE MI 1.0 05-23_20	EUR	500 000	42 667,79	0,02
ITRAXX EUR XOVER S39	EUR	-21 000 000	-766 438,87	-0,36
RENAULT 3.125 050321	EUR	200 000	-1 415,88	
RENAULT 3.125 050321	EUR	300 000	-2 123,86	
TOTAL Credit Default Swap			-727 310,82	-0,34
TOTAL Autres instruments financiers à terme			-727 310,82	-0,34
TOTAL Instruments financier à terme			-835 410,82	-0,39
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	EUR	108 100	108 100,00	0,05
TOTAL Appel de marge			108 100,00	0,05
Créances			9 958 768,24	4,69
Dettes			-10 067 228,72	-4,74
Comptes financiers			1 344 176,61	0,63
Actif net			212 364 035,18	100,00

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN HIGH YIELD SRI (SICAV)

Action ARI - EUROPEAN HIGH YIELD SRI M-C	EUR	1,000	92,3600
Action ARI - EUROPEAN HIGH YIELD SRI R-C	EUR	27 309,629	98,4584
Action ARI - EUROPEAN HIGH YIELD SRI PM-C	EUR	328 578,025	96,8726
Action ARI - EUROPEAN HIGH YIELD SRI I-C	EUR	93 839,421	997,7495
Action ARI - EUROPEAN HIGH YIELD SRI I2-C	EUR	7 789,204	9 377,0599
Action ARI - EUROPEAN HIGH YIELD SRI P-C	EUR	13 377,799	95,8191
Action ARI - EUROPEAN HIGH YIELD SRI O-C	EUR	109 013,020	90,7683

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN HIGH YIELD SRI (SICAV)

Annexe(s)

Informations précontractuelles pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de des objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier investit appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Les **indicateurs de durabilité** servent à vérifier si le produit financier est conforme aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

Dénomination du produit:
AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN HIGH YIELD SRI

Identifiant d'entité juridique:
549300COVN6QB1XBGE48

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable?

Oui **X Non**

Il réalisera un minimum d'**investissements durables ayant un objectif environnemental**: ___%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il réalisera un minimum d'**investissements durables ayant un objectif social**: ___%

Il promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de 30% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promeut des caractéristiques E/S, mais **ne réalisera pas d'investissements durables**

Quelles caractéristiques environnementales et/ou sociales sont promues par ce produit financier ?

L'équipe de gestion intègre des facteurs de durabilité dans son processus d'investissement par la prise en compte de la notation ESG des émetteurs dans la construction du portefeuille.

L'analyse ESG des émetteurs vise à apprécier leur capacité à gérer l'impact négatif potentiel de leurs activités sur les facteurs de durabilité. Cette analyse vise ainsi à évaluer leurs comportements Environnementaux, Sociétaux en terme de Gouvernance en leur attribuant une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note), de sorte à réaliser une appréciation plus globale des risques.

L'analyse est basée sur un ensemble de critères génériques à tous les émetteurs puis de critères spécifiques à chaque secteur, selon une approche "best in class".

La méthodologie d'analyse ESG en amont et la prise en compte de la notation globale ESG dans la

construction du portefeuille (en excluant les émetteurs les moins bien notés et en privilégiant ceux ayant les meilleures notations) permet ainsi de promouvoir les 3 dimensions (environnementale, sociale et de gouvernance).

● ***Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?***

L'indicateur de durabilité est la note ESG moyenne du portefeuille qui doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement (la note moyenne de l'univers d'investissement étant calculée après élimination d'au moins 20% des émetteurs les moins bien notés).

Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche " Best-in-class ". Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à évaluer la dynamique dans laquelle les entreprises évoluent.

La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes, allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à un score de G. Pour les émetteurs corporate, la performance ESG est évaluée globalement et en fonction de critères pertinents par comparaison avec la performance moyenne de son secteur d'activité, à travers la combinaison des trois dimensions ESG :

- la dimension environnementale : elle examine la capacité des émetteurs à maîtriser leur impact direct et indirect sur l'environnement, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leurs émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité.

- la dimension sociale : elle mesure la façon dont un émetteur opère sur deux concepts distincts : la stratégie de l'émetteur pour développer son capital humain et le respect des droits de l'homme en général :

- la dimension de gouvernance : elle évalue la capacité de l'émetteur à assurer les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères soit génériques (communs à toutes les entreprises quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation d'un émetteur. Les ratings ESG d'Amundi sont susceptibles d'être exprimés globalement sur les trois dimensions E, S et G ou individuellement sur tout facteur environnemental ou social.

● ***Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entend notamment poursuivre et comment l'investissement durable contribue-t-il à ces objectifs ?***

Les objectifs des investissements durables consistent à investir dans des sociétés qui répondent à deux critères :

- 1) suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
- 2) ne pas générer de produits et services qui nuisent à l'environnement et à la société.

La définition d'entreprise " la plus performante " s'appuie sur une méthodologie ESG Amundi propriétaire qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme " la plus performante ", une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois premiers (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur sur au moins un facteur environnemental ou social important. Des facteurs environnementaux et sociaux importants sont identifiés au niveau du secteur. L'identification de ces facteurs est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme matériels ont une contribution de plus de 10% au score ESG global. Pour le secteur de l'énergie par exemple, les facteurs matériels sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de l'homme.

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement ne doit pas avoir

d'exposition significative à des activités (par exemple, le tabac, les armes, les jeux d'argent, le charbon, l'aviation, la production de viande, la fabrication d'engrais et de pesticides, la production de plastique à usage unique) non compatibles avec ces critères.

La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement.

https://www.amundi.fr/fr_part/Local-content/Footer/Quicklinks/Informations-reglementaires/Amundi-Asset-Management

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier entend notamment poursuivre ne causent-ils pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important (principe du « DNSH » ou Do Not Significantly Harm »), Amundi utilise deux filtres :

- le premier filtre « DNSH » repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 des RTS (par exemple, l'intensité de Gaz à Effet de Serre ou GES des entreprises) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité en carbone n'appartient pas au dernier décile du secteur). Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

- Au-delà des indicateurs spécifiques des facteurs de durabilité couverts par le premier filtre, Amundi a défini un second filtre qui ne prend pas en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives ci-dessus afin de vérifier qu'une entreprise ne présente pas une mauvaise performance environnementale ou sociale globale par rapport aux autres entreprises de son secteur ce qui correspond à un score environnemental ou social supérieure ou égal à E sur l'échelle de notation Amundi.

https://www.amundi.fr/fr_part/Local-content/Footer/Quicklinks/Informations-reglementaires/Amundi-Asset-Management

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives sont pris en compte dans le premier filtre DNSH (do not significant harm) : celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 des RTS lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :

- avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
- avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et
- être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme
- être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

Dans quelle mesure les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée:

Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes

directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme sont intégrés dans la méthodologie de notation ESG d'Amundi. L'outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles auprès de fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé "Implication communautaire et droits de l'homme" qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, un suivi des controverses est effectué sur une base trimestrielle au minimum, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant la méthodologie de notation propriétaire) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont mis à jour trimestriellement pour suivre la tendance et les efforts de remédiation.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de taxinomie de l'UE. Elle s'accompagne de critères propres à l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Ce produit financier prend-il en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

X Oui

Amundi prend en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives conformément à l'Annexe 1, Tableau 1 des RTS s'appliquant à la stratégie de l'OPC et s'appuie sur une combinaison de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».

- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et meilleur score ESG moyen pondéré supérieur à l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité de l'atténuation.

- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.

- Vote : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).

- Suivi des controverses : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette

approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.

Non



La stratégie d'investissement

guide les décisions d'investissement selon des facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.

Les pratiques de bonne gouvernance

concernent des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel et le respect des obligations fiscales.

Quelle est la stratégie d'investissement suivie par ce produit ?

La stratégie consiste à investir dans des obligations privées de catégorie « haut rendement » de l'OCDE, dont principalement des marchés européens, afin de surperformer l'indice ICE BofAML BB Euro High Yield (HE10) tout en intégrant des critères de responsabilité en matière environnementale, sociale et de gouvernance (ESG).

● **Quelles sont les contraintes définies dans la stratégie d'investissement pour sélectionner les investissements afin d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier ?**

Le compartiment applique d'abord la politique d'exclusion d'Amundi incluant les règles suivantes :

- les exclusions légales sur l'armement controversé (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri...);
- les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial, sans mesures correctives crédibles ;
- les exclusions sectorielles du groupe Amundi sur le Charbon et le Tabac (le détail de cette politique est disponible dans la Politique Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr).

Le compartiment applique également les règles suivantes :

- exclusion des émetteurs notés E, F et G à l'achat ;
- la note E.S.G moyenne du portefeuille doit être supérieure ou égale à la note C ;
- approche dite en « amélioration de note » : la note ESG moyenne pondérée du portefeuille doit être supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement de l'OPC après élimination de 20% des émetteurs les moins bien notés ;
- le taux de couverture est de 90 % (conformément aux règles de l'AMF).

● **Dans quelle proportion minimale le produit financier s'engage t'il à réduire son périmètre d'investissement avant l'application de cette stratégie d'investissement ?**

Il n'y a pas de taux minimal d'engagement pour réduire la portée de ces investissements.

● **Quelle est la politique mise en œuvre pour évaluer les pratiques de bonne gouvernance des sociétés dans lesquelles le produit financier investit ?**

L'équipe de gestion s'appuie sur la méthodologie de notation ESG d'Amundi. Cette notation est basée sur un cadre d'analyse ESG propriétaire, qui prend en compte 38 critères généraux et sectoriels, dont des critères de gouvernance. Dans la dimension Gouvernance, Amundi évalue la capacité d'un émetteur à assurer un cadre de gouvernance d'entreprise efficace garantissant l'atteinte de ses objectifs à long terme (ex : garantir la valeur de l'émetteur sur le long terme) Les sous-critères de gouvernance pris en compte sont : la structure du conseil d'administration, l'audit et le contrôle, la rémunération, les droits des actionnaires, l'éthique, les pratiques fiscales et la stratégie ESG.

L'échelle de notation ESG d'Amundi comporte sept notes, allant de A à G, où A est la meilleure note et G la plus mauvaise. Les entreprises notées G sont exclues de l'univers d'investissement.

Chaque titre d'entreprise (actions, obligations, dérivés mono-émetteur, actions ESG et ETF obligataires) inclus dans les portefeuilles d'investissement a fait l'objet d'une évaluation de ses pratiques de bonne gouvernance en appliquant un filtre normatif par rapport aux principes du Pacte mondial des Nations unies (« United Nations Global Compact – UNGC ») sur l'émetteur concerné.

Cette évaluation est réalisée de façon continue. Le Comité de Notation ESG d'Amundi revoit mensuellement les listes des entreprises en infraction avec le Pacte mondial des Nations Unies, ce qui entraîne une dégradation de la note à G. Le désinvestissement des titres dégradés en G est effectué par défaut dans les 90 jours.

La politique de « Stewardship » d'Amundi (engagement et vote) relative à la gouvernance vient compléter cette approche.



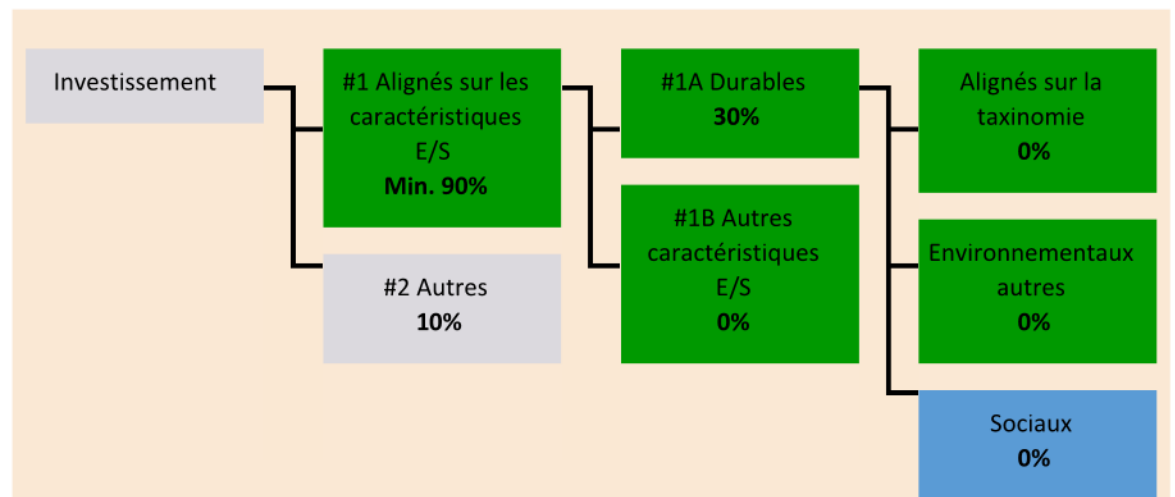
Quelle est l'allocation des actifs prévue pour ce produit financier ?

Au moins 90% des titres et instruments du compartiment font l'objet d'une analyse ESG et sont donc alignés avec les caractéristiques environnementales ou sociales promues, conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement. En outre, le compartiment s'engage à détenir un minimum de 10% d'investissements durables, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

L'allocation des actifs décrit la proportion des investissements dans des actifs spécifiques.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en % :

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la proportion des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier investit, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux ;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● Comment l'utilisation de produits dérivés permet-elle d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?

Les produits dérivés ne sont pas utilisés pour atteindre l'objectif ESG du compartiment.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Dans quelle proportion minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental sont-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le compartiment ne dispose actuellement d'aucun engagement minimum en faveur d'investissements durables avec un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE.

L'OPC ne s'engage pas à effectuer des investissements conformes à la taxinomie dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire, comme illustré ci-dessous. Néanmoins, dans le cadre de la stratégie d'investissement, il peut investir dans des sociétés également actives dans ces secteurs. Ces investissements peuvent ou non être alignés sur la taxinomie.

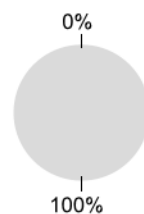
● Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE⁽¹⁾ ?

- Oui :
- Dans le gaz fossile
 - dans l'énergie nucléaire
- Non

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

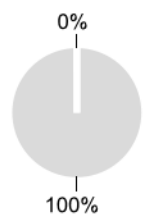
1. Investissements alignés sur la taxinomie incluant les obligations souveraines*

- Alignés sur la taxinomie (incluant le gaz fossile et le nucléaire)
- Non alignés sur la taxinomie



2. Investissements alignés sur la taxinomie hors obligations souveraines*

- Alignés sur la taxinomie (incluant le gaz fossile et le nucléaire)
- Non alignés sur la taxinomie



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

● Quelle est la proportion minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes ?

Le compartiment n'a pas d'engagement quant à une proportion minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes.

1 Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire ne sont conformes à la taxinomie de l'UE que lorsqu'elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et qu'elles ne causent pas de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. Les critères complets des activités économiques liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont institués par le règlement (UE) 2022/1214.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle est la proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le compartiment ne dispose actuellement d'aucun engagement minimum en faveur d'investissements durables avec un objectif environnemental non aligné sur la taxinomie de l'UE.



Quelle est la proportion minimale d'investissements durables sur le plan social ?

Le compartiment n'a pas de part minimale d'investissements durables ayant un objectif social.



Quels sont les investissements inclus dans la catégorie «#2 Autres», quelle est leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

Sont inclus dans la catégorie "#2 Autres" les liquidités et les instruments non couverts par une analyse ESG (lesquels peuvent inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales ne sont pas disponibles).



Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Un indice spécifique est-il désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut ?

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

- **Comment l'indice de référence est-il aligné en permanence sur chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?**

N/A

- **Comment l'alignement de la stratégie d'investissement sur la méthodologie de l'indice est-il à tout moment garanti ?**

N/A

- **En quoi l'indice désigné diffère-t-il d'un indice de marché large pertinent ?**

N/A

- **Où trouver la méthode utilisée pour le calcul de l'indice désigné ?**

N/A



Où puis-je trouver en ligne davantage d'informations spécifiques au produit ?

www.amundi.com

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN CREDIT SRI (SICAV)

Compartment

AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN CREDIT SRI

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN CREDIT SRI (SICAV)

Caractéristiques de l'OPC

Classification

Obligations et autres titres de créance libellés en euro.

Objectif de gestion

L'objectif de gestion est, sur l'horizon de placement recommandé, de surperformer l'indice Barclays Euro Aggregate Corporate, en investissant dans une sélection d'obligations non gouvernementales libellées en euro, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du compartiment.

Stratégie d'investissement

Stratégies utilisées :

Le compartiment est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »). Des informations sur les caractéristiques environnementales et sociales sont disponibles en annexe de ce prospectus.

Les principales incidences négatives des décisions d'investissement (au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)) sont les effets négatifs, importants ou susceptibles d'être importants, sur les facteurs de durabilité qui sont causés, aggravés par ou directement liés aux décisions d'investissement. L'Annexe 1 du règlement délégué au Règlement Disclosure dresse la liste des indicateurs des principales incidences négatives.

Les principales incidences négatives obligatoires de l'Annexe 1 du règlement délégué sont prises en compte dans la stratégie d'investissement du compartiment via une combinaison d'exclusions (normatives et sectorielles), d'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, d'engagement et de vote. Des informations plus détaillées sur les principales incidences négatives sont incluses dans la déclaration réglementaire ESG de la société de gestion disponible sur son site internet : www.amundi.com.

Le compartiment offre une gestion active reposant sur un processus d'investissement rigoureux, basé sur 2 axes de performance: la gestion du risque de taux (analyse économique et sectorielle) et la gestion du risque de crédit (sélection des émetteurs et des titres).

Gestion du risque de taux :

L'exposition aux taux d'intérêt du compartiment sera fonction des prévisions de l'équipe de gestion sur l'évolution du niveau général des taux d'intérêt.

Gestion du risque de crédit :

Pour sélectionner les émetteurs, l'équipe de gestion s'appuie sur la conjugaison de deux analyses : d'une part, une analyse extra-financière sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), d'autre part, une évaluation de la qualité de crédit des émetteurs (analyse financière).

Sélection des titres d'Etat et accessoirement de titres crédit sur la base de l'analyse extra-financière.

Pour sélectionner les valeurs éligibles au compartiment, l'équipe de gestion s'appuie sur une analyse crédit combinée avec une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance). L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note).

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN CREDIT SRI (SICAV)

Profil de risque

Les principaux risques liés à la classification sont les suivants :

Risque de taux

Il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations de taux d'intérêt. Il est mesuré par la sensibilité comprise entre +2 et +8. En période de hausse (en cas de sensibilité positive) ou de baisse (en cas de sensibilité négative) des taux d'intérêt, la valeur liquidative pourra baisser de manière sensible.

Risque de perte en capital

L'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et peut donc ne pas lui être restitué.

Les principaux risques spécifiques liés à la gestion sont les suivants :

Risque de crédit

Il s'agit du risque de baisse des titres émis par un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance dans lesquels est investi le compartiment peut baisser entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié à la surexposition

Le compartiment peut avoir recours à des instruments financiers à terme (dérivés) afin de générer une sur exposition et ainsi porter l'exposition du compartiment au-delà de l'actif net. En fonction du sens des opérations du compartiment, l'effet de la baisse (en cas d'achat d'exposition) ou de la hausse du sous-jacent du dérivé (en cas de vente d'exposition) peut être amplifié et ainsi accroître la baisse de la valeur liquidative du compartiment.

Risque de contrepartie

Le compartiment peut avoir recours à des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et/ou à des dérivés négociés de gré à gré. Ces opérations, conclues avec une contrepartie, exposent le compartiment à un risque de défaillance de celle-ci qui peut faire baisser la valeur liquidative du compartiment. Néanmoins, le risque de contrepartie peut être limité par la mise en place de garanties accordées au compartiment conformément à la réglementation en vigueur.

Risque lié aux arbitrages

L'arbitrage est une technique consistant à profiter d'écarts de cours constatés (ou anticipé) entre marchés et/ou secteurs et/ou titres et/ou devises et/ou instruments. En cas d'évolution défavorable de ces arbitrages (hausse des opérations vendeuses et/ou baisse des opérations acheteuses), la valeur liquidative du compartiment pourra baisser.

Risque lié à l'utilisation d'obligations subordonnées privées

Il s'agit du risque lié aux caractéristiques de paiement du titre en cas de défaut de l'émetteur: le compartiment qui s'expose à un titre subordonné ne sera pas prioritaire et le remboursement du capital ainsi que le paiement des coupons seront "subordonnés" à ceux des autres créanciers détenteurs d'obligations de rang supérieur; ainsi, le remboursement de son titre peut être partiel ou nul. L'utilisation d'obligations subordonnées peut entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative plus importante que celui lié aux autres obligations de l'émetteur.

Risque spécifique lié à l'utilisation d'obligations subordonnées complexes (convertibles contingentes) (accessoire)

Il s'agit notamment des risques liés aux caractéristiques de ces titres: annulation du coupon, réduction partielle ou totale de la valeur du titre, conversion de l'obligation en action. Ces conditions peuvent être déclenchées, en tout ou partie, soit en raison des ratios financiers de l'émetteur, soit par décision de ce dernier ou de l'autorité de tutelle compétente. La réalisation de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du compartiment.

Risque action (accessoire)

Il s'agit du risque de baisse des actions ou des indices actions auxquels le portefeuille est exposé.

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN CREDIT SRI (SICAV)

Risque de liquidité (accessoire)

Dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.

Titres spéculatifs / haut rendement (accessoire)

Ce compartiment doit être considéré comme en partie spéculatif et s'adressant plus particulièrement à des investisseurs conscients des risques inhérents aux investissements dans des titres dont la notation est basse ou inexistante. Ainsi, l'utilisation de titres « haut rendement / High Yield » pourra entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative plus important.

Risque lié aux titres émis par les pays émergents (accessoire)

Les titres de ces pays offrent une liquidité plus restreinte que les titres émis par des pays développés ; ainsi certains titres de ces pays peuvent être difficilement négociables ou même ne plus être négociables momentanément, du fait notamment de l'absence d'échanges sur le marché ou de restrictions réglementaires ; en conséquence, la détention éventuelle de ces titres peut entraîner des dérogations au fonctionnement normal du fonds conformément au règlement du compartiment et si l'intérêt des investisseurs le commande. En outre, les mouvements de baisse de marché pouvant être plus marqués et plus rapides que dans les pays développés, la valeur liquidative pourra baisser plus fortement et plus rapidement.

Risque de change (résiduel)

Il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. En fonction du sens des opérations du compartiment, la baisse (en cas d'achat) ou la hausse (en cas de vente) d'une devise par rapport à l'euro, pourra entraîner la baisse de la valeur liquidative.

Risque de contrepartie

Le compartiment a recours à des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et/ou à des dérivés négociés de gré à gré dont les contrats d'échange sur rendement global. Ces opérations, conclues avec une contrepartie, exposent le compartiment à un risque de défaillance et/ou de non-exécution du contrat d'échange de la part de celle-ci, qui pourront avoir un impact significatif sur la valeur liquidative du compartiment. Ce risque pourrait ne pas être, le cas échéant, compensé par les garanties financières reçues.

Risque de liquidité lié aux acquisitions et cessions temporaires de titres et/ou contrats d'échange sur rendement global (TRS)

Le compartiment peut être exposé à des difficultés de négociation ou une impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels le compartiment investit ou de ceux reçus en garantie, en cas de défaillance d'une contrepartie d'opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titre et/ou de contrats d'échange sur rendement global (TRS).

Risque juridique

L'utilisation des acquisitions et cessions temporaires de titres et/ou contrats d'échange sur rendement global (TRS) peut entraîner un risque juridique, notamment relatif aux contrats.

Risque en matière de durabilité

Il s'agit du risque lié à un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Pour toutes informations complémentaires, se référer au prospectus en vigueur.

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN CREDIT SRI (SICAV)

Compte rendu d'activité

Juin 2022

Les marchés du crédit ont souffert en juin, alors que les discussions sur une éventuelle récession ont dominé le débat. Le manque de confiance des consommateurs, la faiblesse des indices PMI et la lecture finale du PIB américain du premier trimestre 2022, qui, à -1,6%, a révélé une contraction plus prononcée que prévu initialement, ont confirmé que l'économie risque de souffrir des hausses de taux très rapides. L'incertitude sur le marché s'est traduite par de fortes variations des taux souverains, mais aussi par un élargissement significatif des spreads de crédit. Dans ce contexte, nous avons assisté à un nombre important de nouvelles émissions, les entreprises souhaitant renforcer leurs liquidités en prévision d'un éventuel ralentissement. Les primes de nouvelles émissions ont atteint en moyenne 20 points de base, soit leur niveau le plus élevé depuis mai 2020. La liquidité du marché s'est tarie, les écarts entre les offres et les demandes s'étant considérablement élargis. Dans ce contexte, les rendements totaux du marché Euro IG pour le mois de juin se sont établis à -3,49%, confirmant une série ininterrompue de pertes depuis décembre de l'année dernière. La performance excédentaire par rapport aux bons du Trésor de durée équivalente s'est établie à -2,47%. Les rendements souverains ont contribué à la baisse, car ils n'ont pas montré de direction claire tout au long du mois, mais l'ont terminé généralement en hausse. Les spreads de crédit se sont élargis de 56 points de base pour atteindre 218 points de base, leur niveau le plus élevé depuis avril 2020. Les obligations à bêta élevé et les obligations moins bien notées ont sous-performé le reste du marché, les hybrides d'entreprise, le haut rendement européen et les AT1 bancaires affichant respectivement -7,31%, -6,85% et -5,91%. Au niveau sectoriel, il n'y a pas eu de grand gagnant, à l'exception des banques seniors, qui ont affiché une performance légèrement supérieure relativement au reste du marché, à -2,88%. Sur la courbe, les spreads se sont élargis dans un mouvement parallèle. L'écartement des spreads sur les indices de crédit Itrax est massif. On se rapproche des plus larges de la période COVID. L'indice Main repasse allègrement les 100bps et termine le mois à 120bps. L'indice Itrax Crossover quant à lui flirte avec les 600bps avec un écartement de plus de 145bps pour passer de 440bps à 585bps à la fin du mois de Juin. On a observé une accélération des sorties sur la classe d'actif IG sur le mois. Les flux continuent d'être très négatifs depuis le début de l'année avec plus de 9.5mds de sorties sur les fonds ouverts. Dans cet environnement, nous avons gardé le Beta du portefeuille autour de 1. Nous avons continué à réduire les secteurs les plus touchés tels que l'immobilier avec des Ventes sur NEPI ou VGP, l'Automobile avec des ventes de VW hybrides ou bien encore des ventes de Tier 2 bancaires comme Société Générale ou BBVA (surtout les low reset pour aller vers les high reset). Nous avons participé à certaines émissions primaires lorsque les noms les maturités et les spreads nous semblaient intéressants (Orsted 6yr, Duke Energy 6yr, SES 7yr, BASF 6yr ou bien Universal Music 6yr). Nous avons pris des profits sur les émissions primaires du mois de mai (Evonik, APRR). De manière générale, nous avons continué de dérisquer le portefeuille. Sur la courbe, nous maintenons notre surpondération sur la zone 4-6 ans, en restant à l'écart des obligations à plus longue échéance, plus sensibles à la volatilité des taux souverains. Enfin, nous nous concentrerons sur la sélection des émetteurs en raison de l'augmentation du risque idiosyncratique sur le marché. Les taux ont atteint leur plus haut depuis 10 ans au mois de Juin. Nous avons réduit fortement notre sous-sensibilité de -0.50 pour repasser positifs à +0.20 contre l'indice de référence - une sensibilité supérieure à l'indice en prévision d'une éventuelle récession fin 2022 ou bien début 2023. Le thème du mois de Juin est bien une dualité entre une inflation qui continue de croître et une récession qui arriverait plus vite que prévue du fait du ralentissement économique. « Inflation vs Récession » restera sans doute le thème principal en juillet. Pour l'avenir, nous maintenons notre position prudente en matière de crédit, compte tenu du ralentissement de la croissance, de l'inflation élevée et du resserrement des politiques monétaires. Bien que les entreprises européennes ont prouvé qu'elles pouvaient résister à la crise, avec des marges solides et une réduction de la dette nette, des incertitudes demeurent qui devraient influencer la volatilité des spreads de crédit : le retrait du soutien de la BCE et la nécessité pour les entreprises de se réendetter pour financer la transition écologique en font partie.

Juillet 2022

Les marchés du crédit ont clôturé sur une performance positive, tant sur le crédit que sur les taux, la première depuis le début d'année, naviguant entre des signaux macroéconomiques positifs et négatifs, ne permettant pas de dessiner de réelle tendance. L'inflation dans la zone euro est toujours élevée en juillet, +8,9% ce qui continue d'alimenter les anticipations de hausse des taux pour juguler l'inflation et donc la crainte d'une récession dans les mois à venir. Cependant, la hausse du PIB de la zone euro, supérieure aux attentes, +0,7% principalement en raison de la hausse de la consommation, a rassuré les investisseurs. La BCE a augmenté

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN CREDIT SRI (SICAV)

ses taux d'intérêt directeurs de 50 points de base (après des annonces de 25 bps), mettant ainsi un terme à l'ère des taux négatifs depuis plus de 10 ans. La BCE a aussi mis un terme à sa politique de « forward guidance » afin d'être plus proche des données macro-économiques. Enfin, elle a donné les caractéristiques du TPI (Transmission Protection Instrument), l'outil destiné à lutter contre la fragmentation au sein de la zone euro. Au début du mois, la BCE a annoncé qu'elle allait intégrer les considérations relatives au changement climatique dans sa politique monétaire. Les mesures visent à décarboniser progressivement son bilan en augmentant ses placements en obligations d'entreprises alignées sur les objectifs de l'Accord de Paris. Cela signifie qu'elle favorisera les entreprises ayant une meilleure performance climatique (émissions de GES plus faibles, objectifs de réduction du carbone plus ambitieux et plus de transparence sur les informations liées au climat). À ce stade, sans plus de détails sur les mesures, il est trop tôt pour estimer l'impact potentiel sur le marché ESG. De l'autre côté de l'Atlantique, la Fed continue de prendre des mesures agressives pour freiner l'inflation. Le FOMC a procédé à une deuxième hausse consécutive des taux de 75 points de base lors de sa réunion de juillet, portant la fourchette cible des fonds fédéraux à 2,25-2,5%. La Fed reste beaucoup plus préoccupée par le désenclavement des anticipations d'inflation que par les risques de baisse pesant sur la croissance. Dernière crainte pesant sur les marchés, le risque d'une coupure de gaz russe vers l'Europe, qui impacterait significativement les économies allemande et italienne. Dans ce contexte, la performance du marché Euro IG pour le mois de juillet s'est établie à 4,70%, affichant la première performance positive de l'année. La performance excédentaire par rapport aux bons du Trésor de durée équivalente s'est établie à 1,92%. Les spreads de crédit se sont resserrés de 28 points de base pour atteindre 184 points de base, un niveau deux fois supérieur à celui de fin d'année. Les obligations à bêta élevé et les obligations moins bien notées ont également bien performé, les hybrides non financière, le haut rendement européen et les AT1 bancaires ont affiché respectivement 5,19%, 4,84% et 4,54%. Au niveau sectoriel, le secteur immobilier qui avait très largement souffert au mois de juin, a enregistré la performance la plus élevée (7,26%), suivi par le secteur des biens de consommation (6,10%). Les dettes financières senior ont quant à elles moins bien performé à 3,74%. En juillet, dans un contexte d'inquiétude sur la réouverture de Nord Stream 1 et de son impact sur la croissance mondiale, nous avons adopté une position neutre en matière de crédit, avec un bêta légèrement inférieur à 1. Profitant de la baisse des taux, nous avons réduit les secteurs les plus corrélés tels que l'immobilier avec une vente sur NE Property. Nous avons aussi choisi d'alléger les secteurs exposés au gaz tels que la chimie avec des ventes sur Evonik et BASF. Profitant de certaines journées risk-on, nous avons vendu des papiers s'étant bien écartés en juin tels qu'Electrolux. Le marché du crédit euro reste volatil dans une actualité partagée entre inflation et récession, dans un contexte de très faible liquidité. Malgré un marché primaire très calme, nous avons participé à certaines nouvelles émissions dans un contexte de prime d'émission large : NTT Finance 2yr, Celanese 4yr, SSE 7yr et l'émission green inaugurale de General Motors 7yr. Nous avons aussi pris des profits sur les primaires s'étant bien resserrés tels que Duke Energy. Dans cet environnement, le resserrement des spreads sur les indices de crédit Itraxx est important bien qu'à des niveaux absolus toujours élevé. L'indice Main redescend sous les 110bps et termine le mois à quasiment 100bps. L'indice Itraxx Crossover a quant à lui dépassé les 600bps mi-juillet avec un plus haut à 626bps avant de finalement se resserrer et terminer à 510bps à la fin du mois de juillet. Nous sommes ainsi parvenus sur le mois de juillet à prendre des gains importants sur une stratégie d'options sur l'Itraxx Crossover. Nous avons réduit tout au long du mois notre sensibilité en relatif jusqu'à à atteindre la neutralité, soit 0, contre l'indice de référence. Pour l'avenir, nous maintenons notre position prudente en matière de crédit, compte tenu des conditions actuelles et des incertitudes qui demeurent. Les dettes financières devraient être soutenues par la hausse des taux. Sur la courbe, nous restons à l'écart des obligations à plus longue échéance, plus sensibles à la volatilité des taux souverains. Enfin, nous nous concentrerons sur la sélection d'émetteurs de qualité en raison de l'augmentation du risque idiosyncratique sur le marché. Un émetteur bancaire présent dans le portefeuille a également vu sa note ESG baisser à E suite aux investigations de la SEC et du département de la justice américaine sur des allégations d'abus de marché et d'audit mal réalisé. A ce titre, nous avons commencé à réduire nos positions sur cet émetteur et allons continuer dès lors que les conditions seront réunies pour finaliser ces ventes. Sur la partie ESG, le fonds conserve une note supérieure à son benchmark, C+ vs C. Nous avons maintenu le score du portefeuille qui s'est établi à 1,07 en fin de mois, au-dessus du score top 80% ESG de 0,99 pour l'indice de référence. Le niveau d'intensité carbone du portefeuille se situe à 153 tCO2 par million de CA (vs 240 tCO2 pour le benchmark). Enfin, le score développement et protection du capital humain s'est établi à 0,79 pour le fonds vs 0,71 pour l'indice de référence.

Août 2022

Le répit connu par les marchés en juillet a été de courte durée. Après une première quinzaine d'août

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN CREDIT SRI (SICAV)

particulièrement calme, les marchés ont été secoués par la publication de données économiques, la flambée des prix du gaz en Europe et, surtout, le ton résolument « hawkish » du président de la Fed, Jay Powell, lors du symposium économique de Jackson Hole. Le premier catalyseur de cette correction a été le PMI manufacturier de la zone euro, qui a surpris à la baisse en plongeant à son plus bas niveau des 26 derniers mois, à 49,6. Les économistes craignent que cela ne soit le signe d'une possible contraction de l'économie au troisième trimestre. Deuxièmement, les prix de l'énergie en Europe ont atteint des niveaux record en raison de la perspective d'une réduction de l'offre russe, alimentant ainsi les craintes d'une aggravation des difficultés économiques à venir. Troisièmement, Jay Powell a réitéré l'engagement de la Fed à lutter contre l'inflation, tout en reconnaissant que la hausse des taux et la réduction du bilan de la Banque centrale entraîneront une certaine "douleur". Les marchés ont fortement réagi au discours du président de la Fed, prenant acte du sérieux de l'engagement de la Fed à ramener l'inflation à 2%. Dans ce contexte, le marché Euro IG a affiché une performance totale de -4,2% en août (-0,61% de performance excédentaire par rapport aux bons du Trésor de durée équivalente), sous l'effet combiné de l'élargissement des spreads de crédit et de la hausse des taux souverains (le rendement du Bund 5 ans a augmenté de 86bps pour atteindre 1,38%). Les spreads de crédit ont effacé la moitié de leur resserrement de juillet pour terminer le mois avec 15 points de base de plus, à 202 points de base. La situation était bien meilleure pour le segment des actifs à haut beta, le High Yield surpassant largement l'Investment Grade. Les spreads de crédit HY ont terminé le mois 32 points de base plus serrés et les CCC ont même affiché une performance totale positive, en raison de leur moindre sensibilité aux taux souverains. Sur le plan sectoriel, les secteurs des transports et des métaux et mines ont surperformé les autres secteurs. Dans le secteur financier, l'assurance est en tête. Sur la courbe, les obligations à plus longue échéance ont sous-performé. Nous avons pu observer deux périodes pendant ce mois d'août, une première jusqu'au 15 août où les spreads se resserrent puis une 2ème moitié du mois où tout repart dans le sens inverse avec une forte volatilité. Les taux quant à eux sont montés violemment pour revenir sur des niveaux au-dessus de 1,50% pour le 10 ans. Sur les indices synthétiques, le Main passe de 101bp à 91bp pour terminer à 120bp en fin de mois. Le Crossover quant à lui évolue de la même façon, de 520bps pour se resserrer à 460bps puis finir à 580bps en fin de mois. Sur le mois, nous avons maintenus notre bêta en dessous de 1. Les inquiétudes sur l'évolution du prix du gaz, son influence sur la croissance mondiale et une possible récession dans les prochains mois nous ont amené à rester prudent sur les marchés de Crédit. De plus la Chine souffre encore de séries de confinements, de la crise de l'immobilier et d'une rhétorique politique de plus en plus restrictive. Le primaire qui s'assèche normalement en août et en période de volatilité ne s'est pas tari. Les banques sont dans la nécessité d'émettre et la remontée des taux inquiète les entreprises. Ces dernières ont un besoin croissant de liquidité afin de faire face à la hausse des coûts de l'énergie cet hiver. Nous avons vendu au cours du mois certains primaires achetés récemment qui ont fortement performé comme SSE 2029 ou Celanese 2026. Nous avons participé au marché primaire qui est reparti dès le 16 août sur des maturités plutôt courtes comme Siemens 2025, Saint Gobain 2025, RWE 2025 qui offraient des primes d'émissions très intéressantes et sur le secteur des Tier 2 qui revient aussi sur le marché primaire avec des spreads et des « reset spread » attractifs comme Rabobank T2 2032 NC27, Swedbank T2 2032 NC27 et ING T2 2033 NC28. En termes de sensibilité, nous avons diminué la sensibilité du fonds par rapport au benchmark de 0.20 cts. Pour l'avenir, nous devons naviguer entre les pressions inflationnistes et les attentes de pic d'inflation. Les banques centrales expriment désormais des inquiétudes quant à la persistance de l'inflation et aux risques d'agir trop tard. Sur la partie ESG, le fonds conserve une note supérieure à son benchmark, C+ vs C. Nous avons maintenu le score du portefeuille qui s'établit à 1,09 en fin de mois, au-dessus du score top 80% ESG de 0,99 pour l'indice de référence. Le niveau d'intensité carbone du portefeuille se situe à 171 tCO2 par million de CA (vs 240 tCO2 pour le benchmark). Enfin, le score développement et protection du capital humain s'établit à 0,88 pour le fonds vs 0,71 pour l'indice de référence. Nous avons également finalisé la vente de l'émetteur Morgan Stanley ayant vu sa note ESG baisser à E.

Septembre 2022

Face à l'inflation persistante et l'inquiétude qu'elle génère, la BCE et la FED ont remonté leurs taux directeurs de 75bp et elles prévoient de continuer ces hausses pour les réunions à venir. La lutte contre l'inflation - dont la hausse semble se modérer avec la baisse des indicateurs avancés - est toutefois loin d'être terminée. Le marché du crédit a terminé le mois et le trimestre dans le rouge, en raison de l'accumulation d'événements négatifs : le ton ferme des banques centrales, l'annexion des territoires ukrainiens par la Russie, les élections italiennes, et le mini-budget au Royaume-Uni qui a enflammé les marchés de taux et de devises. Les spreads de crédit ont continué de s'élargir et se sont établis à 221bps, un nouveau record cette année et ne sont plus

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN CREDIT SRI (SICAV)

qu'à 20bps du sommet atteint pendant la crise du COVID. A noter qu'une grande partie de l'écartement du spread provient de l'écartement du swap spread, c'est-à-dire l'écart entre la courbe des taux Souverains et la courbe des taux swaps. Cette partie du spread concerne ainsi le marché dans sa globalité tandis que l'écartement du spread de crédit est plus spécifique à chaque émetteur/secteur. Le marché Euro IG affiche ainsi un rendement total de -3,47% en septembre soit 88bps de sous-performance par rapport aux bons du Trésor de durée équivalente. Les taux sont montés tout au long du mois de septembre, de 1,50% pour atteindre 2,35% le 28/09 et terminer le mois à 2,10% pour le 10 ans allemand. L'indice Crossover passe de 600bps à 500bps le 13/09, avant de repartir à 700bps le 28/09 et finir à 635bps en fin de mois. Les actifs à bêta élevé ont particulièrement souffert, les spreads des obligations hybrides d'entreprise, des obligations bancaires AT1 et des obligations européennes HY s'étant élargis de 90bps, 50bps et 10bps respectivement. Le montant des nouvelles émissions est victime de la montée de l'aversion au risque. Avec plus de la moitié de l'année écoulée, les émissions IG et HY devraient terminer à un niveau inférieur à celui de l'année dernière, à l'exception des émissions financières seniors qui ont été plus élevées. Le primaire s'est asséché au fur et à mesure des événements de volatilité. Le primaire sorti en septembre a offert de belles NIP (entre 10 et 20bps) dont nous avons profité. Nous avons investi sur Alliander 2027, DNB 2027, Amprion 2027 ou encore Citi 2028. Nous avons également participé à la réouverture du marché des hybrides corporates avec Telia et KPN. Pour financer ces achats et ne pas augmenter le Bêta du portefeuille nous avons vendu de nombreuses émissions et notamment certaines dernières émissions primaires qui avaient bien performé, comme SHBASS 2029 ou bien RBI 2025. En septembre, nous avons maintenus notre Bêta en-dessous de 1. Une possible récession dans les prochains mois en Europe se rapproche et la crainte d'une dégradation des fondamentaux des entreprises s'amplifie. L'impact de la remontée des taux par les Banques Centrales a un effet négatif sur les taux et les spreads de crédit. La vitesse et la force de cette remontée des taux des deux côtés de l'Atlantique influent sur notre positionnement en terme de sensibilité au taux. Nous sommes restés sous-sensible pendant le mois de septembre et nous avons terminé à -0,60. Sur la courbe, nous restons à l'écart des obligations à plus longue échéance, plus sensibles à la volatilité des taux souverains. Sur le mois, le fonds réalise une performance de -3,93%. Sur la partie ESG, le fonds conserve une note supérieure à son benchmark, C+ vs C. Nous avons maintenu le score ESG du portefeuille qui s'établit à 1,11 en fin de mois, au-dessus du score top 80% ESG de 0,98 pour l'indice de référence. Le niveau d'intensité carbone du portefeuille se situe à 170 tCO2 par million de CA (vs 243 tCO2 pour le benchmark). Enfin, le score développement et protection du capital humain s'établit à 0,88 pour le fonds vs 0,73 pour l'indice de référence.

Octobre 2022

Malgré un mois riche en événements, les marchés du crédit ont retrouvé une certaine stabilité en octobre. La première quinzaine a été marquée par une correction déclenchée par l'annonce d'une inflation américaine plus élevée que prévu pour le mois de septembre, ce qui a poussé les spreads de crédit à leur niveau le plus élevé de l'année (234 bps). Malgré l'agitation politique au Royaume-Uni - démission de la Première ministre après seulement quelques semaines au pouvoir - et la prise de conscience que l'inflation n'est pas encore maîtrisée - augmentation de l'inflation de la zone euro à 9,9% - le sentiment des investisseurs s'est amélioré au cours de la seconde quinzaine grâce à l'espoir d'un éventuel « dovish pivot » de la Fed et de la BCE. Aux États-Unis, bien qu'une hausse de 75 bps soit attendue de la part de la Fed lors de sa réunion du 2 novembre, les responsables devraient débattre de l'ampleur des hausses futures. De l'autre côté de l'Atlantique, Christine Lagarde a souligné que l'impact potentiel d'une récession sur l'inflation sera un élément clé des décisions futures. La hausse de 75 bps lors du meeting de la BCE le 27/10 a porté le taux de la facilité de dépôt à 1,50%, comme attendu. Dans ce contexte, le marché euro IG a affiché une performance totale de +0,10% en octobre (soit +0,39% de rendement excédentaire par rapport aux bons du trésor de durée équivalente). Les spreads de crédit ont été résilients (de 225 bps à 221 bps) tandis que les rendements souverains ont à nouveau été volatiles au cours du mois pour finalement terminer proches de leur niveau du 1er octobre. Le rendement du Bund à 5 ans a évolué dans une large fourchette d'un demi-point de pourcentage, illustrant le tiraillement du sentiment des investisseurs entre le risque croissant de récession et l'inflation persistante. Le HY a connu des mouvements de spreads plus importants que l'IG et a terminé le mois avec un resserrement de 36 bps, à 596 bps. Les secteurs les plus performants du mois ont été l'énergie et l'automobile. Au contraire, le secteur de l'immobilier a enregistré la plus mauvaise performance. Octobre s'est avéré être un mois bien plus solide pour les actifs financiers. L'un des principaux moteurs de la reprise a été la spéculation selon laquelle les banques centrales pourraient commencer à s'éloigner de leur campagne de hausse rapide des taux. Parallèlement, les prix du gaz ont connu de nouvelles baisses substantielles par rapport à leurs sommets de l'été et le Royaume-Uni est rentré dans une phase de stabilisation après l'arrivée d'un nouveau gouvernement.

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN CREDIT SRI (SICAV)

Deux périodes distinctes ont pu être observées. Les spreads se sont d'abord écartés pour atteindre un pic à 234bps contre Gov mi-octobre puis ils se sont resserrés pour terminer le mois à 220bps. Une des principales explications vient de l'action de la Finanzagentur, annonçant l'émission de 54Mds de papier via les 18 points de maturités de la courbe, ce qui atténuera la rareté du papier Allemand. Le swap spread a donc été le moteur de ce resserrement. Concernant les taux, après la montée du 10 ans allemand jusqu'à 2,50%, ils ont baissé pour revenir autour de 2% en fin de mois. Sur le mois, le fonds affiche une performance absolue de 0,24% (vs 0,10% pour l'indice), notamment grâce à la surpondération crédit ramenée légèrement au-dessus de 1 dans les derniers jours du mois. Le marché primaire a commencé à rouvrir après la Black period et nous a permis d'augmenter le risque de crédit en profitant des new issue premium offertes par les émetteurs (en moyenne à 12bps). Nous avons par exemple participé aux émissions Verizon 2030, Tennet 2028, Suez 2032. Pour financer ces achats, nous avons notamment pris nos profits sur des émissions comme BNP AT1, ENEL 2027 ou Citi 2028. En termes de sensibilité, nous l'avons remontée, de -0,60 à la neutralité. En effet les taux semblent s'être stabilisés et le marché s'entend sur un taux final de la BCE à 2.75%-3%. Nous maintenons une surpondération sur le segment 3-5 ans mais nous diversifions nos achats sur quelques maturités plus longues, à même de se resserrer plus rapidement dans un rallye market. Nous maintenons globalement notre position prudente sur le crédit mais prenons des dispositions pour accompagner cet éventuel rallye de fin d'année. Nous suivrons de près les élections mi-mandat aux Etats-Unis mi-novembre et nous devrions voir arriver nombre d'émissions primaires suite à la fin de la Black period. Un véritable revirement de politique des banques centrales n'est pas encore envisageable, étant donné la persistance de l'inflation et la forte volonté de la combattre. Du côté de la croissance, la baisse des bénéfices, la diminution de la demande des consommateurs et la hausse des coûts de financement devraient ajouter au malaise des investisseurs. Cela dit, le contexte économique incertain et les valorisations obligataires attractives rendent le crédit de haute qualité plus attrayant pour les investisseurs, qui devraient revenir sur cette classe d'actif. Sur la partie ESG, le fonds conserve une note supérieure à son benchmark, C+ vs C. Nous avons maintenu le score ESG du portefeuille qui s'établit à 1,08 en fin de mois, au-dessus du score top 80% ESG de 0,97 pour l'indice de référence. Le niveau d'intensité carbone du portefeuille s'est réduit à 146 tCO₂ par million de CA (vs 226 tCO₂ pour le benchmark). Enfin, le score développement et protection du capital humain est en augmentation à 0,91 pour le fonds vs 0,71 pour l'indice de référence.

Novembre 2022

Les premiers signes d'un ralentissement de l'inflation, d'un assouplissement du rythme des hausses de taux par les banques centrales et d'un adoucissement de la politique zéro Covid en Chine ont réconforté les marchés et enfin permis d'afficher des performances positives en novembre. Après les Etats-Unis, l'inflation en Europe a également commencé à ralentir, à 10% en novembre contre 10,6% le mois dernier, montrant un premier signe de ralentissement depuis juin 2021. La principale raison de cette décroissance est une chute des prix de l'énergie, avec une inflation de 41,5% en octobre à 34,9% en novembre dans la zone euro. Même si ces prix pourraient repartir à la hausse en raison de leur saisonnalité, les marchés sont optimistes sur une décroissance plus structurelle au cours de l'année 2023. Les banques centrales ont ainsi adouci leur discours tout en conservant leur volonté ferme de lutter contre l'inflation. La FED pourrait réduire l'ampleur de son resserrement monétaire de 75 à 50 bps lors de sa réunion de décembre, en confirmant cependant qu'elle continuerait ses hausses jusqu'à atteindre son objectif d'inflation. De l'autre côté de l'Atlantique, Christine Lagarde conserve un ton légèrement plus hawkish. Cependant, après une hausse de ses taux directeurs de 200 bps depuis juillet, la prochaine hausse attendue en décembre devrait également être moins importante, de 75 à 50 bps. Enfin, les nouvelles concernant un éventuel assouplissement de la politique zéro Covid en Chine ont également contribué à un mouvement de prise de risque sur les marchés, se traduisant par une baisse des rendements obligataires et par un resserrement des spreads de crédit tout au long du mois. Dans ce contexte, le marché Euro IG a affiché une performance totale de +2,81% en novembre (+222 bps de rendement excédentaire par rapport aux bons du trésor de durée équivalente), les spreads se resserrant ainsi de 40 bps. Le rendement du Bund à 5 ans est repassé sous la barre des 2% illustrant le regain de confiance des investisseurs. Le HY a connu des mouvements de spreads plus importants que l'IG, et a terminé le mois avec un resserrement de 73 bps, à 523 bps. En Europe, le haut rendement et les hybrides corporates ont le mieux performé, affichant respectivement 3,72% et 3,48%. Les secteurs les plus performants du mois ont été l'immobilier et la chimie. Le secteur de l'automobile est le plus mauvais secteur avec un rendement total de +1,78% (+136 bps de rendement excédentaire par rapport aux bons du trésor de durée équivalente). Dans cet environnement, le mois de novembre a vu les indices de crédit se resserrer fortement. L'indice Itraxx Main se resserre de plus de 20 bps en passant de 113 à 91 bps et l'indice Itraxx

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN CREDIT SRI (SICAV)

Crossover de plus de 80 bps en passant de 545 à 458 bps. En novembre, le Bêta du portefeuille est resté stable autour de 1,10 bien que le risque crédit global du portefeuille et de l'indice aient diminué. Nous avons voulu profiter des dernières émissions primaires et des « New Issue Premium » de ces dernières semaines ainsi que de leurs liquidités. Les émissions dans leur ensemble ont performé sur le marché secondaire. Ainsi, dans le marché primaire du mois de novembre nous avons acheté Booking 2031, Continental 2027, KBC 2027, Glaxo 2032, ACHMEA 2025, DNB 2033 NC27 en Tier2. Le marché des AT1 s'est rouvert et nous avons participé à BNP AT1 en \$ avec un coupon de 9,25% et SOCGEN AT1 en \$ avec un coupon de 9,375%. Le marché des corporates hybrides s'est également rouvert malgré la nouvelle négative des deux obligations Aroundtown et Grand City qui ne seront pas callées et qui pourrait pour Aroundtown être marquée par un décalage de paiement de coupon. Nous avons participé à Orsted 5,25% Perp NC6 et à EDF 7,5% Perp NC6 qui permet de rappeler une hybride en \$ et d'en émettre une nouvelle en €. Pour tous ces achats nous avons vendu des émissions secondaires émises ces 3 derniers mois qui avaient bien performé comme RBI 5,75% 2028, VATFAL 3,75% 2026 ou encore East Japan Railways 2,614% 2025. Enfin, sur le mois de novembre, dans un marché positif, nous avons pu observer de nombreux flux positifs sur l'IG. Nous avons dépassé les 12 Milliards de sorties fin octobre et nous revenons à près de - 10 Milliards en cette fin de mois. L'attrait pour le niveau des taux et des spreads de crédit relance l'intérêt de la classe d'actif IG dans cet environnement volatil. La volatilité sur les taux et la baisse des taux 10 ans européens nous ont amené à revenir à re-sensibiliser le fonds aux taux par rapport à son indice de référence. Nous sommes passés de -0,09 à +0,16 en fin de mois. Sur le mois, le fonds sur performance son benchmark : 2,92% vs 2,81% principalement grâce à notre surpondération crédit, notamment sur les obligations hybrides et AT1. Après des chiffres d'inflation aux Etats-Unis plus faibles qu'attendus en début de mois, les taux sont revenus sur les niveaux de cet été et les spreads de crédit se sont fortement resserrés. Même si la zone pivot des taux d'intérêts s'éloigne un peu, le rythme de hausse des taux semble s'amoinrir. Le thème du mois de décembre et probablement du début d'année sera donc de savoir quand se produira ce fameux pivot dans un contexte d'inflations moins fortes et d'une récession plus faible que prévu aux Etats-Unis. Sur la partie ESG, le fonds conserve une note supérieure à son benchmark, C+ vs C. Nous avons maintenu le score ESG du portefeuille qui s'établit à 1,07 en fin de mois, au-dessus du score top 80% ESG de 0,95 pour l'indice de référence. Le niveau d'intensité carbone du portefeuille s'est réduit à 144 tCO₂ par million de CA (vs 233 tCO₂ pour le benchmark). Enfin, le score développement et protection du capital humain est en augmentation à 0,95 pour le fonds vs 0,70 pour l'indice de référence.

Décembre 2022

Décembre a marqué la fin du rallye débuté en octobre. Initialement alimenté par la baisse de l'inflation aux États-Unis et la confirmation du président de la Fed que des hausses plus modestes de taux d'intérêts étaient probables, ce rallye a pris fin lorsque les marchés ont réalisé que les banques centrales resteraient fermement engagées dans la lutte contre l'inflation. La Fed a réaffirmé que sa tâche était loin d'être terminée. La BCE, de son côté, a également ralenti les hausses de taux, mais a souligné qu'un resserrement significatif restait à venir, avec un « Quantitative Tightening » (QT) dès mars 2023. Enfin, la décision de la Banque du Japon de relever de 0,25% à 0,50% le plafond des rendements des obligations d'État japonaises à 10 ans, après des années de stimulus monétaire, a provoqué de nouvelles turbulences sur les marchés. Les actions ont chuté, perdant -5,77% aux États-Unis et -4,27% en Europe. Les taux souverains se sont envolés sur l'ensemble de la courbe, en particulier dans la zone euro : le rendement de l'OAT française 10 ans a dépassé 3% pour la première fois depuis plus de 10 ans, tandis que les rendements du Bund 5 ans et 10 ans ont tous deux augmenté de +0,64%. Du côté du crédit, l'activité primaire a ralenti en fin d'année, portant le montant global de décembre à 6,2 Mds€ et le montant annuel à 512 Mds€. Ce chiffre est inférieur de 20% à celui de 2021, mais reste très élevé compte tenu de la hausse de l'aversion pour le risque. 2022 est la pire performance depuis 2008 sur le Crédit IG avec -13% de rendement total. Dans ce contexte, le marché Euro IG a affiché un rendement total de -1,77% en décembre (+72 bps de rendement excédentaire par rapport aux bons du Trésor de durée équivalente). Le crédit IG s'est avéré plus résistant que les autres segments du crédit, avec un resserrement des spreads de 14 bps, à 167 bps. Le rendement total négatif est dû à la composante durée, le rendement du Bund à 5 ans ayant bondi de plus d'un demi-point de pourcentage à 2,58%, en réponse au positionnement « hawkish » réaffirmé par les principales banques centrales. Le HY européen, moins sensible aux mouvements des taux, a terminé le mois en baisse de 0,67% malgré la légère décompression HY/IG. Au sein du crédit, les obligations subordonnées ont surperformé la classe d'actifs. Les secteurs les plus performants du mois ont été ceux de la finance, les banques affichant un resserrement des spreads de -20 bps. Sur le mois de décembre, le fonds sous-performe légèrement son benchmark (-1,82%

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN CREDIT SRI (SICAV)

vs -1,77%). Sur l'année le fonds affiche une performance nette en ligne avec son indice (-13,87% vs -13,65%). En décembre, nous avons baissé le Bêta du portefeuille de 1,11 à la neutralité. Le marché primaire s'est fermé après le 10 décembre. Nous avons pu profiter des dernières émissions primaires et des « New Issue Premium » en début de mois avant de procéder à des ajustements dans un marché peu liquide. Nous avons participé à Auchan 2028, à l'Union Européenne 2037 (pour profiter des écartements de swaps spread) et à Société Générale 2030 en SNP. La volatilité et la hausse des taux européens nous ont amené à remettre de la sous-sensibilité en duration dans le portefeuille par rapport à son indice de référence. Nous sommes passés de +0,05 à -0,40 en fin d'année, également en vue d'un environnement encore incertain concernant la trajectoire des taux. La tendance du mois de janvier se fera sur les différentes interprétations des chiffres d'inflation aux US et en Europe. Un ralentissement, avéré ou insuffisant pour les objectifs d'inflation, influencera le niveau des taux et les taux continueront de driver les spreads de crédit. Nous attendons un important flux d'émissions primaires en début d'année, les émetteurs souhaitant à priori optimiser leurs niveaux de refinancement. Sur la partie ESG, le fonds conserve une note supérieure à son benchmark, C+ vs C. Nous avons maintenu le score ESG du portefeuille qui s'établit à 1,04 en fin de mois, au-dessus du score top 80% ESG de 0,94 pour l'indice de référence. Le niveau d'intensité carbone du portefeuille s'est réduit à 141 tCO2 par million de CA (vs 231 tCO2 pour le benchmark). Enfin, le score développement et protection du capital humain est en légère baisse à 0,91 pour le fonds vs 0,68 pour l'indice de référence.

Janvier 2023

Les marchés du crédit ont connu leur meilleur début d'année depuis 2012, le discours dominant étant celui d'une atténuation de l'inflation et des risques de récession, incitant les banques centrales à mettre un terme à leur cycle de resserrement plus tôt que prévu initialement. Les marchés ont également été soutenus par la baisse des prix du gaz en Europe et la réouverture de l'économie chinoise déclenchée par la fin de la stratégie du Zéro-Covid. Le sentiment positif des investisseurs a prévalu tout au long du mois, malgré les récentes nouvelles économiques suggérant que la croissance se porte mieux que ce que l'on craignait il y a quelques mois, ce qui pourrait soutenir le ton « hawkish » des banques centrales. Les spreads de crédit se sont fortement resserrés, alimentés par le sentiment positif du marché et la volonté des investisseurs de profiter de niveaux de rendement qui restent élevés par rapport aux normes historiques. Le fort soutien technique des flux d'investisseurs a plus que compensé un marché primaire très fort : avec plus de 100 milliards d'euros de nouvelles émissions, janvier 2023 est le deuxième meilleur mois jamais enregistré en termes de volumes de nouvelles émissions. En janvier, le marché Euro IG a affiché une performance de 2,22% (+98 points de base de rendement excédentaire par rapport aux bons du Trésor de duration équivalente). Au sein de l'univers crédit, les actifs à haut bêta ont surperformé les crédits plus sûrs, le spread du High Yield, des obligations bancaires AT1 et des subordonnées assurantielles s'étant resserré de 52 points de base, 38 points de base et 24 points de base, respectivement. Sur le plan sectoriel, l'immobilier et les matériaux de construction ont été les plus performants, les produits pharmaceutiques et l'alimentation étaient à la traîne du reste du marché. Nous avons légèrement augmenté le bêta du portefeuille, qui se situe désormais au-dessus de 1 à 1.16, en redéployant une partie des liquidités en bénéficiant des primes attrayantes des nouvelles émissions. Le marché primaire s'est fortement ouvert dès les premiers jours de l'année. Nous avons participé à plus de 20 émissions sur le mois, tant sur les dettes Seniors que sur les Subordonnées. Nous avons profité de la réouverture du marché des hybrides corporates, avec par exemple l'inaugural green Red Electrica, ainsi que celui des AT1 avec celle de Credit Agricole notamment. Les financières ont à nouveau dominé le marché avec 64.3Mds € d'émissions comprenant toutes les séniorités. Ne souhaitant pas laisser dériver le Beta nous avons vendu des obligations qui avaient fortement performées ces derniers mois sur le marché secondaire. Nous sommes restés sous sensible sur le mois d'environ -0.35 par rapport à l'indice de référence. La situation concernant les taux et l'inflation nous indiquait de nouveau que les mouvements des banques centrales s'orientaient vers de nouvelles hausses de taux en attendant les décisions de début février. Depuis le mois de novembre les flux sont devenus positifs sur la classe d'actif IG, le mois de janvier continue sur la même tendance avec plus de 2 milliards d'euros de flux entrants sur la classe d'actifs. Dans ce contexte que l'on peut encore qualifier d'incertain (guerre en Ukraine, politiques monétaires des banques centrales) le crédit Investment grade semble encore présenter des points d'entrée attractifs, tandis que les taux de défauts augmentent sur le High Yield et que les Actions sont déjà à 10% depuis le début de l'année. Du côté des Souverains, les tombereaux d'émissions attendues devraient peser sur la performance de cette classe d'actifs. Nous maintenons cependant une position prudente en arbitrants notamment de nouvelles positions contre d'anciennes ayant performé. Les spreads de crédit et les taux souverains devraient rester volatils. Un véritable revirement n'est pas encore envisageable, étant donné la persistance de l'inflation et la forte volonté de la

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN CREDIT SRI (SICAV)

banque centrale de la combattre. Du côté de la croissance, la baisse des bénéfiques, la diminution de la demande des consommateurs et la hausse des coûts de financement devraient renforcer la réticence des investisseurs. Nous estimons que les financières devraient surperformer les autres secteurs car elles bénéficieront de la hausse des taux. Sur la courbe, nous maintenons notre surpondération sur la partie courte. Tandis que la partie longue de la courbe pourrait encore connaître des mouvements haussiers, nous pensons que nous avons peut-être atteint un plafond sur la partie courte, et qu'une légère baisse est possible. Enfin, nous nous concentrerons sur la sélection des émetteurs en raison de l'augmentation du risque idiosyncratique sur le marché. Le fonds European Credit ISR conserve une note ESG globale de C+. L'emprunte carbone est maintenue à 30% en dessus de celle du benchmark (156 t CO₂/M€ vs 231 t CO₂/M€). Les conditions de travail sont meilleures dans l'univers des entreprises sélectionnées dans le fonds comparé à celles de l'indice (0.97 vs 0.67).

Février 2023

Le mois de février a vu les Banques Centrales poursuivre leurs politiques de resserrement monétaire, avec 25 pb pour la FED à 4.75% et 50 pb pour la BCE à 2.5%. Cette dernière a en outre confirmé la réduction de ses réinvestissements à partir du 1er mars et annoncé une nouvelle hausse de 50 pb pour la prochaine réunion de mi-mars. Pour autant, les investisseurs ont voulu percevoir dans les discours de C. Lagarde et J. Powell les indices d'une fin de ce cycle qui se rapproche. Mais les résultats économiques sont venus infirmer cette perception : la croissance résiste pour l'instant au durcissement monétaire et à la ponction de l'inflation sur le revenu des ménages. La hausse des prix ralentit, mais à un rythme plus faible qu'anticipé avec +8,5% pour février en zone Euro après +8,6% et +9,2% en janvier et décembre. Aux Etats-Unis le déflateur de la consommation (PCE) accélère même, à +5,4% en janvier après +5,3% en décembre et +5,6% en novembre. Dans le même temps, les tensions sur l'emploi perdurent, avec des taux de chômage historiquement bas en Europe comme aux Etats-Unis. Les créations d'emploi outre Atlantique restent très vigoureuses avec +588K postes créés en janvier, ce qui devrait soutenir la demande des consommateurs. En outre, les indicateurs d'activité se redressent, avec le PMI manufacturier qui atteint 52.3 en zone Euro et 50.2 aux États-Unis, le niveau de 50 marquant la limite entre croissance et stagnation. Le secteur des services se tient particulièrement bien à 53 (contre 50,8 en janvier) en zone Euro en février et 50,5 aux États-Unis. La baisse des prix de l'énergie (pétrole et gaz) et la réouverture de l'économie chinoise expliquent peut-être l'amélioration du moral des entrepreneurs. Au sein de l'univers crédit, les actifs à haut bêta ont majoritairement surperformé les crédits plus sûrs, le marché Euro High Yield a affiché un rendement total nul et un rendement excédentaire de +123 points de base par rapport aux bons du Trésor de durée équivalente. Quant aux obligations hybrides d'entreprise, elles ont affiché un rendement total de -1.13% et un rendement excédentaire de +64 points de base par rapport aux bons du Trésor de durée équivalente. Pour finir, les obligations bancaires AT1 ont affiché la pire performance, avec un rendement total de -2%. Sur le plan sectoriel, l'immobilier et l'énergie ont été les plus performants, les produits pharmaceutiques et l'alimentation étant à la traîne du reste du marché. Dans cet environnement, le mois de février a vu les indices de crédit rester stables au final. Le fonds affiche une performance mensuelle en ligne avec son benchmark grâce notamment à la position relative négative en sensibilité dans un environnement de hausse des taux continue sur le mois. Nous avons maintenu notre position de courbe avec une surpondération sur la partie courte. Le Beta est resté proche de 1.20. Nous avons participé aux émissions primaires attractives, c'est-à-dire présentant une prime d'émission après resserrement. Depuis le début de l'année les émissions primaires performant une fois émises sur le marché secondaire. Nous avons à nouveau profité de cette dynamique. Nous conservons une position constructive sur le crédit. L'accélération inattendue de la croissance devrait être favorable aux fondamentaux des entreprises à court terme. 70% des entreprises ont présenté leurs résultats de l'année 2022 et certains secteurs se dénotent grâce notamment au pricing power qu'elles ont pu mettre en place dans la période de hausse des coûts comme l'énergie ou le secteur du luxe. Techniquement le resserrement du swap spread devrait continuer et soutenir le crédit. Nous restons prudents sur les taux en raison de la persistance de l'inflation et de la forte volonté de la banque centrale de la combattre. L'évolution des taux souverains devraient rester volatils. Le fonds conserve un rating ESG de C+ vs C pour son benchmark avec un score de 0.98 vs 0.929 pour l'indice retraité des 20% les pires. Le niveau d'intensité carbone du portefeuille est en légère baisse à 154 tCO₂ par million de CA (vs 228 tCO₂ pour le benchmark). Enfin, le score développement et protection du capital humain est inchangé à 0,95 pour le fonds vs 0,68 pour l'indice de référence.

Mars 2023

En mars, les marchés du crédit ont été principalement influencés par la très forte volatilité des taux souverains,

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN CREDIT SRI (SICAV)

due aux craintes concernant la stabilité du système bancaire et à des prévisions de taux très fluctuantes. Le mois de mars a d'abord suivi les traces de février, avec des spreads de crédit stables et des rendements souverains orientés à la hausse. Le vendredi 10 mars, la Silicon Valley Bank (SVB) a fait faillite à la suite d'un « bank run ». La défaillance de la SVB et de quelques autres banques régionales américaines, suivie de peu par celle du Crédit Suisse, a provoqué une onde de choc sur les marchés. Les investisseurs ont soudain perdu confiance dans la solidité du secteur bancaire dans son ensemble : Les banques américaines ont perdu près de 400 milliards de dollars de dépôts en mars. La dépréciation des AT1 du Crédit Suisse, qui représentaient 7% du marché total des AT1, et en particulier le traitement différentiel par rapport aux actions et aux obligations Tier 2, ont conduit à une réévaluation de la classe d'actifs AT1 dans son ensemble : le segment a perdu -10,75% en mars. Bien que les régulateurs européens aient réaffirmé que les actions ordinaires sont les premières à absorber les pertes avant les AT1, la prime " réglementaire " attachée aux AT1 est restée élevée, les spreads ne retraçant qu'un tiers de leur élargissement initial en fin de mois. Dans le même temps, l'inflation de base dans la zone euro a atteint un record en mars à 5.7%, ce qui plaide en faveur d'un resserrement supplémentaire de la part de la BCE. Dans ce contexte, le marché Euro IG a affiché une performance de 1% en mars (-0,90% par rapport aux bons du Trésor de durée équivalente). Les rendements des obligations souveraines ont évolué en dents de scie, les investisseurs réévaluant en permanence l'impact du resserrement des conditions financières sur la trajectoire du resserrement monétaire des banques centrales. Le rendement du Bund à 5 ans s'est finalement établi à 2,30%, soit 44 points de base en dessous de son niveau de fin février. Les primes de crédit ont contribué négativement aux rendements totaux de la classe d'actifs, puisqu'elles se sont élargies de 22 points de base pour atteindre 170 points de base. Au sein de l'univers crédit, l'immobilier a sous-performé les autres secteurs, affichant près de -4% par rapport aux bons du Trésor de durée équivalente. Les actifs à bêta élevé ont sous-performé les crédits plus sûrs, les AT1 bancaires en ayant fait les frais de la réévaluation du risque lié à la détention d'obligations bancaires subordonnées. Dans le monde non-financier, les obligations hybrides ont bien résisté, affichant des performances légèrement négatives. Les obligations HY européennes ont terminé le mois avec une baisse de 0,42% par rapport au mois précédent. Sur la courbe, les obligations à court terme ont surperformé les échéances plus longues (7+ans). Dans ce contexte la question de l'ampleur du durcissement des conditions de financement ainsi que la réduction des volumes de crédits et son impact sur l'économie reste le principal focus. Les indices de crédit se sont fortement écartés au retour du weekend du 19 mars. L'indice Itraxx Main venant de 80bps s'est écarté jusqu'à 115bps pour revenir en fin de mois à 85bps. L'Itraxx CrossOver quant à lui s'est écarté, passant de 410bps à 440bps avec un pic le 20 mars à 575bps. Sur le mois, le fonds sous performe l'indice de référence en raison de la surpondération crédit notamment sur les subordonnées financières. Le bêta du portefeuille est passé de 1.20 à 1.50 dans le mouvement d'écartement des spreads de crédit. Nous monitorons ce niveau pour le faire revenir autour de 1.20/1.25, d'une part grâce au resserrement des spreads après le fort mouvement de risk off et d'autre part en ajustant certaines positions, notamment face aux nouvelles émissions intégrées dans le portefeuille. Nous avons participé aux émissions suivantes : Stellantis 2030, Renault 2027, Mercedes 2026, Brambles 2031, WoltersKluwert 2031, Siemens Energy 2029 et Securitas 2027. Nous sommes passés neutre en durée lorsque les événements sur SVB et Crédit Suisse sont arrivés puis au fur et à mesure d'un retour des spreads de crédit et d'une moindre volatilité sur les taux nous sommes revenus à une légère sous sensibilité aux alentours de -0.15 par rapport à son benchmark de référence. Nous maintenons une position de pentification 2-5 ans sur l'Euro et sur les US. La situation concernant les taux et l'inflation nous indiquait de nouveau que les mouvements des banques centrales s'orientaient vers de nouvelles hausses de taux, mais nous observons également que des chiffres macroéconomiques montrent qu'un ralentissement se dessine et qu'une éventuelle récession s'approche pour les mois qui viennent aux US. Le débat sur une inflation qui ne ralentit pas assez et une récession qui s'approche à grand pas amènent une forte volatilité sur les taux et sur les spreads de crédit. Nous maintenons une position constructive en matière de crédit. Bien que la crise bancaire soit susceptible d'entraîner une plus grande volatilité à court terme et que les inquiétudes concernant le secteur bancaire soient justifiées pour les banques les plus faibles, nous pensons que le secteur bancaire dans son ensemble n'est pas fondamentalement menacé. Le secteur immobilier devra également faire l'objet d'un examen minutieux, car il pourrait être confronté à des vents contraires à court terme en raison de l'augmentation du coût de la dette. En outre, la décélération rapide de la croissance aux États-Unis, associée à un resserrement général des conditions financières, pourrait affecter le prix des actifs. En raison de l'inflation persistante et de l'engagement ferme des banques centrales à la combattre, les taux souverains resteront volatils. Cependant, la valorisation des obligations de crédit reste bon marché et devrait fournir un coussin confortable contre une volatilité accrue des spreads. Le fonds conserve un rating ESG de C+ vs C pour son benchmark avec un score de 0.992 vs

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN CREDIT SRI (SICAV)

0.93 pour l'indice retraité des 20% les pires. Le niveau d'intensité carbone du portefeuille augmente légèrement à 162.5 tCO₂ par million de CA (vs 230.5 tCO₂ pour le benchmark). Le score développement et protection du capital humain est amélioré à 0,984 pour le fonds vs 0,675 pour l'indice de référence.

Avril 2023

Sans rendez-vous avec les banquiers centraux, le marché obligataire s'est concentré sur les chiffres économiques publiés en avril avant d'intégrer de nouvelles craintes autour des banques régionales américaines et l'atteinte du plafond de la dette empêchant le Trésor d'emprunter. Ainsi le début du mois a été marqué par le chiffre de créations d'emplois américaines qui ne fléchissent guère (236 000). Même si l'inflation américaine ralentit à 5% en rythme annuel, l'inflation sous-jacente progresse de 0.4% contre 0.5% le mois précédent soit une variation annuelle passant de 5.5% à 5.6%. En Zone Euro, bien que l'inflation reflue à 6.9% en mars contre 8.5% en février, principalement portée par la baisse du prix de l'énergie (-0.9% sur un an et -2.2% sur le mois), ce ralentissement ne permet pas de confirmer un retour rapide vers la cible de la BCE d'autant que l'inflation sous-jacente reste persistante (+5.7% contre +5.6% sur un an). Concernant l'activité, les prévisionnistes révisent la croissance à la baisse à l'image du FMI (de 3.4% à 2.8% pour l'économie mondiale, de 2.1% à 1.6% pour les US et 0.8% pour la zone Euro). Cependant les données d'enquête sur l'activité à venir restent globalement meilleures que prévu notamment dans le secteur des services. En fin de mois, la faillite de First Republic Bank rachetée par JPMorgan a ramené la crainte d'un sérieux problème dans le secteur des banques régionales américaines. De plus, le plafond de la dette sera bientôt atteint (entre juin et août) et, sans accord, l'activité pourrait en souffrir si un certain nombre de fonctionnaires venaient à ne plus être rémunérés. Pour clôturer le mois, l'agence Fitch a dégradé la note de la France de AA à AA- en raison d'un déficit budgétaire trop élevé dans un contexte social jugé peu propice aux ajustements. Le marché est resté néanmoins relativement stable, le taux à 10 ans français termine le mois d'avril à 2,88% (+9 pb par rapport au mois précédent), le Bund allemand à 2.31% (+2pb), les taux italien et espagnol à respectivement 4.18% (+8pb) et 3.36% (+6pb). Enfin, le taux 10 ans américain ressort à 3.42% (-5 pb). Le marché Euro IG a affiché une performance de 0,70% en avril (+0.50% par rapport aux bons du Trésor de durée équivalente). Les spreads de crédit se sont d'abord resserrés sur fond de croissance meilleure qu'attendu puis se sont écartés en raison des craintes sur le devenir des banques régionales américaines. Au final, les spreads terminent le mois avec 7 bps de resserrement. Les actifs à bêta élevé ont sous-performé les crédits plus sûrs dans l'ensemble, à l'exception des AT1 qui ont bénéficié tout au long du mois de la réduction des craintes sur le secteur bancaire, +1.43%, (+1.12% par rapport aux bons du Trésor de durée équivalente). Dans le monde non-financier, les obligations hybrides ont affiché une performance légèrement positive de +0,24%. Les obligations HY européennes ont terminé le mois avec une hausse de 0,46% par rapport au mois précédent. Le bêta du portefeuille étant donné sa surpondération aux obligations financières et notamment aux subordonnées est passé de 1.48 à 1.38. Ce Beta est donc revenu grâce au resserrement des spreads pendant le mois d'avril, notamment les AT1. Le marché primaire a de nouveau été actif sur les corporates avec des maturités courtes et nous avons observé quelques financières revenir sur le marché. Nous avons participé à Acciona 2030, Sika 2026, AutoLiv 2028, Varno 2029, Porsche 2028, et Orange Hybrid avec un coupon de 5.375%. Sur les financières nous avons participé à des émissions d'assureurs comme AXA 2043NC2033, Generali 2033 et NN 2043NC2033. Afin de financer l'achat de ces nouvelles positions, nous avons cédé quelques émissions en privilégiant la réduction du secteur bancaire. Nous sommes restés sous sensible quasiment tout le mois pour revenir à la neutralité en fin de mois, prenant en compte le ralentissement de l'ampleur anticipé pour les prochaines hausses de taux de la BCE. Le tightening des conditions financières ne rassure pas d'une manière générale. A noter cependant une belle progression des derniers PMI des services dans les pays de la Zone Euro. Les débats sur une inflation qui ne ralentit pas assez et une récession qui s'approche à grand pas amènent une forte volatilité sur les taux et sur les spreads de crédit. Pour l'avenir, nous maintenons une position constructive en matière de crédit. Bien que le secteur bancaire dans son ensemble n'est pas fondamentalement menacé (les bilans des banques restent solides), cette nouvelle défaillance alimentera les craintes d'une crise bancaire pour les plus sceptiques et soumettra les marchés à un peu plus de volatilité à court terme. Les discours des banquiers centraux apporteront peut être aussi de la volatilité, sans surprise sur leur positionnement à combattre cette inflation persistante mais nuancés face à un environnement financier actuellement mouvementé. Cependant, la valorisation des obligations de crédit reste bon marché et devrait fournir un coussin confortable contre une volatilité accrue des spreads. Le rating ESG demeure à C+. L'intensité carbone est de 168tCO₂/M.EUR vs 230 pour le benchmark, soit 27% de réduction. Le score des Working conditions est de 1 pour le fonds vs 0.67 pour l'indice. Nous tachons de garder un ordre de réduction stable.

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN CREDIT SRI (SICAV)

Mai 2023

Les banquiers centraux ont poursuivi le resserrement monétaire dans un contexte de décélération insuffisante de l'inflation, notamment aux États-Unis (+4,9% en avril après +5% en mars) et au Royaume-Uni (+8,7% après 10,1% mais 8,1% attendus). Cette évolution reflète la baisse des prix de l'énergie, atténuée par la persistance d'une inflation élevée dans les services. Le diagnostic est similaire en zone euro malgré un chiffre estimé meilleur que prévu de +6,1% en mai après +7% en avril et +6,9% en mars. La Fed, la BOE et la BCE ont relevé leurs taux directeurs de +25 pb à 5,25%, 4,50% et 3,25% respectivement. Cependant, les acteurs du marché estiment que la fin du cycle de resserrement approche à mesure que la distribution du crédit ralentit et que les indicateurs avancés s'affaiblissent dans le secteur manufacturier. Tout au long du mois de mai, les négociations acharnées sur le relèvement du plafond de la dette américaine, qui pourraient potentiellement conduire à une réduction des dépenses américaines, ont apporté une incertitude supplémentaire. Il n'a finalement été levé qu'à la fin du mois avec un accord temporaire reportant le problème à janvier 2025. Dans ce contexte, et avec les craintes de défauts américains écartées, le taux américain à 10 ans a terminé en mai à 3,68% (+26pb par rapport au mois précédent). Le taux court américain a également progressé en fin de mois pour s'établir à 4,45% (+45pb). Dans la zone euro, les taux sont restés stables avec le taux français à 10 ans à fin mai à 2,86% (-2 pb), le Bund allemand à 2,29% (-1 pb), les taux italiens et espagnols à respectivement 4,18% (-2 pb) et 3,35% (stables). Selon le marché, la probabilité de deux nouvelles hausses par la BCE est élevée, alors que la Réserve fédérale pourrait s'arrêter à ces niveaux avec la décélération observée et attendue de l'inflation. Le risque demeure toutefois que les banquiers centraux attendent un retour à une dynamique de hausse des prix (variations mensuelles annualisées) en ligne avec leur objectif d'arrêter, voire, d'inverser le cycle actuel. En Mai, le fonds surperforme son indice de référence grâce à la surpondération financière. Le spread moyen de l'indice de crédit est resté stable mais les obligations financières et les obligations à haut Beta ont surperformé les obligations corporate. Nous avons observé au cours du mois de nombreux flux acheteurs sur les AT1s, principalement sur des calls courts et hauts coupons. Les REITs restent le principal focus avec de nombreuses news sur SBB, après des notes publiées sur un potentiel breach de covenant (ICR), démenti par SBB, des explorations de diverses stratégies (potentielle ventes à Brookfield), et enfin début juin la démission du CEO, remplacé par l'ancien CFO d'Akelius. Les indices de crédit dans ces conditions se sont légèrement resserrés. L'indice Itraxx Main restant autour de 82 bps. L'ittraxx CrossOver quant à lui est passé de 440bps à 430bps. Le marché primaire a été très actif avec un retour assez important d'abord sur les financières suivies par les corporates mi-mai. Nous avons participé à des émissions bancaires comme BBVA, Santander, Sabadell, etc, mais aussi à des émissions corporates comme Continental, Robert Bosch, ENI, etc. Nous avons vendu pour financer ces primaires des émissions qui avaient performé correctement lors des derniers mois. En termes d'allocation sectorielle, nous maintenons une préférence pour le secteur bancaire qui offre des spreads bien plus intéressants, tout en ayant des fondamentaux solides. En termes de rating, nous préférons la catégorie BBB, offrant un coussin de spread tandis que les single A/low beta peuvent facilement voir leur spread doubler en phase d'écartement. Sur la courbe nous avons conservé une position légèrement short en sensibilité avec une certification 2Y-5Y maintenue. Pour l'avenir, nous maintenons une position constructive en matière de crédit. Le marché du crédit n'a pas encore de direction définie, un marché primaire de plus en plus dynamique et une volatilité persistante sur les taux, malgré un assouplissement des politiques monétaires. Cependant, la valorisation des obligations de crédit reste bon marché et devrait fournir un coussin confortable contre une volatilité des spreads. Le score ESG du fonds est de 1.05 vs 0.94 pour le benchmark retraité des 20% les pires. L'intensité carbone moyenne du fonds est maintenue 30% sous la moyenne de celle du benchmark. Enfin le score sur la protection du capital humain est de 1.04 vs 0.69.

Sur la période sous revue, la performance de chacune des actions du portefeuille AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN CREDIT SRI et de son benchmark s'établissent à :

- Action ARI - EUROPEAN CREDIT SRI I-C en devise EUR : -4,41% / -2,92% avec une Tracking Error de 2,28%
- Action ARI - EUROPEAN CREDIT SRI I (D) en devise EUR : -4,42% / -2,92% avec une Tracking Error de 2,28%
- Action ARI - EUROPEAN CREDIT SRI I2-C en devise EUR : -4,02% / -2,92% avec une Tracking Error de 2,28%
- Action ARI - EUROPEAN CREDIT SRI M-C en devise EUR : -4,16% / -2,92% avec une Tracking Error de 2,29%

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN CREDIT SRI (SICAV)

- Action ARI - EUROPEAN CREDIT SRI O-C en devise EUR : -3,85% / -2,92% avec une Tracking Error de 2,29%
- Action ARI - EUROPEAN CREDIT SRI OPTIMUM-C en devise EUR : -4,97% / -2,92% avec une Tracking Error de 2,29%
- Action ARI - EUROPEAN CREDIT SRI P-C en devise EUR : -4,96% / -2,92% avec une Tracking Error de 2,28%
- Action ARI - EUROPEAN CREDIT SRI PM-C en devise EUR : -4,62% / -2,92% avec une Tracking Error de 2,29%
- Action ARI - EUROPEAN CREDIT SRI R-C en devise EUR : -4,68% / -2,92% avec une Tracking Error de 2,28%
- Action ARI - EUROPEAN CREDIT SRI S-C en devise EUR : -3,88% / -2,92% avec une Tracking Error de 2,28%
- Action ARI - EUROPEAN CREDIT SRI S3-C en devise EUR : 0,37% / 0,11%.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI PART Z C	357 926 307,95	413 082 249,54
AMUNDI EURO LIQUIDITY SHT TERM SRI Z C	149 218 591,50	155 285 944,71
AMUNDI EURO LIQUIDITY RATED SRI PART Z	146 213 068,41	139 918 324,57
FINL GO 1.375 04-27	63 996 158,00	61 717 063,73
FINNISH GOVERNMENT	15 259 314,45	55 644 295,89
FREN REP PRES ZCP 22-03-23	33 066 017,42	33 106 380,67
EUROPEAN UNION 2.75% 04-12-37	27 942 600,00	26 809 748,25
EUROPEAN INVESTMENT BANK 3% 14/10/2033	26 751 104,45	27 314 107,37
IRISH 0 10/18/22	5 000 000,00	45 015 000,00
ARGENTUM NETHERLANDS 5.75 15-50 15/08A		41 899 880,58

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN CREDIT SRI (SICAV)

Techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés en EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 7 515 364 623,09

- o Change à terme : 104 280 404,84
- o Future : 955 984 218,25
- o Options : 5 875 000 000,00
- o Swap : 580 100 000,00

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
	BARCLAYS BANK IRELAND PLC BNP PARIBAS FRANCE CITIGROUP GLOBAL MARKETS EUROPE AG GOLDMAN SACHS BANK EUROPE SE HSBC FRANCE EX CCF ROYAL BK CANADA LONDRES (ORION)

(*) Sauf les dérivés listés.

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN CREDIT SRI (SICAV)

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) Total	
Instruments financiers dérivés . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces Total	 190 000,00 190 000,00

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*) . Autres revenus Total des revenus . Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais Total des frais	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN CREDIT SRI (SICAV)

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN CREDIT SRI (SICAV)

Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue

Néant.

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN CREDIT SRI (SICAV)

Informations spécifiques

Droit de vote

L'exercice des droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Fonds et la décision de l'apport des titres sont définis dans le règlement du Fonds.

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques des comptes annuels :

- Autres Informations.
- Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le groupe.

Calcul du risque global

- Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

- Méthode de calcul du risque global : L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

- Effet de Levier – Fonds pour lesquels la méthode de calcul en risque est appliquée
Niveau de levier indicatif : 175,16%.

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN CREDIT SRI (SICAV)

Informations réglementaires

Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Notre société de gestion et sa filiale de « Négociation » attachent une grande importance à la sélection des prestataires transactionnels que sont les intermédiaires ("brokers") ou contreparties.

Ses méthodes de sélection sont les suivantes :

- Les intermédiaires ("brokers") sont sélectionnés par zone géographique, puis par métier. Les contreparties sont sélectionnées par métier.
- Les intermédiaires ("brokers") et les contreparties se voient attribuer une note interne trimestrielle. Les directions de notre société intervenant dans le processus de notation sont directement concernées par les prestations fournies par ces prestataires. C'est la filiale de « Négociation » de notre société qui organise et détermine cette notation sur base des notes décernées par chaque responsable d'équipe concernée selon les critères suivants :

Pour les équipes de gérants, d'analystes financiers et de stratégestes :

- Relation commerciale générale, compréhension des besoins, pertinence des contacts,
- Qualité des conseils de marchés et opportunités, suivi des conseils,
- Qualité de la recherche et des publications,
- Univers des valeurs couvertes, visites des sociétés et de leur direction.

Pour les équipes de négociateurs :

- Qualité des personnels, connaissance du marché et information sur les sociétés, confidentialité,
- Proposition de prix,
- Qualité des exécutions,
- Qualité du traitement des opérations, connectivité, technicité et réactivité.

Les directions « Compliance » et « Middle Office » de notre société disposent d'un droit de véto.

Accréditation d'un nouveau prestataire (intermédiaire ou contrepartie) transactionnel

La filiale de « Négociation » se charge d'instruire les dossiers d'habilitation et d'obtenir l'accord des directions « Risques » et « Compliance ». Lorsque le prestataire transactionnel (intermédiaire ou contrepartie) est habilité, il fait l'objet d'une notation lors du trimestre suivant.

Comités de suivi des prestataires (intermédiaires et contreparties) transactionnels

Ces comités de suivi ont lieu chaque trimestre, sous l'égide du responsable de la filiale de « Négociation ».

Les objectifs de ces comités sont les suivants :

- Valider l'activité écoulée et la nouvelle sélection à mettre en œuvre pour le trimestre suivant,
- Décider de l'appartenance des prestataires à un groupe qui se verra confier un certain nombre de transactions,
- Définir les perspectives de l'activité.

Dans ces perspectives, les comités de suivi passent en revue les statistiques et notes attribuées à chaque prestataire et prennent les décisions qui en découlent.

Rapport sur les frais d'intermédiation

Il est tenu à la disposition des porteurs un rapport relatif aux frais d'intermédiation. Ce rapport est consultable à l'adresse internet suivante : www.amundi.com.

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN CREDIT SRI (SICAV)

Politique de Rémunérations

Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de Amundi Asset Management est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 1er février 2022, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2021 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2022.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2022, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Au cours de l'année 2022, les effectifs d'Amundi Asset Management ont augmenté du fait de l'intégration de collaborateurs issus de la société Lyxor.

Sur l'exercice 2022, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par Amundi Asset Management à l'ensemble de son personnel (1 673 collaborateurs au 31 décembre 2022) s'est élevé à 202 172 869 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 134 493 396 euros, soit 67% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 67 679 473 euros, soit 33% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, du « carried interest » a été versé au cours de l'exercice 2022, et est pris en compte dans le montant total de rémunérations variables versées ci-dessus.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, 19 393 477 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (31 collaborateurs au 31 décembre 2022), 16 540 119 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (50 collaborateurs au 31 décembre 2022).

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN CREDIT SRI (SICAV)

fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères quantitatifs :

- RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1,3, 5 ans, perspective principalement axée sur 1 an, ajustée sur le long terme (3,5 ans)
- Performance en fonction du risque basée sur RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette / demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Quand cela est pertinent, évaluation ESG des fonds selon différentes agences de notation (Morningstar, CDP...)
- Respect de l'approche ESG « Beat the benchmark », de la politique d'exclusion ESG et de l'index de transition climatique.

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante ESG dans les actions commerciales
- ESG :
 - Respect de la politique ESG et participation à l'offre Net-zero
 - Intégration de l'ESG dans les processus d'investissement
 - Capacité à promouvoir et diffuser la connaissance ESG en interne et en externe
 - Participer à l'élargissement de l'offre et à l'innovation en matière ESG
 - Aptitude à concilier la combinaison entre risque et ESG (le risque et le retour ajusté de l'ESG).

2. Fonctions commerciales

Critères quantitatifs :

- Collecte nette, notamment en matière d'ESG et de produits à impact
- Recettes
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Nombre d'actions commerciales par an, notamment en matière de prospection
- Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net-zero.

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation/ développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques ESG ainsi que les solutions d'Amundi.

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN CREDIT SRI (SICAV)

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V.
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif.
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Amundi applique des règles d'exclusion ciblées qui constituent le socle de sa responsabilité fiduciaire. Elles sont appliquées dans toutes ses stratégies de gestion active et consistent à exclure les entreprises qui ne sont conformes ni à notre politique ESG, ni aux conventions internationales et aux cadres reconnus sur le plan international, ni aux cadres de régulations nationales. Ces exclusions ciblées sont appliquées sous réserve de conformité aux lois et règlements applicables et sauf dispositions contractuelles contraires pour les produits ou services dédiés.

C'est ainsi qu'Amundi exclut les activités suivantes :

Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo.

Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri.

Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial, sans mesures correctives crédibles.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle d'Amundi. De plus, Amundi met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries du charbon et du tabac. Ces exclusions sectorielles s'appliquent à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles Amundi a la discrétion entière de gestion de portefeuille.

Politique Charbon

Amundi exclut :

- Les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités en charbon thermique dans l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport).

Les entreprises dont plus de 25% du chiffre d'affaires provient de l'extraction de charbon thermique.

- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 100 MT ou plus sans intention de réduction.
- Toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires lié à l'extraction de charbon thermique et à la production d'électricité à partir de charbon thermique est supérieur à 50% de leur chiffre d'affaires total sans analyse.

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN CREDIT SRI (SICAV)

- Toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25% et 50% et un score de transition énergétique détérioré.

Application en gestion passive :

• Fonds passifs ESG

Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent chaque fois que possible la politique d'exclusion du secteur charbon d'Amundi (à l'exception des indices très concentrés).

• Fonds passifs non ESG

Le devoir fiduciaire en gestion passive est de reproduire le plus fidèlement possible un indice.

Le gestionnaire de portefeuille dispose ainsi d'une marge de manœuvre limitée et doit remplir les objectifs contractuels pour obtenir une exposition passive pleinement conforme à l'indice de référence demandé.

Par conséquent, les fonds indiciels et ETF d'Amundi répliquant des indices de référence standards (non ESG) ne peuvent pas appliquer d'exclusions sectorielles systématiques.

Cependant, dans le cadre des titres exclus de la « politique charbon thermique » sur l'univers d'investissement actif d'Amundi mais qui pourraient être présents dans des fonds passifs non ESG, Amundi a renforcé ses actions en matière de vote et d'engagement qui pourraient se traduire par un vote « contre » le management des entreprises concernées.

Politique sur le tabac

Depuis 2018, Amundi limite les notes ESG des entreprises du secteur du tabac à E, sur une échelle de A à G (les entreprises notées G étant exclues) afin de prendre en compte les inquiétudes liées à la santé publique, mais également la violation des droits de l'Homme, la pauvreté, les conséquences environnementales, et le coût économique considérable associé au tabac, estimé à plus de 1 000 milliards de dollars par an dans le monde, selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé. Cette limite a pour but de pénaliser l'investissement dans ce type d'entreprises, ce qui doit être compensé par des investissements dans des entreprises plus vertueuses. La politique d'Amundi s'applique au secteur du tabac dans son entièreté, notamment les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les distributeurs.

En mai 2020, Amundi est devenu signataire du Tobacco-Free Finance Pledge, renforçant de fait sa politique d'exclusion au tabac. Amundi applique ainsi les règles suivantes :

- Règles d'exclusion : sont exclues les entreprises fabriquant des produits complets du tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 5%).

- Règles de limite : sont limitées à une note ESG de E (s'étalonnant de A à G) les entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution de tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 10%).

Des informations complémentaires sur les modalités de prise en compte des critères ESG par Amundi sont disponibles sur son site Internet : <https://legroupe.amundi.com>

* *Gestion active : hors OPC indiciels et ETF contraints par leur indice de référence.*

Loi de transition énergétique pour la croissance verte

Les informations répondant aux dispositions du Décret d'application n°2021-663 du 27 mai 2021 de l'article 29 de la Loi Energie-Climat sont disponibles en annexe du présent rapport.

Règlements SFDR et Taxonomie

Article 8 – au titre de la Taxonomie

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN CREDIT SRI (SICAV)

l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « *do no significant harm* » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » (DNSH) s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

Article 8 – au titre du SFDR

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport.

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN CREDIT SRI

Comptes annuels

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN CREDIT SRI (SICAV)

Comptes de l'exercice

Ceux-ci vous sont présentés, sous la forme prévue par le règlement ANC 2014-01 modifié.

Ainsi, le bilan vous donne la situation évaluée au dernier jour de bourse de l'exercice.

Par ailleurs, le compte de résultat fait apparaître les revenus dont sont déduits les frais de gestion et les frais financiers, pour dégager le RESULTAT NET de **20 956 321,99 EUROS**. Celui-ci est corrigé des comptes de régularisation des revenus, des acomptes versés, et du report à nouveau afin d'obtenir les sommes distribuables au titre de l'exercice clos : **22 283 637,63 EUROS**.

Nous vous proposons de répartir les sommes distribuables de la façon suivante :

Action ARI - EUROPEAN CREDIT SRI I-D

- allouer un dividende net de 9,30 EUROS par action, soit un total de 23 827,67 EUROS ;
- virer au compte report à nouveau de l'exercice la somme de 8,84 EUROS.

Nous vous proposons de remonter au capital les sommes de la façon suivante :

- 5 572 056,84 EUROS pour l'action ARI - EUROPEAN CREDIT SRI I2-C
- 226 300,60 EUROS pour l'action ARI - EUROPEAN CREDIT SRI I-C
- 1,09 EUROS pour l'action ARI - EUROPEAN CREDIT SRI M-C
- 5 339 914,51 EUROS pour l'action ARI - EUROPEAN CREDIT SRI O-C
- 530,34 EUROS pour l'action ARI - EUROPEAN CREDIT SRI OPTIMUM-C
- 687 311,18 EUROS pour l'action ARI - EUROPEAN CREDIT SRI P-C
- 1 258 132,57 EUROS pour l'action ARI - EUROPEAN CREDIT SRI PM-C
- 97 630,84 EUROS pour l'action ARI - EUROPEAN CREDIT SRI R-C
- 0,05 EUROS pour l'action ARI - EUROPEAN CREDIT SRI S3-C
- 9 077 926,39 EUROS pour l'action ARI - EUROPEAN CREDIT SRI S-C.

Le montant des plus ou moins-values nettes est de : -145 552 772,09 EUROS et se décompose comme suit :

- Action ARI - EUROPEAN CREDIT SRI I2-C : Capitalisation : -35 130 007,16 EUROS
- Action ARI - EUROPEAN CREDIT SRI I-C : Capitalisation : -1 981 716,00 EUROS
- Action ARI - EUROPEAN CREDIT SRI I-D : Capitalisation : -187 355,58 EUROS
- Action ARI - EUROPEAN CREDIT SRI M-C : Capitalisation : -8,12 EUROS
- Action ARI - EUROPEAN CREDIT SRI O-C : Capitalisation : -29 586 398,36 EUROS
- Action ARI - EUROPEAN CREDIT SRI OPTIMUM-C : Capitalisation : -9 659,30 EUROS
- Action ARI - EUROPEAN CREDIT SRI P-C : Capitalisation : -12 535 314,18 EUROS
- Action ARI - EUROPEAN CREDIT SRI PM-C : Capitalisation : -13 140 374,92 EUROS
- Action ARI - EUROPEAN CREDIT SRI R-C : Capitalisation : -1 114 958,70 EUROS
- Action ARI - EUROPEAN CREDIT SRI S3-C : Capitalisation : -0,28 EUROS
- Action ARI - EUROPEAN CREDIT SRI S-C : Capitalisation : -51 866 979,49 EUROS.

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN CREDIT SRI (SICAV)

Le dividende sera décomposé comme suit :

Action ARI - EUROPEAN CREDIT SRI I-D	Net
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	9,30
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	
Revenus non déclarables et non imposables	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	
Total	9,30

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN CREDIT SRI (SICAV)

Bilan Actif au 31/05/2023 en EUR

	31/05/2023	31/05/2022
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	1 581 784 457,40	1 275 685 504,73
Actions et valeurs assimilées		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées	1 492 522 763,04	1 125 479 977,34
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	1 492 522 763,04	1 125 479 977,34
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	86 427 549,99	124 624 273,67
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	86 427 549,99	124 624 273,67
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	2 834 144,37	25 581 253,72
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	2 506 507,99	23 642 986,82
Autres opérations	327 636,38	1 938 266,90
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	187 997 013,34	272 578 600,74
Opérations de change à terme de devises	104 280 404,84	259 812 757,07
Autres	83 716 608,50	12 765 843,67
COMPTES FINANCIERS	3 267 699,50	31 230 540,43
Liquidités	3 267 699,50	31 230 540,43
TOTAL DE L'ACTIF	1 773 049 170,24	1 579 494 645,90

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN CREDIT SRI (SICAV)

Bilan Passif au 31/05/2023 en EUR

	31/05/2023	31/05/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	1 705 796 013,06	1 290 612 723,17
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	21 646,96	23 245,75
Report à nouveau (a)	3,29	15,80
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-145 574 419,05	-38 065 079,35
Résultat de l'exercice (a, b)	22 283 637,63	14 051 213,83
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	1 582 526 881,89	1 266 622 119,20
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	4 639 923,92	27 102 112,45
Opérations de cession sur instruments financiers	4 641,03	
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	4 635 282,89	27 102 112,45
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	1 402 423,72	23 780 989,26
Autres opérations	3 232 859,17	3 321 123,19
DETTES	185 882 364,43	285 770 414,25
Opérations de change à terme de devises	106 845 254,08	262 830 057,40
Autres	79 037 110,35	22 940 356,85
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	1 773 049 170,24	1 579 494 645,90

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN CREDIT SRI (SICAV)

Hors-Bilan au 31/05/2023 en EUR

	31/05/2023	31/05/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO SCHATZ 0922		17 721 990,00
FV CBOT UST 5 0922		150 137 649,06
FV CBOT UST 5 0923	162 977 519,09	
LIFFE LG GILT 0922		1 500 876,52
LIFFE LG GILT 0923	4 950 895,14	
EURO BOBL 0622		156 088 660,00
EURO BOBL 0623	246 912 600,00	
FGBL BUND 10A 0622		298 744 470,00
TU CBOT UST 2 0922		11 823 658,08
US 10YR NOTE 0922		2 007 147,02
US 10YR NOTE 0923	2 684 287,36	
XEUR FGBX BUX 0622		12 813 800,00
Options		
EUREX EURO BUND 06/2022 CALL 164		1 063 510,00
EUREX EURO BUND 06/2022 CALL 158.5		5 469 480,00
EUREX EURO BUND 06/2022 PUT 153		92 221 510,00
EUREX EURO BUND 06/2022 PUT 149.5		35 551 620,00
EUREX EURO BUND 06/2022 PUT 151.5		66 393 410,00
EUREX EURO BUND 06/2022 PUT 143		1 975 090,00
ITRX XOVER CDSI S37 06/2022 CALL 4		309 385,80
ITRX XOVER CDSI S37 06/2022 PUT 5.125		113 185,80
ITRX XOVER CDSI S37 06/2022 PUT 5.75		22 623,90
ITRX XOVER CDSI S37 06/2022 PUT 7		614,90
ITRX XOVER CDSI S37 06/2022 PUT 4.75		256 739,60
ITRX XOVER CDSI S36 06/2022 CALL 4.25		370 607,90
ITRX XOVER CDSI S39 06/2023 PUT 4.5	854 000,00	
Engagement sur marché de gré à gré		
Options		
ITRX XOVER CDSI S37 07/2022 CALL 3.75		274 143,70
ITRX XOVER CDSI S37 07/2022 CALL 4.25		715 477,30
ITRX XOVER CDSI S37 07/2022 PUT 4.875		551 667,00
ITRX XOVER CDSI S37 07/2022 PUT 5.625		285 729,20
ITRX XOVER CDSI S37 07/2022 PUT 6.125		188 615,00
ITRX XOVER CDSI S37 07/2022 PUT 9		12 469,50
ITRX XOVER CDSI S39 06/2023 PUT 7.5		
ITRX XOVER CDSI S39 06/2023 CALL 3.5	4 000,00	
ITRX XOVER CDSI S39 06/2023 PUT 5	330 000,00	

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN CREDIT SRI (SICAV)

Hors-Bilan au 31/05/2023 en EUR

	31/05/2023	31/05/2022
ITRX XOVER CDSI S39 06/2023 CALL 4	248 000,00	
ITRX XOVER CDSI S39 06/2023 PUT 4.875	418 000,00	
Swaps de taux		
FIX/3.516/E6R/0.0	400 000 000,00	
FIX/3.166/OISEST/0.0	100 000 000,00	
Credit Default Swaps		
ITRAXX EUROPE S36 V1		50 000 000,00
MERC GR 1.4 01-24_20		13 050 000,00
BASGR 1 3/4 03/11/25	9 500 000,00	
ENI 1.75 01-24_20122	10 000 000,00	
UNIC 2.125 10-26_201	5 700 000,00	
ENER DE 1.625 04-27_	8 500 000,00	
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO SCHATZ 0623	180 715 820,00	
FGBL BUND 10A 0623	140 811 750,00	
TU CBOT UST 2 0923	210 828 546,66	
XEUR FGBX BUX 0623	6 102 800,00	
Engagement sur marché de gré à gré		
Credit Default Swaps		
EDF 5.625% 02/33_200	15 000 000,00	
ENER DE 1.625 04-27_	15 000 000,00	
AKZO NOBE FIX 071124	10 000 000,00	
ENEL 5,25%24_200628	6 400 000,00	
Autres engagements		

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN CREDIT SRI (SICAV)

Compte de Résultat au 31/05/2023 en EUR

	31/05/2023	31/05/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	298 458,73	289,07
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées	21 470 461,93	21 374 964,89
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	13 026,70	2 750,74
Produits sur instruments financiers à terme	3 234 118,29	
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	25 016 065,65	21 378 004,70
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	38 038,21	10 718,15
Charges sur instruments financiers à terme		2 775 949,34
Charges sur dettes financières	58 858,01	306 515,99
Autres charges financières		
TOTAL (2)	96 896,22	3 093 183,48
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	24 919 169,43	18 284 821,22
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	3 962 847,44	4 806 263,62
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	20 956 321,99	13 478 557,60
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	1 327 315,64	572 656,23
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	22 283 637,63	14 051 213,83

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN CREDIT SRI (SICAV)

Annexes aux comptes annuels

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN CREDIT SRI (SICAV)

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN CREDIT SRI (SICAV)

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

L'engagement hors bilan pour les options Itraxx est calculé de la manière suivante :

Nominal x Delta x Taux de change (si la devise du nominal est différente de la devise portefeuille).

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN CREDIT SRI (SICAV)

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0010111146 - Action ARI -EUROPEAN CREDIT SRI I-D : Taux de frais maximum de 0,70% TTC ;
FR0013521218 - Action ARI -EUROPEAN CREDIT SRI O-C : Taux de frais maximum de 0,10% TTC ;
FR0013521200 - Action ARI -EUROPEAN CREDIT SRI PM-C : Taux de frais maximum de 1,20% TTC ;
FR0013460193 - Action ARI -EUROPEAN CREDIT SRI OPTIMUM-C : Taux de frais maximum de 1,20% TTC ;
FR0013472479 - Action ARI -EUROPEAN CREDIT SRI S-C : Taux de frais maximum de 0,10 % TTC ;
FR0013455359 - Action ARI -EUROPEAN CREDIT SRI I2-C : Taux de frais maximum de 0,25 % TTC ;
FR0013334570 - Action ARI -EUROPEAN CREDIT SRI R-C : Taux de frais maximum de 0,90 % TTC ;
FR0010749853 - Action ARI -EUROPEAN CREDIT SRI P-C : Taux de frais maximum de 1,20 % TTC ;
FR0010035162 - Action ARI -EUROPEAN CREDIT SRI I-C : Taux de frais maximum de 0,70 % TTC ;
FR0014001003 - Action ARI -EUROPEAN CREDIT SRI M-C : Taux de frais maximum de 0,80% TTC ;
FR001400HDO9 - Action ARI -EUROPEAN CREDIT - SRI S3-C : Taux de frais maximum de 0,55% TTC.

Swing pricing

Mécanisme du Swing Pricing.

Les souscriptions et les rachats significatifs peuvent avoir un impact sur la valeur liquidative en raison du coût de réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement et de désinvestissement. Ce coût peut provenir de l'écart entre le prix de transaction et le prix de valorisation, de taxes ou de frais de courtage.

Aux fins de préserver l'intérêt des actionnaires présents dans l'OPC, la Société de Gestion peut décider d'appliquer un mécanisme de Swing Pricing à l'OPC avec seuil de déclenchement.

Ainsi dès lors que le solde de souscriptions-rachats de toutes les actions confondues est supérieur en valeur absolue au seuil préétabli, il sera procédé à un ajustement de la Valeur Liquidative. Par conséquent, la Valeur Liquidative sera ajustée à la hausse (et respectivement à la baisse) si le solde des souscriptions rachats est positif (et respectivement négatif) ; l'objectif est de limiter l'impact de ces souscriptions-rachats sur la Valeur Liquidative des actionnaires présents dans l'OPC.

Ce seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif total de l'OPC.

Le niveau du seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la Société de gestion, et ils sont revus a minima sur un rythme trimestriel.

En raison de l'application du Swing Pricing, la volatilité de l'OPC peut ne pas provenir uniquement des actifs détenus en portefeuille.

Conformément à la réglementation, seules les personnes en charge de sa mise en œuvre connaissent le détail de ce mécanisme, et notamment le pourcentage du seuil de déclenchement.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrrages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN CREDIT SRI (SICAV)

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action ARI - EUROPEAN CREDIT SRI I2-C	Capitalisation	Capitalisation
Action ARI - EUROPEAN CREDIT SRI I-C	Capitalisation	Capitalisation
Action ARI - EUROPEAN CREDIT SRI I-D	Distribution	Distribution
Action ARI - EUROPEAN CREDIT SRI M-C	Capitalisation	Capitalisation
Action ARI - EUROPEAN CREDIT SRI O-C	Capitalisation	Capitalisation
Action ARI - EUROPEAN CREDIT SRI OPTIMUM-C	Capitalisation	Capitalisation
Action ARI - EUROPEAN CREDIT SRI P-C	Capitalisation	Capitalisation
Action ARI - EUROPEAN CREDIT SRI PM-C	Capitalisation	Capitalisation
Action ARI - EUROPEAN CREDIT SRI R-C	Capitalisation	Capitalisation
Action ARI - EUROPEAN CREDIT - SRI S3-C	Capitalisation	Capitalisation
Action ARI - EUROPEAN CREDIT SRI S-C	Capitalisation	Capitalisation

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN CREDIT SRI (SICAV)

2. Évolution de l'actif net au 31/05/2023 en EUR

	31/05/2023	31/05/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	1 266 622 119,20	1 211 333 021,86
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	840 075 658,61	699 604 764,76
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-469 351 307,77	-505 877 213,57
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	12 720 492,95	7 960 364,44
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-87 688 146,79	-65 378 644,76
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	159 363 204,94	126 985 151,51
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-212 520 233,51	-116 871 340,89
Frais de transactions	-3 400 877,79	-3 360 266,08
Différences de change	544 353,77	12 244 663,48
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	35 551 015,54	-91 900 389,72
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-54 839 472,55</i>	<i>-90 390 488,09</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>90 390 488,09</i>	<i>-1 509 901,63</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	19 671 834,33	-21 470 945,46
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-2 404 835,47</i>	<i>-22 076 669,80</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>22 076 669,80</i>	<i>605 724,34</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-17 553,58	-125 603,97
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	20 956 321,99	13 478 557,60
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	1 582 526 881,89	1 266 622 119,20

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN CREDIT SRI (SICAV)

3. Compléments d'information

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	983 530 077,13	62,15
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé	508 992 685,91	32,16
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	1 492 522 763,04	94,31
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	3 728,12	
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé	912,91	
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	4 641,03	
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Crédit	35 554 000,00	2,13
Taux	917 525 301,59	57,98
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	951 225 301,59	60,11
AUTRES OPÉRATIONS		
Crédit	46 400 000,00	2,93
Taux	538 458 916,66	34,03
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	584 858 916,66	36,96

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	1 492 522 763,04	94,31						
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							3 267 699,50	0,21
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	917 525 301,59	57,98						
Autres opérations	538 458 916,66	34,03						

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN CREDIT SRI (SICAV)

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées			3 878 518,41	0,25	112 851 336,61	7,13	445 879 302,35	28,18	929 913 605,67	58,76
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	3 267 699,50	0,21								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture					500 000 000,00	31,60	409 890 119,09	25,90	7 635 182,50	0,48
Autres opérations					391 544 366,66	24,74			146 914 550,00	9,28

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 GBP		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées	77 741 267,78	4,91	14 399 449,15	0,91				
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances	9 018 145,65	0,57	287 468,03	0,02				
Comptes financiers	875 975,41	0,06	425 158,89	0,03				
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes	86 586 390,55	5,47	14 877 629,20	0,94				
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	165 661 806,45	10,47	4 950 895,14	0,31				
Autres opérations	210 828 546,66	13,32						

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN CREDIT SRI (SICAV)

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/05/2023
CRÉANCES		
	Achat à terme de devise	5 954 633,78
	Fonds à recevoir sur vente à terme de devises	98 325 771,06
	Ventes à règlement différé	74 298 138,83
	Dépôts de garantie en espèces	4 808 988,10
	Collatéraux	4 080 000,00
	Autres créances	529 481,57
TOTAL DES CRÉANCES		187 997 013,34
DETTES		
	Vente à terme de devise	100 943 186,41
	Fonds à verser sur achat à terme de devises	5 902 067,67
	Achats à règlement différé	75 026 788,34
	Frais de gestion fixe	1 425 567,39
	Collatéraux	190 000,00
	Autres dettes	2 394 754,62
TOTAL DES DETTES		185 882 364,43
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		2 114 648,91

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN CREDIT SRI (SICAV)

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Action ARI - EUROPEAN CREDIT SRI I2-C		
Actions souscrites durant l'exercice	952,287	85 630 115,12
Actions rachetées durant l'exercice	-1 196,591	-105 650 472,38
Solde net des souscriptions/rachats	-244,304	-20 020 357,26
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	4 295,150	
Action ARI - EUROPEAN CREDIT SRI I-C		
Actions souscrites durant l'exercice	7 399,194	10 718 169,15
Actions rachetées durant l'exercice	-8 775,224	-12 919 903,33
Solde net des souscriptions/rachats	-1 376,030	-2 201 734,18
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	14 815,346	
Action ARI - EUROPEAN CREDIT SRI I-D		
Actions souscrites durant l'exercice		
Actions rachetées durant l'exercice	-189,232	-165 648,02
Solde net des souscriptions/rachats	-189,232	-165 648,02
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	2 562,115	
Action ARI - EUROPEAN CREDIT SRI M-C		
Actions souscrites durant l'exercice	231 831,698	20 536 581,18
Actions rachetées durant l'exercice	-260 826,257	-22 675 822,47
Solde net des souscriptions/rachats	-28 994,559	-2 139 241,29
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1,000	
Action ARI - EUROPEAN CREDIT SRI O-C		
Actions souscrites durant l'exercice	4 528 203,777	419 282 514,54
Actions rachetées durant l'exercice	-2 166 512,254	-202 299 844,28
Solde net des souscriptions/rachats	2 361 691,523	216 982 670,26
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	3 489 759,634	
Action ARI - EUROPEAN CREDIT SRI OPTIMUM-C		
Actions souscrites durant l'exercice	22,000	1 927,56
Actions rachetées durant l'exercice	-223,000	-19 244,23
Solde net des souscriptions/rachats	-201,000	-17 316,67
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1 213,000	
Action ARI - EUROPEAN CREDIT SRI P-C		
Actions souscrites durant l'exercice	779 414,174	89 404 953,07
Actions rachetées durant l'exercice	-244 623,420	-27 730 531,57
Solde net des souscriptions/rachats	534 790,754	61 674 421,50
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1 203 520,043	

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN CREDIT SRI (SICAV)

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Action ARI - EUROPEAN CREDIT SRI PM-C		
Actions souscrites durant l'exercice	1 227 173,440	112 017 428,69
Actions rachetées durant l'exercice	-112 580,156	-10 180 623,85
Solde net des souscriptions/rachats	1 114 593,284	101 836 804,84
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1 575 766,660	
Action ARI - EUROPEAN CREDIT SRI R-C		
Actions souscrites durant l'exercice	97 192,011	9 026 114,36
Actions rachetées durant l'exercice	-13 276,510	-1 226 452,55
Solde net des souscriptions/rachats	83 915,501	7 799 661,81
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	130 843,046	
Action ARI - EUROPEAN CREDIT SRI S3-C		
Actions souscrites durant l'exercice	1,000	100,00
Actions rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats	1,000	100,00
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1,000	
Action ARI - EUROPEAN CREDIT SRI S-C		
Actions souscrites durant l'exercice	104 739,322	93 457 754,94
Actions rachetées durant l'exercice	-97 031,201	-86 482 765,09
Solde net des souscriptions/rachats	7 708,121	6 974 989,85
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	633 727,244	

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN CREDIT SRI (SICAV)

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Action ARI - EUROPEAN CREDIT SRI I2-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action ARI - EUROPEAN CREDIT SRI I-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action ARI - EUROPEAN CREDIT SRI I-D Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action ARI - EUROPEAN CREDIT SRI M-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action ARI - EUROPEAN CREDIT SRI O-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action ARI - EUROPEAN CREDIT SRI OPTIMUM-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action ARI - EUROPEAN CREDIT SRI P-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action ARI - EUROPEAN CREDIT SRI PM-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action ARI - EUROPEAN CREDIT SRI R-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN CREDIT SRI (SICAV)

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Action ARI - EUROPEAN CREDIT SRI S3-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action ARI - EUROPEAN CREDIT SRI S-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN CREDIT SRI (SICAV)

3.7. FRAIS DE GESTION

	31/05/2023
Action ARI - EUROPEAN CREDIT SRI I2-C Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	 1 027 118,52 0,25
Action ARI - EUROPEAN CREDIT SRI I-C Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	 132 040,97 0,66
Action ARI - EUROPEAN CREDIT SRI I-D Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	 16 039,66 0,66
Action ARI - EUROPEAN CREDIT SRI M-C Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	 48 407,08 0,45
Action ARI - EUROPEAN CREDIT SRI O-C Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	 112 717,92 0,05
Action ARI - EUROPEAN CREDIT SRI OPTIMUM-C Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	 1 372,94 1,20
Action ARI - EUROPEAN CREDIT SRI P-C Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	 1 228 698,83 1,20

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN CREDIT SRI (SICAV)

3.7. FRAIS DE GESTION

	31/05/2023
Action ARI - EUROPEAN CREDIT SRI PM-C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	744 354,06
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,83
Rétrocessions des frais de gestion	
Action ARI - EUROPEAN CREDIT SRI R-C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	69 418,43
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,90
Rétrocessions des frais de gestion	
Action ARI - EUROPEAN CREDIT SRI S3-C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	0,01
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,23
Rétrocessions des frais de gestion	
Action ARI - EUROPEAN CREDIT SRI S-C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	582 679,02
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,10
Rétrocessions des frais de gestion	

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

	31/05/2023
Garanties reçues par l'OPC	
- dont garanties de capital	
Autres engagements reçus	
Autres engagements donnés	

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN CREDIT SRI (SICAV)

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/05/2023
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/05/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN CREDIT SRI (SICAV)

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/05/2023
Actions			
Obligations			56 196 274,29
	FR0013516184	CA 1.625% 05-06-30 EMTN	9 473 059,97
	FR0014009UH8	CA 1.875% 22-04-27	9 368 304,52
	USF2R125CE38	CA 4.0% 10-01-33 EMTN	4 305 447,27
	FR001400D0Y0	CA 4.0% 12-10-26 EMTN	-547,95
	FR0013533999	CA 4.0% PERP	9 916 078,76
	FR001400F067	CA 7.25% PERP EMTN	9 297 433,76
	FR0012444750	CA ASSURANCES 4.25% PERP	13 836 497,96
TCN			
OPC			86 427 549,99
	FR0014005XN8	AMUNDI EURO LIQUIDITY RATED SRI PART Z	6 459 825,10
	FR0014005XL2	AMUNDI EURO LIQUIDITY SHT TERM SRI Z C	1 551 398,47
	FR0014005XM0	AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI PART Z C	26 876 756,35
	FR0013350212	AMUNDI FRN CREDIT EURO VALUE FACTOR-I(C)	12 289 402,80
	LU2247576205	AMUNDI FUNDS ARGO BOND DYNAM Z HDG EUR C	5 152 345,00
	LU0945151495	AMUNDI FUNDS EURO CORPORATE SHORT TERM BOND OR EUR C	12 235 356,00
	LU2132230389	AMUNDI FUNDS European Sub Bd ESG Z EUR	3 863 702,27
	LU2330497780	AMUNDI FUNDS GCESG IB - Z EUR Hgd (C)	2 568 300,00
	FR0013340932	EUROPEAN HIGH YIELD ISR PART IC	9 974 589,00
	FR0013053451	JUST TRANSITION FOR CLIMATE I	1 922 485,00
	LU1892246130	PI Solutions SICAV - European Credit Continuum part J2	534 835,00
	IE00BN2B2D83	SELECT INVESTMENT GRADE BOND QI3 EUR ACC	2 998 555,00
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			142 623 824,28

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN CREDIT SRI (SICAV)

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/05/2023	31/05/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	3,29	15,80
Résultat	22 283 637,63	14 051 213,83
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	22 283 640,92	14 051 229,63

	31/05/2023	31/05/2022
Action ARI - EUROPEAN CREDIT SRI I2-C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	5 572 056,84	4 683 564,64
Total	5 572 056,84	4 683 564,64

	31/05/2023	31/05/2022
Action ARI - EUROPEAN CREDIT SRI I-C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	226 300,60	168 023,47
Total	226 300,60	168 023,47

	31/05/2023	31/05/2022
Action ARI - EUROPEAN CREDIT SRI I-D		
Affectation		
Distribution	23 827,67	17 553,59
Report à nouveau de l'exercice	8,84	3,53
Capitalisation		
Total	23 836,51	17 557,12
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	2 562,115	2 751,347
Distribution unitaire	9,30	6,38
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat		

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN CREDIT SRI (SICAV)

	31/05/2023	31/05/2022
Action ARI - EUROPEAN CREDIT SRI M-C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	1,09	34 724,62
Total	1,09	34 724,62

	31/05/2023	31/05/2022
Action ARI - EUROPEAN CREDIT SRI O-C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	5 339 914,51	1 441 360,74
Total	5 339 914,51	1 441 360,74

	31/05/2023	31/05/2022
Action ARI - EUROPEAN CREDIT SRI OPTIMUM-C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	530,34	116,68
Total	530,34	116,68

	31/05/2023	31/05/2022
Action ARI - EUROPEAN CREDIT SRI P-C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	687 311,18	70 890,92
Total	687 311,18	70 890,92

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN CREDIT SRI (SICAV)

	31/05/2023	31/05/2022
Action ARI - EUROPEAN CREDIT SRI PM-C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	1 258 132,57	224 549,50
Total	1 258 132,57	224 549,50

	31/05/2023	31/05/2022
Action ARI - EUROPEAN CREDIT SRI R-C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	97 630,84	18 891,05
Total	97 630,84	18 891,05

	31/05/2023	31/05/2022
Action ARI - EUROPEAN CREDIT SRI S3-C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	0,05	
Total	0,05	

	31/05/2023	31/05/2022
Action ARI - EUROPEAN CREDIT SRI S-C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	9 077 926,39	7 391 550,89
Total	9 077 926,39	7 391 550,89

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN CREDIT SRI (SICAV)

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/05/2023	31/05/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	21 646,96	23 245,75
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-145 574 419,05	-38 065 079,35
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	-145 552 772,09	-38 041 833,60

	31/05/2023	31/05/2022
Action ARI - EUROPEAN CREDIT SRI I2-C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-35 130 007,16	-12 645 555,08
Total	-35 130 007,16	-12 645 555,08

	31/05/2023	31/05/2022
Action ARI - EUROPEAN CREDIT SRI I-C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-1 981 716,00	-738 846,09
Total	-1 981 716,00	-738 846,09

	31/05/2023	31/05/2022
Action ARI - EUROPEAN CREDIT SRI I-D		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-187 355,58	-53 527,79
Total	-187 355,58	-53 527,79

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN CREDIT SRI (SICAV)

	31/05/2023	31/05/2022
Action ARI - EUROPEAN CREDIT SRI M-C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-8,12	-76 522,00
Total	-8,12	-76 522,00

	31/05/2023	31/05/2022
Action ARI - EUROPEAN CREDIT SRI O-C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-29 586 398,36	-3 252 861,23
Total	-29 586 398,36	-3 252 861,23

	31/05/2023	31/05/2022
Action ARI - EUROPEAN CREDIT SRI OPTIMUM-C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-9 659,30	-3 850,90
Total	-9 659,30	-3 850,90

	31/05/2023	31/05/2022
Action ARI - EUROPEAN CREDIT SRI P-C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-12 535 314,18	-2 382 620,09
Total	-12 535 314,18	-2 382 620,09

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN CREDIT SRI (SICAV)

	31/05/2023	31/05/2022
Action ARI - EUROPEAN CREDIT SRI PM-C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-13 140 374,92	-1 311 632,62
Total	-13 140 374,92	-1 311 632,62

	31/05/2023	31/05/2022
Action ARI - EUROPEAN CREDIT SRI R-C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-1 114 958,70	-136 443,94
Total	-1 114 958,70	-136 443,94

	31/05/2023	31/05/2022
Action ARI - EUROPEAN CREDIT SRI S3-C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-0,28	
Total	-0,28	

	31/05/2023	31/05/2022
Action ARI - EUROPEAN CREDIT SRI S-C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-51 866 979,49	-17 439 973,86
Total	-51 866 979,49	-17 439 973,86

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN CREDIT SRI (SICAV)

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	29/05/2020	31/05/2021	31/05/2022	31/05/2023
Actif net Global en EUR	711 899 046,56	1 211 333 021,86	1 266 622 119,20	1 582 526 881,89
Action ARI - EUROPEAN CREDIT SRI I2-C en EUR				
Actif net	248 606 987,90	308 087 289,43	420 714 594,75	382 054 205,93
Nombre de titres	2 596,990	3 037,938	4 539,454	4 295,150
Valeur liquidative unitaire	95 728,89	101 413,29	92 679,55	88 950,14
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-1 492,15	830,27	-2 785,69	-8 178,99
Capitalisation unitaire sur résultat	803,56	1 161,61	1 031,74	1 297,29
Action ARI - EUROPEAN CREDIT SRI I-C en EUR				
Actif net	73 821 493,14	37 574 031,95	24 576 829,83	21 495 320,97
Nombre de titres	46 715,709	22 536,076	16 191,376	14 815,346
Valeur liquidative unitaire	1 580,22	1 667,28	1 517,89	1 450,88
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-24,27	13,68	-45,63	-133,76
Capitalisation unitaire sur résultat	9,81	12,48	10,37	15,27
Action ARI - EUROPEAN CREDIT SRI I-D en EUR				
Actif net	25 834 248,24	16 352 941,86	2 555 789,73	2 257 917,42
Nombre de titres	26 354,839	15 906,668	2 751,347	2 562,115
Valeur liquidative unitaire	980,24	1 028,05	928,92	881,27
+/- values nettes unitaire non distribuées		8,44		
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-15,05		-19,45	-73,12
Distribution unitaire sur résultat	6,09	7,71	6,38	9,30
Crédit d'impôt unitaire				

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN CREDIT SRI (SICAV)

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	29/05/2020	31/05/2021	31/05/2022	31/05/2023
Action ARI - EUROPEAN CREDIT SRI M-C en EUR				
Actif net		100,13	2 657 830,85	87,85
Nombre de titres		1,000	28 995,559	1,000
Valeur liquidative unitaire		100,13	91,66	87,85
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes		-0,20	-2,63	-8,12
Capitalisation unitaire sur résultat		0,38	1,19	1,09
Action ARI - EUROPEAN CREDIT SRI O-C en EUR				
Actif net		9 436 374,60	108 304 272,41	322 124 920,96
Nombre de titres		90 001,613	1 128 068,111	3 489 759,634
Valeur liquidative unitaire		104,84	96,00	92,30
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes		0,74	-2,88	-8,47
Capitalisation unitaire sur résultat		1,25	1,27	1,53
Action ARI - EUROPEAN CREDIT SRI OPTIMUM-C en EUR				
Actif net	95,27	24 109,30	128 040,24	104 384,78
Nombre de titres	1,000	241,000	1 414,000	1 213,000
Valeur liquidative unitaire	95,27	100,03	90,55	86,05
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-1,26	0,86	-2,72	-7,96
Capitalisation unitaire sur résultat	0,43	0,27	0,08	0,43
Action ARI - EUROPEAN CREDIT SRI P-C en EUR				
Actif net	124 770 154,90	213 752 818,78	79 197 880,73	135 474 132,48
Nombre de titres	1 000 080,404	1 633 760,814	668 729,289	1 203 520,043
Valeur liquidative unitaire	124,76	130,83	118,43	112,56
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-1,91	1,07	-3,56	-10,41
Capitalisation unitaire sur résultat	0,38	0,26	0,10	0,57

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN CREDIT SRI (SICAV)

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	29/05/2020	31/05/2021	31/05/2022	31/05/2023
Action ARI - EUROPEAN CREDIT SRI PM-C en EUR				
Actif net		46 650 588,37	43 671 868,23	142 335 323,16
Nombre de titres		447 584,401	461 173,376	1 575 766,660
Valeur liquidative unitaire		104,22	94,69	90,32
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes		0,74	-2,84	-8,33
Capitalisation unitaire sur résultat		0,62	0,48	0,79
Action ARI - EUROPEAN CREDIT SRI R-C en EUR				
Actif net	47 244,15	7 143 477,67	4 542 216,36	12 072 637,41
Nombre de titres	466,000	67 001,008	46 927,545	130 843,046
Valeur liquidative unitaire	101,38	106,61	96,79	92,26
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-1,49	0,87	-2,90	-8,52
Capitalisation unitaire sur résultat	0,57	0,53	0,40	0,74
Action ARI - EUROPEAN CREDIT SRI S3-C en EUR				
Actif net				100,06
Nombre de titres				1,000
Valeur liquidative unitaire				100,06
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes				-0,28
Capitalisation unitaire sur résultat				0,05
Action ARI - EUROPEAN CREDIT SRI S-C en EUR				
Actif net	238 818 822,96	572 311 289,77	580 272 796,07	564 607 850,87
Nombre de titres	250 216,857	565 205,395	626 019,123	633 727,244
Valeur liquidative unitaire	954,44	1 012,57	926,92	890,93
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-13,82	8,28	-27,85	-81,84
Capitalisation unitaire sur résultat	6,47	13,09	11,80	14,32

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN CREDIT SRI (SICAV)

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
BAYER LAND BK 1.0% 23-09-31	EUR	2 000 000	1 664 568,77	0,11
BERTELSMANN 3.5% 29-05-29	EUR	4 800 000	4 722 000,63	0,29
BOSC GM 4.375 06-43	EUR	7 500 000	7 727 896,20	0,48
CMZB FR 4.625 03-28	EUR	8 500 000	8 488 042,32	0,54
CMZB FRANCFORT 1.375% 29-12-31	EUR	2 700 000	2 277 723,97	0,15
CONTINENTAL 4.0% 01-06-28 EMTN	EUR	9 900 000	9 940 816,31	0,63
EON SE 3.875% 12-01-35 EMTN	EUR	5 350 000	5 387 570,96	0,34
EVON IN 2.25 09-27	EUR	5 000 000	4 810 156,11	0,30
HEID AG 3.75 05-32	EUR	6 600 000	6 384 694,14	0,40
PORS AU 4.5 09-28	EUR	2 500 000	2 595 649,67	0,17
VOLK BA 4.25 01-26	EUR	9 000 000	9 047 639,29	0,57
VONOVIA SE 0.375% 16-06-27	EUR	4 800 000	4 006 174,16	0,26
VONOVIA SE 1.375% 28-01-26	EUR	4 000 000	3 672 223,09	0,23
TOTAL ALLEMAGNE			70 725 155,62	4,47
AUSTRALIE				
NBN 4.125% 15-03-29 EMTN	EUR	7 000 000	7 149 376,98	0,45
TOTAL AUSTRALIE			7 149 376,98	0,45
AUTRICHE				
ERSTE GR BK 4.0% 07-06-33 EMTN	EUR	7 000 000	6 827 432,97	0,43
OMV AG 2.5% PERP	EUR	10 000 000	9 120 284,27	0,57
RAIF BA 4.75 01-27	EUR	8 300 000	8 331 073,24	0,53
TOTAL AUTRICHE			24 278 790,48	1,53
BELGIQUE				
BELFIUS BANK 3.125% 11-05-26	EUR	5 000 000	4 808 708,00	0,30
CRELAN 5.75% 26-01-28 EMTN	EUR	4 500 000	4 581 013,77	0,29
ELIA GROUP SANV 5.85% PERP	EUR	6 500 000	6 611 880,38	0,42
KBC GROUPE 4.375% 19-04-30	EUR	4 000 000	4 026 152,33	0,26
KBC GROUPE 4.375% 23-11-27	EUR	4 900 000	5 018 884,92	0,32
KBC GROUPE 4.5% 06-06-26 EMTN	EUR	10 000 000	10 007 204,60	0,63
KBC GROUPE 4.875% 25-04-33	EUR	9 200 000	9 105 853,20	0,58
PROXIMUS 4.0% 08-03-30 EMTN	EUR	5 700 000	5 874 813,40	0,37
TOTAL BELGIQUE			50 034 510,60	3,17
DANEMARK				
ISS GLOBAL AS 0.875% 18-06-26	EUR	2 900 000	2 676 750,67	0,17
ORSTED 1.75% 09-12-19	EUR	20 000 000	17 261 750,81	1,09
ORSTED 2.25% 14-06-28 EMTN	EUR	8 000 000	7 745 240,37	0,49
ORSTED 4.125% 01-03-35 EMTN	EUR	4 000 000	4 150 075,59	0,26
ORSTED 5.25% 08-12-22	EUR	2 000 000	2 043 136,69	0,13
TOTAL DANEMARK			33 876 954,13	2,14

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN CREDIT SRI (SICAV)

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ESPAGNE				
ABANCA CORPORACION BANCARIA 5.5% 18-05-26	EUR	9 200 000	9 210 877,91	0,58
ABERTIS INFRA 4.125% 07-08-29	EUR	4 000 000	4 022 341,15	0,25
ACCI EN 3.75 04-30	EUR	6 500 000	6 510 842,35	0,41
BANC DE 5.125 11-28	EUR	2 100 000	2 181 230,35	0,14
BANCO DE BADELL 5.0% 07-06-29	EUR	7 300 000	7 292 983,02	0,46
BANCO NTANDER 0.5% 24-03-27	EUR	8 000 000	7 196 066,25	0,46
BANCO NTANDER 4.75% PERP	EUR	8 600 000	7 494 289,01	0,48
BANCO NTANDER 5.75% 23-08-33	EUR	9 800 000	9 801 952,00	0,62
BANKINTER 4.375% 03-05-30	EUR	2 000 000	2 011 102,79	0,13
BBVA 2.575% 22-02-29 EMTN	EUR	9 000 000	8 869 428,44	0,56
BBVA 3.375% 20-09-27 EMTN	EUR	3 000 000	3 007 128,92	0,19
BBVA 6.0% PERP	EUR	10 000 000	9 412 927,08	0,60
CAIXABANK 5.875% PERP	EUR	5 400 000	4 869 195,05	0,30
CAIXABANK 6.125% 30-05-34 EMTN	EUR	12 200 000	12 262 351,88	0,77
CAIXABANK 6.25% 23-02-33 EMTN	EUR	5 000 000	5 146 007,95	0,33
CAIXABANK 8.25% PERP	EUR	2 000 000	1 953 016,92	0,12
KUTXABANK 4.0% 01-02-28 EMTN	EUR	2 500 000	2 515 461,14	0,16
NT CONS FIN 0.5% 14-01-27 EMTN	EUR	10 000 000	8 834 199,52	0,56
RED ELECTRICA 4.625% PERP	EUR	4 500 000	4 514 960,31	0,28
TOTAL ESPAGNE			117 106 362,04	7,40
ETATS-UNIS				
AMERICAN TOWER 0.4% 15-02-27	EUR	6 500 000	5 693 998,54	0,36
ATT 4.3% 18-11-34	EUR	12 850 000	13 137 701,69	0,83
AUTO PE 1.625 01-28	EUR	8 000 000	7 105 972,31	0,45
AUTO PE 4.75 01-31	EUR	4 400 000	4 454 287,01	0,28
BOOKING 4.5% 15-11-31	EUR	4 600 000	4 930 959,56	0,31
CITIGROUP 3.713% 22-09-28	EUR	7 500 000	7 592 264,35	0,48
DOW CHE 0.5 03-27	EUR	12 300 000	10 905 938,45	0,68
ENBW IN 4.0 01-35	EUR	5 100 000	5 104 906,24	0,32
ENEL FI 7.1 10-27	USD	4 000 000	4 032 283,97	0,26
GENE MO 0.65 09-28	EUR	10 000 000	8 336 725,96	0,53
HARL DA 5.125 04-26	EUR	4 600 000	4 719 330,44	0,30
IBM INT 4.0 02-43	EUR	3 000 000	2 972 016,78	0,19
INTL FLAVORS FRAGRANCES 1.8% 25-09-26	EUR	5 000 000	4 664 588,63	0,29
JOHN CO 4.25 06-35	EUR	7 000 000	7 098 806,27	0,45
JP MORG 1.638 05-28	EUR	5 000 000	4 578 690,82	0,29
MANPOWER 3.5% 30-06-27	EUR	3 300 000	3 364 770,41	0,22
METROPOLITAN LIFE GLOBAL FUNDING I 4.0% 05-04-28	EUR	5 000 000	5 075 774,64	0,32
PROL EU 4.25 01-43	EUR	6 786 000	6 314 013,84	0,40
VERI CO 4.25 10-30	EUR	5 000 000	5 305 893,21	0,34
VF 0.25% 25-02-28	EUR	2 300 000	1 921 542,92	0,12
VF 4.125% 07-03-26 EMTN	EUR	6 600 000	6 677 289,55	0,42
VF 4.25% 07-03-29 EMTN	EUR	9 800 000	9 889 506,91	0,62

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN CREDIT SRI (SICAV)

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
WEA FIN 2.875 01-27	USD	10 000 500	8 218 626,56	0,52
WEA FINNANCE LLC 2.875% 15-01-27	USD	8 900 000	7 314 211,93	0,46
TOTAL ETATS-UNIS			149 410 100,99	9,44
FINLANDE				
NOKIA OYJ 4.375% 21-08-31 EMTN	EUR	3 000 000	3 020 504,52	0,19
STORA ENSO OYJ 4.0% 01-06-26	EUR	4 100 000	4 123 577,13	0,26
TOTAL FINLANDE			7 144 081,65	0,45
FRANCE				
A 3.375% 06-07-47 EMTN	EUR	5 000 000	4 860 818,11	0,30
ALD 4.25% 18-01-27 EMTN	EUR	14 500 000	14 760 306,63	0,93
ALD 4.75% 13-10-25 EMTN	EUR	6 800 000	7 091 065,61	0,45
AUCHAN 2.875% 29-01-26 EMTN	EUR	3 000 000	2 894 065,14	0,19
AXA 3.75% 12-10-30 EMTN	EUR	3 000 000	3 136 449,38	0,19
AXA 5.5% 11-07-43 EMTN	EUR	4 200 000	4 240 396,43	0,27
AXASA 3 7/8 05/20/49	EUR	5 000 000	4 932 630,85	0,31
Banque Stellantis France 3.875 01-26	EUR	3 000 000	3 036 073,02	0,19
BFCM BA 3.125 09-27	EUR	4 500 000	4 486 149,44	0,28
BFCM BA 4.375 05-30	EUR	6 500 000	6 538 121,07	0,42
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 3.875% 16-06-32	EUR	4 000 000	3 930 558,48	0,25
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 4.935% 26-01-26	USD	10 000 000	9 472 117,75	0,60
BNP PAR 0.25% 13-04-27 EMTN	EUR	9 900 000	8 815 696,25	0,56
BNP PAR 2.5% 31-03-32 EMTN	EUR	11 400 000	10 296 606,73	0,65
BNP PAR 6.875% PERP	EUR	5 400 000	5 417 595,02	0,34
BNP PAR 7.375% PERP	EUR	5 000 000	4 998 158,12	0,31
BNP PAR 9.25% PERP	USD	9 050 000	8 834 339,61	0,56
BNP PARIBAS 7.375% PERP	USD	2 500 000	2 344 554,13	0,15
BOUYGUES 3.875% 17-07-31	EUR	7 700 000	7 711 385,07	0,49
BPCE 0.5% 15-09-27 EMTN	EUR	4 500 000	3 987 525,36	0,25
BPCE 4.625% 02-03-30	EUR	3 000 000	3 071 045,64	0,19
BPCE 5.125% 25-01-35 EMTN	EUR	6 000 000	6 001 297,62	0,38
BQ POSTALE 5.5% 05-03-34	EUR	2 500 000	2 497 223,78	0,15
CA 1.625% 05-06-30 EMTN	EUR	10 000 000	9 473 059,97	0,60
CA 1.875% 22-04-27	EUR	10 000 000	9 368 304,52	0,59
CA 4.0% 10-01-33 EMTN	USD	5 000 000	4 305 447,27	0,27
CA 4.0% PERP	EUR	11 400 000	9 916 078,76	0,62
CA 7.25% PERP EMTN	EUR	9 300 000	9 297 433,76	0,59
CA ASSURANCES 4.25% PERP	EUR	14 000 000	13 836 497,96	0,87
CARREFOUR 3.75% 10-10-30 EMTN	EUR	6 000 000	5 994 092,85	0,38
COMP DE 3.5 01-29	EUR	7 500 000	7 534 920,11	0,48
CRED MU 3.375 09-27	EUR	5 000 000	5 026 324,96	0,32
DANONE 1.0% PERP	EUR	8 000 000	7 002 167,40	0,44
EDF 4.25% 25-01-32 EMTN	EUR	5 000 000	5 073 822,66	0,32
EDF 4.375% 12-10-29 EMTN	EUR	4 500 000	4 721 468,34	0,30
EDF 7.5% PERP EMTN	EUR	4 000 000	4 116 441,93	0,26

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN CREDIT SRI (SICAV)

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ELEC DE FRAN 5.375% PERP EMTN	EUR	2 000 000	1 983 551,05	0,13
ELO GROUP 4.875% 08-12-28 EMTN	EUR	3 000 000	2 992 309,88	0,19
ENGIE 4.25% 11-01-43	EUR	3 200 000	3 235 512,29	0,21
ERAMET 7.0% 22-05-28	EUR	4 900 000	4 989 551,28	0,32
FORVIA 7.25% 15-06-26	EUR	1 500 000	1 620 699,31	0,11
ICADE 1.75% 10-06-26	EUR	10 000 000	9 530 176,78	0,60
JCDECAUX 2.625% 24-04-28	EUR	3 000 000	2 786 175,87	0,18
JC DECAUX SE 5.0% 11-01-29	EUR	2 000 000	2 062 379,92	0,13
KERING 3.375% 27-02-33 EMTN	EUR	4 000 000	4 011 970,02	0,26
LAMON 5.05 12/17/49	EUR	8 000 000	8 016 770,70	0,50
ORAN 5.0% PERP EMTN	EUR	5 000 000	5 181 401,82	0,33
ORANGE 1.75% PERP EMTN	EUR	13 500 000	12 098 655,28	0,76
ORANGE 5.375% PERP EMTN	EUR	4 400 000	4 393 470,58	0,28
RCI BANQUE 0.5% 14-07-25 EMTN	EUR	3 550 000	3 307 942,97	0,21
RCI BANQUE 4.5% 06-04-27 EMTN	EUR	5 000 000	4 984 976,38	0,31
SG 0.625% 02-12-27	EUR	5 600 000	4 904 330,04	0,31
SG 4.25% 06-12-30 EMTN	EUR	3 200 000	3 164 767,50	0,20
SG 5.25% 06-09-32 EMTN	EUR	10 000 000	10 299 483,85	0,65
SG 5.625% 02-06-33 EMTN	EUR	8 800 000	8 760 087,07	0,56
SG 6.446% 10-01-29	USD	4 000 000	3 879 842,93	0,24
SG 9.375% PERP	USD	5 000 000	4 540 838,64	0,28
SOCI DE 3.125 01-30	EUR	4 000 000	3 929 163,39	0,25
TOTALENERGIES SE 1.625% PERP	EUR	15 000 000	12 582 588,59	0,80
UNIB RO 2.875 PERP	EUR	10 000 000	8 029 563,59	0,51
VINCI 3.375% 04-02-25 EMTN	EUR	10 000 000	9 973 371,85	0,63
WENDEL 1.0% 01-06-31	EUR	3 500 000	2 749 691,08	0,17
WEND INVE 2.5% 09-02-27	EUR	5 500 000	5 293 308,73	0,33
WORLDLINE 0.875% 30-06-27 EMTN	EUR	3 000 000	2 721 072,67	0,18
WPP FINANCE 4.125% 30-05-28	EUR	5 000 000	5 042 821,17	0,32
TOTAL FRANCE			386 086 714,96	24,40
IRLANDE				
CA AUTO 4.375 06-26	EUR	11 800 000	11 773 096,00	0,74
JOHNSON NTROLS INTL PLC TY 0.375% 15-09-27	EUR	10 000 000	8 693 538,85	0,55
SECU TR 4.25 04-27	EUR	6 600 000	6 653 190,01	0,42
SMUR KA 2.875 01-26	EUR	13 000 000	12 747 446,79	0,81
TOTAL IRLANDE			39 867 271,65	2,52
ITALIE				
2I RETE GAS 4.375% 06-06-33	EUR	7 700 000	7 659 526,64	0,49
A2A EX AEM 4.375% 03-02-34	EUR	6 900 000	6 978 293,14	0,44
ACEA 3.875% 24-01-31 EMTN	EUR	5 000 000	5 013 988,23	0,31
ASS GENERALI 5.399% 20-04-33	EUR	3 600 000	3 644 968,32	0,23
ASTM 1.0% 25-11-26 EMTN	EUR	3 000 000	2 713 639,00	0,18
ENEL 1.375% PERP	EUR	5 000 000	4 123 295,48	0,26
ENEL 6.375% PERP EMTN	EUR	4 500 000	4 661 378,54	0,29

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN CREDIT SRI (SICAV)

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ENEL 6.625% PERP EMTN	EUR	3 900 000	4 020 432,84	0,25
ENI 2.0% PERP	EUR	8 250 000	7 026 177,23	0,45
ENI 4.25% 19-05-33 EMTN	EUR	10 500 000	10 610 526,07	0,67
FERR DE 4.125 05-29	EUR	11 600 000	11 636 423,64	0,73
FINEBANK BANCA FINE 0.5% 21-10-27	EUR	5 000 000	4 375 076,33	0,28
INTE 4.875% 19-05-30 EMTN	EUR	9 100 000	9 160 557,68	0,58
INTE 5.0% 08-03-28 EMTN	EUR	10 000 000	10 150 543,90	0,64
INTE 5.875% PERP	EUR	5 000 000	4 067 462,82	0,26
INTE 6.184% 20-02-34 EMTN	EUR	1 500 000	1 511 622,77	0,09
PIRELLI C 4.25% 18-01-28 EMTN	EUR	10 000 000	10 213 078,51	0,65
UNICREDIT 0.925% 18-01-28 EMTN	EUR	5 000 000	4 444 154,34	0,28
UNICREDIT 4.45% 16-02-29 EMTN	EUR	10 000 000	9 855 725,62	0,62
UNICREDIT 5.85% 15-11-27 EMTN	EUR	6 600 000	6 975 060,33	0,44
TOTAL ITALIE			128 841 931,43	8,14
JAPON				
DXC CAP 0.45 09-27	EUR	6 200 000	5 203 105,98	0,33
TOTAL JAPON			5 203 105,98	0,33
JERSEY				
BAA FUNDING LTD	GBP	3 250 000	3 878 518,41	0,24
TOTAL JERSEY			3 878 518,41	0,24
LUXEMBOURG				
AKEL RE 1.0 01-28	EUR	8 000 000	6 539 750,02	0,41
AXA LOGISTICS EUROPE MASTER SCA 0.375% 15-11-26	EUR	5 000 000	4 237 528,11	0,27
CPI PRO 1.625 04-27	EUR	1 500 000	1 076 660,88	0,06
SEGR CA 1.25 03-26	EUR	1 500 000	1 371 149,56	0,09
TRAT FI 0.125 11-24	EUR	5 000 000	4 738 626,25	0,30
TOTAL LUXEMBOURG			17 963 714,82	1,13
NORVEGE				
DNB BANK A 4.0% 14-03-29 EMTN	EUR	8 700 000	8 873 678,62	0,56
DNB BANK A 4.625% 28-02-33	EUR	8 550 000	8 582 151,70	0,54
NORSK HYDRO AS 1.125% 11-04-25	EUR	2 000 000	1 896 914,21	0,12
VAR ENERGI A 5.5% 04-05-29	EUR	3 870 000	3 924 858,75	0,25
TOTAL NORVEGE			23 277 603,28	1,47
PAYS-BAS				
ABN AMRO BK 4.375% 20-10-28	EUR	12 500 000	12 563 252,04	0,80
ABN AMRO BK 4.375% PERP	EUR	6 000 000	5 487 296,43	0,35
ABN AMRO BK 5.125% 22-02-33	EUR	8 800 000	8 824 104,82	0,56
AEGON 4 04/25/44	EUR	8 000 000	7 865 963,17	0,50
AKZO NOBEL NV 1.5% 28-03-28	EUR	3 000 000	2 740 343,19	0,17
ARCADIS NV 4.875% 28-02-28	EUR	5 700 000	5 836 234,11	0,37
ARGENTUM NETHERLANDS 5.75 15-50 15/08A	USD	5 000 000	4 742 289,25	0,30
ASR NED 7.0 12-43	EUR	2 700 000	2 918 802,48	0,18
ASR NEDE NV 5.125% 29-09-45	EUR	5 000 000	5 094 891,62	0,32
COOPERATIEVE RABOBANK UA 3.875% 30-11-32	EUR	7 500 000	7 318 836,21	0,46

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN CREDIT SRI (SICAV)

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
COOP RA 3.25 PERP	EUR	18 600 000	15 574 582,48	0,98
COOP RA 4.233 04-29	EUR	6 500 000	6 542 306,33	0,41
CTP NV 0.5% 21-06-25 EMTN	EUR	3 000 000	2 670 927,15	0,17
CTP NV 0.625% 27-09-26 EMTN	EUR	5 000 000	4 042 239,29	0,26
EASY FI 1.875 03-28	EUR	8 200 000	7 264 566,72	0,46
EDP FIN 6.3% 11-10-27	USD	3 000 000	2 948 014,29	0,19
HEIM BO 0.25 10-24	EUR	4 000 000	3 594 455,45	0,22
IBERDROLA INTL BV 1.874% PERP	EUR	10 000 000	9 085 290,52	0,58
ING GROEP NV 2.125% 26-05-31	EUR	7 000 000	6 426 901,18	0,40
ING GROEP NV 6.5% PERP	USD	3 900 000	3 446 580,98	0,22
KONI AH 3.5 04-28	EUR	3 080 000	3 103 105,91	0,19
KPN 5.75% 17/09/2029	GBP	6 000 000	7 142 010,42	0,45
KPN 6.0% PERP	EUR	4 000 000	4 156 505,97	0,27
NE PROPERTY BV 1.875% 09-10-26	EUR	12 600 000	11 059 140,56	0,70
NN GROUP NV 6.0% 03-11-43 EMTN	EUR	6 600 000	6 656 165,63	0,42
REPS IN 3.75 PERP	EUR	9 100 000	8 862 127,94	0,56
SIEM EN 4.25 04-29	EUR	5 200 000	5 260 337,07	0,33
SIEM FI 3.625 02-43	EUR	6 500 000	6 360 463,24	0,40
SIKA CA 3.75 11-26	EUR	7 220 000	7 273 162,03	0,46
STAN CH 1.2 09-31	EUR	11 650 000	10 029 910,90	0,64
STAN CH 1.625 10-27	EUR	10 000 000	9 238 950,02	0,58
STELLANTIS NV 0.625% 30-03-27	EUR	10 000 000	8 889 036,85	0,56
SWIS RE 2.6 PERP	EUR	12 000 000	11 356 610,55	0,72
TELE EU 6.135 PERP	EUR	3 000 000	2 955 802,74	0,19
TENN HO 3.875 10-28	EUR	5 000 000	5 237 435,41	0,33
TENN HO 4.75 10-42	EUR	4 300 000	4 889 490,71	0,31
UNIV MU 3.0 06-27	EUR	4 000 000	3 994 220,27	0,25
UPJO FI 1.362 06-27	EUR	5 000 000	4 527 034,92	0,29
VOLK IN 3.5 PERP	EUR	5 000 000	4 881 314,97	0,31
VOLK IN 3.748 PERP	EUR	2 400 000	2 146 356,69	0,14
VOLK INTL FIN 1.875% 30-03-27	EUR	5 000 000	4 639 436,50	0,29
WINTERSHALL DEA SCHWEIZ BV 1.332% 25-09-28	EUR	10 000 000	8 592 907,31	0,54
TOTAL PAYS-BAS			266 239 404,32	16,83
POLOGNE				
SUEZ SACA 5.0% 03-11-32 EMTN	EUR	6 300 000	6 860 638,75	0,43
TOTAL POLOGNE			6 860 638,75	0,43
PORTUGAL				
ENER DE 5.943 04-83	EUR	3 000 000	3 000 114,14	0,19
TOTAL PORTUGAL			3 000 114,14	0,19
ROYAUME-UNI				
ANGLO AMER CAP 4.5% 15-09-28	EUR	3 900 000	4 014 751,11	0,26
BARCLAYS 1.125% 22-03-31 EMTN	EUR	3 000 000	2 628 527,34	0,17
BARCLAYS 2.885% 31-01-27 EMTN	EUR	7 500 000	7 246 873,14	0,46
BP CAP MK 3.25% PERP	EUR	3 000 000	2 873 203,55	0,18

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN CREDIT SRI (SICAV)

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
BRAM FI 4.25 03-31	EUR	2 000 000	2 043 484,99	0,13
BRITISH TEL 1.5% 23-06-27 EMTN	EUR	3 000 000	2 805 048,28	0,18
BRITISH TEL 3.75% 13-05-31	EUR	4 000 000	3 925 343,01	0,25
DIAGEO FINANCE 3.5% 26-06-25	EUR	10 000 000	10 045 563,04	0,63
GSK Consumer Healthcare Capit 1.25 03-26	EUR	2 000 000	1 875 549,54	0,12
HSBC 3.019% 15-06-27	EUR	12 500 000	12 349 314,31	0,78
HSBC 4.752% 10-03-28 EMTN	EUR	5 000 000	5 113 365,89	0,32
HSBC 6.364% 16-11-32	EUR	9 000 000	9 601 862,38	0,61
HSBC 6.5% PERP	USD	3 100 000	2 671 570,27	0,17
ITV 1.375% 26-09-26	EUR	8 300 000	7 733 297,20	0,48
LLOY BA 4.125 05-27	EUR	4 900 000	4 918 410,11	0,31
LLOY BA 8.0 PERP	USD	5 150 000	4 548 778,12	0,29
LLOYDS BANKING GROUP 8.5% PERP	GBP	3 000 000	3 378 920,32	0,21
NATWEST GROUP 5.763% 28-02-34	EUR	4 700 000	4 801 530,00	0,31
NATWEST MKTS 4.25% 13-01-28	EUR	4 000 000	4 084 556,37	0,26
NWIDE 3 1/4 09/05/29	EUR	1 500 000	1 470 767,27	0,09
RENT IN 3.875 06-27	EUR	3 900 000	4 046 515,71	0,25
TOTAL ROYAUME-UNI			102 177 231,95	6,46
SUEDE				
AUTOLIV 4.25% 15-03-28 EMTN	EUR	5 000 000	5 052 333,83	0,32
HEIMSTADEN BOSTAD AB 3.625% PERP	EUR	4 000 000	2 159 744,36	0,14
SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN AB 3.75% 07-02-28	EUR	9 200 000	9 136 129,27	0,57
SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN AB 6.875% PERP	USD	3 200 000	2 909 400,45	0,19
SWEDBANK AB 3.625% 23-08-32	EUR	7 000 000	6 673 500,15	0,42
SWEDBANK AB 7.625% PERP	USD	4 000 000	3 532 371,63	0,22
TELE2 AB 3.75% 22-11-29 EMTN	EUR	9 650 000	9 637 000,56	0,61
TELI CO 2.75 06-83	EUR	2 000 000	1 819 551,39	0,12
TELI CO 4.625 12-82	EUR	5 000 000	5 007 920,38	0,31
TOTAL SUEDE			45 927 952,02	2,90
SUISSE				
JULIUS BAER GRUPPE AG 6.625% PERP	EUR	4 000 000	3 473 228,84	0,22
TOTAL SUISSE			3 473 228,84	0,22
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			1 492 522 763,04	94,31
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			1 492 522 763,04	94,31
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
AMUNDI EURO LIQUIDITY RATED SRI PART Z	EUR	6,394	6 459 825,10	0,41
AMUNDI EURO LIQUIDITY SHT TERM SRI Z C	EUR	15,38	1 551 398,47	0,09
AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI PART Z C	EUR	26,6	26 876 756,35	1,70
AMUNDI FRN CREDIT EURO VALUE FACTOR-I(C)	EUR	12 000	12 289 402,80	0,78
EUROPEAN HIGH YIELD ISR PART IC	EUR	10 000	9 974 589,00	0,63

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN CREDIT SRI (SICAV)

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
JUST TRANSITION FOR CLIMATE I	EUR	2 000	1 922 485,00	0,12
TOTAL FRANCE			59 074 456,72	3,73
IRLANDE				
SELECT INVESTMENT GRADE BOND QI3 EUR ACC	EUR	3 500	2 998 555,00	0,19
TOTAL IRLANDE			2 998 555,00	0,19
LUXEMBOURG				
AMUNDI FUNDS ARGO BOND DYNAM Z HDG EUR C	EUR	5 500	5 152 345,00	0,32
AMUNDI FUNDS EURO CORPORATE SHORT TERM BOND OR EUR C	EUR	400	12 235 356,00	0,77
AMUNDI FUNDS European Sub Bd ESG Z EUR	EUR	4 046,609	3 863 702,27	0,25
AMUNDI FUNDS GCESG IB - Z EUR Hgd (C)	EUR	3 000	2 568 300,00	0,17
PI Solutions SICAV - European Credit Continuum part J2	EUR	100	534 835,00	0,03
TOTAL LUXEMBOURG			24 354 538,27	1,54
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			86 427 549,99	5,46
TOTAL Organismes de placement collectif			86 427 549,99	5,46
Instruments financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
EURO BOBL 0623	EUR	-2 090	-1 068 010,00	-0,07
EURO SCHATZ 0623	EUR	1 711	-128 495,00	
FGBL BUND 10A 0623	EUR	1 035	377 610,00	0,03
FV CBOT UST 5 0923	USD	-1 593	70 108,05	
LIFFE LG GILT 0923	GBP	-44	-61 892,58	
TU CBOT UST 2 0923	USD	1 092	73 912,36	
US 10YR NOTE 0923	USD	-25	-20 335,51	
XEUR FGBX BUX 0623	EUR	44	63 400,00	
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			-693 702,68	-0,04
TOTAL Engagements à terme fermes			-693 702,68	-0,04
Engagements à terme conditionnels				
Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé				
ITRX XOVER CDSI S39 06/2023 PUT 4.5	EUR	200 000 000	1 104 090,00	0,07
TOTAL Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé			1 104 090,00	0,07
Engagements à terme conditionnels sur marché de gré à gré				
ITRX XOVER CDSI S39 06/2023 CALL 3.5	EUR	200 000 000	1 758,00	
ITRX XOVER CDSI S39 06/2023 CALL 4	EUR	-200 000 000	-187 438,00	-0,01
ITRX XOVER CDSI S39 06/2023 PUT 4.875	EUR	-200 000 000	-486 664,00	-0,03
ITRX XOVER CDSI S39 06/2023 PUT 5	EUR	-200 000 000	-377 544,00	-0,03
ITRX XOVER CDSI S39 06/2023 PUT 7.5	EUR	200 000 000	648,00	
TOTAL Engagements à terme conditionnels sur marché de gré à gré			-1 049 240,00	-0,07
TOTAL Engagements à terme conditionnels			54 850,00	

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN CREDIT SRI (SICAV)

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Autres instruments financiers à terme				
Swaps de taux				
FIX/3.166/OISEST/0.0	EUR	100 000 000	-148 992,70	-0,01
FIX/3.516/E6R/0.0	EUR	400 000 000	-6 770,75	
TOTAL Swaps de taux			-155 763,45	-0,01
Credit Default Swap				
AKZO NOBE FIX 071124	EUR	10 000 000	96 612,00	0,01
BASGR 1 3/4 03/11/25	EUR	-9 500 000	-183 623,60	-0,02
EDF 5.625% 02/33_200	EUR	15 000 000	34 614,00	
ENEL 5,25%24_200628	EUR	6 400 000	7 594,88	
ENER DE 1.625 04-27_	EUR	-8 500 000	-1 711 180,90	-0,11
ENER DE 1.625 04-27_	EUR	15 000 000	186 409,50	0,02
ENI 1.75 01-24_20122	EUR	-10 000 000	-112 322,00	
UNIC 2.125 10-26_201	EUR	-5 700 000	-18 323,22	
TOTAL Credit Default Swap			-1 700 219,34	-0,10
TOTAL Autres instruments financiers à terme			-1 855 982,79	-0,11
TOTAL Instruments financier à terme			-2 494 835,47	-0,15
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	USD	-131 866,58	-123 690,63	-0,01
APPEL MARGE CACEIS	EUR	755 495	755 495,00	0,05
APPEL MARGE CACEIS	GBP	53 240	61 892,58	
TOTAL Appel de marge			693 696,95	0,04
Opérations de cessions sur instruments financiers				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
BBVA 4.125% 10-05-26	EUR		-912,91	
CA 4.0% 12-10-26 EMTN	EUR		-547,95	
CASSA CENTRALE RAIFFEISEN DELLALTO ADIG 5.885% 16-02-27	EUR		-773,91	
CONTINENTAL 3.625% 30-11-27	EUR		-144,01	
DEUTSCHE BAHN FINANCE 3.25% 19-05-33	EUR		-497,26	
INTE 5.25% 13-01-30 EMTN	EUR		-719,17	
RCI BANQUE 4.875% 21-09-28	EUR		-200,34	
SKAN EN 1.75 11-26	EUR		-239,73	
SUEZ SACA 1.875% 24-05-27 EMTN	EUR		-153,69	
VOLK IN 4.125 11-25	EUR		-452,06	
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-4 641,03	
TOTAL Opérations de cessions sur instruments financiers			-4 641,03	
Créances			187 997 013,34	11,88
Dettes			-185 882 364,43	-11,75
Comptes financiers			3 267 699,50	0,21
Actif net			1 582 526 881,89	100,00

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN CREDIT SRI (SICAV)

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Action ARI - EUROPEAN CREDIT SRI I-D	EUR	2 562,115	881,27
Action ARI - EUROPEAN CREDIT SRI M-C	EUR	1,000	87,85
Action ARI - EUROPEAN CREDIT SRI S3-C	EUR	1,000	100,06
Action ARI - EUROPEAN CREDIT SRI I-C	EUR	14 815,346	1 450,88
Action ARI - EUROPEAN CREDIT SRI PM-C	EUR	1 575 766,660	90,32
Action ARI - EUROPEAN CREDIT SRI O-C	EUR	3 489 759,634	92,30
Action ARI - EUROPEAN CREDIT SRI I2-C	EUR	4 295,150	88 950,14
Action ARI - EUROPEAN CREDIT SRI P-C	EUR	1 203 520,043	112,56
Action ARI - EUROPEAN CREDIT SRI S-C	EUR	633 727,244	890,93
Action ARI - EUROPEAN CREDIT SRI R-C	EUR	130 843,046	92,26
Action ARI - EUROPEAN CREDIT SRI OPTIMUM-C	EUR	1 213,000	86,05

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN CREDIT SRI (SICAV)

Annexe(s)

Informations précontractuelles pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de des objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier investit appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Les **indicateurs de durabilité** servent à vérifier si le produit financier est conforme aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

Dénomination du produit:
AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN CREDIT SRI

Identifiant d'entité juridique:
969500ZQM8ABUD0SO333

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable?

Oui **X Non**

Il réalisera un minimum d'**investissements durables ayant un objectif environnemental**: ___%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il réalisera un minimum d'**investissements durables ayant un objectif social**: ___%

Il promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de 30% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promeut des caractéristiques E/S, mais **ne réalisera pas d'investissements durables**

Quelles caractéristiques environnementales et/ou sociales sont promues par ce produit financier ?

L'équipe de gestion intègre des facteurs de durabilité dans son processus d'investissement par la prise en compte de la notation ESG des émetteurs dans la construction du portefeuille.

L'analyse ESG des émetteurs vise à apprécier leur capacité à gérer l'impact négatif potentiel de leurs activités sur les facteurs de durabilité. Cette analyse vise ainsi à évaluer leurs comportements Environnementaux, Sociétaux en terme de Gouvernance en leur attribuant une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note), de sorte à réaliser une appréciation plus globale des risques.

L'analyse est basée sur un ensemble de critères génériques à tous les émetteurs puis de critères spécifiques à chaque secteur, selon une approche "best in class".

La méthodologie d'analyse ESG en amont et la prise en compte de la notation globale ESG dans la

construction du portefeuille (en excluant les émetteurs les moins bien notés et en privilégiant ceux ayant les meilleures notations) permet ainsi de promouvoir les 3 dimensions (environnementale, sociale et de gouvernance).

● **Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?**

L'indicateur de durabilité est la note ESG moyenne du portefeuille qui doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement (la note moyenne de l'univers d'investissement étant calculée après élimination d'au moins 20% des émetteurs les moins bien notés).

Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche " Best-in-class ". Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à évaluer la dynamique dans laquelle les entreprises évoluent.

La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes, allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à un score de G. Pour les émetteurs corporate, la performance ESG est évaluée globalement et en fonction de critères pertinents par comparaison avec la performance moyenne de son secteur d'activité, à travers la combinaison des trois dimensions ESG :

- la dimension environnementale : elle examine la capacité des émetteurs à maîtriser leur impact direct et indirect sur l'environnement, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leurs émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité.

- la dimension sociale : elle mesure la façon dont un émetteur opère sur deux concepts distincts : la stratégie de l'émetteur pour développer son capital humain et le respect des droits de l'homme en général :

- la dimension de gouvernance : elle évalue la capacité de l'émetteur à assurer les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères soit génériques (communs à toutes les entreprises quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation d'un émetteur. Les ratings ESG d'Amundi sont susceptibles d'être exprimés globalement sur les trois dimensions E, S et G ou individuellement sur tout facteur environnemental ou social.

● **Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entend notamment poursuivre et comment l'investissement durable contribue-t-il à ces objectifs ?**

Les objectifs des investissements durables consistent à investir dans des sociétés qui répondent à deux critères :

- 1) suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
- 2) ne pas générer de produits et services qui nuisent à l'environnement et à la société.

La définition d'entreprise " la plus performante " s'appuie sur une méthodologie ESG Amundi propriétaire qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme " la plus performante ", une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois premiers (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur sur au moins un facteur environnemental ou social important. Des facteurs environnementaux et sociaux importants sont identifiés au niveau du secteur. L'identification de ces facteurs est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme matériels ont une contribution de plus de 10% au score ESG global. Pour le secteur de l'énergie par exemple, les facteurs matériels sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de l'homme.

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement ne doit pas avoir

d'exposition significative à des activités (par exemple, le tabac, les armes, les jeux d'argent, le charbon, l'aviation, la production de viande, la fabrication d'engrais et de pesticides, la production de plastique à usage unique) non compatibles avec ces critères.

La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement.

Des informations complémentaires sur les critères utilisés figurent dans le document intitulé "Amundi Sustainable Finance Disclosure Statement" disponible à l'adresse suivante :

https://www.amundi.fr/fr_part/Local-content/Footer/Quicklinks/Informations-reglementaires/Amundi-Asset-Management

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier entend notamment poursuivre ne causent-ils pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important (principe du « DNSH » ou Do Not Significantly Harm »), Amundi utilise deux filtres :

- le premier filtre « DNSH » repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 des RTS (par exemple, l'intensité de Gaz à Effet de Serre ou GES des entreprises) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité en carbone n'appartient pas au dernier décile du secteur). Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

- Au-delà des indicateurs spécifiques des facteurs de durabilité couverts par le premier filtre, Amundi a défini un second filtre qui ne prend pas en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives ci-dessus afin de vérifier qu'une entreprise ne présente pas une mauvaise performance environnementale ou sociale globale par rapport aux autres entreprises de son secteur ce qui correspond à un score environnemental ou social supérieure ou égal à E sur l'échelle de notation Amundi.

Des informations complémentaires sur les critères utilisés pour déterminer si un investissement ne cause pas de préjudice important figurent dans le document intitulé "Amundi Sustainable Finance Disclosure Statement" disponible à l'adresse suivante :

https://www.amundi.fr/fr_part/Local-content/Footer/Quicklinks/Informations-reglementaires/Amundi-Asset-Management

https://www.amundi.fr/fr_part/Local-content/Footer/Quicklinks/Informations-reglementaires/Amundi-Asset-Management

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives sont pris en compte dans le premier filtre DNSH (do not significant harm) : celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 des RTS lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :

- avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
- avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et
- être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme
- être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique

d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

Dans quelle mesure les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée:

Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme sont intégrés dans la méthodologie de notation ESG d'Amundi. L'outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles auprès de fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé "Implication communautaire et droits de l'homme" qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, un suivi des controverses est effectué sur une base trimestrielle au minimum, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant la méthodologie de notation propriétaire) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont mis à jour trimestriellement pour suivre la tendance et les efforts de remédiation.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de taxinomie de l'UE. Elle s'accompagne de critères propres à l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Ce produit financier prend-il en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

X Oui

Amundi prend en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives conformément à l'Annexe 1, Tableau 1 des RTS s'appliquant à la stratégie de l'OPC et s'appuie sur une combinaison de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et meilleur score ESG moyen pondéré supérieur à l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité de l'atténuation.
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories :

engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.

- Vote : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).

- Suivi des controverses : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.

Non



La stratégie d'investissement

guide les décisions d'investissement selon des facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.

Les pratiques de **bonne gouvernance** concernent des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel et le respect des obligations fiscales.

Quelle est la stratégie d'investissement suivie par ce produit ?

La stratégie consiste à investir dans des obligations non gouvernementales libellés en euro afin de surperformer l'indice Barclays Euro Aggregate Corporate tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres.

● **Quelles sont les contraintes définies dans la stratégie d'investissement pour sélectionner les investissements afin d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier ?**

Le compartiment applique d'abord la politique d'exclusion d'Amundi incluant les règles suivantes :

- les exclusions légales sur l'armement controversé (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri...);
- les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial, sans mesures correctives crédibles ;
- les exclusions sectorielles du groupe Amundi sur le Charbon et le Tabac (le détail de cette politique est disponible dans la Politique Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr).

Le compartiment applique également les règles suivantes :

- exclusion des émetteurs notés E, F et G à l'achat ;
- la note E.S.G moyenne du portefeuille doit être supérieure ou égale à la note C ;
- approche dite en « amélioration de note » : la note ESG moyenne pondérée du portefeuille doit être supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement de l'OPC après élimination de 20% des émetteurs les moins bien notés ;
- le taux de couverture est de 90 % (conformément aux règles de l'AMF).

Le compartiment bénéficie du label d'Etat ISR. A ce titre, il suit 4 indicateurs sur les dimensions E, S, G : empreinte carbone du compartiment versus univers ESG, indicateur social de politique des droits de l'homme correspondant au pourcentage d'entreprises investissant dans le développement de leur capital humain (formation, gestion des carrières), chaîne logistique et stratégie ESG mise en place dans l'entreprise. Sur ces 4 indicateurs, une couverture minimale de 90% en notation ESG est requise et le compartiment a pour objectif l'amélioration obligatoire de deux indicateurs.

● **Dans quelle proportion minimale le produit financier s'engage t'il à réduire son périmètre d'investissement avant l'application de cette stratégie d'investissement ?**

Il n'y a pas de taux minimal d'engagement pour réduire la portée de ces investissements.

● **Quelle est la politique mise en œuvre pour évaluer les pratiques de bonne gouvernance des**

sociétés dans lesquelles le produit financier investit ?

L'équipe de gestion s'appuie sur la méthodologie de notation ESG d'Amundi. Cette notation est basée sur un cadre d'analyse ESG propriétaire, qui prend en compte 38 critères généraux et sectoriels, dont des critères de gouvernance. Dans la dimension Gouvernance, Amundi évalue la capacité d'un émetteur à assurer un cadre de gouvernance d'entreprise efficace garantissant l'atteinte de ses objectifs à long terme (ex : garantir la valeur de l'émetteur sur le long terme) Les sous-critères de gouvernance pris en compte sont : la structure du conseil d'administration, l'audit et le contrôle, la rémunération, les droits des actionnaires, l'éthique, les pratiques fiscales et la stratégie ESG.

L'échelle de notation ESG d'Amundi comporte sept notes, allant de A à G, où A est la meilleure note et G la plus mauvaise. Les entreprises notées G sont exclues de l'univers d'investissement.

Chaque titre d'entreprise (actions, obligations, dérivés mono-émetteur, actions ESG et ETF obligataires) inclus dans les portefeuilles d'investissement a fait l'objet d'une évaluation de ses pratiques de bonne gouvernance en appliquant un filtre normatif par rapport aux principes du Pacte mondial des Nations unies (« United Nations Global Compact – UNGC ») sur l'émetteur concerné. Cette évaluation est réalisée de façon continue. Le Comité de Notation ESG d'Amundi revoit mensuellement les listes des entreprises en infraction avec le Pacte mondial des Nations Unies, ce qui entraîne une dégradation de la note à G. Le désinvestissement des titres dégradés en G est effectué par défaut dans les 90 jours.

La politique de « Stewardship » d'Amundi (engagement et vote) relative à la gouvernance vient compléter cette approche.



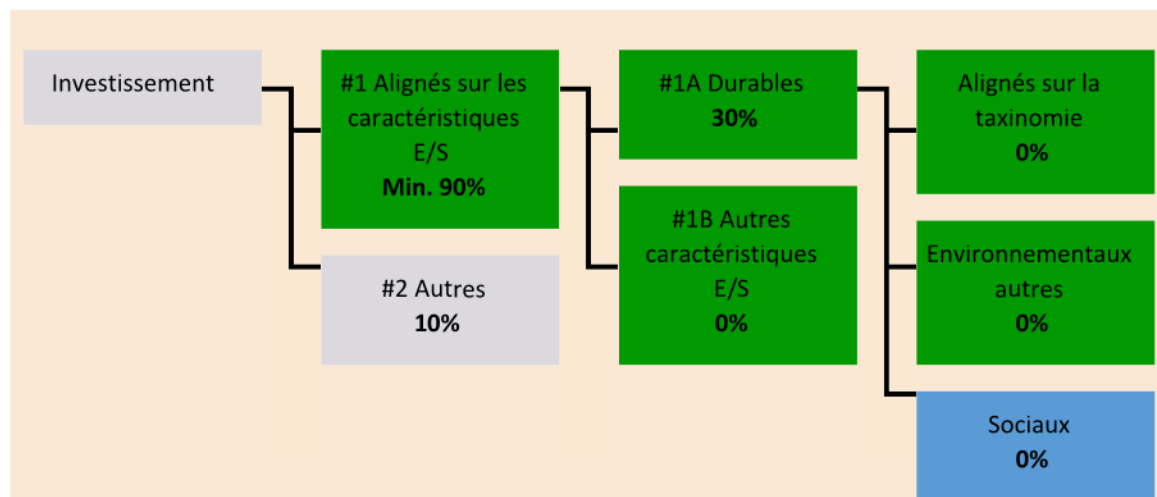
L'allocation des actifs décrit la proportion des investissements dans des actifs spécifiques.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en % :

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la proportion des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier investit, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit.

Quelle est l'allocation des actifs prévue pour ce produit financier ?

Au moins 90% des titres et instruments du compartiment font l'objet d'une analyse ESG et sont donc alignés avec les caractéristiques environnementales ou sociales promues, conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement. En outre, le compartiment s'engage à ce que les investissements durables représentent au moins 10% de l'actif net de l'OPC, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● Comment l'utilisation de produits dérivés permet-elle d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?

Les produits dérivés ne sont pas utilisés pour atteindre l'objectif ESG du compartiment.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Dans quelle proportion minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental sont-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le compartiment ne dispose actuellement d'aucun engagement minimum en faveur d'investissements durables avec un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE.

L'OPC ne s'engage pas à effectuer des investissements conformes à la taxinomie dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire, comme illustré ci-dessous. Néanmoins, dans le cadre de la stratégie d'investissement, il peut investir dans des sociétés également actives dans ces secteurs. Ces investissements peuvent ou non être alignés sur la taxinomie.

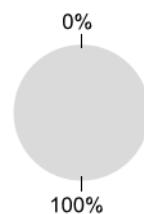
● Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE⁽¹⁾ ?

- Oui :
- Dans le gaz fossile
 - dans l'énergie nucléaire
- Non

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

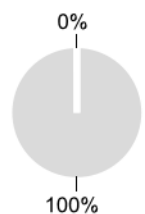
1. Investissements alignés sur la taxinomie incluant les obligations souveraines*

- Alignés sur la taxinomie (incluant le gaz fossile et le nucléaire)
- Non alignés sur la taxinomie



2. Investissements alignés sur la taxinomie hors obligations souveraines*

- Alignés sur la taxinomie (incluant le gaz fossile et le nucléaire)
- Non alignés sur la taxinomie



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

● Quelle est la proportion minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes ?

Le compartiment n'a pas d'engagement quant à une proportion minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes.

1 Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire ne sont conformes à la taxinomie de l'UE que lorsqu'elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et qu'elles ne causent pas de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. Les critères complets des activités économiques liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont institués par le règlement (UE) 2022/1214.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle est la proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le compartiment ne dispose actuellement d'aucun engagement minimum en faveur d'investissements durables avec un objectif environnemental non aligné sur la taxinomie de l'UE.



Quelle est la proportion minimale d'investissements durables sur le plan social ?

Le compartiment n'a pas de part minimale d'investissements durables ayant un objectif social.



Quels sont les investissements inclus dans la catégorie «#2 Autres», quelle est leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

Sont inclus dans la catégorie "#2 Autres" les liquidités et les instruments non couverts par une analyse ESG (lesquels peuvent inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales ne sont pas disponibles).



Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Un indice spécifique est-il désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut ?

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

● **Comment l'indice de référence est-il aligné en permanence sur chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?**

N/A

● **Comment l'alignement de la stratégie d'investissement sur la méthodologie de l'indice est-il à tout moment garanti ?**

N/A

● **En quoi l'indice désigné diffère-t-il d'un indice de marché large pertinent ?**

N/A

● **Où trouver la méthode utilisée pour le calcul de l'indice désigné ?**

N/A



Où puis-je trouver en ligne davantage d'informations spécifiques au produit ?

www.amundi.com

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN CREDIT SRI (SICAV)

Loi Energie Climat (LEC)

@@@LEC

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - CONVERTIBLE CONSERVATIVE SRI (SICAV)

Compartment

AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - CONVERTIBLE CONSERVATIVE SRI

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - CONVERTIBLE CONSERVATIVE SRI (SICAV)

Caractéristiques de l'OPC

Classification

Non applicable.

Objectif de gestion

L'objectif de gestion du compartiment consiste à surperformer, sur un horizon de placement de 4 ans, un indicateur de référence composite composé à 70% de l'indice Refinitiv (ex. Thomson Reuters) Eurozone Focus Convertible Hedged EUR Index et à 30% de l'indice ICE BOFA 3-5 Year Euro Corporate Index, après prise en compte des frais courants, à travers une gestion de type discrétionnaire intégrant des critères ISR (Investissement Socialement Responsable) dans le processus de sélection et d'analyse des titres.

Stratégie d'investissement

Le compartiment est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »). Des informations sur les caractéristiques environnementales et sociales sont disponibles en annexe de ce prospectus.

Les principales incidences négatives des décisions d'investissement (au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure ») sont les effets négatifs, importants ou susceptibles d'être importants, sur les facteurs de durabilité qui sont causés, aggravés par ou directement liés aux décisions d'investissement. L'Annexe 1 du règlement délégué au Règlement Disclosure dresse la liste des indicateurs des principales incidences négatives.

Les principales incidences négatives obligatoires de l'Annexe 1 du règlement délégué sont prises en compte dans la stratégie d'investissement du compartiment via une combinaison d'exclusions (normatives et sectorielles), d'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, d'engagement et de vote. Des informations plus détaillées sur les principales incidences négatives sont incluses dans la déclaration réglementaire ESG de la société de gestion disponible sur son site internet : www.amundi.com.

Afin d'atteindre l'objectif de performance et en tenant compte des critères de l'Investissement Socialement Responsable (ISR), l'équipe de gestion sélectionne les titres sur la base d'une analyse de la valeur intrinsèque (approche bottom-up) et ajuste ensuite la sensibilité du portefeuille aux marchés des actions et du crédit en fonction de ses prévisions de marché (approche top-down). L'équipe de gestion gère activement l'exposition au marché et au risque avec pour objectif d'optimiser le profil risque/rendement asymétrique du compartiment.

Stratégies utilisées :

L'univers d'investissement est constitué des obligations convertibles publiques et privées de l'OCDE et majoritairement européennes.

Afin d'atteindre l'objectif de performance, le compartiment fait l'objet d'une gestion active et fondamentale des 3 axes suivants : taux gouvernemental, crédit émetteur et action.

La stratégie d'investissement se déroule en 3 étapes :

- une sélection des titres éligibles en fonction des critères extra-financiers dits E.S.G. (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance d'entreprise) et approche ISR suivie,
- une sélection à dominante « bottom-up » sur l'univers des obligations convertibles,
- une gestion de type « top down » de la sensibilité des risques globaux du portefeuille.

Profil de risque

Risque de crédit

Il s'agit du risque de baisse des titres émis par un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. En fonction du

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - CONVERTIBLE CONSERVATIVE SRI (SICAV)

sens des opérations du compartiment, la baisse (en cas d'achat) ou la hausse (en cas de vente) de la valeur des titres de créance sur lesquels est exposé le compartiment peut baisser entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Avertissement lié aux titres spéculatifs

Ce compartiment doit être considéré comme en partie spéculatif et s'adressant plus particulièrement à des investisseurs conscients des risques inhérents aux investissements dans des titres dont la notation est basse ou inexistante.

Risque de taux

Il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations de taux d'intérêt. Il est mesuré par la sensibilité. En période de hausse (en cas de sensibilité positive) ou de baisse (en cas de sensibilité négative) des taux d'intérêt, la valeur liquidative pourra baisser de manière sensible.

Risque de volatilité des obligations convertibles

Il s'agit du risque de baisse des obligations convertibles lié à la volatilité de leur composante optionnelle. En cas de baisse de la volatilité des obligations convertibles détenues par le compartiment, la valeur liquidative pourra baisser.

Risque actions

Si les actions sous-jacentes des obligations convertibles et assimilées, les actions détenues en direct dans le portefeuille ou les indices, auxquels le portefeuille est exposé, baissent la valeur liquidative pourra baisser.

Risque discrétionnaire

Le style de gestion discrétionnaire appliqué au fonds repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés et/ou sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que le compartiment ne soit pas investi à tout moment sur les marchés ou les valeurs les plus performantes. La performance du fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative du fonds peut en outre avoir une performance négative.

Risque en capital

L'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et peut donc ne pas lui être restitué.

Risque lié à la sur exposition

Le compartiment peut avoir recours à des instruments financiers à terme (dérivés) afin de générer de la sur exposition et ainsi porter l'exposition du compartiment au-delà de l'actif net. En fonction du sens des opérations du compartiment, la baisse (en cas d'achat d'exposition) ou la hausse du sous-jacent du dérivé (en cas de vente d'exposition) peut augmenter le risque de baisse de la valeur liquidative du compartiment par rapport au risque lié à l'investissement dans les titres (hors dérivés) du portefeuille.

Risque de change (accessoire)

Il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. En cas de baisse d'une devise par rapport à l'euro, la valeur liquidative pourra baisser.

Risque de liquidité (accessoire)

Dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.

Risque de contrepartie

Le compartiment a recours à des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et/ou à des dérivés négociés de gré à gré dont les contrats d'échange sur rendement global. Ces opérations, conclues avec une contrepartie, exposent le compartiment à un risque de défaillance et/ou de non-exécution du contrat d'échange de la part de celle-ci, qui pourront avoir un impact significatif sur la valeur liquidative du compartiment. Ce risque pourrait ne pas être, le cas échéant, compensé par les garanties financières reçues.

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - CONVERTIBLE CONSERVATIVE SRI (SICAV)

Risque de liquidité lié aux acquisitions et cessions temporaires de titres et/ou contrats d'échange sur rendement global (TRS)

Le compartiment peut être exposé à des difficultés de négociation ou une impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels le compartiment investit ou de ceux reçus en garantie, en cas de défaillance d'une contrepartie d'opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titre et/ou de contrats d'échange sur rendement global (TRS).

Risque juridique

L'utilisation des acquisitions et cessions temporaires de titres et/ou contrats d'échange sur rendement global (TRS) peut entraîner un risque juridique, notamment relatif aux contrats.

Risque en matière de durabilité

Il s'agit du risque lié à un évènement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Pour toutes informations complémentaires, se référer au prospectus en vigueur.

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - CONVERTIBLE CONSERVATIVE SRI (SICAV)

Compte rendu d'activité

Juin 2022

Le mois de juin a été marqué par un flux de nouvelles négatives qui a provoqué une forte volatilité sur les taux d'intérêt, le crédit et les marchés d'actions dans le monde. Les banques centrales occidentales, en particulier la Fed, ont clairement indiqué qu'une poursuite du resserrement monétaire restait la priorité immédiate, étant fermement engagée à ramener l'inflation vers leurs objectifs, même si cela signifiait augmenter la probabilité de récession. En Ukraine, la guerre s'éternise sans qu'une sortie ne se profile à l'horizon, et ses conséquences directes, combinées aux effets des mesures économiques et commerciales prises de part et d'autre, commencent à avoir des conséquences négatives très concrètes sur les économies. Enfin en Chine la politique du « zéro-covid », à laquelle le gouvernement central s'accroche fermement, entraîne une perturbation accrue des chaînes d'approvisionnement. Dans ce contexte d'aversion pour le risque, les actions européennes ont été malmenées, avec un Eurstoxx en baisse de -8.7% et un indice Stoxx 600 en retrait de -8% TR, Le marché du crédit n'a pas été épargné avec une baisse de -3.3% pour l'indice ICE BofA Euro Corporate et de -7% pour ICE BofA Euro HY. Au niveau de la classe d'actif, la baisse, observé en mai, de la valorisation (mesurée par la volatilité implicite de la composante optionnelle) s'est poursuivi en juin dans une même proportion (-150bp environ). Ce phénomène, couplé aux écartement de spreads spécifiques des émetteurs et des parcours des action sous-jacentes, explique pourquoi la performance du fonds (-6.7%) a été en deçà de ce à quoi on aurait pu s'attendre par rapport aux indices crédit et actions mentionnés précédemment. Au niveau sectoriels, les plus gros contributeurs négatifs ont été les paiements digitaux (Nexi, Worldline, Amadeus), les transports/compagnies aériennes (IAG, Lufthansa, Deutsche Post), les industriels (Safran, Prysmian, Schneider, Airbus) les Services aux collectivités (EDF, Iberdrola), les Semis (STM, Soitec) et (contrairement aux mois précédent où ils avaient été positifs) l'Energie (EQT, Total) et les Produits de Base (Uminore, Sika, Arcelor). Notons la contribution positive de notre couverture macro à base de future Eurostoxx. Le marché primaire est toujours pratiquement complètement éteint, ce qui n'est pas surprenant étant donné la faiblesse des marchés mondiaux des actions et du crédit depuis le début de l'année. Seuls les Etats-Unis ont eu du primaire avec six émissions pour un total de 2,2 milliards de dollars. Sur le marché secondaire, nous avons pris des bénéfices sur un titre à fort delta du secteur de l'énergie : EQT 1.75 09/24. Cette obligation a profité la bonne performance de son action sous-jacentes, tirée par la hausse du prix du gaz naturel. Or les marchés intégrant de plus en plus un scénario de récession dans le monde, nous avons estimé qu'il était temps de prendre des bénéfices et de réduire notre exposition sur ce secteur. En suivant cette logique, nous avons également allégé notre position sur TotalEnergies. Par ailleurs, nous avons allégé EDF 0% 2024 au profit de l'action, cette dernière offrant plus de potentiel d'appréciation dans un scénario de rachat des minoritaires de la part de l'Etat français. Concernant les achats, nous avons initié une position sur l'échangeable Atos/Worldline 0% 2024. Suite à l'annonce de la scission d'Atos (l'émetteur) en deux entités, le marché a envisagé le pire scénario possible, cette scission entraînant une détérioration de ses paramètres de crédit et un affaiblissement de sa flexibilité financière. Pourtant, selon notre analyste crédit, l'ensemble de la dette tombera dans l'entité Evidian (la structure la plus rentable avec des marges positives) qui bénéficie d'un soutien pour un refinancement potentiel dans les trimestres à venir (sans oublier le fait que cette entité détiendra des actifs et des technologies militaires nationaux stratégiques). Avec un YTM de 11% sur une obligation de novembre 2024, nous avons pensé que cette conversion avait un très bon profil risque-récompense, sans parler du fait que le delta est de 29% (sur une prime annualisée de 19%, c'est-à-dire que si l'action sous-jacente augmente de 19% par an pendant la durée de l'obligation, la parité - la valeur des actions si elles sont converties - sera supérieure au prix de remboursement, ce qui donnera un rendement supplémentaire par rapport à ce YTM de 11%. Le fait que l'action sous-jacente (Worldline est une plateforme de traitement des transactions numériques) ait déjà chuté de -53% au cours des 12 derniers mois rend cette possibilité pas complètement improbable. De 31% à la fin du mois de mai, la sensibilité du fonds aux actions a encore baissé pour atteindre environ 28%. La distance moyenne au plancher obligataire est maintenant de 7.9%. Compte tenu de la volatilité des marchés, nous sommes à l'aise avec ce niveau défensif d'exposition aux actions du fonds. Au-delà de ce positionnement défensif, il est important souligner et de mettre en évidence le fait qu'une partie de la classe d'actifs est maintenant en « dislocation », ce qui signifie que de nombreux noms présentent des décotes par rapport à une obligation pure ordinaire du même émetteur et de la même échéance. En pratique, cela signifie que vous détenez un actif à rendement positif et que vous bénéficiez d'un rendement potentiel supplémentaire du fait de la détention d'une option d'achat pluriannuelle sur la société sous-jacente. Ce phénomène dans (une partie de) la classe d'actifs convertibles ne se produit

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - CONVERTIBLE CONSERVATIVE SRI (SICAV)

qu'une ou deux fois par décennie et a toujours été une source de rendements futurs supplémentaires ajustés du risque pour les investisseurs patients.

Juillet 2022

En juillet, le ralentissement de l'économie mondiale s'est poursuivie comme en témoigne la publication en territoire négatif des indicateurs sur l'activité des entreprises ou le moral des consommateurs. Cette dégradation est déjà visible sur l'économie américaine qui a fait son entrée en récession (technique ?) avec la publication d'un PIB pour le T2 en retrait -0.9% (versus T1). Pour autant, les banquiers centraux ont réitéré que la priorité était de réduire l'inflation même si la croissance devait en subir les conséquences. Poussée à réagir face à une hausse de +8.6% (glissement annuel) des prix dans la zone euro, la BCE a donc décidé de relever ses taux de 50bps (vs 25bps attendu) et a laissé entendre que ses prochaines décisions seront en fonction des données publiées. Dans ce contexte, les investisseurs anticipent que les banques centrales ne pourront pas tenir leurs politiques monétaires restrictives dans la durée et ont interprété les commentaires de Jérôme Powell sur un ralentissement futur des hausses de taux comme un point d'inflexion à venir. Cette interprétation d'un point pivot dans la politique monétaire de la FED a conduit à un rebond des actifs risqués après 3 mois de baisse. Ainsi, l'indice des actions EuroStoxx50 a repris des couleurs avec une hausse de +7.3%. D'un point de vue sectoriel, la distribution, l'immobilier, la technologie et les valeurs industrielles surperforment avec une hausse supérieure à 12%. A contrario, le secteur bancaire, l'assurance et les télécoms ont été les grands perdants du fait de la détente sur les taux d'Etats (le taux à 10 ans allemand s'étant replié de 50 bps à 0.81%). Egalement, le marché du crédit a profité de cet engouement avec une performance respective de +5.1% et +4.6% pour le high yield (ICE bofa euro HY) et l'investment grade (ICE bofa Euro Corporate). Concernant les obligations convertibles, l'ensemble des moteurs de performance a contribué favorablement, permettant ainsi à la classe d'actifs de délivrer plus de 100% de la hausse des marchés d'actions. En effet, le moteur actions a profité d'un rattrapage de la performance des sous-jacents et le moteur crédit d'un début de normalisation du phénomène de dislocation que nous mettions en avant le mois dernier. Au niveau sectoriel, le plus gros contributeur négatif à la performance a été notre sous-exposition aux valeurs de croissance non profitables à l'instar des sociétés de livraisons de repas à domiciles (Delivery Hero, JustEat). Notons la contribution positive de notre exposition sur EDF suite à l'annonce du rachat des minoritaires par l'Etat français ainsi que de nos positions sur Pirelli, Schneider et Safran. Enfin, notre échangeable Atos/Worldline (dossier renforcé le mois précédent) a délivré une contribution positive suite à l'annonce d'Atos de la sécurisation de son financement pour son plan de transformation. D'un point de vue relatif à son benchmark, le portefeuille sous-performe ce mois-ci de -71bp du fait son positionnement défensif (couverture d'une partie du portefeuille via des ventes de futures EuroStoxx50) et de notre choix assumé de privilégier les valeurs affichant des bilans solides, valeurs ayant moins profitées du resserrement des spreads de crédit. Le marché primaire demeure toujours calme avec une seule opération sur le mois, une émission additionnelle en Volitalia 21/25 à laquelle nous n'avons pas participé. Sur le marché secondaire, nous avons pris des bénéfices sur Safran, Iberdrola et Edenred. Par ailleurs, les craintes sur les perspectives de consommation liées aux tensions inflationnistes couplés aux incertitudes d'accès aux ressources énergétiques pour le deuxième semestre, nous ont conduit à alléger les valeurs cycliques à l'instar de Deutsche Post, Basic Fit, EQT et Soitec. Du côté des achats, nous avons renforcé notre position sur LVMH et Atos/Worldline du fait d'un profil décoté et très convexe de l'obligation convertible et de la solidité du positionnement de la valeur Worldline sur son secteur. La sensibilité du fonds aux actions a augmenté de 1% à 29%, demeurant toujours dans sa zone de convexité optimale. La distance moyenne au plancher obligataire est stable autour de 9%. Nous maintenons un positionnement défensif face au rebond des actifs risqués justifié par une inflation toujours forte et des craintes sur la croissance économique pour le second semestre 2022. Pour autant, nous poursuivons notre stratégie de renforcer les profils fortement décotés comme nous l'avons fait sur Atos.

Août 2022

Dans le sillage de juillet, la hausse des marchés crédit et actions s'est poursuivi au début de mois mais n'aura finalement duré que deux semaines. Une combinaison de données économiques décevantes (principalement l'indice PMI manufacturier de la zone euro, à son plus bas niveau depuis plus de deux ans) et la hausse constante des prix de l'énergie, qui ont atteint des sommets, ont affaibli le rally au milieu du mois. Puis vint Jackson Hole et l'engagement de la Fed à combattre l'inflation quel qu'en soit le coût économique. Les conséquences sur les marchés ont été immédiates : tous les indices ont fait volte-face et se sont orientés à la baisse. Sur les actions, l'Europe a été encore plus sévèrement touché que les USA ou l'Asie, avec un Eurostoxx50 à -5.1%, un Stoxx 600 à -5% et un MSCI Europe à -4.9 0%. Le même comportement « risk-off »

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - CONVERTIBLE CONSERVATIVE SRI (SICAV)

a été observé sur les marchés du crédit, avec l'indice ICE BofA Euro Corp Senior en baisse de -4.4% et l'indice ICE BofA Euro High Yield en baisse de -1.2%. Pour ce qui est de la performance de la classe d'actifs et du fonds, nous avons souligné le mois dernier que la dislocation à laquelle nous avons assisté en avril/juin avait commencé à se résorber en juillet. Cette tendance s'est poursuivie en août et a permis au fonds d'afficher une performance certes en recul mais moins prononcée que ce que les performances des marchés actions et crédits pouvaient laisser imaginer. En terme de contribution à la performance, le plus gros contributeur négatif a été notre exposition à l'équipementier Telecom Cellnex, aux secteurs industriels (Safran, Schneider, Duerr) aux produits de base (Evonik) et à la consommation discrétionnaire (Pirelli, Kering). A l'inverse, notre couverture macro à base de position vendeuses sur futures Eurostoxx50, et nos investissements dans la très décotée Atos / Worldline 2024 et les convertibles du secteur des livraisons de repas (JustEatTakeaway 2024 et Delivery Hero 2025) contribuent positivement à la performance. Paradoxalement, l'impact (relatif au benchmark) de ces deux émetteurs, est tout l'inverse. Sous forte pression depuis 18 mois du fait de leur non-profitabilité et de leurs endettements excessifs, les prix de leurs convertibles se sont envolés depuis deux mois grâce à un discours du management privilégiant dorénavant un objectif de profitabilité plutôt qu'une croissance à tout prix. Compte tenu du chemin encore à parcourir pour ces entreprises avant d'avoir un bilan et un compte de résultat sains, nos investissements sont de tailles limitées, nous restons en sous-pondération et cela explique partiellement notre sous performance depuis 2 mois. Concernant les mouvements dans le fonds, nous avons renforcé notre position sur Glanbia 1,875% 2027 (Irlande) : la société a réussi à améliorer son mix produit tout en contrôlant sa base de coûts ; de plus, elle est dans une dynamique positive concernant ses scores ESG sur les piliers Environnement et Gouvernance. Sur Cellnex (opérateur tours télécom), nous avons partiellement remplacé le profil 2026 (100% delta) par la maturité 2031 beaucoup plus convexe et offrant du rendement (delta 50% et 4% YTM). Coté vente nous avons vendu la moitié de notre position sur EDF 0% 2024 après le beau parcours de la convertible (avec le mécanisme de « ratchet ») suite à l'annonce du rachat des minoritaires par l'Etat. Suite au bon rally sur les marché actions depuis début juillet, à la mi-août nous avons choisi de vendre 1% d'exposition action en augmentant notre couverture macro à base de positions vendeuses de futures Eurostoxx50. Comme le mois dernier, le profil global du fonds reste dans la zone « défensive », avec une sensibilité-actions encore en retrait à 24% et une distance moyenne au plancher obligataire à 9%. Dans des marchés très volatiles, tirillés entre la peur de l'inflation et la peur de la récession, nous restons concentrés sur la résilience du portefeuille en sélectionnant les profils convexes et/ou ceux affichant des rendements positifs. Dans ce cadre nous continuons de favoriser les émetteurs aux bilans solides et aux flux de trésorerie opérationnels élevés et stables.

Septembre 2022

Face à une inflation qui perdure, les banques centrales ont poursuivi leur resserrement monétaire. En effet, la publication des chiffres de l'inflation américaine pour le mois d'août a ralenti moins qu'attendu à +8.3% sur un an. Ces données ont conduit la FED à réaffirmé d'une part sa détermination de réduire les anticipations d'inflation via une nouvelle hausse des taux courts de 75bps (à 3.25%), et a publié d'autre part des prévisions de taux au-delà des anticipations du marché pour 2022 et 2023. En Europe la tonalité de la BCE a été identique avec un relèvement de 75bps du fait d'une inflation toujours en accélération : +10% en septembre après +9.1% en août. Dans ce contexte d'un retour des inquiétudes sur les risques de récession économique liés à un resserrement excessif, les investisseurs ont réduit leurs expositions aux actifs risqués comme en témoigne la baisse des marchés d'actions (-6.6% pour l'indice EuroStoxx600) ou encore celui du marché du crédit avec les baisses -3.4% pour ICE BofA Euro Corp Senior et 4% pour l'indice ICE BofA Euro High Yield. L'évolution des taux et des devises n'a pas été épargnée et a été particulièrement violente : les taux 10 ans ont gagné 64bps aux Etats-Unis, 129bps au Royaume-Unis et 56bps en Allemagne. Concernant les obligations convertibles, la correction du marché du crédit et des actions a de nouveau renforcé la dislocation au sein de la classe d'actifs. En effet, le spread moyen des obligations convertibles est désormais supérieur de 100bp versus celui des obligations pures comparables (même maturité et rang de subordination). Désormais, plus de 45% des convertibles affiche un taux actuariel supérieur à 5%. Au niveau sectoriel, les plus gros contributeurs négatifs à la performance ont été nos expositions sur l'industrie et la consommation discrétionnaire. Pour autant, nous gardons notre positionnement sur ces secteurs en privilégiant les valeurs présentant un caractère défensif comme LVMH ou Kering au sein de la consommation ou encore Safran ou Elis au sein de l'industrie. D'un point de vue relatif à son benchmark, le portefeuille sous-performe ce mois-ci de -0.15% de son exposition aux valeurs cycliques à l'instar de Puma, Deutsche Post ou Accor. A noter que la couverture d'une partie du portefeuille via des ventes de futures EuroStoxx50 a contribué positivement. En dépit d'un contexte de marché difficile, le marché primaire a retrouvé des couleurs avec 4 nouvelles

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - CONVERTIBLE CONSERVATIVE SRI (SICAV)

émissions qui se sont bien placées auprès des investisseurs. Nous avons participé à l'opération sur Elis 29. Sur le marché secondaire, nous avons pris des bénéfices sur Amadeus, Veolia, et Arcelor car nous pensons que ces valeurs cycliques sont à risque dans un contexte de fort ralentissement économique. Du côté des achats, nous avons initié une position sur Be Semi du fait de son profil décoté (rendement >5%) et de sa solidité financière. Par ailleurs, en poursuivant cette logique de recherche de rendement, nous avons procédé à des arbitrages sur les sous-jacents ayant plusieurs convertibles à l'instar de Cellnex (vente du profil 26 pour acheter la maturité 31), de Zalando (pour un rendement proche nous privilégions l'échéance la plus courte 2025) et de Ocado (vente de l'échéance 27 au profit de la maturité 25). Avec la baisse des marchés, la sensibilité du fonds aux actions a diminué pour s'établir à 17%, niveau que nous estimons être un bon compromis entre recherche de convexité et distance moyen au plancher obligataire proche (maintenant à 5%). Nous maintenons un positionnement toujours prudent justifié par une inflation toujours forte et des craintes sur la croissance économique pour le second semestre 2022. Pour autant, nous poursuivons notre stratégie de renforcer les profils fortement décotés.

Octobre 2022

Les marchés actions et taux/crédit ont retrouvé une certaine stabilité en octobre au cours d'un mois riche en événements. La première moitié du mois a été marquée par une nervosité déclenchée par l'annonce d'une inflation américaine plus élevée que prévu pour le mois de septembre. Puis vint l'agitation politique au Royaume-Uni avec la démission du Premier ministre après seulement quelques semaines au pouvoir. Mais malgré ces mauvaises nouvelles, le sentiment des investisseurs s'est amélioré au cours de la seconde moitié du mois, grâce notamment à l'espoir d'un éventuel "pivot dovish" de la Fed et de la BCE et des résultats des entreprises plutôt rassurants. Les vents contraires en Asie et surtout en Chine avec un Congrès du PC Chinois confirmant les pleins-pouvoirs à Xi Jinping n'auront finalement eu aucun impact négatif sur les pays marchés occidentaux en général et européen en particulier. Sur cette dernière zone en effet, sur les actions l'eurotoxx50 a fini le mois à +9.1%, le stoxx600 à +6.3% et le MSCI Europe à 6.2%. Coté crédit, il y a eu un peu moins d'euphorie avec un ICE BofA Euro Corp Senior tout juste dans le vert à +0.1% mais l'indice ICE BofA Euro High Yield à +1.7%. Dans ce contexte les obligations convertibles affichent une performance positive, légèrement supérieure à ce que pouvait laisser espérer leur exposition respective aux actions et aux crédits. Au niveau sectoriel, les plus gros contributeurs à la performance ont été les industriels (Safran, Prysmian, Airbus, Duerr) les services IT (Amadeus, Nexi) et le Transport (Lufthansa, Deutsche Post). Seule notre couverture macroéconomique à base de positions vendeuses de futures Eurostoxx50 a contribué négativement. Par rapport à notre indice de référence, nous surperformons légèrement ce mois-ci et ce principalement grâce aux expositions industrielles mentionnées ci-dessus. Le marché primaire a été complètement fermé ce mois-ci en Europe. Sur le secondaire, nous sommes sortis de notre investissement l'obligation convertible perpétuelle Fortis et nous avons réduit la RAG/Evonik 0% 2026. Sur notre poche diversification aux USA nous avons pris nos profits sur la Splunk 1.125% 2027 and la Wix 0% 2025, ce qui nous a permis également d'améliorer notre note ESG. Coté achat nous avons augmenté notre exposition à la BE Semi-conducteur 1.875% 2029 (entreprise spécialisée dans la conception, la fabrication et la commercialisation d'équipements d'assemblage de semi-conducteurs) car le profil du convertible nous permet d'encaisser un rendement généreux (5% au put 2027) tout en ayant une participation à la hausse sur l'action, option attractive quand on connaît la rapidité d'adoption de leur technologie de pointe « hybrid bonding ». Avec la hausse des marchés sous-jacents, la sensibilité du fonds aux actions a augmenté de quelques points, pour s'établir à 20%, niveau que nous estimons être un bon compromis entre recherche de convexité et distance moyen au plancher obligataire proche. Nous maintenons un positionnement toujours prudent justifié par une inflation toujours forte et des craintes sur la croissance économique en cette fin d'année 2022. Nous privilégions ainsi les profils « obligataires » car nous pensons qu'à terme le retour graduel de la confiance se fera d'abord via le marché du crédit.

Novembre 2022

En novembre, le centre d'attention des investisseurs s'est de nouveau porté sur l'inflation et le discours des banques centrales. Aux Etats-Unis, la Fed a relevé son principal taux d'intérêt de 75 bps en début de mois. Selon le compte rendu de leur réunion, les responsables de la Fed ont signalé qu'une « majorité substantielle » des membres du FOMC avait estimé qu'il serait « probablement bientôt » opportun de ralentir le rythme de hausse des taux, laissant entrevoir un espoir d'un potentiel pivot à venir. Par ailleurs, Jérôme Powell a déclaré en fin de mois que le moment de ralentir le rythme des hausses de taux pourrait arriver dès la réunion de décembre. De plus, le CPI US headline a progressé de 0.4% en octobre vs +0.6% attendus et +0.4% en

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - CONVERTIBLE CONSERVATIVE SRI (SICAV)

septembre et de 7.7% en glissement annuel vs 7.9% attendus et 8.2% en septembre. Le ralentissement de la hausse des prix est encore plus net quand on exclut l'énergie et les produits alimentaires, puisque que l'indice Core CPI, a décéléré à +0.3% et +6.3% en rythme annuel vs +0.6% et +6.6% respectivement en septembre et +0.5% et +6.5% attendus. Le PPI est également sorti en dessous des attentes en octobre à +8.0% alors que le marché tablait sur 8.3% et en-dessous du chiffre du mois de septembre de 8.5%. En Europe, le compte rendu de la réunion d'octobre de la BCE montre que le Conseil des Gouverneurs continue de redouter un ancrage de l'inflation. Ce dernier a néanmoins estimé qu'il devrait poursuivre la normalisation et le resserrement monétaire mais qu'une pause pourrait être souhaitable en cas de récession prolongée et marquée. A l'instar des Etats-Unis, les chiffres préliminaires d'inflation dans la Zone Euro pour le mois de novembre sont sortis en-dessous des attentes du marché, à 10.0% en rythme annuel vs 10.4% attendus, et 10.6% au mois d'octobre. Ces nouvelles jugées rassurantes ont incité les investisseurs à reprendre du risque comme en témoigne la performance des marchés d'actions avec la hausse de +6.7% de l'indice Stoxx Europe 600. Le reflux des taux d'emprunts d'Etats (-0.4% pour le taux 10 ans allemands) a porté le marché du crédit d'entreprises, l'indice ICE BofA Euro Corp Senior s'est apprécié de +2.8% tout comme le segment haut rendement, +3.7% pour l'indice ICE BofA Euro High Yield. Dans ce contexte les obligations convertibles affichent une performance positive, captant 45% de la hausse des marchés d'actions pour une sensibilité actions de 21%. L'ensemble des moteurs de performance (actions, taux, crédit et valorisation) ayant contribué positivement. Au niveau sectoriel, les plus gros contributeurs à la performance ont été les valeurs de consommation (Kering, Zalando, JustEat), les industriels (Duerr, Schneider, MTU), les semi-conducteurs (BE Semi, Soitec) et les tours télécoms (Cellnex). Seule notre couverture macroéconomique à base de positions vendeuses de futures Eurostoxx50 a contribué négativement ainsi que notre exposition sur Amadeus. Par rapport à notre indice de référence, nous surperformons notre indice de référence de +0.55%. Après un mois d'octobre atone, le marché primaire a fait son retour avec 5 nouvelles émissions totalisant 2.25Mds€. Nous avons participé à 3 de ces opérations : GBL/Pernod, Iberdrola et Ubisoft. Sur le secondaire, suite à la bonne performance de leurs sous-jacents nous avons réduit nos positions sur Airbus et Halozyne. Nous avons également réduit Deutsche Post du fait d'inquiétudes inflationnistes concernant leur base de coûts. Par ailleurs, nous avons réalisé des arbitrages en vendant certaines convertibles (Kering, LVMH, Sanofi, Deutsche Telekom) au profit de leurs sous-jacents actions pour des considérations ESG. A noter qu'au sein du secteur de l'aéronautique nous avons arbitré une partie de nos positions en Safran 2027 au profit de l'échéance 2028 présentant un profil plus convexe. Enfin, nous avons réduit notre couverture macro. Avec la hausse des marchés sous-jacents et la réduction de notre couverture, la sensibilité du fonds aux actions a augmenté de quelques points, pour s'établir à 22%, niveau que nous estimons toujours être un bon compromis entre recherche de convexité et distance moyen au plancher obligataire proche. Nous maintenons un positionnement toujours prudent justifié par une inflation toujours élevée et des craintes sur la croissance économique pour les prochains mois.

Décembre 2022

Décembre a marqué la fin du rallye qui avait débuté en octobre. Ce rallye, initialement alimenté par la baisse de l'inflation aux États-Unis et la confirmation par la Fed que des hausses de taux d'intérêt plus modestes étaient probables, s'est arrêté brutalement lorsque les marchés ont réalisé que les banques centrales resteraient fermement engagées dans la lutte contre l'inflation. La décision de la Banque du Japon de relever de 0,25% à 0,50% le plafond des rendements des obligations d'État japonaises à 10 ans, après des années de stimulus monétaire, a provoqué de nouvelles turbulences sur les marchés. Les marchés actions terminent dans le rouge avec un Eurostoxx50 à -4.04% TR et un Stoxx Europe 600 à -3.3% TR. Cette nervosité s'est également propagé aux taux d'emprunts d'Etats (+0.64% pour le taux 10 ans allemands en hausse de 1.93% à 2.57%) et aux marchés du crédit (l'indice ICE BofA Euro Corp Senior en baisse de -1.7% l'indice ICE BofA Euro High Yield en baisse de -0.74%). Tiré à la baisse du fait des moteurs actions et crédit négatifs, le fonds ne participe qu'à hauteur de 20% à la baisse des marchés actions (-0.64% net vs Stoxx600 à -3.3%) après avoir participé à près de 45% de la hausse en novembre (+3.2% contre +6.7% pour ce même Stoxx600). Cette convexité retrouvée est en partie due au fort soutien que représente la valorisation décotée de la classe d'actif que nous mettons en avant depuis de nombreux mois. Les plus importants détracteurs à la performance ont été Kering dans la consommation discrétionnaire, GTT dans l'énergie, Worldline dans les paiements en ligne et Cellnex dans les Telecom. En revanche, des noms comme Puma (consommation), Delivery Hero (e-commerce), MTU Aero (Industriel) ou Nexity (Immobilier) ont été positifs. Nous surperformons ce mois-ci notre indice de référence, Puma, MTU et Nexity cités plus haut, ainsi que notre couverture macro à base de position vendeuse sur futures Eurostoxx50 étant les principales raisons. Très actif en novembre (cinq

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - CONVERTIBLE CONSERVATIVE SRI (SICAV)

nouvelles émissions dont trois auxquelles nous avons participées), le marché primaire a été totalement fermé en décembre, ce qui n'est pas totalement surprenant à cette époque de l'année. Sur le secondaire, nous avons été très peu actifs en ce mois ou la liquidité se réduit fortement à l'approche des fêtes. Sur Deutsche Post, nous avons préféré vendre la convertible 2025 qui offre une exposition action limitée pour nous replacer directement sur l'action. Même choix sur GTT ou nous avons vendu l'échangeable Engie/GTT 0%2024 pour investir sur l'action directement, la raison étant différente avec le rappel de cette échangeable par l'émetteur. En terme de positionnement, pas de changement nous maintenons une approche prudente avec une sensibilité du fonds aux actions à 21% (contre 22% fin novembre), niveau que nous estimons toujours être un bon compromis entre recherche de convexité et distance moyen au plancher obligataire proche. Nous privilégions aussi plutôt les profils « obligataires » ou « mixtes à rendements positifs » car nous pensons que le retour graduel de la confiance en 2023 se fera d'abord via le marché du crédit.

Janvier 2023

Le début d'année s'inscrit sur une tendance positive pour l'ensemble des actifs risqués. Le compte rendu de la dernière réunion de la Banque Centrale américaine, publié mi-décembre, a montré que les membres du FOMC avaient convenu à l'unanimité d'un ralentissement du rythme des hausses de taux de manière à réduire les risques pour l'économie. De plus, les publications macroéconomiques ont soutenu cette tendance avec la décélération de l'inflation américaine à 6.5% sur un an glissant, mais surtout en retrait de -0.1% sur un mois, une première depuis plus de 2 ans. Egalement en janvier, l'indicateur avancé de l'activité économique, le PMI Composite est ressorti à 46.6 au plus haut depuis 3 mois. En Europe, nous avons pu observer la même tendance avec une inflation en recul à +9.2% (vs +10.1% en novembre) grâce à l'accalmie sur les prix de l'énergie. Là encore, les chiffres d'anticipation de l'activité économique ont surpris positivement avec un indice PMI à 50.2 contre 49.8 attendu. Enfin, en Chine, l'annonce de la fin de la politique zéro-covid et la réouverture de la frontière avec Hong Kong ont porté l'espoir d'une accélération de l'économie. L'ensemble de ces nouvelles jugées rassurantes ont incité les investisseurs à reprendre du risque comme en témoigne la performance des marchés d'actions avec la hausse de +6.8% de l'indice Stoxx Europe 600. Le reflux des taux d'emprunts d'Etats (-28pb pour le taux 10 ans allemands) a porté le marché du crédit d'entreprises, l'indice ICE Bofa Euro Corp Senior s'est apprécié de +2% tout comme le segment haut rendement, +3.2% pour l'indice ICE BofA Euro High Yield. Dans ce contexte, les obligations convertibles européennes ont affiché une performance significative, réalisant 54% de la performance du Stoxx 600 (TR) - alors que l'exposition action du fonds n'était que de 40% en début de mois - et surperformant également nettement le segment crédit (IG et HY). La classe d'actifs a pleinement bénéficié de la corrélation crédit / portage (60% des convertibles ont un taux de portage à 1 ans supérieur à 2%) / action avec en particulier un fort rattrapage de ses sous-jacents. Au niveau du portefeuille, la bonne performance absolue et relative du fonds a été portée par nos expositions sur l'échangeable Atos en Wordline. Egalement, notre exposition au segment de la consommation a contribué positivement avec Accor, Kering, Zalando, IAG, Delivery Hero et Pirelli. En revanche, le secteur des semi-conducteurs a contribué négativement via la contre-performance de Soitec et notre sous-exposition à STMicro tout comme notre sous-pondération sur KPN dans les télécoms. Concernant les mouvements, la bonne performance de la convertible JustEat 25 nous a conduit à prendre des profits. Sur le front des achats au sein du segment des valeurs cycliques décotées, nous avons accentué notre exposition sur Evonik via l'échéance 26. Egalement, la valeur HelloFresh a été renforcée du fait d'un profil de la convertible alliant des caractéristiques intéressantes sur les dimensions du portage, du crédit et de l'action. Après un mois de décembre atone, le marché primaire a repris des couleurs avec deux nouvelles émissions totalisant 630M€. Nous n'avons pas participé à ces opérations. Avec la hausse des marchés actions et des sous-jacents des convertibles, la sensibilité du fonds aux actions a augmenté de quelques points, pour s'établir à 24.4%, niveau que nous estimons toujours être un bon compromis entre recherche de convexité et distance moyen au plancher obligataire proche. Nous maintenons toujours un positionnement toujours prudent justifié par une des craintes sur la croissance économique pour les prochains mois.

Février 2023

Février a été rythmé par les publications économiques et les annonces des banques centrales. Les indices PMI de la zone euro et des Etats Unis se sont établis au-dessus de 50, principalement dû au secteur des services, supportant ainsi les perspectives d'amélioration de la croissance économique. Cependant, l'indice MOVE, mesurant la volatilité des taux a augmenté, de 99 à 153, au-dessus de son niveau d'avant l'invasion de la Russie en Ukraine. Les principales raisons de cette hausse sont à la fois les publications d'inflation et des anticipations de discours « hawkish » des banquiers centraux. Dans ce contexte, le rendement du Bund

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - CONVERTIBLE CONSERVATIVE SRI (SICAV)

10 ans et du bon du Trésor américain à 10 ans a augmenté de 37 et 42 points de base, respectivement. Il en a résulté une dé-corrélation ce mois-ci en Europe entre les marchés actions en hausse sur fond de publications macro et micro-économiques rassurante (Eurostoxx50 +1.9%, Stoxx600 +1.9% et MSCI Europe +1.8%) et des marchés du crédit impactés par une inflation persistante (ICE BofA Euro Corp Senior -1.5% et ICE BofA Euro High Yield -0.2%). De par sa sensibilité plus grande au marché du crédit qu'à celui des actions, le fonds termine le mois en baisse et rend un peu de sa surperformance accumulée en janvier. Des dossiers comme Cellnex, Qiagen, Prysmian, MTU Aero, Zalando, Puma, Nexi ou Worldline qui avaient très bien performé en janvier, ont en effet corrigé et contribuent négativement, aussi bien en absolu qu'en relatif. A l'opposé, des noms comme Pirelli, BE Semiconductor, BNP-Paribas ou Asos contribuent positivement. Dans le portefeuille, nous avons pris des bénéfices partiels sur des dossiers crédits comme Just Eat Takeaway 2025 ou des dossiers plus « mixte » voire « actions » comme Duerr 2026 ou Edenred 2028. Coté achat nous avons renforcé notre position dans l'échangeable GBL / Pernod Ricard 2025 pour augmenter notre exposition à la réouverture de la Chine, sur STM 2027 dans les semi-conducteurs, sur la Qiagen 2023 (toujours la cible d'une possible OPA) et sur la RAG/ Evonik 2026, un profil intéressant (50% delta, 1.3% de rendement) sur un sous-jacent en retard dans son parcours boursier et offrant une exposition aux véhicules électriques via le segment recyclage batterie au lithium). Coté positionnement, nous maintenons la sensibilité du fonds aux actions autour de la zone des 27% niveau que nous estimons toujours être un bon compromis entre recherche de convexité et distance moyen au plancher obligataire proche. Par rapport à l'indice de référence, nous adoptons pour le moment une position prudente puisque cette exposition actions est en deca de six points. Néanmoins, nous privilégions toujours les profils obligataires que nous estimons décotés par rapport à la solidité de leurs bilans et de leur capacité à générer des cash-flows positifs.

Mars 2023

Le mois de mars a été marqué par le retour de la volatilité sur les marchés financiers. En début de période l'effondrement de trois banques régionales américaines puis de Crédit Suisse a laissé planer le spectre d'une crise semblable à celle de 2008. En effet, la situation financière de Silicon Valley Bank s'est rapidement détériorée suite à l'annonce d'une augmentation de capital de 2.25Mds\$ pour couvrir les pertes liées à la vente forcée de son portefeuille de treasuries pour faire face aux retraits de dépôts des clients. Les régulateurs américains ont pris des mesures inédites pour protéger le système bancaire du pays précisant que les clients auront accès à 100% de leurs dépôts. En parallèle, la FED a lancé un nouveau programme de financement "Bank Term Funding Program" qui offrira des prêts d'un an aux banques afin de prévenir d'une éventuelle crise de liquidité dans le cadre de retraits. En fin de mois, First Citizens a annoncé le rachat de SVB. En Europe, la situation critique de Crédit Suisse a forcé la BNS à déclarer que les liquidités nécessaires seront disponibles en cas de besoin et a poussé UBS à participer au sauvetage en annonçant son rachat. Concernant les politiques monétaires, la BCE a relevé ses taux de +50bps comme attendu et a par ailleurs abaissé ses prévisions d'inflation et relevé celles concernant la croissance. Aux US, la FED a relevé ses taux de +25bps en ligne avec les attentes mais précise être proche de la fin du cycle de hausse des taux. Par ailleurs, la Fed reconnaît que le resserrement des conditions de crédit peut peser sur les ménages et les entreprises. Sur les marchés boursiers, malgré une baisse de -6% enregistrée sur les plus bas, l'indice des actions Stoxx Europe 600 a fini le mois en repli de -0.7% grâce à la rapide mise en place de mesures pour rassurer les investisseurs. Néanmoins, la rotation a été significative avec une surperformance des secteurs défensifs (Alimentation, Pharma, Services Publics). Sans surprise, les financières et le pétrole ont été les secteurs qui ont le plus souffert. Ce mouvement défensif s'est retrouvé au niveau des obligations souveraines avec une baisse des rendements de -0.45% pour le 10 ans US à 3.47% et de -0.4% pour le Bund à 2.28%. Concernant le marché du crédit d'entreprises, nous avons pu constater le même mouvement d'aversion pour le risque avec une performance de +1.02% pour l'indice ICE Bofa Euro Corp et de -0.36% pour l'indice Bofa Euro High Yield. Dans ce contexte difficile, les obligations convertibles de la zone euro ont affiché une performance positive malgré une exposition action autour de 43% profitant d'une meilleure résistance de ses sous-jacents et d'une moindre exposition au secteur financier. Au niveau du portefeuille, la bonne performance absolue et relative du fonds a été portée par nos expositions sur Nexi dans les paiements ainsi que Hellofresh et Zalando dans le commerce en ligne ainsi que Kering. Egalement, nos sous-pondérations sur Delivery Hero et Diasorin ont été profitables. Concernant les mouvements, les craintes d'une crise de liquidité pouvant peser sur la croissance économique nous ont conduit à alléger les valeurs cycliques à l'instar de GTT et Kering. Après un mois de février dynamique (3 nouvelles émissions), le marché primaire a été plus calme avec une seule émission pour un montant de 750M€, l'échangeable Wendel en Bureau Veritas à laquelle nous avons participé. Du fait des mouvements réalisés, la sensibilité du fonds aux actions a légèrement augmenté pour

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - CONVERTIBLE CONSERVATIVE SRI (SICAV)

s'établir à 25%, niveau que nous estimons toujours être un bon compromis entre recherche de convexité et distance moyen au plancher obligataire proche. Nous maintenons toujours un positionnement toujours prudent justifié par une des craintes sur la croissance économique pour les prochains mois.

Avril 2023

En avril, les marchés ont été principalement influencés par la volatilité des taux souverains, due aux craintes concernant la stabilité du système bancaire et à des indicateurs économiques contrastés. Les principales annonces économiques étaient de l'autre côté de l'Atlantique. Les deux indices PMI, manufacturier et services, étaient inférieurs aux attentes, et en baisse par rapport aux dernières publications. Cependant, ces résultats décevants ont été temporairement oubliés grâce à la publication de l'indice des prix à la consommation américain (en baisse à 5,0%, contre 6,0% le mois précédent) permettant de rassurer temporairement les investisseurs sur les risques inflationnistes. Mais les marchés n'ont pas eu le temps de profiter pleinement de cette annonce, écourtée par la décision surprise de l'OPEP de réduire sa production de pétrole, alimentant ainsi la difficulté à lutter contre l'inflation. Enfin, la défaillance de la First Republic a ravivé les craintes d'une crise bancaire. Malgré ces mauvaises nouvelles, une première saison des résultats des entreprises légèrement supérieures aux attentes, à la fois dans le secteur financier et non financier, a permis aux marchés action et crédit de se maintenir dans le vert. Ainsi, le Stoxx600 termine à +2.6%, l'Eurostoxx50 à +1.8%, et MSCI Europe à +2.6%. Coté crédit, l'ICE BofA Euro Corp Senior s'adjuge +0.7% et le ICE BofA Euro High Yield +0.5%. Contrairement au mois précédent où les obligations convertibles étaient en hausse malgré des marchés actions en baisse, ce mois-ci leur parcours est en-deçà, avec une performance toute juste positif malgré des indices actions dépassant les 2%. Ce sont leurs constitutions particulières qui ont pénalisé le fonds, et plus généralement de la classe d'actif, par rapport aux indices action, ce mois-ci. En effet, le poids important des deux convertibles STM 2025 et 2027 dans les semi-conducteurs, dont l'action sous-jacente a perdu 21% ce mois, (effaçant par là-même la moitié de la très bonne performance accumulée depuis le début de l'année) a fortement pesé dans la performance du fonds et de son benchmark. Coté contributeurs positifs, notons les Telecom (Cellnex et KPN) les Loisirs (Accor, Amadeus) et les Industriels (MTU Aero, Schneider.). Sur le portefeuille, nous avons renforcé la STM 2025 (au profil mixte-action et préféré à la STM 2027) afin de réduire notre sous-pondération sur ce nom. Après un très bon parcours YTD, l'action a baissé suite à la publication de résultats car les investisseurs ont été déçus que l'entreprise ne remonte pas sa guidance 2023 sur la marge brute, inchangée à 47/48%, et similaire à celle de 2022. Nous avons perçu cette correction de près de 10% du sous-jacent comme une opportunité de nous renforcer sur ce nom. Cet achat a été financé par la vente de notre position sur la Michelin 2023, au profil manquant d'intérêt à l'approche de la maturité (petit rendement et absence d'exposition-action). La sensibilité du fonds aux actions est à 26%, niveau que nous estimons être un bon compromis entre recherche de convexité et distance moyen au plancher obligataire proche pour donner une grande résilience au portefeuille. Nous maintenons en effet un positionnement toujours relativement prudent, justifié par des craintes sur la croissance économique pour les prochains mois.

Mai 2023

Le mois de mai a été principalement rythmé par l'incertitude lié à un possible défaut de paiement des Etats-Unis. La durée des échanges, autour du plafond de la dette américaine, entre les républicains et les démocrates a engendré une tension au niveau de la volatilité et des taux. En effet, les obligations d'Etat 10 ans ont accompagné ces inquiétudes au fur et à mesure que l'on se rapprochait de la date butoir pour atteindre un point haut à 3.8%. A l'annonce d'un accord, ils se sont détendus pour clôturer le mois à 3.6%. Concernant les politiques monétaires, la Fed a indiqué à l'issue de sa réunion qu'elle relevait son principal taux d'intérêt de 25 bps (à 5.00%-5.25%), comme attendu, et a ouvert la voie à une possible pause dans sa campagne de hausse des taux. Par ailleurs, la BCE a également procédé à une hausse de taux attendue dont la seule inconnue était l'ampleur. Ce furent finalement 25 bps d'augmentation, portant ainsi le taux de dépôt à 3.25% et le taux de refinancement à 3.75%. Du côté de l'activité économique, l'un des événements majeurs fut la révision de croissance allemande, indiquant que le pays était entré en récession technique au Q1 2023. A cet égard, les enquêtes PMIs sur le sentiment des industriels européens pour le mois de mai ont confirmé la forte divergence sectorielle avec d'un côté, la partie manufacturière en zone de contraction (44.6, niveau le plus bas depuis le Q2 2020) tandis que la partie service se montre plus résiliente. Même constat dans le secteur manufacturier aux Etats-Unis avec un indice ISM suggérant une contraction de l'activité (47.1, soit en dessous de 50) alors que celui dans les services est remonté (51.9, +0.7). Dans ce contexte, les investisseurs ont réduit la prise de risque comme en témoigne la performance des marchés actions en Europe : l'indice Stoxx600 inscrit un repli de -3.2% sur le mois tout comme l'indice CAC40 -5.3%. Coté crédit, nous pouvons

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - CONVERTIBLE CONSERVATIVE SRI (SICAV)

noter une meilleure résistance sur le segment haut rendement avec une hausse de +0.67% pour l'indice Bofa Euro High Yield et +0.2% pour l'indice investment grade Bofa Euro Corp. Sur le mois, les obligations convertibles ont montré leur résistance puisque la classe d'actifs n'affiche que 36% de la baisse des marchés d'actions alors même que sa sensibilité aux actions était de 45%. D'autant plus que sa valorisation exprimée par la volatilité implicite s'est dépréciée de plus de 2 points à 27, soit quasiment -4 points en dessous de sa moyenne historique de long terme. Ce niveau constitue selon nous un point d'entrée intéressant sur la classe d'actifs. Sur le mois, les obligations convertibles ont montré leur résistance puisque la classe d'actifs n'affiche que 36% de la baisse des marchés d'actions alors même que sa sensibilité aux actions était de 45%. D'autant plus que sa valorisation exprimée par la volatilité implicite s'est dépréciée de plus de 2 points à 27, soit quasiment -4 points en dessous de sa moyenne historique de long terme. Ce niveau constitue selon nous un point d'entrée intéressant sur la classe d'actifs. Au niveau du portefeuille, la contribution positive de notre exposition aux valeurs cycliques (Amadeus, Schneider, IAG) et notamment aux semi-conducteurs (STMicro, Besi) n'a pas été suffisante pour contrebalancer la contre-performance des titres défensifs comme Cellnex, Kering ou encore Iberdrola. En terme relatif, le portefeuille affiche une performance en retrait à celle de son indice de référence. Concernant les mouvements, nous avons poursuivi le renforcement de la convertible Ubisoft 2028. Par ailleurs, dans le secteur des semi-conducteurs, nous avons mis à profit les faiblesses de STMicro pour accentuer nos positions sur la convertible 2025. Sur le front des ventes, nous avons allégé les profils obligataires à l'instar de Nexi 28, Worldlin 26 ou encore sur Delivery Hero pour laquelle nous avons arbitré l'échéance 25 au profit de la maturité 2030 (plus convexe). La sensibilité du fonds aux actions est demeurée stable sur le mois à 25, soit 7 points en dessous de son indice de référence. Nous estimons que ce niveau est un bon compromis entre recherche de convexité et distance moyen au plancher obligataire proche. Nous maintenons en effet un positionnement toujours relativement prudent, justifié par des craintes sur la croissance économique pour les prochains mois.

Sur la période sous revue, la performance de chacune des actions du portefeuille AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - CONVERTIBLE CONSERVATIVE SRI et de son benchmark s'établissent à :

- Action ARI - CONVERTIBLE CONSERVATIVE SRI I-C en devise EUR : -1,01% / -1,10% avec une Tracking Error de 1,73%
- Action ARI - CONVERTIBLE CONSERVATIVE SRI P-C en devise EUR : -1,48% / -1,10% avec une Tracking Error de 1,96%
- Action ARI - CONVERTIBLE CONSERVATIVE SRI PM-C en devise EUR : -1,49% / -1,10% avec une Tracking Error de 1,96%.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - CONVERTIBLE CONSERVATIVE SRI (SICAV)

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
BFT AUREUS ISR PART Z C	13 509 676,32	11 703 621,09
CIE GEN DES ETS MICHELIN ZCP 10-11-23	2 938 009,41	2 305 048,81
SAFRAN 0.875% 15-05-27 CV		4 749 933,72
EDF ZCP 14-09-24 CV		4 085 689,90
CELLNEX TELECOM 1.5% 16-01-26 CV	943 154,11	2 782 195,98
MTU AERO ENGINES GMBH 0.05% 18-03-27	2 773 569,72	798 629,25
CELLNEX TELECOM 0.75% 20-11-31 CV	3 063 314,39	
KERING	1 857 610,00	1 045 783,81
IBERDROLA INTERNATIONAL BV ZCP 11-11-22 CV		2 839 274,20
JUST EAT TAKEAWAYCOM NV ZCP 09-08-25		2 731 480,00

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - CONVERTIBLE CONSERVATIVE SRI (SICAV)

Information sur les commissions de surperformance (En EUR)

	31/05/2023
Action ARI - CONVERTIBLE CONSERVATIVE SRI I-C	
Frais de gestion variables acquis	4 024,52
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	0,021
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	5 285,01
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	0,025

(1) par rapport à l'actif net de l'arrêté comptable

(2) par rapport à l'actif net moyen

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - CONVERTIBLE CONSERVATIVE SRI (SICAV)

Techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés en EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 19 184 292,12

- o Change à terme : 11 040 069,12
- o Future : 7 590 600,00
- o Options : 553 623,00
- o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
	HSBC FRANCE EX CCF MORGAN STANLEY EUROPE SE - FRANKFURT ROYAL BK CANADA LONDRES (ORION) STATE STREET BANK MUNICH

(*) Sauf les dérivés listés.

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - CONVERTIBLE CONSERVATIVE SRI (SICAV)

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) Total	
Instruments financiers dérivés . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	98,79
. Autres revenus	
Total des revenus	98,79
. Frais opérationnels directs	187,38
. Frais opérationnels indirects	
. Autres frais	
Total des frais	187,38

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - CONVERTIBLE CONSERVATIVE SRI (SICAV)

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - CONVERTIBLE CONSERVATIVE SRI (SICAV)

Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue

Néant.

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - CONVERTIBLE CONSERVATIVE SRI (SICAV)

Informations spécifiques

Droit de vote

L'exercice des droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Fonds et la décision de l'apport des titres sont définis dans le règlement du Fonds.

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques des comptes annuels :

- Autres Informations.
- Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le groupe.

Calcul du risque global

- Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

- Méthode de calcul du risque global : L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

- Effet de Levier – Fonds pour lesquels la méthode de calcul en risque est appliquée
Niveau de levier indicatif : 115,97%.

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - CONVERTIBLE CONSERVATIVE SRI (SICAV)

Informations réglementaires

Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Notre société de gestion et sa filiale de « Négociation » attachent une grande importance à la sélection des prestataires transactionnels que sont les intermédiaires ("brokers") ou contreparties.

Ses méthodes de sélection sont les suivantes :

- Les intermédiaires ("brokers") sont sélectionnés par zone géographique, puis par métier. Les contreparties sont sélectionnées par métier.
- Les intermédiaires ("brokers") et les contreparties se voient attribuer une note interne trimestrielle. Les directions de notre société intervenant dans le processus de notation sont directement concernées par les prestations fournies par ces prestataires. C'est la filiale de « Négociation » de notre société qui organise et détermine cette notation sur base des notes décernées par chaque responsable d'équipe concernée selon les critères suivants :

Pour les équipes de gérants, d'analystes financiers et de stratégestes :

- Relation commerciale générale, compréhension des besoins, pertinence des contacts,
- Qualité des conseils de marchés et opportunités, suivi des conseils,
- Qualité de la recherche et des publications,
- Univers des valeurs couvertes, visites des sociétés et de leur direction.

Pour les équipes de négociateurs :

- Qualité des personnels, connaissance du marché et information sur les sociétés, confidentialité,
- Proposition de prix,
- Qualité des exécutions,
- Qualité du traitement des opérations, connectivité, technicité et réactivité.

Les directions « Compliance » et « Middle Office » de notre société disposent d'un droit de véto.

Accréditation d'un nouveau prestataire (intermédiaire ou contrepartie) transactionnel

La filiale de « Négociation » se charge d'instruire les dossiers d'habilitation et d'obtenir l'accord des directions « Risques » et « Compliance ». Lorsque le prestataire transactionnel (intermédiaire ou contrepartie) est habilité, il fait l'objet d'une notation lors du trimestre suivant.

Comités de suivi des prestataires (intermédiaires et contreparties) transactionnels

Ces comités de suivi ont lieu chaque trimestre, sous l'égide du responsable de la filiale de « Négociation ».

Les objectifs de ces comités sont les suivants :

- Valider l'activité écoulée et la nouvelle sélection à mettre en œuvre pour le trimestre suivant,
- Décider de l'appartenance des prestataires à un groupe qui se verra confier un certain nombre de transactions,
- Définir les perspectives de l'activité.

Dans ces perspectives, les comités de suivi passent en revue les statistiques et notes attribuées à chaque prestataire et prennent les décisions qui en découlent.

Rapport sur les frais d'intermédiation

Il est tenu à la disposition des porteurs un rapport relatif aux frais d'intermédiation. Ce rapport est consultable à l'adresse internet suivante : www.amundi.com.

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - CONVERTIBLE CONSERVATIVE SRI (SICAV)

Politique de Rémunérations

Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de Amundi Asset Management est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 1er février 2022, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2021 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2022.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2022, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Au cours de l'année 2022, les effectifs d'Amundi Asset Management ont augmenté du fait de l'intégration de collaborateurs issus de la société Lyxor.

Sur l'exercice 2022, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par Amundi Asset Management à l'ensemble de son personnel (1 673 collaborateurs au 31 décembre 2022) s'est élevé à 202 172 869 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 134 493 396 euros, soit 67% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 67 679 473 euros, soit 33% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, du « carried interest » a été versé au cours de l'exercice 2022, et est pris en compte dans le montant total de rémunérations variables versées ci-dessus.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, 19 393 477 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (31 collaborateurs au 31 décembre 2022), 16 540 119 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (50 collaborateurs au 31 décembre 2022).

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - CONVERTIBLE CONSERVATIVE SRI (SICAV)

fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères quantitatifs :

- RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1,3, 5 ans, perspective principalement axée sur 1 an, ajustée sur le long terme (3,5 ans)
- Performance en fonction du risque basée sur RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette / demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Quand cela est pertinent, évaluation ESG des fonds selon différentes agences de notation (Morningstar, CDP...)
- Respect de l'approche ESG « Beat the benchmark », de la politique d'exclusion ESG et de l'index de transition climatique.

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante ESG dans les actions commerciales
- ESG :
 - Respect de la politique ESG et participation à l'offre Net-zero
 - Intégration de l'ESG dans les processus d'investissement
 - Capacité à promouvoir et diffuser la connaissance ESG en interne et en externe
 - Participer à l'élargissement de l'offre et à l'innovation en matière ESG
 - Aptitude à concilier la combinaison entre risque et ESG (le risque et le retour ajusté de l'ESG).

2. Fonctions commerciales

Critères quantitatifs :

- Collecte nette, notamment en matière d'ESG et de produits à impact
- Recettes
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Nombre d'actions commerciales par an, notamment en matière de prospection
- Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net-zero.

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation/ développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques ESG ainsi que les solutions d'Amundi.

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - CONVERTIBLE CONSERVATIVE SRI (SICAV)

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V.
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif.
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Amundi applique des règles d'exclusion ciblées qui constituent le socle de sa responsabilité fiduciaire. Elles sont appliquées dans toutes ses stratégies de gestion active et consistent à exclure les entreprises qui ne sont conformes ni à notre politique ESG, ni aux conventions internationales et aux cadres reconnus sur le plan international, ni aux cadres de régulations nationales. Ces exclusions ciblées sont appliquées sous réserve de conformité aux lois et règlements applicables et sauf dispositions contractuelles contraires pour les produits ou services dédiés.

C'est ainsi qu'Amundi exclut les activités suivantes :

Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo.

Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri.

Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial, sans mesures correctives crédibles.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle d'Amundi. De plus, Amundi met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries du charbon et du tabac. Ces exclusions sectorielles s'appliquent à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles Amundi a la discrétion entière de gestion de portefeuille.

Politique Charbon

Amundi exclut :

- Les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités en charbon thermique dans l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport).

Les entreprises dont plus de 25% du chiffre d'affaires provient de l'extraction de charbon thermique.

- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 100 MT ou plus sans intention de réduction.
- Toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires lié à l'extraction de charbon thermique et à la production d'électricité à partir de charbon thermique est supérieur à 50% de leur chiffre d'affaires total sans analyse.

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - CONVERTIBLE CONSERVATIVE SRI (SICAV)

- Toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25% et 50% et un score de transition énergétique détérioré.

Application en gestion passive :

• Fonds passifs ESG

Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent chaque fois que possible la politique d'exclusion du secteur charbon d'Amundi (à l'exception des indices très concentrés).

• Fonds passifs non ESG

Le devoir fiduciaire en gestion passive est de reproduire le plus fidèlement possible un indice.

Le gestionnaire de portefeuille dispose ainsi d'une marge de manœuvre limitée et doit remplir les objectifs contractuels pour obtenir une exposition passive pleinement conforme à l'indice de référence demandé.

Par conséquent, les fonds indiciels et ETF d'Amundi répliquant des indices de référence standards (non ESG) ne peuvent pas appliquer d'exclusions sectorielles systématiques.

Cependant, dans le cadre des titres exclus de la « politique charbon thermique » sur l'univers d'investissement actif d'Amundi mais qui pourraient être présents dans des fonds passifs non ESG, Amundi a renforcé ses actions en matière de vote et d'engagement qui pourraient se traduire par un vote « contre » le management des entreprises concernées.

Politique sur le tabac

Depuis 2018, Amundi limite les notes ESG des entreprises du secteur du tabac à E, sur une échelle de A à G (les entreprises notées G étant exclues) afin de prendre en compte les inquiétudes liées à la santé publique, mais également la violation des droits de l'Homme, la pauvreté, les conséquences environnementales, et le coût économique considérable associé au tabac, estimé à plus de 1 000 milliards de dollars par an dans le monde, selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé. Cette limite a pour but de pénaliser l'investissement dans ce type d'entreprises, ce qui doit être compensé par des investissements dans des entreprises plus vertueuses. La politique d'Amundi s'applique au secteur du tabac dans son entièreté, notamment les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les distributeurs.

En mai 2020, Amundi est devenu signataire du Tobacco-Free Finance Pledge, renforçant de fait sa politique d'exclusion au tabac. Amundi applique ainsi les règles suivantes :

- Règles d'exclusion : sont exclues les entreprises fabriquant des produits complets du tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 5%).

- Règles de limite : sont limitées à une note ESG de E (s'étalonnant de A à G) les entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution de tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 10%).

Des informations complémentaires sur les modalités de prise en compte des critères ESG par Amundi sont disponibles sur son site Internet : <https://legroupe.amundi.com>

* *Gestion active : hors OPC indiciels et ETF contraints par leur indice de référence.*

Règlements SFDR et Taxonomie

Article 8 – au titre de la Taxonomie

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - CONVERTIBLE CONSERVATIVE SRI (SICAV)

circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « *do no significant harm* » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » (DNSH) s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

Article 8 – au titre du SFDR

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport.

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - CONVERTIBLE CONSERVATIVE SRI (SICAV)

Comptes annuels

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - CONVERTIBLE CONSERVATIVE SRI (SICAV)

Comptes de l'exercice

Ceux-ci vous sont présentés, sous la forme prévue par le règlement ANC 2014-01 modifié.

Ainsi, le bilan vous donne la situation évaluée au dernier jour de bourse de l'exercice.

Par ailleurs, le compte de résultat fait apparaître les revenus dont sont déduits les frais de gestion et les frais financiers, pour dégager le RESULTAT NET de **-232 794,36 EUROS**. Celui-ci est corrigé des comptes de régularisation des revenus, des acomptes versés, et du report à nouveau afin d'obtenir les sommes distribuables au titre de l'exercice clos : **-191 378,55 EUROS**.

Nous vous proposons de remonter au capital les sommes de la façon suivante :

22 857,60 EUROS pour l'action ARI - CONVERTIBLE CONSERVATIVE SRI I-C
-206 349,26 EUROS pour l'action ARI - CONVERTIBLE CONSERVATIVE SRI P-C
-7 886,89 EUROS pour l'action ARI - CONVERTIBLE CONSERVATIVE SRI PM-C

Le montant des plus ou moins-values nettes est de : -4 104 929,63 EUROS et se décompose comme suit :

Action ARI - CONVERTIBLE CONSERVATIVE SRI I-C : Capitalisation : -968 809,10 EUROS
Action ARI - CONVERTIBLE CONSERVATIVE SRI P-C : Capitalisation : -3 020 666,66 EUROS
Action ARI - CONVERTIBLE CONSERVATIVE SRI PM-C : Capitalisation : -115 453,87 EUROS

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - CONVERTIBLE CONSERVATIVE SRI (SICAV)

Bilan Actif au 31/05/2023 en EUR

	31/05/2023	31/05/2022
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	78 904 754,80	109 168 243,66
Actions et valeurs assimilées	6 012 868,56	2 222 902,49
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	6 012 868,56	2 222 902,49
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées	70 808 495,70	106 430 836,17
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	70 808 495,70	106 430 836,17
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	1 839 648,04	
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	1 839 648,04	
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays		
Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	243 742,50	514 505,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	243 742,50	514 505,00
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	12 201 197,26	15 053 332,35
Opérations de change à terme de devises	11 040 069,12	14 448 755,40
Autres	1 161 128,14	604 576,95
COMPTES FINANCIERS	570 476,64	5 464 674,05
Liquidités	570 476,64	5 464 674,05
TOTAL DE L'ACTIF	91 676 428,70	129 686 250,06

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - CONVERTIBLE CONSERVATIVE SRI (SICAV)

Bilan Passif au 31/05/2023 en EUR

	31/05/2023	31/05/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	84 370 085,00	118 695 862,78
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-4 104 929,63	-3 789 202,47
Résultat de l'exercice (a, b)	-191 378,55	-333 358,98
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	80 073 776,82	114 573 301,33
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	226 242,50	255 834,00
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	226 242,50	255 834,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	226 242,50	255 834,00
Autres opérations		
DETTES	11 376 409,38	14 857 114,73
Opérations de change à terme de devises	11 245 704,11	14 538 113,61
Autres	130 705,27	319 001,12
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	91 676 428,70	129 686 250,06

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - CONVERTIBLE CONSERVATIVE SRI (SICAV)

Hors-Bilan au 31/05/2023 en EUR

	31/05/2023	31/05/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO STOXX 50 0622		8 627 520,00
EURO STOXX 50 0623	7 590 600,00	
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Options		
DJES BANKS 12/2022 CALL 100		1 893 949,38
DJES BANKS 12/2022 PUT 60		144 620,94
DJES BANKS 12/2022 PUT 85		503 936,88
DJES BANKS 12/2023 CALL 107.5	307 377,00	
DJES BANKS 12/2023 PUT 70	66 297,00	
DJES BANKS 12/2023 PUT 85	179 949,00	
DJ EURO STOXX 50 06/2022 PUT 2700		10 912,92
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - CONVERTIBLE CONSERVATIVE SRI (SICAV)

Compte de Résultat au 31/05/2023 en EUR

	31/05/2023	31/05/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	24 432,62	673,74
Produits sur actions et valeurs assimilées	146 555,20	45 418,36
Produits sur obligations et valeurs assimilées	351 090,40	648 392,03
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	98,79	
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	522 177,01	694 484,13
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	187,38	1 052,24
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	5 135,70	18 329,08
Autres charges financières		
TOTAL (2)	5 323,08	19 381,32
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	516 853,93	675 102,81
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	749 648,29	995 434,75
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-232 794,36	-320 331,94
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	41 415,81	-13 027,04
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-191 378,55	-333 358,98

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - CONVERTIBLE CONSERVATIVE SRI (SICAV)

Annexes aux comptes annuels

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - CONVERTIBLE CONSERVATIVE SRI (SICAV)

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - CONVERTIBLE CONSERVATIVE SRI (SICAV)

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - CONVERTIBLE CONSERVATIVE SRI (SICAV)

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net hors OPC indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013463197 - Action ARI - CONVERTIBLE CONSERVATIVE SRI PM-C : Taux de frais maximum de 0,9568% TTC.

FR0013424108 - Action ARI - CONVERTIBLE CONSERVATIVE SRI I-C : Taux de frais maximum de 0,44% TTC.

FR0013424959 - Action ARI - CONVERTIBLE CONSERVATIVE SRI P-C : Taux de frais maximum de 0,9568% TTC.

Swing pricing

Les souscriptions et les rachats significatifs peuvent avoir un impact sur la valeur liquidative en raison du coût de réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement et de désinvestissement. Ce coût peut provenir de l'écart entre le prix de transaction et le prix de valorisation, de taxes ou de frais de courtage.

Aux fins de préserver l'intérêt des actionnaires présents dans l'OPC, la Société de Gestion peut décider d'appliquer un mécanisme de Swing Pricing à l'OPC avec seuil de déclenchement.

Ainsi dès lors que le solde de souscriptions-rachats de toutes les actions confondues est supérieur en valeur absolue au seuil préétabli, il sera procédé à un ajustement de la Valeur Liquidative. Par conséquent, la Valeur Liquidative sera ajustée à la hausse (et respectivement à la baisse) si le solde des souscriptions rachats est positif (et respectivement négatif) ; l'objectif est de limiter l'impact de ces souscriptions-rachats sur la Valeur Liquidative des actionnaires présents dans l'OPC.

Ce seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif total de l'OPC.

Le niveau du seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la Société de gestion, et ils sont revus a minima sur un rythme trimestriel.

En raison de l'application du Swing Pricing, la volatilité de l'OPC peut ne pas provenir uniquement des actifs détenus en portefeuille.

Conformément à la réglementation, seules les personnes en charge de sa mise en œuvre connaissent le détail de ce mécanisme, et notamment le pourcentage du seuil de déclenchement.

Commission de surperformance :

Le calcul de la commission de surperformance s'applique au niveau de chaque part concernée et à chaque date d'établissement de la Valeur Liquidative. Celui-ci est basé sur la comparaison (ci-après la « Comparaison ») entre :

- L'actif net calculé au niveau de l'action (avant prélèvement de la commission de surperformance) et
- L'actif de référence (ci-après « l'Actif de Référence ») qui représente et réplique l'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) au 1^{er} jour de la période d'observation, retraité des souscriptions/rachats à chaque valorisation, auquel est appliqué la performance de l'indicateur de référence (70% Refinitiv (ex. Thomson Reuters) Eurozone Focus Convertible Hedged EUR Index et 30% ICE BOFA 3-5 Year Euro Corporate Index)

Ainsi, à compter du 1^{er} juin 2022, la Comparaison est effectuée sur une période d'observation de cinq années maximum, dont la date anniversaire correspond au jour d'établissement de la dernière valeur liquidative du mois de mai. Toutes les périodes d'observations qui s'ouvrent à compter du 1^{er} juin 2022 intègrent les nouvelles modalités ci-dessous.

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - CONVERTIBLE CONSERVATIVE SRI (SICAV)

Au cours de la vie de l'action, une nouvelle période d'observation de 5 années maximum s'ouvre :

- en cas de versement de la provision annuelle à une date anniversaire ;
- en cas de sous-performance cumulée constatée à l'issue d'une période de 5 ans.

Dans ce cas, toute sous-performance supérieure à 5 ans ne sera plus prise en compte au cours de la nouvelle période d'observation ; à l'inverse toute sous-performance générée sur les 5 dernières années continuera à être prise en compte.

La commission de surperformance représentera 20% de l'écart entre l'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et l'Actif de Référence si les conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- cet écart est positif ;
- la performance relative, depuis le début de la période d'observation telle que définie ci-dessus, de la part par rapport à l'actif de référence est positive ou nulle. Les sous-performances passées sur les 5 dernières années doivent ainsi être compensées avant qu'une provision puisse à nouveau être enregistrée.

Cette commission fera l'objet d'une provision lors du calcul de la Valeur Liquidative.

En cas de rachat au cours de la période d'observation, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre d'actions rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion. Celle-ci peut être versée à la société de gestion à chaque date anniversaire.

Si, au cours de la période d'observation, l'actif net calculé de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) est inférieur à celui de l'Actif de Référence, la commission de surperformance sera nulle et fera l'objet d'une reprise de provision lors du calcul de la Valeur Liquidative. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Sur la période d'observation, toutes provisions telles que définies ci-dessus deviennent exigible à date d'anniversaire et seront payées à la Société de Gestion.

La commission de surperformance est perçue par la société de gestion même si la performance de l'action sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'Actif de Référence.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts. Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - CONVERTIBLE CONSERVATIVE SRI (SICAV)

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<i>Action(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Action ARI - CONVERTIBLE CONSERVATIVE SRI I-C	Capitalisation	Capitalisation
Action ARI - CONVERTIBLE CONSERVATIVE SRI P-C	Capitalisation	Capitalisation
Action ARI - CONVERTIBLE CONSERVATIVE SRI PM-C	Capitalisation	Capitalisation

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - CONVERTIBLE CONSERVATIVE SRI (SICAV)

2. Évolution de l'actif net au 31/05/2023 en EUR

	31/05/2023	31/05/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	114 573 301,33	111 240 482,28
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	1 701 273,70	88 876 606,15
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-34 009 814,52	-64 988 355,34
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 933 671,91	3 730 090,03
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-6 081 461,75	-7 282 384,97
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	1 447 852,44	876 889,10
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-2 510 576,02	-2 619 721,77
Frais de transactions	-92 194,81	-199 870,48
Différences de change	-6 226,66	1 370 506,40
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	3 504 183,06	-16 001 101,13
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-6 835 108,67</i>	<i>-10 339 291,73</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>10 339 291,73</i>	<i>-5 661 809,40</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-153 437,50	-109 507,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-209 617,50</i>	<i>-56 180,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>56 180,00</i>	<i>-53 327,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-232 794,36	-320 331,94
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	80 073 776,82	114 573 301,33

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - CONVERTIBLE CONSERVATIVE SRI (SICAV)

3. Compléments d'information

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations convertibles négociées sur un marché réglementé ou assimilé	70 808 495,70	88,43
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	70 808 495,70	88,43
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Actions	7 590 600,00	9,48
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	7 590 600,00	9,48
AUTRES OPÉRATIONS		
Actions	553 623,00	
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	553 623,00	

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	70 808 495,70	88,43						
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							570 476,64	0,71
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - CONVERTIBLE CONSERVATIVE SRI (SICAV)

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées			2 403 559,99	3,00	39 978 411,52	49,93	20 142 187,37	25,15	8 284 336,82	10,35
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	570 476,64	0,71								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 GBP		Devise 2 USD		Devise 3 CHF		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées					411 381,56	0,51		
Obligations et valeurs assimilées	1 210 864,83	1,51	5 430 503,70	6,78	435 968,97	0,54		
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances			1 087 775,62	1,36				
Comptes financiers	16 838,42	0,02	176 613,66	0,22	16 789,91	0,02	41,90	
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes	2 266 513,82	2,83	7 427 186,11	9,28	495 042,78	0,62		
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - CONVERTIBLE CONSERVATIVE SRI (SICAV)

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/05/2023
CRÉANCES		
	Achat à terme de devise	1 087 775,62
	Fonds à recevoir sur vente à terme de devises	9 952 293,50
	Ventes à règlement différé	692 726,64
	Dépôts de garantie en espèces	459 145,50
	Coupons et dividendes en espèces	9 256,00
TOTAL DES CRÉANCES		12 201 197,26
DETTES		
	Vente à terme de devise	10 188 438,42
	Fonds à verser sur achat à terme de devises	1 057 265,69
	Frais de gestion fixe	99 608,82
	Frais de gestion variable	9 309,53
	Autres dettes	21 786,92
TOTAL DES DETTES		11 376 409,38
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		824 787,88

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Action ARI - CONVERTIBLE CONSERVATIVE SRI I-C		
Actions souscrites durant l'exercice	1 618,177	1 496 663,38
Actions rachetées durant l'exercice	-23 803,581	-21 333 358,45
Solde net des souscriptions/rachats	-22 185,404	-19 836 695,07
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	20 476,193	
Action ARI - CONVERTIBLE CONSERVATIVE SRI P-C		
Actions souscrites durant l'exercice	364,908	204 610,32
Actions rachetées durant l'exercice	-15 235,464	-8 659 349,97
Solde net des souscriptions/rachats	-14 870,556	-8 454 739,65
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	103 145,793	
Action ARI - CONVERTIBLE CONSERVATIVE SRI PM-C		
Actions souscrites durant l'exercice		
Actions rachetées durant l'exercice	-44 250,923	-4 017 106,10
Solde net des souscriptions/rachats	-44 250,923	-4 017 106,10
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	25 001,000	

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - CONVERTIBLE CONSERVATIVE SRI (SICAV)

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Action ARI - CONVERTIBLE CONSERVATIVE SRI I-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action ARI - CONVERTIBLE CONSERVATIVE SRI P-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action ARI - CONVERTIBLE CONSERVATIVE SRI PM-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - CONVERTIBLE CONSERVATIVE SRI (SICAV)

3.7. FRAIS DE GESTION

	31/05/2023
Action ARI - CONVERTIBLE CONSERVATIVE SRI I-C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	89 922,60
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,43
Frais de gestion variables provisionnés	4 024,52
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,02
Frais de gestion variables acquis	5 285,01
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,03
Rétrocessions des frais de gestion	
Action ARI - CONVERTIBLE CONSERVATIVE SRI P-C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	597 250,26
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,93
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
Action ARI - CONVERTIBLE CONSERVATIVE SRI PM-C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	53 165,90
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,93
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

	31/05/2023
Garanties reçues par l'OPC - dont garanties de capital	
Autres engagements reçus	
Autres engagements donnés	

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - CONVERTIBLE CONSERVATIVE SRI (SICAV)

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/05/2023
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/05/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/05/2023
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - CONVERTIBLE CONSERVATIVE SRI (SICAV)

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/05/2023	31/05/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	-191 378,55	-333 358,98
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	-191 378,55	-333 358,98

	31/05/2023	31/05/2022
Action ARI - CONVERTIBLE CONSERVATIVE SRI I-C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	22 857,60	13 325,97
Total	22 857,60	13 325,97

	31/05/2023	31/05/2022
Action ARI - CONVERTIBLE CONSERVATIVE SRI P-C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-206 349,26	-328 975,92
Total	-206 349,26	-328 975,92

	31/05/2023	31/05/2022
Action ARI - CONVERTIBLE CONSERVATIVE SRI PM-C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-7 886,89	-17 709,03
Total	-7 886,89	-17 708,03

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - CONVERTIBLE CONSERVATIVE SRI (SICAV)

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/05/2023	31/05/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-4 104 929,63	-3 789 202,47
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	-4 104 929,63	-3 789 202,47

	31/05/2023	31/05/2022
Action ARI - CONVERTIBLE CONSERVATIVE SRI I-C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-968 809,10	-1 319 620,62
Total	-968 809,10	-1 319 620,62

	31/05/2023	31/05/2022
Action ARI - CONVERTIBLE CONSERVATIVE SRI P-C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-3 020 666,66	-2 263 168,78
Total	-3 020 666,66	-2 263 168,78

	31/05/2023	31/05/2022
Action ARI - CONVERTIBLE CONSERVATIVE SRI PM-C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-115 453,87	-206 413,07
Total	-115 453,87	-206 413,07

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - CONVERTIBLE CONSERVATIVE SRI (SICAV)

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	29/05/2020	31/05/2021	31/05/2022	31/05/2023
Actif net Global en EUR	121 725 428,84	111 240 482,28	114 573 301,33	80 073 776,82
Action ARI - CONVERTIBLE CONSERVATIVE SRI I-C en EUR				
Actif net	37 438 797,32	25 624 511,63	39 854 088,22	18 935 408,03
Nombre de titres	38 326,835	24 001,060	42 661,597	20 476,193
Valeur liquidative unitaire	976,82	1 067,64	934,19	924,75
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-9,97	15,26	-30,93	-47,31
Capitalisation unitaire sur résultat	0,22	-1,73	0,31	1,11
Action ARI - CONVERTIBLE CONSERVATIVE SRI P-C en EUR				
Actif net	84 286 535,71	85 615 865,94	68 390 900,03	58 887 605,88
Nombre de titres	137 972,967	128 668,730	118 016,349	103 145,793
Valeur liquidative unitaire	610,89	665,39	579,50	570,91
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-6,24	9,51	-19,17	-29,28
Capitalisation unitaire sur résultat	-1,61	-3,24	-2,78	-2,00
Action ARI - CONVERTIBLE CONSERVATIVE SRI PM-C en EUR				
Actif net	95,81	104,71	6 328 313,08	2 250 762,91
Nombre de titres	1,000	1,000	69 251,923	25 001,000
Valeur liquidative unitaire	95,81	104,71	91,38	90,02
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,81	1,57	-2,98	-4,61
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,02	-0,11	-0,25	-0,31

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - CONVERTIBLE CONSERVATIVE SRI (SICAV)

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ADIDAS NOM.	EUR	1 276	193 314,00	0,24
DEUTSCHE POST AG NAMEN	EUR	2 590	108 909,50	0,14
DEUTSCHE TELEKOM AG	EUR	14 000	290 430,00	0,36
MTU AERO ENGINES HOLDINGS AG	EUR	6 412	1 383 709,60	1,73
PUMA SE	EUR	4 800	213 696,00	0,27
SYMRISE AG	EUR	3 051	305 038,98	0,38
TOTAL ALLEMAGNE			2 495 098,08	3,12
FRANCE				
KERING	EUR	1 635	814 802,25	1,02
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	EUR	570	463 923,00	0,58
SANOFI	EUR	2 600	246 688,00	0,30
TOTALENERGIES SE	EUR	5 749	305 156,92	0,38
WORLDLINE SA	EUR	9 425	342 598,75	0,43
TOTAL FRANCE			2 173 168,92	2,71
PAYS-BAS				
KONINKLIJKE KPN NV	EUR	290 000	933 220,00	1,17
TOTAL PAYS-BAS			933 220,00	1,17
SUISSE				
SWISS RE AG	CHF	4 395	411 381,56	0,51
TOTAL SUISSE			411 381,56	0,51
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			6 012 868,56	7,51
TOTAL Actions et valeurs assimilées			6 012 868,56	7,51
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
DELIVERY HERO SE 0.875% 15-07-25	EUR	1 500 000	1 291 523,16	1,62
DELIVERY HERO SE 3.25% 21-02-30	EUR	800 000	736 257,69	0,92
DEUTSCHE LUFTHANSA AG 2.0% 17-11-25 CV	EUR	1 900 000	2 182 037,35	2,72
DEUTSCHE POST AG 0.05% 30-06-25	EUR	1 900 000	1 824 285,68	2,28
HELLOFRESH SE 0.75% 13-05-25	EUR	900 000	820 281,04	1,02
LEG IMMOBILIEN AG 0.875% 01-09-25	EUR	2 000 000	1 778 735,21	2,22
MTU AERO ENGINES GMBH 0.05% 18-03-27	EUR	4 400 000	4 002 137,80	5,00
RAG STIFTUNG ZCP 17-06-26 CV	EUR	2 500 000	2 287 732,65	2,86
TAG IMMOBILIEN AG 0.625% 27-08-26	EUR	1 100 000	852 604,71	1,06
ZALANDO SE 0.05% 06-08-25 CV	EUR	3 300 000	2 888 998,99	3,61
TOTAL ALLEMAGNE			18 664 594,28	23,31
BELGIQUE				
GROUPE BRUXELLES LAMBERT 2.125% 29-11-25	EUR	1 200 000	1 216 287,59	1,52

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - CONVERTIBLE CONSERVATIVE SRI (SICAV)

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
UMICORE ZCP 23-06-25 CV	EUR	900 000	800 104,35	1,00
TOTAL BELGIQUE			2 016 391,94	2,52
ESPAGNE				
AMADEUS CM 1.5% 09-04-25 CV	EUR	2 000 000	2 533 312,88	3,16
CELLNEX TELECOM 0.75% 20-11-31 CV	EUR	4 000 000	3 183 660,10	3,98
CELLNEX TELECOM 1.5% 16-01-26 CV	EUR	700 000	924 437,77	1,16
IBERDROLA FINANZAS SAU 0.8% 07-12-27 CV	EUR	1 000 000	996 283,09	1,24
INTL CONSOLIDATED AIRLINES GROU 1.125% 18-05-28	EUR	700 000	589 367,67	0,74
TOTAL ESPAGNE			8 227 061,51	10,28
ETATS-UNIS				
CORNWALL JERSEY 0.75% 16-04-26	GBP	1 100 000	855 484,22	1,07
TOTAL ETATS-UNIS			855 484,22	1,07
FRANCE				
ACCOR 0.7% 07-12-27 CV	EUR	48 692	2 241 498,53	2,80
ATOS SE ZCP 06-11-24 CV	EUR	3 400 000	3 020 331,55	3,77
BNP PAR ZCP 13-05-25 CV	EUR	1 100 000	1 224 696,47	1,52
CIE GEN DES ETS MICHELIN ZCP 10-11-23	USD	600 000	548 670,07	0,68
EDENRED ZCP 14-06-28 CV	EUR	21 400	1 445 711,84	1,81
ELIS EX HOLDELIS 2.25% 22-09-29	EUR	800 000	957 016,87	1,20
NEXITY 0.25% 02-03-25 CV	EUR	30 061	1 802 005,44	2,25
SCHNEIDER ELECTRIC SE 0.0% 15-06-26	EUR	14 759	2 802 582,11	3,50
SELENA SARL ZCP 25-06-25 CV	EUR	20	1 836 933,22	2,29
SOITEC ZCP 01-10-25 CV	EUR	8 135	1 440 932,85	1,80
UBISOFT ENTERTAINMENT 2.375% 15-11-28	EUR	1 000 000	1 024 231,61	1,28
VEOLIA ENVIRONNEMENT ZCP 01-01-25	EUR	65 521	2 078 735,50	2,60
WENDEL 2.625% 27-03-26 CV	EUR	400 000	392 170,00	0,49
WORLDLINE ZCP 30-07-26 CV	EUR	16 775	1 493 617,60	1,87
TOTAL FRANCE			22 309 133,66	27,86
ILES VIERGES BRITANNIQUES				
VK COMPANY 1.625% 01-10-25	USD	600 000	280 630,89	0,35
TOTAL ILES VIERGES BRITANNIQUES			280 630,89	0,35
IRLANDE				
GLANBIA CO OPERATIVE SOCIETY 1.875% 27-01-27	EUR	700 000	684 449,75	0,86
TOTAL IRLANDE			684 449,75	0,86
ITALIE				
NEXI 1.75% 24-04-27 CV	EUR	1 900 000	1 644 318,49	2,05
NEXI ZCP 24-02-28 CV	EUR	1 100 000	826 129,92	1,03
PIRELLI C ZCP 22-12-25 CV	EUR	2 900 000	2 789 644,10	3,49
PRYSMIAN 0.0000010% 02-02-26	EUR	2 300 000	2 347 511,54	2,93
TOTAL ITALIE			7 607 604,05	9,50
LUXEMBOURG				
GLOBAL FASHION GROUP 1.25% 15-03-28	EUR	1 100 000	869 816,94	1,09
LAGFIN SCA 2.0% 02-07-25 CV	EUR	500 000	632 379,58	0,79

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - CONVERTIBLE CONSERVATIVE SRI (SICAV)

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
OLIVER CAPITAL SARL ZCP 29-12-23	EUR	1 000 000	1 039 495,90	1,29
TOTAL LUXEMBOURG			2 541 692,42	3,17
PAYS-BAS				
BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES NV 1.875% 06-04-29	EUR	800 000	937 458,71	1,17
JUST EAT TAKEAWAYCOM NV ZCP 09-08-25	EUR	1 500 000	1 291 441,95	1,61
QIAGEN NV 0.5% 13-09-23	USD	800 000	815 394,02	1,02
QIAGEN NV 1.0% 13-11-24 CV	USD	800 000	818 332,94	1,02
TOTAL PAYS-BAS			3 862 627,62	4,82
ROYAUME-UNI				
OCADO GROUP 0.875% 09-12-25 CV	GBP	400 000	355 380,61	0,44
TOTAL ROYAUME-UNI			355 380,61	0,44
SUISSE				
SIKA AG 0.15% 05-06-25 CV	CHF	320 000	435 968,97	0,55
STMICROELECTRONICS NV ZCP 04-08-25	USD	2 000 000	2 115 827,67	2,64
STMICROELECTRONICS NV ZCP 04-08-27	USD	800 000	851 648,11	1,06
TOTAL SUISSE			3 403 444,75	4,25
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			70 808 495,70	88,43
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			70 808 495,70	88,43
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
BFT AUREUS ISR PART Z C	EUR	18,202	1 839 648,04	2,30
TOTAL FRANCE			1 839 648,04	2,30
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			1 839 648,04	2,30
TOTAL Organismes de placement collectif			1 839 648,04	2,30
Instruments financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
EURO STOXX 50 0623	EUR	-180	-200 430,00	-0,25
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			-200 430,00	-0,25
TOTAL Engagements à terme fermes			-200 430,00	-0,25
Engagements à terme conditionnels				
Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé				
DJES BANKS 12/2023 CALL 107.5	EUR	175	34 125,00	0,04
DJES BANKS 12/2023 PUT 70	EUR	175	9 187,50	0,01
DJES BANKS 12/2023 PUT 85	EUR	-175	-25 812,50	-0,03
TOTAL Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé			17 500,00	0,02
TOTAL Engagements à terme conditionnels			17 500,00	0,02
TOTAL Instruments financier à terme			-182 930,00	-0,23

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - CONVERTIBLE CONSERVATIVE SRI (SICAV)

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	EUR	200 430	200 430,00	0,25
TOTAL Appel de marge			200 430,00	0,25
Créances			12 201 197,26	15,23
Dettes			-11 376 409,38	-14,20
Comptes financiers			570 476,64	0,71
Actif net			80 073 776,82	100,00

Action ARI - CONVERTIBLE CONSERVATIVE SRI P-C	EUR	103 145,793	570,91
Action ARI - CONVERTIBLE CONSERVATIVE SRI I-C	EUR	20 476,193	924,75
Action ARI - CONVERTIBLE CONSERVATIVE SRI PM-C	EUR	25 001,000	90,02

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - CONVERTIBLE CONSERVATIVE SRI (SICAV)

Annexe(s)

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :
AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING -
CONVERTIBLE CONSERVATIVE SRI

Identifiant d'entité juridique :
969500FM87TCZ5NEAW18

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



X

Non



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: _____



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: _____



Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **79,76%** d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Au cours de la période, le produit a promu des caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant un score ESG supérieur au score ESG de l'univers d'investissement représenté par **30% ICE BOFA 3-5 YEAR EURO CORPORATE INDEX + 70% REFINITIV CONVERTIBLE EUROZONE FOCUS HEDGED (EUR)**. Pour déterminer la note ESG du produit et de l'univers d'investissement, la performance ESG est évaluée en continu en comparant la performance moyenne d'un titre par rapport au secteur de l'émetteur du titre, au regard de chacune des trois caractéristiques ESG que sont l'environnement, le social et la gouvernance. L'univers d'investissement est un univers de

marché large qui n'évalue ni n'inclut des composants en fonction de caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas destiné à être cohérent avec les caractéristiques promues par le fonds. Aucun indice de référence ESG n'a été désigné.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

● ***Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?***

Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche " Best-in-class ". Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à apprécier la dynamique dans laquelle évoluent les entreprises.

L'indicateur de durabilité utilisé est la note ESG moyenne du produit qui doit être supérieure à la note ESG de son univers d'investissement.

A la fin de la période :

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille est : **1,23 (B-)**.
- La note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence est : **0,70 (C)**.

La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes, allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à un score de G.

Pour les émetteurs corporate, la performance ESG est évaluée globalement et en fonction de critères pertinents par comparaison avec la performance moyenne de leur secteur d'activité, à travers la combinaison des trois dimensions ESG :

- la dimension environnementale : elle examine la capacité des émetteurs à maîtriser leur impact direct et indirect sur l'environnement, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leur émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité ;
- la dimension sociale : elle mesure la façon dont un émetteur opère sur deux concepts distincts : la stratégie de l'émetteur pour développer son capital humain et le respect des droits de l'homme en général ;
- la dimension de gouvernance : elle évalue la capacité de l'émetteur à assurer les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères, soit génériques (communs à toutes les entreprises quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation de l'émetteur. Les ratings ESG d'Amundi sont susceptibles d'être exprimés globalement sur les trois dimensions E, S et G ou individuellement sur tout facteur environnemental ou social.

▪

● ***...et par rapport aux périodes précédentes?***

Les indicateurs de durabilité ci-dessus n'ont pas été comparés à ceux des périodes précédentes car le règlement n'était pas encore en vigueur.

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?***

Les objectifs des investissements durables consistaient à investir dans des sociétés qui répondent à deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. ne pas générer de produits et services qui nuisent à l'environnement et à la société.

La définition d'entreprise " la plus performante " s'appuie sur une méthodologie ESG Amundi propriétaire qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme " la plus performante ", une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois premiers (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur sur au moins un facteur environnemental ou social important. Des facteurs environnementaux et sociaux importants sont identifiés au niveau du secteur. L'identification de ces facteurs est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme matériels ont une contribution de plus de 10% au score ESG global. Pour le secteur de l'énergie par exemple, les facteurs matériels sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de l'homme.

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités (par exemple, le tabac, les armes, les jeux d'argent, le charbon, l'aviation, la production de viande, la fabrication d'engrais et de pesticides, la production de plastique à usage unique) non compatibles avec ces critères.

La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement. Concernant les OPC externes, les critères de détermination des investissements durables que ces OPC sous-jacents peuvent détenir et leurs objectifs dépendent de l'approche propre à chaque société de gestion.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important, Amundi a utilisé deux filtres :

- Le premier filtre « DNSH » (« Do Not Significantly Harm » ou principe de « ne pas causer de préjudice important ») repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Table 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 quand des données fiables sont disponibles (par exemple, l'intensité en GES ou gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité carbone de l'entreprise bénéficiaire n'appartient pas au dernier décile du secteur). Amundi prend déjà en compte des indicateurs spécifiques des Principales Incidences Négatives dans sa politique d'exclusions dans le cadre de la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi (par exemple, l'exposition à des armes controversées). Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial de l'ONU, le charbon et le tabac.
- Au-delà des facteurs de durabilité spécifiques couverts par le premier filtre, Amundi a défini un second filtre, qui ne prend pas en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives ci-dessus, afin de vérifier qu'une entreprise ne présente pas une mauvaise performance d'un point de vue environnemental ou social par rapport aux autres entreprises de son secteur, ce qui correspond à un score environnemental ou social supérieur ou égal à E selon la notation ESG d'Amundi.

Concernant les OPC externes, la prise en compte du principe de « ne pas causer de préjudice important » et l'impact des investissements durables dépendent des méthodologies propres à chaque société de gestion des OPC sous-jacents.

– ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?***

Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives ont été pris en compte dans le premier filtre DNSH (Do Not Significant Harm) :

Celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :

- avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
- avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et
- être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme
- être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

– ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?***

Oui. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ont été intégrés dans la méthodologie de notation ESG d'Amundi. L'outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles auprès des fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé "Implication communautaire et droits de l'Homme" qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'Homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous effectuons un suivi des controverses sur une base trimestrielle au minimum, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'Homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant une méthodologie de notation exclusive et propriétaire) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont mis à jour trimestriellement pour suivre la tendance et les efforts de remédiation.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives prévus à l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288, ont été pris en compte par la mise en œuvre de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et meilleur score ESG moyen pondéré supérieur à l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité de l'atténuation.
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'Homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.
- Vote : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).
- Suivi des controverses : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.

Pour des informations supplémentaires sur la manière dont les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives sont utilisés, veuillez consulter la Déclaration du Règlement SFDR disponible sur www.amundi.fr.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion

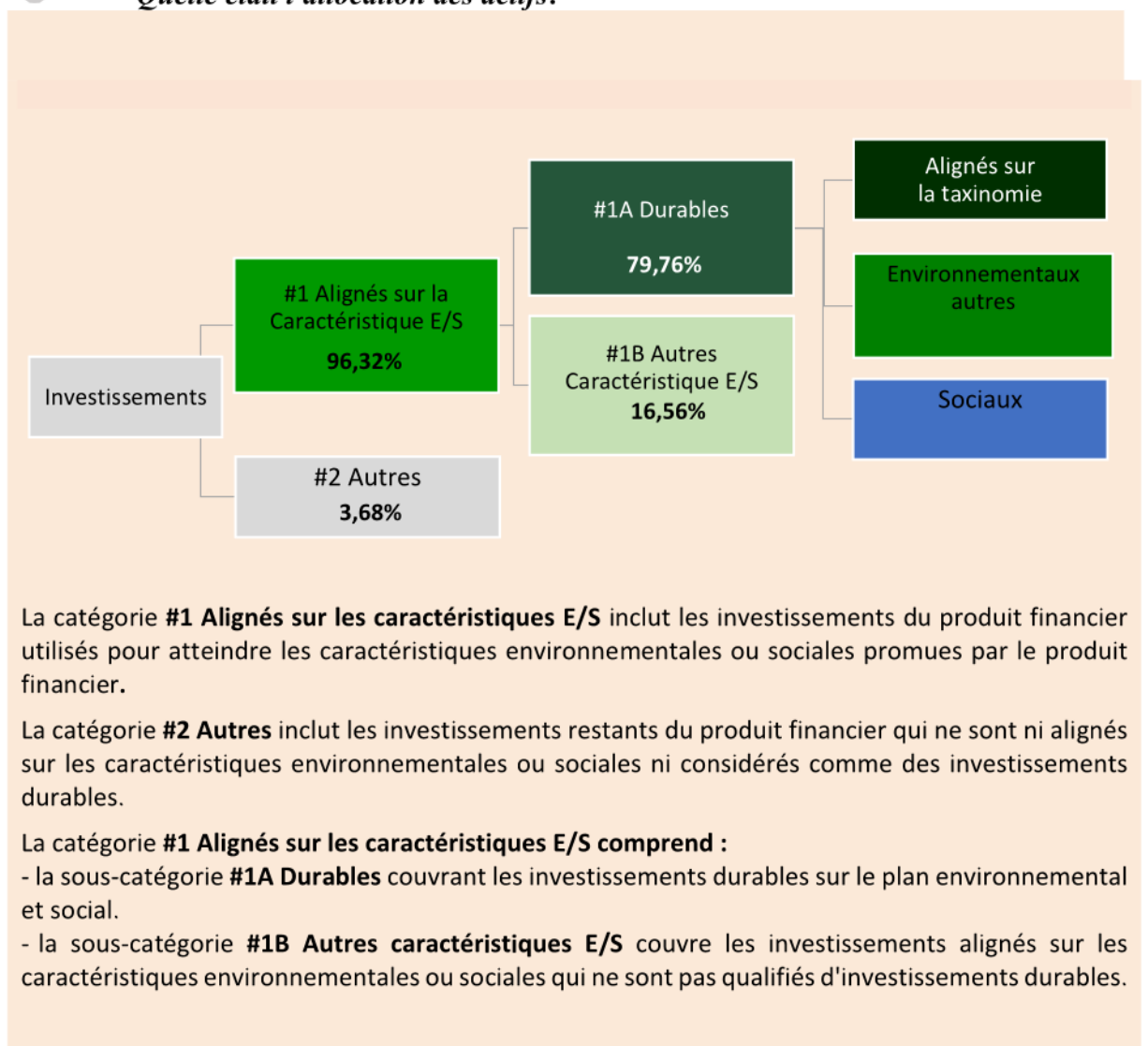
d'investissements
du produit
financier au cours
de la période de
référence, à
savoir: **du**
01/06/2022 au
31/05/2023



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Quelle était l'allocation des actifs?

L'allocation des
actifs décrit la part
des investissements
dans des actifs
spécifiques.



Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Des données fiables concernant la Taxinomie (y compris les activités liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire) n'étaient pas disponibles au cours de la période.

- **Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE¹?**

Oui:

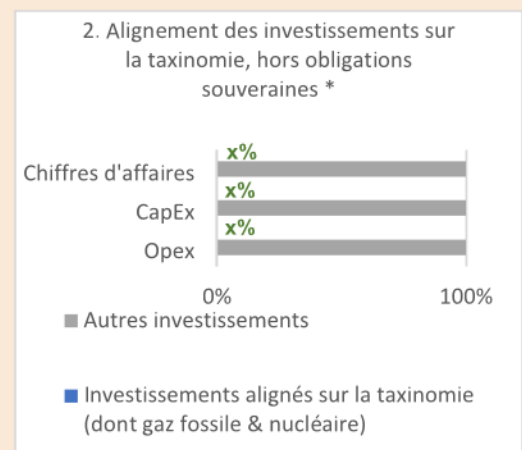
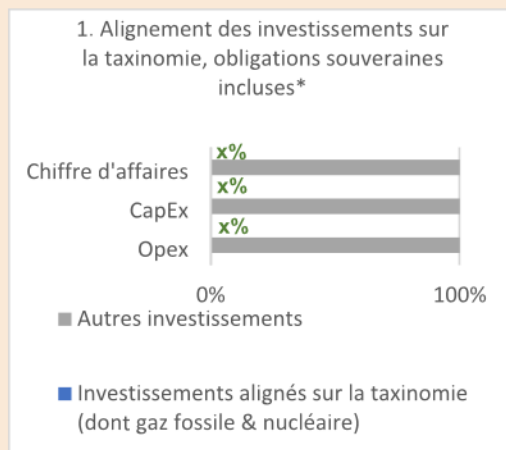
Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



Données non-encore disponibles.

* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

- **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Aucune donnée fiable concernant les activités dites " transitoires et habilitantes " n'était disponible au cours de la période.

- **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Aucune donnée fiable concernant la taxinomie européenne n'était disponible au cours des périodes de référence précédentes.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la taxinomie de l'UE?

Le produit ne s'engage pas sur une part minimale d'investissements durables avec un objectif environnemental.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

Le produit ne s'engage pas sur une part minimale d'investissements durables sur le plan social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les liquidités et ou autres instruments détenus afin de gérer la liquidité et les risques du portefeuille ont été inclus dans la catégorie « #2 Autres ». Les instruments non couverts par une analyse ESG peuvent également inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales n'étaient pas disponibles. Par ailleurs, des garanties environnementales ou sociales minimales n'ont pas été définies.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Des indicateurs de durabilité sont mis à disposition dans le système de gestion de portefeuille, permettant aux gérants d'évaluer instantanément l'impact de leurs décisions d'investissement sur le portefeuille.

Ces indicateurs sont intégrés dans le cadre du contrôle d'Amundi, les responsabilités étant réparties entre le premier niveau de contrôle effectué par les équipes d'investissement elles-mêmes et le second niveau de contrôle effectué par les équipes de risque, qui surveillent en permanence la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit.

En outre, la politique d'investissement responsable d'Amundi définit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, y compris celles de ce portefeuille. Le rapport annuel d'engagement, disponible sur <https://legroupe.Amundi.com/documentation-esg>, fournit des informations détaillées sur cet engagement et ses résultats.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BONDS (SICAV)

Compartment

AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BONDS

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BONDS (SICAV)

Caractéristiques de l'OPC

Classification

Obligations et autres titres de créance internationaux.

Objectif de gestion

L'objectif du compartiment est d'offrir une performance liée à l'évolution du marché des obligations vertes dites "green bonds" en privilégiant les projets ayant un impact positif sur l'environnement.

L'impact environnemental est apprécié en fonction des estimations des émissions de gaz à effet de serre évitées avec comme indicateur les tonnes d'émissions d'équivalent CO₂ (tCO₂e) évitées.

Stratégie d'investissement

Stratégies utilisées :

Le compartiment a un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 du Règlement « Disclosure ». Des informations sur les caractéristiques environnementales et sociales sont disponibles en annexe de ce prospectus.

Les principales incidences négatives des décisions d'investissement (au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure ») sont les effets négatifs, importants ou susceptibles d'être importants, sur les facteurs de durabilité qui sont causés, aggravés par ou directement liés aux décisions d'investissement. L'Annexe 1 du règlement délégué au Règlement Disclosure dresse la liste des indicateurs des principales incidences négatives.

Les principales incidences négatives obligatoires de l'Annexe 1 du règlement délégué sont prises en compte dans la stratégie d'investissement du compartiment via une combinaison d'exclusions (normatives et sectorielles), d'intégration de la notation ESG dans le process d'investissement, d'engagement et de vote. Des informations plus détaillées sur les principales incidences négatives sont incluses dans la déclaration réglementaire ESG de la société de gestion disponible sur son site internet : www.amundi.com.

Profil de risque

Risque de perte en capital

L'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et peut donc ne pas lui être restitué.

Risque de taux

Le risque de taux correspond au risque lié à une remontée des taux des marchés obligataires, qui provoque une baisse des cours des obligations et par conséquent une baisse de valeur liquidative du compartiment.

Risque de crédit

Il s'agit du risque de baisse ou de défaut des titres émis par un émetteur privé et/ou public. En fonction du sens des opérations du compartiment, la baisse (en cas d'achat) ou la hausse (en cas de vente) de la valeur des titres sur lesquels est exposé le compartiment peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du compartiment.

Risque lié à l'utilisation de titres spéculatifs (haut rendement)

Ce compartiment doit être considéré comme en partie spéculatif et s'adressant plus particulièrement à des investisseurs conscients des risques inhérents aux investissements dans des titres dont la notation est basse ou inexistante. Ainsi, l'utilisation de titres « haut rendement / High Yield » pourra entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative plus important.

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BONDS (SICAV)

Risque lié aux investissements sur les titres émis par les pays émergents

Le compartiment pourra investir dans des produits obligataires. Les obligations de ces pays offrent une liquidité plus restreinte que celles des pays développés; en conséquence, la détention éventuelle de ces titres peut augmenter le niveau de risque du portefeuille. Les mouvements de baisse de marché pouvant être plus marqués et plus rapides que dans les pays développés, la valeur liquidative pourra baisser plus fortement et plus rapidement.

Risque spécifique ABS (Asset Backed Securities) et MBS (Mortgage Backed Securities)

Pour ces instruments, le risque de crédit repose principalement sur la qualité des actifs sous-jacents, qui peuvent être de nature diverses (créances bancaires, titres de créance...). Ces instruments résultent de montage complexes pouvant comporter des risques juridiques et des risques spécifiques tenant aux caractéristiques des actifs sous-jacents. La réalisation de ces risques peut entraîner la baisse de la valeur liquidative du compartiment.

Risque lié à l'utilisation d'obligations subordonnées privées :

Il s'agit du risque lié aux caractéristiques de paiement du titre en cas de défaut de l'émetteur: le compartiment qui s'expose à un titre subordonné ne sera pas prioritaire et le remboursement du capital ainsi que le paiement des coupons seront "subordonnés" à ceux des autres créanciers détenteurs d'obligations de rang supérieur; ainsi, le remboursement de son titre peut être partiel ou nul. L'utilisation d'obligations subordonnées peut entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative plus importante que celui lié aux autres obligations de l'émetteur.

Risque lié à la surexposition

Le compartiment peut avoir recours à des instruments financiers à terme (dérivés) afin de générer une surexposition et ainsi porter l'exposition du compartiment au-delà de l'actif net. En fonction du sens des opérations du compartiment, l'effet de la baisse (en cas d'achat d'exposition) ou de la hausse du sous-jacent du dérivé (en cas de vente d'exposition) peut être amplifié et ainsi accroître la baisse de la valeur liquidative du compartiment.

Risque de liquidité

Dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.

Risque de contrepartie

Le compartiment a recours à des dérivés négociés de gré à gré. Ces opérations, conclues avec une contrepartie, exposent le compartiment à un risque de défaillance et/ou de non-exécution du contrat d'échange de la part de celle-ci, qui pourront avoir un impact significatif sur la valeur liquidative du compartiment. Ce risque pourrait ne pas être, le cas échéant, compensé par les garanties financières reçues.

Risque de change (accessoire)

Il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro.

Risque lié aux arbitrages (accessoire)

L'arbitrage est une technique consistant à profiter d'écarts de cours constatés (ou anticipés) entre marchés et/ou secteurs et/ou titres et/ou devises et/ou instruments. En cas d'évolution défavorable de ces arbitrages (hausse des opérations vendeuses et/ou baisse des opérations acheteuses), la valeur liquidative du compartiment pourra baisser.

Risque en matière de durabilité

Il s'agit du risque lié à un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Pour toutes informations complémentaires, se référer au prospectus en vigueur.

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BONDS (SICAV)

Compte rendu d'activité

Juin 2022

Jay Powell, Président de la Réserve fédérale, a résumé l'incertitude qui prévaut sur les marchés financiers par la phrase suivante : « nous appréhendons mieux combien nous comprenons peu l'inflation ». Il a d'ailleurs annoncé le 15 juin une augmentation des taux directeurs de 75 bps ce qui correspond à la plus forte hausse depuis 1994. Il devrait poursuivre à ce rythme lors du prochain FOMC de juillet. La BCE commence aussi à mentionner le ralentissement de la croissance sans pour autant remettre en cause ses intentions de normalisation. Elle a prévu 25 bp de hausse en juillet suivis de, très probablement, 50bp en septembre. Cette annonce le 6 juin combinée à l'arrêt du programme d'achat d'actifs pèse sur les actifs risqués. Pour contrer les effets néfastes de cette normalisation sur la transmission équilibrée de sa politique monétaire, la BCE a annoncé clairement que les réinvestissements de ses programmes pourraient être dévolus à contrer toute fragmentation et travaille même sur des outils supplémentaires lui permettant de maîtriser l'élargissement des primes de risque (spreads) des pays périphériques, en particulier de l'Italie. Les chiffres d'inflation restent extrêmement élevés mais en ligne (zone euro) ou un peu en deçà (US) des estimations permettant aux acteurs des marchés de se focaliser sur le potentiel de baisse de l'activité. Dans ce contexte d'extrême incertitude, les taux ont commencé par monter très rapidement, atteignant 1,90% pour le 10 ans Allemand avant de refluer tout aussi vite et terminer à 1,34% pour le 10 ans Allemand (+15,6 bps sur le mois), à 1,93% pour le 10 ans Français (+22,5 bps), à 3,29% pour le 10 ans Italie (+10 bps) et à 2,96% pour le taux 10 ans Américain (+5,7 bps). Les spreads ont souffert de l'assombrissement des perspectives d'activité. Sur le crédit euro, la prime progresse de 52bp soit une sous performance de 2,45% contre les dettes d'Etat. Le contexte incertain, a poussé les entreprises à faire appel au marché pour renforcer leurs liquidités en prévision d'un éventuel ralentissement prononcé. Les primes de nouvelles émissions ont atteint en moyenne 20 points de base, soit leur niveau le plus élevé depuis mai 2020. La liquidité du marché s'est tarie, les écarts entre les offres et les demandes s'étant considérablement élargis. Même le secteur des Agences et supra souffre d'un élargissement de 9 bp sur le mois soit -0,65% contre dette d'Etat. Dans ce contexte, les rendements totaux du marché Euro IG pour le mois de juin se sont établis à -3,49%, confirmant une série ininterrompue de pertes depuis décembre de l'année dernière. La performance excédentaire par rapport aux bons du Trésor de durée équivalente s'est établie à -2,47%. Les rendements souverains ont contribué à la baisse, car ils n'ont pas montré de direction claire tout au long du mois, mais l'ont terminé généralement en hausse. Les spreads de crédit se sont élargis de 56 points de base pour atteindre 218 points de base, leur niveau le plus élevé depuis avril 2020. Les obligations à bêta élevé et les obligations moins bien notées ont sous-performé le reste du marché, les hybrides d'entreprise, le haut rendement européen et les AT1 bancaires affichant respectivement -7,31%, -6,85% et -5,91%. Au niveau sectoriel, il n'y a pas eu de grand gagnant, à l'exception des banques seniors, qui ont affiché une performance légèrement supérieure relativement au reste du marché, à -2,88%. Sur la courbe, les spreads se sont élargis dans un mouvement parallèle. Dans cet environnement, l'écartement des spreads sur les indices de crédit Itrax est massif. On se rapproche des plus larges de la période COVID. L'indice Main repasse allègrement les 100bps et termine le mois à 120bps. On repasse sur les niveaux les plus larges de 2013 et l'Europe sous performe les US. L'indice Itrax Crossover quant à lui se rapproche des 600bps avec un écartement de plus de 145bps pour passer de 440bps à 585bps à la fin du mois de Juin. Dans cet environnement, nous avons diminué le Beta du portefeuille autour de 1.20. Nous avons continué à réduire les secteurs les moins performants tels que l'immobilier, les Tier 2 ou des SNP bancaire et l'Automobile. Le marché du Credit Euro reste volatil et les déclarations des membres de la BCE sur une éventuelle remontée des taux dès juillet ou bien l'arrivée rapide d'une récession restent confuses. Nous avons tout de même participé à certaines émissions primaires lorsque les noms, les maturités et les spreads nous semblaient intéressants. Orsted 6yr, A2A 4yr, Unicaja 3yr, Allied Irish Bank 4yr ou ALD 5yr. ou encore L'union Européenne 2048 et BPI 5yr. Le marché des obligations Green a continué de croître avec 36 milliards d'Euros de nouvelles émissions en juin, atteignant un volume YTD de 190Milliards d'euros, bien qu'en légère baisse par rapport aux émissions de mai. Les secteurs les plus actifs étaient les agences (33%), les institutions financières (19%) et les souverains (13%). Les anticipations de normalisation des taux dépassant le milieu de la cible de la BCE, nous avons réduit la sous exposition au risque de taux. Elle n'est plus désormais que de -27bps venant de -0.44. Le contexte pourrait encore s'assombrir si la Russie réduit l'approvisionnement en gaz, entraînant de pénuries et des ruptures d'activité l'hiver prochain en Europe. Certes, les Pays européens s'organisent en relançant par exemple des centrales à charbon et en diversifiant autant que possible leur approvisionnement mais la probabilité d'un scénario de stagflation voire de récession dans un contexte de prix toujours élevés augmente. Le marché pourrait alors revoir à la baisse l'objectif de

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BONDS (SICAV)

taux terminal, permettant une stabilisation du marché obligataire voire une baisse des rendements. A titre d'illustration, Orsted a émis au cours du mois de juin, 2 émissions Green pour un montant global de 1.3 milliard d'euros (2.25% 06/2028 et 2.875% 06/2033). 2 tranches émises pour financer son ambition de développement des énergies renouvelables et de croissance verte et atteindre environ 50GW de capacité installée d'ici 2030.

Juillet 2022

En juillet, les Banques Centrales ont poursuivi la normalisation de leurs politiques monétaires, dans un environnement caractérisé par le ralentissement de l'activité économique. De ce fait, les opérateurs de marchés se sont attachés à déceler les signaux précurseurs d'un infléchissement de leurs actions. Le 21 juillet, la BCE a surpris le marché, en augmentant de 50bps pour sa première hausse de taux, mettant ainsi un terme à la politique de taux négatifs. En outre, elle a précisé que les prochaines décisions de politique monétaire se feront sur la base des résultats économiques, abandonnant par la même occasion la forward guidance. Une approche également adoptée par la Réserve Fédérale, le 27 juillet, accompagnée d'une hausse de 75bps de son taux directeur. Pour autant, face au fléchissement des indicateurs avancés d'activité (enquêtes nationales, PMI, confiance des consommateurs), les marchés ont revu significativement le potentiel de hausse des taux à venir. Pour la zone Euro, il pourrait rester 50bps - peut-être 75bps - alors que les livraisons de gaz russe au compte-goutte font craindre une pénurie d'énergie pour la prochaine saison automne-hiver et que la consommation des ménages pourrait être contrainte par l'envolée des factures énergétiques. Pour les Etats-Unis, a priori moins directement touchés, le déclencheur a été la contraction du PIB de -0,9% en taux annualisé pour le second trimestre, consécutive à -1,6% au Q1. L'inflation reste néanmoins élevée et surprend à la hausse par rapport aux prévisions des économistes (+8,9% a/a pour l'inflation totale et +4% a/a pour l'inflation sous-jacente en zone euro). Les anticipations d'inflation se ressaisissent donc même si l'arbitrage entre effet récessionniste et dynamique actuelle reste difficile à faire. Cela occasionne beaucoup de volatilité journalière sur les anticipations d'inflation qui après avoir passé l'essentiel du mois autour de 2,8% à 5 ans en zone euro comme aux Etats-Unis bondissent à respectivement 2,98% et 3,04% sur les dernières séances. La volatilité des taux reste très forte, chaque nouvelle information étant jugée à l'aune de la grille « inflation / croissance » entraînant des mouvements de 10 à 25bps par jour. Au final, la baisse des taux entamée fin juin se poursuit puis accélère suite aux réunions des Banques Centrales en fin de mois. Les taux allemands baissent de 50bps environ pour les maturités s'étageant entre 5 et 30 ans et de 37bps pour le 2 ans. Le mouvement est un peu moins marqué aux Etats-Unis avec -36bps pour les maturités 5 et 10 ans, -17bps pour le 30 ans et 7bps seulement pour le 2 ans à 2,88% quand le taux directeur s'établit à 2,30%. En Italie, des élections anticipées vont avoir lieu le 25 septembre car sans la légitimité du soutien de la majorité des partis politiques, Mario Draghi n'a eu d'autre solution que de démissionner. En conséquence, S&P a déjà révisé ses perspectives de positives à stables et le spread italien s'est élargi significativement (+27bps sur le 10 ans à 218bps sans toutefois dépasser le seuil de 240bps contre Allemagne). Cet écartement est limité à l'Italie, les autres dettes se comportant bien contre Allemagne, probablement soutenue par l'annonce du TPI (Transmission Protection Instrument), nouvel outil « anti-fragmentation » de la BCE. La baisse des rendements a permis à la performance du portefeuille de progresser significativement sur le mois. Malgré une sous exposition au risque de taux, de l'ordre de 30 bps, la performance mensuelle est supérieure par rapport à celle de l'indice de référence. La position à l'aplatissement a également contribué positivement. Au début du mois, la BCE a annoncé qu'elle allait intégrer les considérations relatives au changement climatique dans sa politique monétaire. Les mesures visent à décarboniser progressivement son bilan en augmentant ses placements en obligations d'entreprises alignées sur les objectifs de l'Accord de Paris. Cela signifie qu'elle favorisera les entreprises ayant une meilleure performance climatique (émissions de GES plus faibles, objectifs de réduction du carbone plus ambitieux et plus de transparence sur les informations liées au climat) par rapport aux entreprises ayant une moins bonne performance climatique. À ce stade, sans plus de détails sur les mesures, il est trop tôt pour estimer l'impact potentiel sur le marché des obligations vertes. Le marché des obligations vertes a été moins actif au cours du mois de juillet avec 19 milliards de nouvelles émissions vertes sur le mois, bien que ce chiffre soit en ligne avec le rythme du marché primaire dans son ensemble. Il y a eu quelques nouvelles émissions vertes avant la toute fin du mois, les agences et l'industrie restant des secteurs actifs. A noter la première émission verte de General Motors, divisée en deux tranches (10/2029 et 10/2032) pour un montant total de 2,25 milliards de dollars. L'obligation verte GM vise à financer la transition de l'entreprise vers des véhicules à émission zéro, y compris des investissements pour la conception, le développement et/ou la fabrication de technologies et de solutions. Les principales positions du portefeuille sont maintenues : La sous exposition au risque de taux à -30bp car le marché s'est calé sur un scénario de hausses limitées des taux courts privilégiant l'aspect ralentissement de la croissance alors que l'inflation va rester trop élevée pour la

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BONDS (SICAV)

BCE. Le risque est désormais que le marché soit trop complaisant à court terme. Cette sous exposition pourrait être augmentée dans le prochain mois. L'allocation en obligations d'agences et entités supranationales qui permet d'améliorer significativement le portage du portefeuille sur des émetteurs d'excellente qualité à défaut d'entrevoir un resserrement du swap spread. L'approche prudente sur le crédit (bêta crédit proche de 1) car l'écartement des spreads devrait reprendre si le scénario de récession devenait une réalité. Toutefois, la BCE s'est laissée la flexibilité d'ouvrir le TPI aux obligations privées même si elles ne sont pas le cœur de cible. Nous avons participé à quelques émissions primaires green: l'émission green inaugurale de General Motors 7yr, la SSE 7yr, la LB Baden-Wuerttemberg 6yr. L'incertitude sur le niveau réel d'activité et son évolution ainsi que sur la fonction de réaction de la BCE devrait entretenir la volatilité du marché obligataire dans un marché d'été à la liquidité réduite.

Août 2022

Le répit connu par les marchés en juillet a été de courte durée. Après une première quinzaine d'août particulièrement calme, les marchés ont été secoués par la publication de données économiques, la flambée des prix du gaz en Europe et, surtout, le ton résolument « hawkish » du président de la Fed, Jay Powell, lors du symposium économique de Jackson Hole. Le premier catalyseur de cette correction a été le PMI manufacturier de la zone euro, qui a surpris à la baisse en plongeant à son plus bas niveau des 26 derniers mois, à 49,6. Les économistes craignent que cela ne soit le signe d'une possible contraction de l'économie au troisième trimestre. Deuxièmement, les prix de l'énergie en Europe ont atteint des niveaux record en raison de la perspective d'une réduction de l'offre russe, alimentant ainsi les craintes d'une aggravation des difficultés économiques à venir. Troisièmement, Jay Powell a réitéré l'engagement de la Fed à lutter contre l'inflation, tout en reconnaissant que la hausse des taux et la réduction du bilan de la Banque centrale entraîneront une certaine "douleur". Les marchés ont fortement réagi au discours du président de la Fed, prenant acte du sérieux de l'engagement de la Fed à ramener l'inflation à 2%. Du côté de l'offre, après un mois de juillet ayant vu très peu de nouvelles émissions, le marché primaire a repris des couleurs dans la seconde moitié du mois d'août, bien que dans des volumes deux fois moins importants que ceux d'août 2021. Dans ce contexte, le marché Euro IG a affiché une performance totale de -4,2% en août (-0,61% de performance excédentaire par rapport aux bons du Trésor de durée équivalente), sous l'effet combiné de l'élargissement des spreads de crédit et de la hausse des taux souverains (le rendement du Bund 5 ans a augmenté de 86bps pour atteindre 1,38%). Les spreads de crédit ont effacé la moitié de leur resserrement de juillet pour terminer le mois avec 15 points de base de plus, à 202 points de base. La situation était bien meilleure pour le segment des actifs à haut beta, le High Yield surpassant largement l'Investment Grade. Les spreads de crédit HY ont terminé le mois 32 points de base plus resserrés et les CCC ont même affiché une performance totale positive, en raison de leur moindre sensibilité aux taux souverains. Sur le plan sectoriel, les secteurs des transports et des métaux et mines ont surperformé les autres secteurs. Dans le secteur financier, l'assurance a pris la tête. Sur la courbe, les obligations à plus longue échéance ont sous-performé. Nous avons pu observer deux périodes pendant ce mois d'août, une première jusqu'au 15 août où les spreads se resserrent puis une 2ème moitié du mois où tout repart dans le sens inverse avec une forte volatilité. Les taux quant à eux se sont écartés violemment pour revenir sur des niveaux au-dessus de 1,50% pour le 10ans. L'indice Main passe de 101bp à 91bp pour repartir à 120bp en fin de mois. L'indice Crossover quant à lui fait le même type de mouvement de 520bps pour se resserrer à 460bps pour repartir à 580bps en fin de mois. En août, nous avons réduits notre bêta autour de 1. Les inquiétudes sur l'évolution du prix du gaz, son influence sur la croissance mondiale et une possible récession dans les prochains mois nous ont amené à rester prudent sur les marchés du crédit. De plus la Chine souffre encore de séries de confinements, de la crise de l'immobilier et d'une rhétorique politique de plus en plus hawkish. Le primaire qui s'assèche normalement en août et en période de volatilité ne s'est pas tari. Les banques sont dans la nécessité d'émettre et la remontée des taux inquiète les entreprises. Ces dernières ont un besoin croissant de liquidité afin de faire face à la hausse des coûts de l'énergie cet hiver. En ce qui concerne les flux sur la classe d'actif Investment Grade, on a observé une stabilité sur les mois de juillet et août avec des sorties stables de 9,5Mds€ depuis le début de l'année. Nous avons navigué entre les pressions inflationnistes et les attentes de pic d'inflation. Les banques centrales expriment désormais des inquiétudes quant à la persistance de l'inflation et aux risques d'agir trop tard. Pour l'avenir, nous maintenons notre position prudente en matière de crédit, compte tenu du risque croissant de récession, de l'inflation élevée et du resserrement des politiques monétaires. Des incertitudes demeurent qui devraient influencer la volatilité des spreads de crédit : des résultats d'entreprises plus décevants qu'estimés, une éventuelle coupure totale de gaz russe et une inflation persistante. Le marché des obligations vertes a été étonnamment dynamique au mois d'août, période où les marchés ont normalement tendance à être calmes,

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BONDS (SICAV)

avec 22 milliards d'euros de nouvelles émissions, contre 9,7 milliards d'euros émis en août 2021. Cette tendance haussière a été menée principalement par les entreprises financières (45%) et les entreprises non-financières (31%). Dans le segment des entreprises non-financières, il convient de noter la participation continue des constructeurs automobiles : Ford Motors est arrivé sur le marché avec sa deuxième obligation verte de 1,75 milliards de dollars. De même, de nouveaux souverains rejoignent le marché des obligations vertes : L'Autorité Monétaire de Singapour a émis sa première obligation verte souveraine de 2 milliards d'euros pour financer ses projets environnementaux, notamment l'expansion de son réseau ferroviaire électrique. Quant au premium green, selon notre tracker « greenium », il reste stable entre -2bps et -7bps, avec des niveaux plus élevés dans les entreprises non-financières de la zone euro affichant un « greenium » autour de -8bps, soutenu par des déséquilibres entre l'offre et le fort appétit des investisseurs.

Septembre 2022

Face à l'inflation persistante et l'inquiétude qu'elle génère, la BCE et la FED ont remonté leurs taux directeurs de 75bp et elles prévoient de continuer ces hausses pour les réunions à venir. La lutte contre l'inflation - dont la hausse semble se modérer avec la baisse des indicateurs avancés - est toutefois loin d'être terminée. Le marché du crédit a terminé le mois et le trimestre dans le rouge, en raison de l'accumulation d'événements négatifs : le ton ferme des banques centrales, l'annexion des territoires ukrainiens par la Russie, les élections italiennes, et le mini-budget au Royaume-Uni qui a enflammé les marchés de taux et de devises. Les spreads de crédit ont continué de s'élargir et se sont établis à 221 points de base, un nouveau record cette année et ne sont plus qu'à 20 points de base du sommet atteint pendant la crise du COVID. Le marché Euro IG affiche ainsi un rendement total de -3,47% en septembre soit 88bp de sous-performance par rapport aux bons du Trésor de durée équivalente. Les taux se sont écartés tout au long du mois de septembre en partant de 1,50% pour aller jusqu'à 2,35% le 28/09 et finir le mois à 2,10% pour le 10 ans allemand. L'indice Crossover passe de 600bps à 500bps le 13/09, avant de repartir à 700bps le 28/09 et finir à 635bps en fin de mois. Les actifs à bêta élevé ont particulièrement souffert, les spreads des obligations hybrides d'entreprise, des obligations bancaires AT1 et des obligations européennes HY s'étant élargis de 90,60 et 10pb respectivement. Les nouvelles émissions sont victimes de la montée de l'aversion au risque. Avec plus de la moitié de l'année écoulée, les émissions IG et HY finiront certainement à un niveau inférieur à celui de l'année dernière, à l'exception des émissions financières seniors qui ont été plus fortes qu'il y a un an. Le primaire s'est asséché au fur et à mesure des événements de volatilité. Le primaire sorti en septembre a offert de belles NIP dont nous avons profité. Nous avons investi sur Alliander 2027, DNB 2027, Amprion 2027 ou encore Citi 2028. Pour financer ces achats et ne pas augmenter le Bêta du portefeuille nous avons vendu de nombreuses émissions et notamment certaines dernières émissions primaires qui avaient bien performé, comme SHBASS 2029 ou bien RBI 2025. Le nombre de nouvelles émissions vertes en septembre a atteint un nouveau record avec le chiffre le plus élevé de l'année (51 milliards d'euros). Cette croissance robuste du marché primaire due à une participation diversifiée de différents secteurs. Les sociétés bancaires ont fait preuve d'une offre plus importante que d'habitude (principalement le segment des senior preferred) et ont fait des émissions d'une valeur supérieure à 1 milliard (Citigroup, Caixabank, Intesa Sanpaolo). Dans le secteur des services publics, Engie a fait son retour sur le marché vert après un an, Orsted a émis trois et les entreprises allemandes sont restées au premier plan. En septembre, nous avons maintenus notre Bêta autour de 1. Une possible récession dans les prochains mois en Europe se rapproche et la crainte d'une dégradation des fondamentaux des entreprises s'amplifie. Comme évoqué précédemment, les éléments de volatilité des marchés ont été nombreux en septembre et il nous a donc semblé plus prudent de ne pas remettre du risque dans le portefeuille. L'impact de la remontée des taux par les Banques Centrales ont un effet négatif sur les taux et les spreads de crédit. La vitesse et la force de cette remontée des taux des deux côtés de l'Atlantique influent sur notre positionnement en terme de sensibilité au taux. Nous sommes ainsi restés neutre par rapport à notre benchmark pendant le mois de septembre. Sur la courbe, nous restons à l'écart des obligations à plus longue échéance, plus sensibles à la volatilité des taux souverains. Du fait de la remontée forte et rapide des taux directeurs pour lutter contre l'inflation, le thème du mois de septembre et sûrement du mois d'octobre est devenu une question : « Quelle sera l'ampleur de la récession à venir ? »

Octobre 2022

Malgré un mois riche en événements, les marchés du crédit ont retrouvé une certaine stabilité en octobre. La première quinzaine a été marquée par une correction déclenchée par l'annonce d'une inflation américaine plus élevée que prévu pour le mois de septembre, ce qui a poussé les spreads de crédit à leur niveau le plus élevé de l'année (234 bps). Malgré l'agitation politique au Royaume-Uni - démission de la Première ministre

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BONDS (SICAV)

après seulement quelques semaines au pouvoir - et la prise de conscience que l'inflation n'est pas encore maîtrisée - augmentation de l'inflation de la zone euro à 9,9% - le sentiment des investisseurs s'est amélioré au cours de la seconde quinzaine grâce à l'espoir d'un éventuel « dovish pivot » de la Fed et de la BCE. Aux États-Unis, bien qu'une hausse de 75 bps soit attendue de la part de la Fed lors de sa réunion du 2 novembre, les responsables devraient débattre de l'ampleur des hausses futures. De l'autre côté de l'Atlantique, Christine Lagarde a souligné que l'impact potentiel d'une récession sur l'inflation sera un élément clé des décisions futures. La hausse de 75 bps lors du meeting de la BCE le 27/10 a porté le taux de la facilité de dépôt à 1,50%, comme attendu. Dans ce contexte, le marché euro IG a affiché une performance totale de +0,10% en octobre (soit +0,39% de rendement excédentaire par rapport aux bons du trésor de duration équivalente). Les spreads de crédit ont été résilients (de 225 bps à 221 bps) tandis que les rendements souverains ont à nouveau été volatiles au cours du mois pour finalement terminer proches de leur niveau du 1er octobre. Le rendement du Bund à 5 ans a évolué dans une large fourchette d'un demi-point de pourcentage, illustrant le tiraillement du sentiment des investisseurs entre le risque croissant de récession et l'inflation persistante. Le HY a connu des mouvements de spreads plus importants que l'IG et a terminé le mois avec un resserrement de 36 bps, à 596 bps. Les secteurs les plus performants du mois ont été l'énergie et l'automobile. Au contraire, le secteur de l'immobilier a enregistré la plus mauvaise performance. Après une performance désastreuse au troisième trimestre, octobre s'est avéré être un mois bien plus solide pour les actifs financiers. L'un des principaux moteurs de la reprise a été la spéculation selon laquelle les banques centrales pourraient commencer à s'éloigner de leur campagne de hausse rapide des taux. Parallèlement, les prix du gaz ont connu de nouvelles baisses substantielles par rapport à leurs sommets de l'été et le Royaume-Uni est rentré dans une phase de stabilisation après l'arrivée d'un nouveau gouvernement. Deux périodes distinctes ont pu être observées. Les spreads se sont d'abord écartés pour atteindre un pic à 234bps contre Gov mi-octobre puis ils se sont resserrés pour terminer le mois à 220bps. Une des principales explications vient de l'action du Trésor Allemand, annonçant l'émission de 54Mds de papier via les 18 points de maturités de la courbe, ce qui atténuera la rareté du papier Allemand. Le swap spread a donc été le moteur de ce resserrement. Concernant les taux, après la montée du 10 ans allemand jusqu'à 2,50%, ils ont baissé pour revenir autour de 2% en fin de mois. En octobre nous avons gardé notre Bêta autour de 1. Malgré une probable récession dans les prochains mois en Europe et des fondamentaux des entreprises qui vont se dégrader, les émetteurs viennent emprunter sur le marché primaire en offrant des NIP attractives. Ainsi, dans le marché primaire du mois d'octobre, nous avons investi sur TenneT 2028 et 2042, EDP 2027, BBVA 2029 et Caixa Geral de Depositos 2028. Le marché des obligations vertes a progressé de 25 milliards d'euros en octobre, soit deux fois moins que le mois précédent, mais en ligne avec la tendance générale du marché. Les émissions vertes ont été principalement le fait des Agences, des Utilities et des Souverains. Dans le secteur des Utilities, TenneT a émis quatre obligations vertes d'un montant total de 3 milliards d'euros pour financer des projets de transport d'électricité verte aux Pays-Bas et en Allemagne, renforçant ainsi son statut de plus grand émetteur de dette verte d'entreprise en euros et conformément à son objectif d'atteindre la neutralité climatique d'ici 2025. EDF et EDP ont également émis des obligations vertes pour un montant de 1 milliard d'euros chacune. La Suisse a émis sa première obligation verte souveraine (1 milliard d'euros) pour financer des projets de transports propres, tels que des bus à émission zéro et des infrastructures de transport public, ainsi que d'autres projets verts. L'Autriche a exploité le marché avec son premier bon du Trésor vert d'un milliard d'euros, visant à financer 20% de ses projets verts globaux avec des instruments à court terme. Dans ce contexte de volatilité sur les taux, nous avons maintenu une duration neutre et nous continuons de favoriser les obligations de maturité courte. Sur le crédit, nous conservons notre position prudente car nous pensons que les spreads de crédit et les taux souverains vont rester volatils d'ici la fin de l'année. Nous suivons de près les élections mi-mandat aux États-Unis mi-novembre et nous devrions voir arriver nombre d'émissions primaires suite à la fin de la « Black period ». Un véritable revirement de politique des banques centrales n'est pas encore envisageable, étant donné la persistance de l'inflation et la forte volonté de la combattre. Du côté de la croissance, la baisse des bénéfices, la diminution de la demande des consommateurs et la hausse des coûts de financement devraient ajouter au malaise des investisseurs. Cela dit, le contexte économique incertain et les valorisations obligataires attractives rendent le crédit de haute qualité plus attrayant pour les investisseurs, qui devraient revenir sur cette classe d'actif.

Novembre 2022

Les premiers signes d'un ralentissement de l'inflation, d'un assouplissement du rythme des hausses de taux par les banques centrales et d'un adoucissement de la politique zéro Covid en Chine ont réconforté les marchés et enfin permis d'afficher des performances positives en novembre. Après les États-Unis, l'inflation

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BONDS (SICAV)

en Europe a également commencé à ralentir, à 10% en novembre contre 10,6% le mois dernier, montrant un premier signe de ralentissement depuis juin 2021. La principale raison de cette décroissance est une chute des prix de l'énergie, avec une inflation de 41,5% en octobre à 34,9% en novembre dans la zone euro. Même si ces prix pourraient repartir à la hausse en raison de leur saisonnalité, les marchés sont optimistes sur une décroissance plus structurelle au cours de l'année 2023. Les banques centrales ont ainsi adouci leur discours tout en conservant leur volonté ferme de lutter contre l'inflation. La FED pourrait réduire l'ampleur de son resserrement monétaire de 75 à 50 bps lors de sa réunion de décembre, en confirmant cependant qu'elle continuerait ses hausses jusqu'à atteindre son objectif d'inflation. De l'autre côté de l'Atlantique, Christine Lagarde conserve un ton légèrement plus hawkish. Cependant, après une hausse de ses taux directeurs de 200 bps depuis juillet, la prochaine hausse attendue en décembre devrait également être moins importante, de 75 à 50 bps. Enfin, les nouvelles concernant un éventuel assouplissement de la politique zéro Covid en Chine ont également contribué à un mouvement de prise de risque sur les marchés, se traduisant par une baisse des rendements obligataires et par un resserrement des spreads de crédit tout au long du mois. Dans ce contexte, le marché Euro IG a affiché une performance totale de +2,81% en novembre (+222 bps de rendement excédentaire par rapport aux bons du trésor de durée équivalente), les spreads se resserrant ainsi de 40 bps. Le rendement du Bund à 5 ans a baissé sous la barre des 2% illustrant le regain de confiance des investisseurs. Le HY a connu des mouvements de spreads plus importants que l'IG, et a terminé le mois avec un resserrement de 73 bps, à 523 bps. En Europe, le haut rendement et les hybrides corporates ont également mieux performé, affichant respectivement 3,72% et 3,48%. Les secteurs les plus performants du mois ont été l'immobilier et la chimie. Le secteur de l'automobile est le plus mauvais secteur avec un rendement total de +1,78% (+136 bps de rendement excédentaire par rapport aux bons du trésor de durée équivalente). En novembre, le Bêta du portefeuille a progressivement diminué pour atteindre la neutralité. Nous avons voulu profiter des dernières émissions primaires et des « New Issue Premium » de ces dernières semaines ainsi que de leurs liquidités. Et ce, même si une récession est possible dans les prochains mois en Europe et que les fondamentaux des entreprises vont se dégrader. La volatilité sur les taux et la baisse des taux 10 ans européens nous ont amené à réduire la sensibilité du fonds par rapport à son indice de référence. Nous sommes passés de -0,04 à -0,33 en fin de mois. Après des chiffres d'inflation aux Etats-Unis plus faibles qu'attendus en début de mois, les taux sont revenus sur les niveaux de cet été et les spreads de crédit se sont fortement resserrés. Même si la zone pivot des taux d'intérêts s'éloigne un peu, le rythme de hausse des taux semble s'amoinrir. Le thème du mois de décembre et probablement du début d'année sera donc de savoir quand se produira ce fameux pivot dans un contexte d'inflations moins fortes et d'une récession plus faible que prévu aux Etats-Unis. Le marché des obligations vertes a rebondi en novembre, avec des émissions totales de 43 Milliards d'euros, contre 25 Milliards en octobre. L'offre d'obligations vertes en novembre est supérieure de 21% à celle de l'année dernière. La croissance a été stimulée par les fortes émissions des institutions financières, des entreprises non financières et des supranationales. Le secteur financier a été le plus actif, avec les grosses émissions d'ABN Amro, Unicredit SpA, Caixabank et Skandinaviska Enskilda. La plupart des obligations sont destinées à des projets liés à l'efficacité énergétique, aux infrastructures durables et aux énergies renouvelables. Dans le segment des entreprises non financières, Volkswagen a émis 2,5 Milliards d'euros en trois tranches différentes après avoir publié son nouveau cadre de financement vert. Enfin, le secteur des services publics a été marqué par les émissions vertes d'Iberdrola et de Suez SACA. Ainsi, dans le marché primaire du mois de novembre nous avons acheté SEB 2026, Caixa 2029, Sabadell 2028 et ABN Amro 2030. Le marché des corporates hybrides s'est également rouvert malgré la nouvelle négative des deux obligations Aroundtown et Grand City qui ne seront pas callées et qui pourrait pour Aroundtown être marquée par un décalage de paiement de coupon. Nous avons participé à Orsted 5,25% Perp NC6 et à EDF 7,5% Perp NC6 qui permet de rappeler une hybride en \$ et d'en émettre une nouvelle en €. Afin de financer ces achats, nous avons vendu des émissions secondaires qui avaient bien performé.

Décembre 2022

Décembre a marqué la fin du rallye débuté en octobre. Initialement alimenté par la baisse de l'inflation aux États-Unis et la confirmation du président de la Fed que des hausses plus modestes de taux d'intérêts étaient probables, ce rallye a pris fin lorsque les marchés ont réalisé que les banques centrales resteraient fermement engagées dans la lutte contre l'inflation. La Fed, pour sa part, a réaffirmé que sa tâche était loin d'être terminée. La BCE, de son côté, a également ralenti les hausses de taux, mais a souligné qu'un resserrement significatif restait à venir, avec un « Quantitative Tightening » (QT) dès mars 2023. Enfin, la décision de la Banque du Japon de relever de 0,25% à 0,50% le plafond des rendements des obligations d'État japonaises à 10 ans, après des années de stimulus monétaire, a provoqué de nouvelles turbulences sur les marchés. Les actions

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BONDS (SICAV)

ont chuté, perdant -5,77% aux États-Unis et -4,27% en Europe. Les taux souverains se sont envolés sur l'ensemble de la courbe, en particulier dans la zone euro : le rendement de l'OAT française 10 ans a dépassé 3% pour la première fois depuis plus de 10 ans, tandis que le rendement du Bund 5 ans et 10 ans a augmenté de +0,64%. 2022 est la pire performance depuis 2008 sur le Credit IG. Dans ce contexte, le marché Euro IG a affiché un rendement total de -1,77% en décembre (+72 bps de rendement excédentaire par rapport aux bons du Trésor de duration équivalente). Le crédit IG s'est avéré plus résistant que les autres segments du crédit, avec un resserrement des spreads de 14 bps, à 167 bps. Le rendement total négatif est dû à la composante duration, le rendement du Bund à 5 ans ayant bondi de plus d'un demi-point de pourcentage à 2,58%, en réponse au positionnement « hawkish » réaffirmé par les principales banques centrales. Le HY européen, moins sensible aux mouvements des taux, a terminé le mois en baisse de 0,67% malgré la légère décompression HY/IG. Au sein du complexe de crédit, les obligations subordonnées se sont nettement démarquées, les AT1 affichant un rendement total de +1,13%. Les secteurs les plus performants du mois ont été ceux de la finance, les banques affichant un resserrement des spreads de -20 bps. Dans cet environnement, le mois de décembre a vu les indices de crédit s'écarter légèrement avec un pic d'écartement post décisions des banques centrales américaine, européenne et même japonaise. L'indice Itraxx Main s'écarte, passant de 89 bps à 91 bps, avec un pic à 100 bps. L'indice Itraxx Crossover s'écarte quant à lui de 445 bps à 480 bps avec un pic à 520 bps le 20 décembre. Du côté du crédit, l'activité primaire a ralenti en fin d'année, portant le montant global de décembre à 6,2 Mds€ et le montant annuel à 512 Mds€. Ce chiffre est inférieur de 20% à celui de 2021, mais reste très élevé compte tenu de la hausse de l'aversion pour le risque. En décembre, le Bêta du portefeuille est resté stable autour de la neutralité. Le marché primaire s'est complètement fermé après le 10 décembre. Nous avons pu profiter d'une des dernières émissions primaires vertes de l'année avec Orsted 2028 avant de procéder à des ajustements dans un marché peu liquide. Enfin, sur le mois de décembre, dans un marché volatil après les décisions des banques Centrales, nous avons encore pu observer de nombreux flux positifs sur l'IG. L'attrait pour le niveau des taux et des spreads de crédit relance l'intérêt de la classe d'actif IG même dans cet environnement volatil. Nous terminons tout de même l'année avec plus de 10 Mds de rachats sur la classe d'actif. Le marché des obligations vertes a été calme au cours du dernier mois de l'année, à l'instar de l'ensemble du marché primaire, qui a fermé assez tôt en décembre. Peu d'émetteurs ont émis des obligations vertes au cours du mois, comme Orsted AS, Credit Mutuel Arkea et PacificCorp. Le montant des émissions d'obligations vertes en 2022 a de nouveau été impressionnant, bien qu'il ait été inférieur à celui de l'année précédente (365 milliards d'euros en 2022 contre 435 milliards d'euros en 2021), en raison de la volatilité du marché et de la fermeture du marché primaire. Les principaux secteurs émetteurs ont été les institutions financières, les agences et les entreprises (industrielles et de services publics). La dynamique est restée bonne avec de nombreux émetteurs verts inauguraux, principalement des entreprises non financières. L'offre d'obligations vertes en 2023 devrait rebondir aux niveaux de 2021 grâce à une forte demande et à un large pipeline de projets verts à financer conformément aux plans de décarbonisation. La volatilité et la hausse des taux européens nous ont amené à remettre de la sous-sensibilité en duration dans le portefeuille. Nous sommes passés de -0,33 à -0,47 en fin d'année. La tendance du mois de janvier se fera sur les différentes interprétations des chiffres d'inflation aux US et en Europe. Un ralentissement, avéré ou insuffisant pour les objectifs d'inflation, influencera le niveau des taux et les spreads de crédit.

Janvier 2023

Le premier mois de 2023 s'est terminé sur une note stable. Bien que l'inflation reste élevée, certains signes indiquent qu'elle atteint un pic aux États-Unis et en partie en Europe. L'inflation dans la zone euro a ralenti plus que les attentes du marché (8,5% contre 8,9%) en janvier pour atteindre son niveau le plus bas depuis 8 mois, sous l'effet de la baisse des prix de l'énergie, tandis que l'inflation de base, qui exclut les prix de l'énergie et de l'alimentation, a atteint un niveau record de 5,2%. En ce qui concerne la croissance, la zone euro a évité la récession au dernier trimestre de l'année en enregistrant une hausse de 0,1%. Le ralentissement de l'activité économique n'est pas aussi profond qu'on le craignait, grâce notamment aux politiques fiscales et à la météo clémente, qui ont contribué à réduire la consommation de gaz naturel. L'économie américaine montre des signes de décélération, la politique monétaire restrictive commençant à peser sur l'activité et entraînant progressivement la croissance en dessous de son potentiel. L'économie américaine a progressé de 2,9% en glissement trimestriel au dernier trimestre de l'année, contre 3,2% au troisième trimestre. Dans ce contexte, le 10 ans américain a terminé le mois à 3,5% (en baisse de 37bps sur le mois), tandis que le Bund a terminé le mois à près de 2,28%, soit une baisse de 29bps par rapport à décembre. Le spread italien par rapport à l'Allemagne a terminé le mois à 185bps, en baisse de 26bps. Les spreads espagnols et portugais à 10 ans se

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BONDS (SICAV)

sont resserrés de 8bps et 9bps, respectivement. Les marchés du crédit ont connu leur meilleur début d'année depuis 2012, soutenus par la perspective d'un ton moins agressif de la part des banques centrales, la baisse des prix du gaz en Europe et la réouverture de l'économie chinoise déclenchée par la fin de la stratégie du zéro-covid. Les spreads de crédit se sont resserrés en ligne droite, alimentés par le sentiment positif du marché et la volonté des investisseurs de profiter de niveaux de rendement qui restent élevés par rapport aux normes historiques. Le fort soutien technique des flux d'investisseurs a plus que compensé un marché primaire très fort : avec plus de 100 milliards d'euros de nouvelles émissions, janvier 2023 est le deuxième meilleur mois jamais enregistré en termes de volumes de nouvelles émissions. Dans ce contexte, le marché Euro IG a affiché un rendement total de 2,22% en janvier (+98 points de base de rendement excédentaire par rapport aux bons du Trésor de durée équivalente). Au sein de l'univers crédit, les actifs à haut bêta ont surperformé les crédits plus sûrs, le spread du high yield, des obligations bancaires AT1 et des subordonnées assurantielles s'étant resserré de 52 points de base, 38 points de base et 24 points de base, respectivement. Sur le plan sectoriel, l'immobilier et les matériaux de construction ont été les plus performants, les produits pharmaceutiques et l'alimentation étant à la traîne du reste du marché. Au cours du mois, nous avons profité du primaire abondant pour accroître l'exposition crédit du portefeuille en veillant à la qualité ESG et crédit des émetteurs et avec une préférence pour le secteur financier qui bénéficie de la hausse des taux. Le fonds a participé à des obligations vertes inaugurales comme Elia Transmission Belgium et PSA Banque France, et à des obligations vertes d'émetteurs récurrents comme Republic of Ireland, Hong Kong, Banco BPM, E.ON SE, Société du Grand Paris, etc. En effet, le marché des obligations vertes a connu un très bon début d'année avec 39 milliards d'euros de nouvelles émissions vertes, soit 25% de plus qu'en janvier 2022. Cette tendance impressionnante a été portée par les institutions financières et les entreprises de services publics qui sont arrivées sur le marché dans différentes structures (dette subordonnée et senior non garantie). La performance du fonds dans l'absolu a été positive. Toutefois, par rapport à l'indice Bloomberg Green Bond (indice de référence), le fonds a sous-performé en raison de sa sous exposition au risque de taux dans un contexte où les bons du Trésor américain 10 ans et les Bunds ont baissé au cours du mois. En termes d'impact environnemental, le fonds a évité 246 tCO₂ par million d'euros investis. Le chiffre de l'impact a diminué par rapport au mois précédent en raison de nouveaux achats importants sur le marché primaire, dont le chiffre de l'impact n'est pas obtenu avant au moins un an après l'émission et donc considéré comme sans impact.

Février 2023

Février a été rythmé par les annonces des banques centrales. En début de mois, la FED a décidé de relever ses taux d'intérêt de 25 points de base. Même si ce rythme de hausse va en ralentissant, la FED met en garde avec possiblement de futures hausses de taux plus élevées si l'inflation persiste. La BCE de son côté a remonté ses taux de 50 pb, plaçant le taux de dépôt à 2.5% ; elle envisage de les augmenter à nouveau de 50 pb en mars. L'objectif sous-jacent est d'atteindre un niveau d'inflation de 2% qui selon les estimations ne devrait pas arriver avant 2024. La BCE a également annoncé que le programme d'achats d'actifs diminuera de 15 milliards d'euros par mois entre début mars et fin juin 2023 et elle prévoit d'orienter progressivement ses achats au sein de son portefeuille de corporates vers des émetteurs ayant les meilleures performances sur l'impact climatique. Bien que sa détention soit relativement faible, cette annonce de la BCE est symbolique car c'est la première fois qu'elle prend explicitement en considération le changement climatique dans le cadre de ces achats d'actifs. Février a aussi été marqué par la publication des chiffres d'inflation. Aux États-Unis, l'inflation sur janvier a reculé par rapport à décembre et ressort à +6.4% (+6.5% en décembre) mais ressort supérieure aux prévisions des économistes (+6.2%). L'inflation ne semble donc pas ralentir comme prévu, laissant présager une réaction plus ferme de la part de la banque centrale américaine. En Zone Euro, le taux d'inflation a quant à lui reculé, pour la troisième fois consécutive, avec 8,5% en janvier contre 9,2% en décembre. Dans ce contexte, les taux ont augmenté de manière générale. Le taux 10 ans américain a terminé le mois à 3.97% (+13pbs par rapport à fin janvier) tandis que le 10 ans français ressort à 3,12% (+15pbs) et le Bund allemand à 2.67% (+17pbs). La remontée du niveau de taux terminal a pénalisé la partie la plus courte et la pente de la courbe s'est encore inversée de 12pb supplémentaires, 5pb entre le 2 et le 5 ans et 7 entre le 5 et 10 ans. Les marchés du crédit ont souffert en Février en raison de la volatilité des taux, mais la solidité des fondamentaux et l'amélioration des perspectives de croissance ont supporté les niveaux de rendement. Le marché Euro IG a affiché un rendement total de -1,44% en février. Si la hausse des taux a chahuté le marché, les spreads de crédits sont restés stables, aux alentours de 150, ce qui a permis de conserver un rendement excédentaire de +36 points de base par rapport aux bons du Trésor de durée équivalente. Au sein de l'univers crédit, les actifs à haut bêta ont majoritairement surperformé les crédits plus sûrs. Sur le plan sectoriel, l'immobilier et l'énergie ont été les plus performants, les produits pharmaceutiques et

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BONDS (SICAV)

l'alimentation étant à la traîne du reste du marché. Le marché des obligations vertes est resté très dynamique avec 37 milliards d'euros de nouvelles émissions vertes, soit 30% de plus qu'en février 2022. Cette tendance impressionnante a été portée par les agences, les institutions financières et les supranationales. Au cours du mois, nous avons profité de l'abondance du marché primaire en participant à des obligations vertes émises par VF Corp, NN Bank, European Investment Bank et East Japan Railway. Les principaux projets verts éligibles sont liés à l'économie circulaire, aux bâtiments écologiques et aux transports propres. Le fonds a légèrement augmenté son bêta de 0,98 à 1,05 et a maintenu sa sensibilité en dessous de l'indice de référence d'environ 45 points de base. Au cours du mois, nous avons continué à renforcer le segment à 2 ans par rapport au segment à 5/7 ans. La performance relative du fonds a été positive compte tenu de sa sous-exposition au risque de taux et de sa surexposition au Supranational. En termes d'impact environnemental, le fonds a évité 250 tCO₂ par million d'euros investis. Le chiffre de l'impact a légèrement augmenté par rapport au mois précédent grâce aux nouvelles données d'impact publiées par certains émetteurs bancaires.

Mars 2023

Le mois de mars a bousculé les marchés financiers et notamment le secteur bancaire. Aux États-Unis dès le début du mois, Silicon Valley Bank (SVB), 16^e banque américaine, a fait faillite alors qu'elle était devenue une des banques privilégiées par les entreprises de la Tech. Un mouvement de défiance s'est ensuite propagé à l'ensemble du secteur bancaire. En Europe, c'est Crédit Suisse, déjà fragile, qui a matérialisé cette crise de confiance. Les investisseurs ont soudain perdu confiance dans la solidité du secteur bancaire dans son ensemble : Les banques américaines ont perdu près de 400 milliards de dollars de dépôts en mars. La dépréciation des AT1 du Crédit Suisse, qui représentaient 7% du marché total des AT1, et en particulier le traitement différentiel par rapport aux actions et aux obligations Tier 2, ont conduit à une réévaluation de la classe d'actifs AT1 dans son ensemble : le segment a perdu -10,75% en mars. Bien que les régulateurs européens aient réaffirmé que les actions ordinaires sont les premières à absorber les pertes avant les AT1, la prime « réglementaire » attachée aux AT1 est restée élevée, les spreads ne retraçant qu'un tiers de leur élargissement initial. Le mois a aussi été rythmé par les publications des chiffres d'inflation et les annonces des banques centrales. Le 14 mars, l'inflation américaine ressort à +6% sur un an contre +6.4% précédemment et à +0.4% sur un mois (+0.5% le mois dernier). Ce léger ralentissement ne permet pas de confirmer une baisse marquée et prolongée de l'inflation et la FED a décidé d'augmenter ses taux fin mars de +25 points de base (pb), portant les taux directeurs dans une fourchette cible à 4,75%-5,00%. Alors qu'une nouvelle hausse de +50pb était attendue, la crise du secteur bancaire est venue rebattre les cartes et Jerome Powell a dû prendre une décision plus accommodante pour endiguer la crise de confiance qui pourrait déstabiliser d'autres acteurs. En zone Euro, la BCE a décidé de relever ses taux d'intérêt de +50pb plaçant le taux de dépôt à 3%. Les événements récents sur le secteur financier n'ont pas impacté sa décision mais la BCE rassure en montrant qu'elle pourra soutenir le système financier de la zone Euro si cela était nécessaire. D'autres hausses de taux sont attendues durant les prochaines échéances mais de manière plus progressive avec un taux terminal toujours à 3.5%. L'objectif reste le même et en ligne avec ce que la BCE annonce depuis plusieurs mois, atteindre un niveau d'inflation de 2%. Dans ce contexte, le taux à 10 ans américain a terminé le mois de mars à 3.46% (-46pb par rapport au mois dernier) tandis que le 10 ans français ressort à 2,78% (-33pb) et le Bund allemand à 2.29% (-35pb). Le marché Euro IG a affiché une performance de 1,00% en mars (-0,90% par rapport aux bons du Trésor de durée équivalente). Les primes de crédit ont contribué négativement aux rendements totaux de la classe d'actifs, puisqu'elles se sont élargies de 22 points de base pour atteindre 170 points de base. Au sein de l'univers crédit, l'immobilier a sous-performé les autres secteurs, affichant près de -4% par rapport aux bons du Trésor de durée équivalente. Les actifs à bêta élevé ont sous-performé les crédits plus sûrs, les AT1 bancaires en ayant fait les frais de la réévaluation du risque lié à la détention d'obligations bancaires subordonnées. Dans le monde non-financier, les obligations hybrides ont bien résisté, affichant des rendements légèrement négatifs. Sur la courbe, les obligations à court terme ont surperformé les échéances plus longues (7+ans). Le marché green bonds a commencé le mois avec une tendance très dynamique, tirée par des émissions green du secteur financier, comme DNB Bank, Intesa Sanpaolo et Volksbank, et du secteur des entreprises comme Stellantis, Neste Oyj et Brambles. Toutefois, la dynamique s'est ralentie en raison de la volatilité, à l'instar de l'ensemble du marché. À la fin du mois, Volkswagen et Siemens Energy ont émis des tranches d'obligations green et le marché a atteint 27 milliards d'euros de nouvelles émissions en mars. Par ailleurs, le Parlement européen et le Conseil sont parvenus à un accord provisoire sur le standard optionnel, le EU Green Bond Standard (EU GBS). Bien qu'il ne soit pas complètement finalisé, ce compromis provisoire constitue une avancée positive pour le marché des obligations vertes, et ce pour plusieurs raisons. Pour n'en citer qu'une, le développement de modèles spécifiques pour la

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BONDS (SICAV)

publication d'informations permettra une plus grande homogénéité sur le marché. Au cours du mois, malgré la faible dynamique du marché des obligations vertes, nous avons participé à de nouvelles obligations vertes émises par Stellantis NV, Brambles, Ahold Delhaize et StadsHypotek AB. Les principaux projets verts éligibles sont liés au transport propre, aux produits adaptés à l'économie circulaire et aux bâtiments verts. Le fonds a maintenu son bêta autour de 0,92 et a maintenu sa durée en dessous de l'indice de référence d'environ 50bps. Au cours du mois, nous avons profité de la baisse des taux à 2 ans au plus fort des incertitudes bancaires pour tirer parti de la position longue. La performance du fonds en termes relatifs a été positive compte tenu de sa plus faible exposition au segment du crédit par rapport à l'indice de référence ; et la performance positive en termes absolus s'explique également par la baisse des taux au cours du mois. En termes d'impact environnemental, le fonds a évité 223 tCO₂ par million d'euros investi. Le chiffre de l'impact a diminué par rapport au mois précédent en raison de l'ajout d'obligations vertes récemment émises suite à de nouvelles souscriptions dans le fonds.

Avril 2023

Sans rendez-vous avec les banquiers centraux, le marché obligataire s'est concentré sur les chiffres économiques publiés en avril avant d'intégrer de nouvelles craintes autour des banques régionales américaines et l'atteinte du plafond de la dette empêchant le Trésor d'emprunter. Ainsi le début du mois a été marqué par le chiffre de créations d'emplois américaines qui ne fléchissent guère (236 000). Même si l'inflation américaine ralentit à 5% en rythme annuel, l'inflation sous-jacente progresse de 0.4% contre 0.5% le mois précédent soit une variation annuelle passant de 5.5% à 5.6%. En Zone Euro, bien que l'inflation reflue à 6.9% en mars contre 8.5% en février, principalement portée par la baisse du prix de l'énergie (-0.9% sur un an et -2.2% sur le mois), ce ralentissement ne permet pas de confirmer un retour rapide vers la cible de la BCE d'autant que l'inflation sous-jacente reste persistante (+5.7% contre +5.6% sur un an). Concernant l'activité, les prévisionnistes révisent la croissance à la baisse à l'image du FMI (de 3.4% à 2.8% pour l'économie mondiale, de 2.1% à 1.6% pour les US et 0.8% pour la zone Euro). Cependant les données d'enquête sur l'activité à venir restent globalement meilleures que prévu notamment dans le secteur des services. En fin de mois, la faillite de First Republic Bank rachetée par JPMorgan a ramené la crainte d'un sérieux problème dans le secteur des banques régionales américaines. De plus, le plafond de la dette sera bientôt atteint (entre juin et août) et, sans accord, l'activité pourrait en souffrir si un certain nombre de fonctionnaires venaient à ne plus être rémunérés. Le marché est resté néanmoins relativement stable, le taux à 10 ans français termine le mois d'avril à 2,88% (+9 pb par rapport au mois précédent), le Bund allemand à 2.31% (+2pb), les taux italien et espagnol à respectivement 4.18% (+8pb) et 3.36% (+6pb). Enfin, le taux 10 ans américain ressort à 3.42% (-5 pb). En avril, les marchés du crédit ont été principalement influencés par la volatilité des taux souverains, due aux craintes concernant la stabilité du système bancaire et à des indicateurs économiques contrastés. Le marché Euro IG a affiché une performance de 0,70% en avril (+0.50% par rapport aux bons du Trésor de durée équivalente). Les primes de crédit ont légèrement contribué aux rendements totaux de la classe d'actifs, puisqu'elles se sont resserrées de 7 points de base pour atteindre 163 points de base. Dans le monde non-financier, les obligations hybrides ont affiché une performance légèrement positive de +0,24%. Le marché des obligations vertes a été très actif en avril, avec plus de 40 milliards d'euros de nouvelles émissions, maintenant la tendance positive de 2023 et accumulant plus de 150 milliards d'euros de nouvelles obligations vertes depuis le début de l'année. En euros, la part de marché des émissions ESG augmente, représentant plus de 23% du total des émissions. Les souverains ont été les principaux leaders du mois ; la République d'Italie a été le plus grand émetteur avec un BTP Green de 1 milliard d'euros en 2031 finançant de nombreux projets verts éligibles tels que l'énergie renouvelable et le transport propre ; et la République d'Autriche avec une obligation verte de 3 milliards d'euros maturité 2029. Les institutions financières ont également été au centre de cette tendance dynamique avec des émissions significatives de BNP Paribas et Generali SpA. Au cours du mois, nous avons participé à de nouvelles obligations vertes émises par Acciona Energia, Generali SpA, SNCF SA, la République d'Italie. Le fonds a maintenu son bêta autour de 0.94 et a maintenu sa durée en dessous de l'indice de référence d'environ 40bps. En termes d'impact environnemental, le fonds a évité 221 tCO₂ par million d'euros investi. Le chiffre de l'impact est resté stable par rapport au mois précédent. Même si le fonds a inclus de nouvelles obligations vertes sur le marché primaire qui n'ont pas encore fourni de données sur leur impact, le chiffre de l'impact au niveau du portefeuille est resté stable, étant donné que d'autres obligations vertes du portefeuille ont publié leurs rapports d'impact, comme Adif Alta Velocidad.

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BONDS (SICAV)

Mai 2023

Les banquiers centraux ont poursuivi leur resserrement monétaire dans un contexte de décélération insuffisante de l'inflation, notamment aux Etats-Unis (+4,9% en avril après +5% en mars) et au Royaume-Uni (+8,7% après 10,1% mais 8,1% attendu). Ces chiffres reflètent la baisse des prix de l'énergie, dont l'effet est atténué par la persistance d'une inflation élevée dans les services. Le diagnostic est similaire dans la zone euro, malgré un chiffre meilleur que prévu de +6,1% en mai après +7% en avril et +6,9% en mars. La FED, la BOE et la BCE ont relevé leurs taux directeurs de +25bps à respectivement 5,25%, 4,50% et 3,25%. Néanmoins, les opérateurs estiment que la fin du cycle de resserrement approche, alors que la distribution de crédit ralentit et que les indicateurs avancés s'affaiblissent dans le secteur manufacturier. Tout au long du mois de mai, les âpres négociations sur le relèvement du plafond de la dette américaine, qui pourraient entraîner une réduction des dépenses américaines, ont ajouté de l'incertitude. Celle-ci a finalement été levée à la fin du mois, avec un accord temporaire reportant le problème à janvier 2025. Dans ce contexte, et alors que les inquiétudes d'un défaut de paiement de la dette américaine se sont apaisées, le taux à 10 ans américain a terminé le mois de mai à 3,68% (+26pb par rapport au mois précédent). Le taux court américain a également augmenté pour terminer le mois à 4,45% (+45 pb). Dans la zone euro, les taux sont restés stables, le taux français à 10 ans terminant le mois de mai à 2,86% (-2pb), le Bund allemand à 2,29% (-1pb), et les taux italien et espagnol respectivement à 4,18% (-2pb) et 3,35% (stable). En mai, les marchés du crédit sont restés neutres face aux différents événements survenus au cours du mois, du défaut de First Republic et aux premiers signes de relâchement de l'inflation. Les valeurs financières et les obligations à bêta élevé se sont bien comportées. Au cours du mois, nous avons observé de nombreux flux d'achat sur les AT1, principalement sur des options d'achat courtes et des coupons élevés. Les REITs restent au centre de l'attention, avec de nombreuses nouvelles sur SBB, après la publication de notes sur une potentielle rupture de covenant (ICR), démentie par SBB, l'exploration de diverses stratégies (vente potentielle à Brookfield), et enfin début juin la démission du CEO, remplacé par l'ancien CFO d'Akelius. Dans ce contexte, les indices de crédit se sont légèrement resserrés. L'indice Itraxx Main s'est maintenu autour de 82 points de base. L'ittraxx CrossOver, quant à lui, est passé de 440 à 430 points de base. Le marché des green bonds a atteint 38 milliards d'euros de nouvelles green bonds en mai, l'un des meilleurs mois de l'année. Des institutions financières telles que Banco de Sabadell, ABN Amro et Intesa Sanpaolo ont tiré la tendance. Du côté des entreprises, Stora Enso est arrivé sur le marché avec deux tranches green (3Y et 6Y) pour financer la gestion durable des forêts et les processus de production, Johnson Controls Int a émis sa première obligation green en euro, finançant des produits adaptés à l'économie circulaire. Sur le marché américain, Verizon a émis sa cinquième obligation green d'un montant de 1 milliard de dollars, principalement pour financer des projets d'énergie renouvelable. Au cours du mois, nous avons participé aux émissions d'Intesa Sanpaolo Spa, Mercedes Benz, KfW, Stora Enso et Banco de Sabadell. La norme européenne sur les obligations vertes (EUGBS) a récemment été rendue publique par le Conseil de l'Union européenne. Le fonds a légèrement augmenté son bêta à 0,97 et a réduit sa sous-pondération en sensibilité à 25bp par rapport à l'indice de référence, conformément à l'approche de la fin du cycle de resserrement. En termes d'impact environnemental, le fonds a évité 225 tCO2 par million d'euros investi. Le chiffre de l'impact est resté stable par rapport au mois précédent. Même si le fonds a inclus de nouvelles obligations vertes sur le marché primaire qui n'ont pas encore fourni de données sur leur impact, le chiffre de l'impact au niveau du portefeuille est resté stable, étant donné que d'autres obligations vertes du portefeuille ont publié leurs rapports d'impact, comme European Investment Bank.

Sur la période sous revue, la performance de chacune des actions du portefeuille AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BONDS et de son benchmark s'établissent à :

- Action ARI - IMPACT GREEN BONDS DP-C en devise EUR : -7,27%
- Action ARI - IMPACT GREEN BONDS I-C en devise EUR : -7,31%
- Action ARI - IMPACT GREEN BONDS I2-C en devise EUR : -7,05%
- Action ARI - IMPACT GREEN BONDS I CHF-C en devise CHF : -8,40%
- Action ARI - IMPACT GREEN BONDS I GBP-C en devise GBP : -5,99%
- Action ARI - IMPACT GREEN BONDS I USD-C en devise USD : -4,53%
- Action ARI - IMPACT GREEN BONDS M-C en devise EUR : -7,30%
- Action ARI - IMPACT GREEN BONDS O-C en devise EUR : -6,93%
- Action ARI - IMPACT GREEN BONDS OPTIMUM-C en devise EUR : -7,55%
- Action ARI - IMPACT GREEN BONDS OR-D en devise EUR : -6,93%
- Action ARI - IMPACT GREEN BONDS P-C en devise EUR : -7,79%

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BONDS (SICAV)

- Action ARI - IMPACT GREEN BONDS PM-C en devise EUR : -7,46%
- Action ARI - IMPACT GREEN BONDS P USD-C en devise USD : -4,65%
- Action ARI - IMPACT GREEN BONDS R-C en devise EUR : -7,41%
- Action ARI - IMPACT GREEN BONDS R-D en devise EUR : 1,09%
- Action ARI - IMPACT GREEN BONDS R1-C en devise EUR : -7,06%
- Action ARI - IMPACT GREEN BONDS R2-D en devise EUR : -7,20%
- Action ARI - IMPACT GREEN BONDS R3-C en devise EUR : -6,97%
- Action ARI - IMPACT GREEN BONDS R4-D en devise EUR : -6,89%
- Action ARI - IMPACT GREEN BONDS R5-C en devise EUR : 1,66%
- Action ARI - IMPACT GREEN BONDS R6-C en devise EUR : 1,71%
- Action ARI - IMPACT GREEN BONDS R USD-C en devise USD : -4,64%
- Action ARI - IMPACT GREEN BONDS S2-C en devise EUR : -7,32%.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
BUNDSOBLIGATION 1.3% 15-10-27	63 508 204,49	28 115 552,80
BUND DE 0.0 08-31	41 528 737,50	33 638 116,00
ITAL BU 4.0 04-35	26 002 962,38	3 040 065,60
BUNDSOBLIGATION 0.0% 10-10-25	16 997 120,00	11 310 785,00
BUND DE 2.3 02-33	28 229 926,79	
BANQUE EUROPEAN D INVESTISSEMENT 3.75% 14-02-33	19 045 842,88	
ITAL BU 4.0 10-31	18 888 812,60	
UNITED KINGDOM GILT 0.875% 31-07-33	18 864 887,46	
EUROPEAN UNION 2.625% 04-02-48	17 421 739,44	
BUND DE 0.0 08-30	17 011 800,00	

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BONDS (SICAV)

Techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés en EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 488 857 252,88

- o Change à terme : 132 097 285,38
- o Future : 356 759 967,50
- o Options :
- o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
	BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA SA (MADRID) BNP PARIBAS FRANCE BOFA SECURITIES EUROPE S.A. - BOFAFRP3 CACEIS BANK LUXEMBOURG CACIB LONDON J.P.MORGAN AG FRANCFORT MORGAN STANLEY BANK AG (FX BRANCH) MORGAN STANLEY EUROPE SE - FRANKFURT SOCIETE GENERALE PAR STATE STREET BANK MUNICH

(*) Sauf les dérivés listés.

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BONDS (SICAV)

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
. Dépôts à terme	
. Actions	
. Obligations	
. OPCVM	
. Espèces (*)	
Total	
Instruments financiers dérivés	
. Dépôts à terme	
. Actions	
. Obligations	
. OPCVM	
. Espèces	1 156 047,28
Total	1 156 047,28

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	6 085,59
. Autres revenus	
Total des revenus	6 085,59
. Frais opérationnels directs	23 243,18
. Frais opérationnels indirects	
. Autres frais	
Total des frais	23 243,18

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BONDS (SICAV)

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BONDS (SICAV)

Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue

Néant.

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BONDS (SICAV)

Informations spécifiques

Droit de vote

L'exercice des droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Fonds et la décision de l'apport des titres sont définis dans le règlement du Fonds.

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques des comptes annuels :

- Autres Informations.
- Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le groupe.

Calcul du risque global

- Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

- Méthode de calcul du risque global : L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

- Effet de Levier – Fonds pour lesquels la méthode de calcul en risque est appliquée
Niveau de levier indicatif : 39,02%.

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BONDS (SICAV)

Informations réglementaires

Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Notre société de gestion et sa filiale de « Négociation » attachent une grande importance à la sélection des prestataires transactionnels que sont les intermédiaires ("brokers") ou contreparties.

Ses méthodes de sélection sont les suivantes :

- Les intermédiaires ("brokers") sont sélectionnés par zone géographique, puis par métier. Les contreparties sont sélectionnées par métier.
- Les intermédiaires ("brokers") et les contreparties se voient attribuer une note interne trimestrielle. Les directions de notre société intervenant dans le processus de notation sont directement concernées par les prestations fournies par ces prestataires. C'est la filiale de « Négociation » de notre société qui organise et détermine cette notation sur base des notes décernées par chaque responsable d'équipe concernée selon les critères suivants :

Pour les équipes de gérants, d'analystes financiers et de stratégestes :

- Relation commerciale générale, compréhension des besoins, pertinence des contacts,
- Qualité des conseils de marchés et opportunités, suivi des conseils,
- Qualité de la recherche et des publications,
- Univers des valeurs couvertes, visites des sociétés et de leur direction.

Pour les équipes de négociateurs :

- Qualité des personnels, connaissance du marché et information sur les sociétés, confidentialité,
- Proposition de prix,
- Qualité des exécutions,
- Qualité du traitement des opérations, connectivité, technicité et réactivité.

Les directions « Compliance » et « Middle Office » de notre société disposent d'un droit de véto.

Accréditation d'un nouveau prestataire (intermédiaire ou contrepartie) transactionnel

La filiale de « Négociation » se charge d'instruire les dossiers d'habilitation et d'obtenir l'accord des directions « Risques » et « Compliance ». Lorsque le prestataire transactionnel (intermédiaire ou contrepartie) est habilité, il fait l'objet d'une notation lors du trimestre suivant.

Comités de suivi des prestataires (intermédiaires et contreparties) transactionnels

Ces comités de suivi ont lieu chaque trimestre, sous l'égide du responsable de la filiale de « Négociation ».

Les objectifs de ces comités sont les suivants :

- Valider l'activité écoulee et la nouvelle sélection à mettre en œuvre pour le trimestre suivant,
- Décider de l'appartenance des prestataires à un groupe qui se verra confier un certain nombre de transactions,
- Définir les perspectives de l'activité.

Dans ces perspectives, les comités de suivi passent en revue les statistiques et notes attribuées à chaque prestataire et prennent les décisions qui en découlent.

Rapport sur les frais d'intermédiation

Il est tenu à la disposition des porteurs un rapport relatif aux frais d'intermédiation. Ce rapport est consultable à l'adresse internet suivante : www.amundi.com.

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BONDS (SICAV)

Politique de Rémunérations

Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de Amundi Asset Management est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 1er février 2022, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2021 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2022.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2022, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Au cours de l'année 2022, les effectifs d'Amundi Asset Management ont augmenté du fait de l'intégration de collaborateurs issus de la société Lyxor.

Sur l'exercice 2022, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par Amundi Asset Management à l'ensemble de son personnel (1 673 collaborateurs au 31 décembre 2022) s'est élevé à 202 172 869 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 134 493 396 euros, soit 67% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 67 679 473 euros, soit 33% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, du « carried interest » a été versé au cours de l'exercice 2022, et est pris en compte dans le montant total de rémunérations variables versées ci-dessus.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, 19 393 477 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (31 collaborateurs au 31 décembre 2022), 16 540 119 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (50 collaborateurs au 31 décembre 2022).

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BONDS (SICAV)

fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères quantitatifs :

- RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1,3, 5 ans, perspective principalement axée sur 1 an, ajustée sur le long terme (3,5 ans)
- Performance en fonction du risque basée sur RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette / demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Quand cela est pertinent, évaluation ESG des fonds selon différentes agences de notation (Morningstar, CDP...)
- Respect de l'approche ESG « Beat the benchmark », de la politique d'exclusion ESG et de l'index de transition climatique.

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante ESG dans les actions commerciales
- ESG :
 - Respect de la politique ESG et participation à l'offre Net-zero
 - Intégration de l'ESG dans les processus d'investissement
 - Capacité à promouvoir et diffuser la connaissance ESG en interne et en externe
 - Participer à l'élargissement de l'offre et à l'innovation en matière ESG
 - Aptitude à concilier la combinaison entre risque et ESG (le risque et le retour ajusté de l'ESG).

2. Fonctions commerciales

Critères quantitatifs :

- Collecte nette, notamment en matière d'ESG et de produits à impact
- Recettes
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Nombre d'actions commerciales par an, notamment en matière de prospection
- Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net-zero.

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation/ développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques ESG ainsi que les solutions d'Amundi.

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BONDS (SICAV)

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V.
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif.
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Amundi applique des règles d'exclusion ciblées qui constituent le socle de sa responsabilité fiduciaire. Elles sont appliquées dans toutes ses stratégies de gestion active et consistent à exclure les entreprises qui ne sont conformes ni à notre politique ESG, ni aux conventions internationales et aux cadres reconnus sur le plan international, ni aux cadres de régulations nationales. Ces exclusions ciblées sont appliquées sous réserve de conformité aux lois et règlements applicables et sauf dispositions contractuelles contraires pour les produits ou services dédiés.

C'est ainsi qu'Amundi exclut les activités suivantes :

Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo.

Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri.

Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial, sans mesures correctives crédibles.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle d'Amundi. De plus, Amundi met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries du charbon et du tabac. Ces exclusions sectorielles s'appliquent à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles Amundi a la discrétion entière de gestion de portefeuille.

Politique Charbon

Amundi exclut :

- Les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités en charbon thermique dans l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport).

Les entreprises dont plus de 25% du chiffre d'affaires provient de l'extraction de charbon thermique.

- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 100 MT ou plus sans intention de réduction.
- Toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires lié à l'extraction de charbon thermique et à la production d'électricité à partir de charbon thermique est supérieur à 50% de leur chiffre d'affaires total sans analyse.

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BONDS (SICAV)

- Toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25% et 50% et un score de transition énergétique détérioré.

Application en gestion passive :

• Fonds passifs ESG

Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent chaque fois que possible la politique d'exclusion du secteur charbon d'Amundi (à l'exception des indices très concentrés).

• Fonds passifs non ESG

Le devoir fiduciaire en gestion passive est de reproduire le plus fidèlement possible un indice.

Le gestionnaire de portefeuille dispose ainsi d'une marge de manœuvre limitée et doit remplir les objectifs contractuels pour obtenir une exposition passive pleinement conforme à l'indice de référence demandé.

Par conséquent, les fonds indiciels et ETF d'Amundi répliquant des indices de référence standards (non ESG) ne peuvent pas appliquer d'exclusions sectorielles systématiques.

Cependant, dans le cadre des titres exclus de la « politique charbon thermique » sur l'univers d'investissement actif d'Amundi mais qui pourraient être présents dans des fonds passifs non ESG, Amundi a renforcé ses actions en matière de vote et d'engagement qui pourraient se traduire par un vote « contre » le management des entreprises concernées.

Politique sur le tabac

Depuis 2018, Amundi limite les notes ESG des entreprises du secteur du tabac à E, sur une échelle de A à G (les entreprises notées G étant exclues) afin de prendre en compte les inquiétudes liées à la santé publique, mais également la violation des droits de l'Homme, la pauvreté, les conséquences environnementales, et le coût économique considérable associé au tabac, estimé à plus de 1 000 milliards de dollars par an dans le monde, selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé. Cette limite a pour but de pénaliser l'investissement dans ce type d'entreprises, ce qui doit être compensé par des investissements dans des entreprises plus vertueuses. La politique d'Amundi s'applique au secteur du tabac dans son entièreté, notamment les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les distributeurs.

En mai 2020, Amundi est devenu signataire du Tobacco-Free Finance Pledge, renforçant de fait sa politique d'exclusion au tabac. Amundi applique ainsi les règles suivantes :

- Règles d'exclusion : sont exclues les entreprises fabriquant des produits complets du tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 5%).

- Règles de limite : sont limitées à une note ESG de E (s'étalonnant de A à G) les entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution de tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 10%).

Des informations complémentaires sur les modalités de prise en compte des critères ESG par Amundi sont disponibles sur son site Internet : <https://legroupe.amundi.com>

* *Gestion active : hors OPC indiciels et ETF contraints par leur indice de référence.*

Loi de transition énergétique pour la croissance verte

Les informations répondant aux dispositions du Décret d'application n°2021-663 du 27 mai 2021 de l'article 29 de la Loi Energie-Climat sont disponibles en annexe du présent rapport.

Règlements SFDR et Taxonomie

Article 9 - au titre de la Taxonomie

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC peut investir dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental au sens de l'article 5 du Règlement sur la Taxonomie. Aussi, il est attendu que l'OPC puisse partiellement investir dans des activités économiques qualifiées

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BONDS (SICAV)

d'écologiquement durables au sens des articles 3 et 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « *do no significant harm* » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

Article 9 - au titre du SFDR

Au titre de l'article 58 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation de l'objectif d'investissement durable du produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport.

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BONDS (SICAV)

Comptes annuels

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BONDS (SICAV)

Comptes de l'exercice

Ceux-ci vous sont présentés, sous la forme prévue par le règlement ANC 2014-01 modifié.

Ainsi, le bilan vous donne la situation évaluée au dernier jour de bourse de l'exercice.

Par ailleurs, le compte de résultat fait apparaître les revenus dont sont déduits les frais de gestion et les frais financiers, pour dégager le **RESULTAT NET de 7 202 493,10 EUROS**. Celui-ci est corrigé des comptes de régularisation des revenus, des acomptes versés, et du report à nouveau afin d'obtenir les sommes distribuables au titre de l'exercice clos : **8 927 590,05 EUROS**.

Nous vous proposons de répartir les sommes distribuables de la façon suivante :

Action ARI - IMPACT GREEN BONDS OPTIMUM R-D

- allouer un dividende net de 0,56 EUROS par action, soit un total de 3 885,84 EUROS ;
- virer au compte report à nouveau de l'exercice la somme de 13,61 EUROS.

Action ARI - IMPACT GREEN BONDS OR-D

- allouer un dividende net de 0,91 EUROS par action, soit un total de 313 327,64 EUROS ;
- virer au compte report à nouveau de l'exercice la somme de 2 177,16 EUROS.

Action ARI - IMPACT GREEN BONDS R2-D

- allouer un dividende net de 0,71 EUROS par action, soit un total de 644 253,43 EUROS ;
- virer au compte report à nouveau de l'exercice la somme de 2 857,81 EUROS.

Action ARI - IMPACT GREEN BONDS R4-D

- allouer un dividende net de 0,40 EUROS par action, soit un total de 0,40 EUROS.

Nous vous proposons de remonter au capital les sommes de la façon suivante :

- 1 719 472,85 EUROS pour l'action ARI - IMPACT GREEN BONDS DP-C
- 3 475 041,54 EUROS pour l'action ARI - IMPACT GREEN BONDS I2-C
- 316 387,46 EUROS pour l'action ARI - IMPACT GREEN BONDS I-C
- 5,86 EUROS pour l'action ARI - IMPACT GREEN BONDS I CHF-C
- 7,31 EUROS pour l'action ARI - IMPACT GREEN BONDS I GBP-C
- 5,67 EUROS pour l'action ARI - IMPACT GREEN BONDS I USD-C
- 854 303,81 EUROS pour l'action ARI - IMPACT GREEN BONDS M-C
- 89 511,77 EUROS pour l'action ARI - IMPACT GREEN BONDS O-C
- 64,52 EUROS pour l'action ARI - IMPACT GREEN BONDS OPTIMUM
- 470 214,48 EUROS pour l'action ARI - IMPACT GREEN BONDS OPTIMUM R5-C
- 0,79 EUROS pour l'action ARI - IMPACT GREEN BONDS OPTIMUM R6-C
- 188 019,23 EUROS pour l'action ARI - IMPACT GREEN BONDS P-C
- 0,36 EUROS pour l'action ARI - IMPACT GREEN BONDS PM-C
- 0,28 EUROS pour l'action ARI - IMPACT GREEN BONDS P USD-C
- 775 757,34 EUROS pour l'action ARI - IMPACT GREEN BONDS R1-C
- 0,85 EUROS pour l'action ARI - IMPACT GREEN BONDS R3-C
- 45 926,64 EUROS pour l'action ARI - IMPACT GREEN BONDS R-C
- 237,69 EUROS pour l'action ARI - IMPACT GREEN BONDS R USD-C
- 35 807,90 EUROS pour l'action ARI - IMPACT GREEN BONDS S2-C.

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BONDS (SICAV)

Le montant des plus ou moins-values nettes est de : -107 863 463,56 EUROS et se décompose comme suit :

Action ARI - IMPACT GREEN BONDS DP-C : Capitalisation : -23 160 307,36 EUROS
 Action ARI - IMPACT GREEN BONDS I2-C : Capitalisation : -35 203 163,09 EUROS
 Action ARI - IMPACT GREEN BONDS I-C : Capitalisation : -4 512 831,83 EUROS
 Action ARI - IMPACT GREEN BONDS I CHF-C : Capitalisation : -35,36 EUROS.
 Action ARI - IMPACT GREEN BONDS I GBP-C : Capitalisation : -106,47 EUROS
 Action ARI - IMPACT GREEN BONDS I USD-C : Capitalisation : -96,07 EUROS
 Action ARI - IMPACT GREEN BONDS M-C : Capitalisation : -12 014 285,07 EUROS
 Action ARI - IMPACT GREEN BONDS O-C : Capitalisation : -802 887,87 EUROS
 Action ARI - IMPACT GREEN BONDS OPTIMUM : Capitalisation : -1 595,58 EUROS
 Action ARI - IMPACT GREEN BONDS OPTIMUM R5-C : Capitalisation : -2 102 077,29 EUROS
 Action ARI - IMPACT GREEN BONDS OPTIMUM R6-C : Capitalisation : -3,32 EUROS
 Action ARI - IMPACT GREEN BONDS OPTIMUM R-D : Capitalisation : -23 351,45 EUROS
 Action ARI - IMPACT GREEN BONDS OR-D : Capitalisation : -2 817 471,14 EUROS
 Action ARI - IMPACT GREEN BONDS P-C : Capitalisation : -10 160 653,03 EUROS
 Action ARI - IMPACT GREEN BONDS PM-C : Capitalisation : -8,08 EUROS
 Action ARI - IMPACT GREEN BONDS P USD-C : Capitalisation : -9,40 EUROS
 Action ARI - IMPACT GREEN BONDS R1-C : Capitalisation : -7 969 367,13 EUROS
 Action ARI - IMPACT GREEN BONDS R2-D : Capitalisation : -7 803 991,88 EUROS
 Action ARI - IMPACT GREEN BONDS R3-C : Capitalisation : -8,17 EUROS
 Action ARI - IMPACT GREEN BONDS R4-D : Capitalisation : -8,13 EUROS
 Action ARI - IMPACT GREEN BONDS R-C : Capitalisation : -768 310,26 EUROS
 Action ARI - IMPACT GREEN BONDS R USD-C : Capitalisation : -4 740,50 EUROS
 Action ARI - IMPACT GREEN BONDS S2-C : Capitalisation : -518 155,08 EUROS

Le dividende sera décomposé comme suit :

Action ARI - IMPACT GREEN BONDS OPTIMUM R-D	Net
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,56
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	
Revenus non déclarables et non imposables	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	
Total	0,56

Action ARI - IMPACT GREEN BONDS OR-D	Net
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,76
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,15
Revenus non déclarables et non imposables	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	
Total	0,91

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BONDS (SICAV)

Action ARI - IMPACT GREEN BONDS R2-D	Net
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,71
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	
Revenus non déclarables et non imposables	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	
Total	0,71

Action ARI - IMPACT GREEN BONDS R4-D	Net
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,40
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	
Revenus non déclarables et non imposables	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	
Total	0,40

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BONDS (SICAV)

Bilan Actif au 31/05/2023 en EUR

	31/05/2023	31/05/2022
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	1 062 349 922,70	714 377 142,17
Actions et valeurs assimilées		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées	1 048 553 396,32	702 847 932,24
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	1 048 553 396,32	702 847 932,24
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	10 705 936,50	
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	10 705 936,50	
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	3 090 589,88	11 529 209,93
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	3 090 589,88	11 529 209,93
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	145 225 757,77	255 450 605,97
Opérations de change à terme de devises	132 097 285,38	244 810 298,74
Autres	13 128 472,39	10 640 307,23
COMPTES FINANCIERS	55 138 172,40	58 388 015,16
Liquidités	55 138 172,40	58 388 015,16
TOTAL DE L'ACTIF	1 262 713 852,87	1 028 215 763,30

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BONDS (SICAV)

Bilan Passif au 31/05/2023 en EUR

	31/05/2023	31/05/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	1 213 020 349,06	794 403 434,91
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)	9 692,19	2 357,22
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-107 863 463,56	-34 110 219,56
Résultat de l'exercice (a, b)	8 927 590,05	5 782 134,23
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	1 114 094 167,74	766 077 706,80
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	3 090 591,88	11 529 205,36
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	3 090 591,88	11 529 205,36
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	3 090 591,88	11 529 205,36
Autres opérations		
DETTES	145 529 089,48	250 343 365,78
Opérations de change à terme de devises	135 191 764,20	247 410 935,32
Autres	10 337 325,28	2 932 430,46
COMPTES FINANCIERS	3,77	265 485,36
Concours bancaires courants	3,77	265 485,36
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	1 262 713 852,87	1 028 215 763,30

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BONDS (SICAV)

Hors-Bilan au 31/05/2023 en EUR

	31/05/2023	31/05/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
MSE CANADA 10 0922		2 624 657,74
EURO SCHATZ 0622		154 938 840,00
EURO SCHATZ 0623	32 742 200,00	
FV CBOT UST 5 0922		33 211 628,84
LIFFE LG GILT 0922		27 970 880,64
XEUR FBTP BTP 0623	3 826 680,00	
XEUR FOAT EUR 0622		51 151 950,00
XEUR FOAT EUR 0623	7 571 320,00	
EURO BOBL 0622		95 626 440,00
EURO BOBL 0623	86 596 620,00	
FGBL BUND 10A 0622		38 650 350,00
FGBL BUND 10A 0623	13 060 800,00	
TU CBOT UST 2 0922		4 729 463,24
US 10YR NOTE 0922		16 280 192,53
XEUR FGBX BUX 0622		28 871 600,00
XEUR FGBX BUX 0623	6 102 800,00	
CBOT USUL 30A 0922		7 996 499,42
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
MSE CANADA 10 0923	18 092 012,56	
LIFFE LG GILT 0923	30 830 574,29	
TU CBOT UST 2 0923	80 315 636,43	
US 10YR NOTE 0923	63 241 810,10	
CBOT USUL 30A 0923	14 379 514,12	
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BONDS (SICAV)

Compte de Résultat au 31/05/2023 en EUR

	31/05/2023	31/05/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	676 572,82	987,64
Produits sur actions et valeurs assimilées	449,28	
Produits sur obligations et valeurs assimilées	9 292 859,02	7 617 483,20
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	6 085,59	1 948,72
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	9 975 966,71	7 620 419,56
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	23 243,18	14 267,66
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	86 682,72	220 861,05
Autres charges financières		
TOTAL (2)	109 925,90	235 128,71
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	9 866 040,81	7 385 290,85
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	2 663 547,71	2 320 299,97
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	7 202 493,10	5 064 990,88
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	1 725 097,25	720 372,96
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,30	3 229,61
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	8 927 590,05	5 782 134,23

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BONDS (SICAV)

Annexes aux comptes annuels

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BONDS (SICAV)

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BONDS (SICAV)

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BONDS (SICAV)

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013275252 - Action ARI - IMPACT GREEN BONDS R2-D : Taux de frais maximum de 0,80% TTC.
FR0013521176 - Action ARI - IMPACT GREEN BONDS R USD-C : Taux de frais maximum de 0,90% TTC.
FR0013521168 - Action ARI - IMPACT GREEN BONDS I USD-C : Taux de frais maximum de 0,80% TTC.
FR0013521150 - Action ARI - IMPACT GREEN BONDS R3-C : Taux de frais maximum de 0,30% TTC.
FR0013411741 - Action ARI - IMPACT GREEN BONDS P-C : Taux de frais maximum de 1,20% TTC.
FR0013188737 - Action ARI - IMPACT GREEN BONDS I2-C : Taux de frais maximum de 0,30% TTC.
FR0013188729 - Action ARI - IMPACT GREEN BONDS I-C : Taux de frais maximum de 0,80% TTC.
FR0013332160 - Action ARI - IMPACT GREEN BONDS R-C : Taux de frais maximum de 0,90% TTC.
FR0013275245 - Action ARI - IMPACT GREEN BONDS R1-C : Taux de frais maximum de 0,30% TTC.
FR0013188745 - Action ARI - IMPACT GREEN BONDS DP-C : Taux de frais maximum de 0,80% TTC.
FR0013526134 - Action ARI - IMPACT GREEN BONDS O-C : Taux de frais maximum de 0,10% TTC.
FR00140020P7 - Action ARI - IMPACT GREEN BONDS OR-D : Taux de frais maximum de 0,10% TTC.
FR0014001O45 - Action ARI - IMPACT GREEN BONDS R4-D : Taux de frais maximum de 0,80% TTC.
FR0014001O52 - Action ARI - IMPACT GREEN BONDS P USD-C : Taux de frais maximum de 1,20% TTC.
FR0014001O37 - Action ARI - IMPACT GREEN BONDS M-C : Taux de frais maximum de 0,80% TTC.
FR0014001O29 - Action ARI - IMPACT GREEN BONDS PM-C : Taux de frais maximum de 1,20% TTC.
FR0014003QQ0 - Action ARI - IMPACT GREEN BONDS I GBP-C : Taux de frais maximum de 0,80% TTC.
FR0014003QR8 - Action ARI - IMPACT GREEN BONDS I CHF-C : Taux de frais maximum de 0,80% TTC.
FR0014003QP2 - Action ARI - IMPACT GREEN BONDS S2-C : Taux de frais maximum de 0,60% TTC.
FR0014005UB9 - Action ARI - IMPACT GREEN BONDS OPTIMUM : Taux de frais maximum de 1,20% TTC.
FR001400CLZ9 - Action ARI - IMPACT GREEN BONDS OPTIMUM R-D : Taux de frais maximum de 0,90% TTC.
FR001400CWW3 - Action ARI - IMPACT GREEN BONDS OPTIMUM R6-C : Taux de frais maximum de 0,80% TTC.
FR001400CWW5 - Action ARI - IMPACT GREEN BONDS OPTIMUM R5-C : Taux de frais maximum de 0,30% TTC.

Swing pricing

Mécanisme du Swing Pricing.

Les souscriptions et les rachats significatifs peuvent avoir un impact sur la valeur liquidative en raison du coût de réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement et de désinvestissement. Ce coût peut provenir de l'écart entre le prix de transaction et le prix de valorisation, de taxes ou de frais de courtage.

Aux fins de préserver l'intérêt des actionnaires présents dans l'OPC, la Société de Gestion peut décider d'appliquer un mécanisme de Swing Pricing à l'OPC avec seuil de déclenchement.

Ainsi dès lors que le solde de souscriptions-rachats de toutes les actions confondues est supérieur en valeur absolue au seuil préétabli, il sera procédé à un ajustement de la Valeur Liquidative. Par conséquent, la Valeur Liquidative sera ajustée à la hausse (et respectivement à la baisse) si le solde des souscriptions rachats est positif (et respectivement négatif) ; l'objectif est de limiter l'impact de ces souscriptions-rachats sur la Valeur Liquidative des actionnaires présents dans l'OPC.

Ce seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif total de l'OPC.

Le niveau du seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la Société de gestion, et ils sont revus a minima sur un rythme trimestriel.

En raison de l'application du Swing Pricing, la volatilité de l'OPC peut ne pas provenir uniquement des actifs détenus en portefeuille.

Conformément à la réglementation, seules les personnes en charge de sa mise en œuvre connaissent le détail de ce mécanisme, et notamment le pourcentage du seuil de déclenchement.

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BONDS (SICAV)

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts. Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS DP-C	Capitalisation	Capitalisation
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS I2-C	Capitalisation	Capitalisation
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS I-C	Capitalisation	Capitalisation
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS I CHF-C	Capitalisation	Capitalisation
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS I GBP-C	Capitalisation	Capitalisation
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS I USD-C	Capitalisation	Capitalisation
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS M-C	Capitalisation	Capitalisation
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS O-C	Capitalisation	Capitalisation
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS OPTIMUM	Capitalisation	Capitalisation
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS OPTIMUM R5-C	Capitalisation	Capitalisation

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BONDS (SICAV)

<i>Action(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS OPTIMUM R6-C	Capitalisation	Capitalisation
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS OPTIMUM R-D	Distribution	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS OR-D	Distribution	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS P-C	Capitalisation	Capitalisation
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS PM-C	Capitalisation	Capitalisation
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS P USD-C	Capitalisation	Capitalisation
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS R1-C	Capitalisation	Capitalisation
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS R2-D	Distribution	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS R3-C	Capitalisation	Capitalisation
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS R4-D	Distribution	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS R-C	Capitalisation	Capitalisation
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS R USD-C	Capitalisation	Capitalisation
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS S2-C	Capitalisation	Capitalisation

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BONDS (SICAV)

2. Évolution de l'actif net au 31/05/2023 en EUR

	31/05/2023	31/05/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	766 077 706,80	746 233 400,33
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	839 887 840,23	529 702 397,33
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-434 267 809,81	-407 399 331,69
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 311 716,54	6 915 211,44
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-59 899 317,67	-31 318 096,49
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	32 313 639,50	29 021 084,27
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-52 898 054,48	-43 817 081,83
Frais de transactions	-876 689,54	-1 564 544,77
Différences de change	1 632 090,64	13 168 409,55
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	6 361 360,40	-73 113 352,21
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-62 831 878,15	-69 193 238,55
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	69 193 238,55	-3 920 113,66
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	7 692 394,21	-6 602 982,29
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-440 100,12	-8 132 494,33
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	8 132 494,33	1 529 512,04
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-443 201,88	-209 168,11
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	7 202 493,10	5 064 990,88
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-0,30	-3 229,61
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	1 114 094 167,74	766 077 706,80

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BONDS (SICAV)

3. Compléments d'information

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 048 553 396,32	94,12
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	1 048 553 396,32	94,12
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Taux	149 900 420,00	13,45
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	149 900 420,00	13,45
AUTRES OPÉRATIONS		
Taux	206 859 547,50	18,57
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	206 859 547,50	18,57

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	1 048 553 396,32	94,12						
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							55 138 172,40	4,95
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							3,77	
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	149 900 420,00	13,45						
Autres opérations	206 859 547,50	18,57						

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BONDS (SICAV)

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées	3 014 663,63	0,27			98 692 095,26	8,86	220 216 787,75	19,77	726 629 849,68	65,22
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	55 138 172,40	4,95								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers		3,77								
HORS-BILAN										
Opérations de couverture					32 742 200,00	2,94	86 596 620,00	7,77	30 561 600,00	2,74
Autres opérations					80 315 636,43	7,21			126 543 911,07	11,36

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 GBP		Devise 3 CAD		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées	94 610 827,34	8,49	21 237 621,32	1,91	2 444 619,07	0,22	5 048 661,48	0,45
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances	4 972 907,88	0,45	2 328 151,28	0,21	604 773,83	0,05	36 668,35	
Comptes financiers	1 806 704,97	0,16	1 252 231,55	0,11	229 802,58	0,02	8,63	
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes	100 703 498,74	9,04	26 168 352,68	2,35	3 401 519,45	0,31	3 581 324,05	0,32
Comptes financiers							3,77	
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations	157 936 960,65	14,18	30 830 574,29	2,77	18 092 012,56	1,62		

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BONDS (SICAV)

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/05/2023
CRÉANCES		
	Achat à terme de devise	1 382 854,75
	Fonds à recevoir sur vente à terme de devises	130 714 430,63
	Dépôts de garantie en espèces	10 233 980,71
	Coupons et dividendes en espèces	64 491,68
	Collatéraux	2 830 000,00
TOTAL DES CRÉANCES		145 225 757,77
DETTES		
	Vente à terme de devise	133 854 694,92
	Fonds à verser sur achat à terme de devises	1 337 069,28
	Achats à règlement différé	7 973 483,00
	Frais de gestion fixe	674 696,05
	Collatéraux	1 156 047,28
	Autres dettes	533 098,95
TOTAL DES DETTES		145 529 089,48
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-303 331,71

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BONDS (SICAV)

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS DP-C		
Actions souscrites durant l'exercice	4 049 326,619	360 319 293,33
Actions rachetées durant l'exercice	-3 597 658,795	-318 368 403,98
Solde net des souscriptions/rachats	451 667,824	41 950 889,35
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	2 615 402,949	
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS I2-C		
Actions souscrites durant l'exercice	14 827,405	132 921 893,68
Actions rachetées durant l'exercice	-3 829,828	-34 664 257,91
Solde net des souscriptions/rachats	10 997,577	98 257 635,77
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	39 282,206	
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS I-C		
Actions souscrites durant l'exercice	25 454,298	22 121 669,28
Actions rachetées durant l'exercice	-20 119,732	-17 277 965,77
Solde net des souscriptions/rachats	5 334,566	4 843 703,51
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	52 095,847	
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS I CHF-C		
Actions souscrites durant l'exercice		
Actions rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1,000	
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS I GBP-C		
Actions souscrites durant l'exercice		
Actions rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1,000	
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS I USD-C		
Actions souscrites durant l'exercice		
Actions rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1,000	

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BONDS (SICAV)

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS M-C		
Actions souscrites durant l'exercice	1 266 123,095	102 913 696,40
Actions rachetées durant l'exercice	-300 133,220	-24 598 399,52
Solde net des souscriptions/rachats	965 989,875	78 315 296,88
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1 465 378,494	
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS O-C		
Actions souscrites durant l'exercice	44 369,783	3 592 889,09
Actions rachetées durant l'exercice	-10 051,912	-821 579,97
Solde net des souscriptions/rachats	34 317,871	2 771 309,12
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	99 202,140	
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS OPTIMUM		
Actions souscrites durant l'exercice	197,500	16 130,07
Actions rachetées durant l'exercice	-2,000	-162,16
Solde net des souscriptions/rachats	195,500	15 967,91
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	196,500	
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS OPTIMUM R5-C		
Actions souscrites durant l'exercice	6 200,055	62 325 005,16
Actions rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats	6 200,055	62 325 005,16
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	6 200,055	
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS OPTIMUM R6-C		
Actions souscrites durant l'exercice	1,000	100,00
Actions rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats	1,000	100,00
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1,000	
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS OPTIMUM R-D		
Actions souscrites durant l'exercice	6 939,000	694 905,54
Actions rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats	6 939,000	694 905,54
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	6 939,000	
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS OR-D		
Actions souscrites durant l'exercice	109 478,737	8 946 165,87
Actions rachetées durant l'exercice	-71 124,510	-5 865 552,73
Solde net des souscriptions/rachats	38 354,227	3 080 613,14
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	344 316,086	

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BONDS (SICAV)

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS P-C		
Actions souscrites durant l'exercice	848 680,783	72 596 871,54
Actions rachetées durant l'exercice	-59 524,633	-5 116 409,26
Solde net des souscriptions/rachats	789 156,150	67 480 462,28
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1 182 656,319	
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS PM-C		
Actions souscrites durant l'exercice		
Actions rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1,000	
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS P USD-C		
Actions souscrites durant l'exercice		
Actions rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1,000	
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS R1-C		
Actions souscrites durant l'exercice	687 623,000	6 208 116,45
Actions rachetées durant l'exercice	-1 696 657,000	-15 205 076,80
Solde net des souscriptions/rachats	-1 009 034,000	-8 996 960,35
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	8 912 392,000	
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS R2-D		
Actions souscrites durant l'exercice	680 711,781	57 988 705,18
Actions rachetées durant l'exercice	-50 839,649	-4 353 932,16
Solde net des souscriptions/rachats	629 872,132	53 634 773,02
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	907 399,200	
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS R3-C		
Actions souscrites durant l'exercice		
Actions rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1,000	
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS R4-D		
Actions souscrites durant l'exercice		
Actions rachetées durant l'exercice	-12 268,891	-1 067 694,10
Solde net des souscriptions/rachats	-12 268,891	-1 067 694,10
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1,000	

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BONDS (SICAV)

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS R-C		
Actions souscrites durant l'exercice	48 956,841	4 416 137,18
Actions rachetées durant l'exercice	-74 167,857	-6 718 056,76
Solde net des souscriptions/rachats	-25 211,016	-2 301 919,58
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	85 457,808	
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS R USD-C		
Actions souscrites durant l'exercice		
Actions rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	491,000	
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS S2-C		
Actions souscrites durant l'exercice	58 604,782	4 826 261,46
Actions rachetées durant l'exercice	-2 558,185	-210 318,69
Solde net des souscriptions/rachats	56 046,597	4 615 942,77
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	63 358,301	

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BONDS (SICAV)

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS DP-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS I2-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS I-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS I CHF-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS I GBP-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS I USD-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS M-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS O-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS OPTIMUM Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BONDS (SICAV)

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS OPTIMUM R5-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS OPTIMUM R6-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS OPTIMUM R-D Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS OR-D Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS P-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS PM-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS P USD-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS R1-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS R2-D Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BONDS (SICAV)

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS R3-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS R4-D Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS R-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS R USD-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS S2-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BONDS (SICAV)

3.7. FRAIS DE GESTION

	31/05/2023
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS DP-C Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	 818 332,21 0,41
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS I2-C Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	 487 996,70 0,17
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS I-C Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	 198 490,18 0,45
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS I CHF-C Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	 3,67 0,44
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS I GBP-C Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	 3,69 0,39
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS I USD-C Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	 3,66 0,45
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS M-C Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	 286 029,58 0,44

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BONDS (SICAV)

3.7. FRAIS DE GESTION

	31/05/2023
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS O-C Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	 2 778,81 0,04
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS OPTIMUM Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	 59,29 0,94
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS OPTIMUM R5-C Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	 20 894,88 0,08
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS OPTIMUM R6-C Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS OPTIMUM R-D Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	 766,73 0,54
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS OR-D Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	 10 646,17 0,04
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS P-C Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	 521 135,20 0,97

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BONDS (SICAV)

3.7. FRAIS DE GESTION

	31/05/2023
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS PM-C Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	 0,47 0,57
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS P USD-C Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	 0,52 0,65
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS R1-C Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	 156 838,11 0,18
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS R2-D Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	 104 354,18 0,33
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS R3-C Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS R4-D Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	 1,17 0,04
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS R-C Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	 42 368,04 0,55

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BONDS (SICAV)

3.7. FRAIS DE GESTION

	31/05/2023
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS R USD-C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	222,74
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,56
Rétrocessions des frais de gestion	
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS S2-C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	12 621,71
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,46
Rétrocessions des frais de gestion	

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

	31/05/2023
Garanties reçues par l'OPC - dont garanties de capital	
Autres engagements reçus	
Autres engagements donnés	

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BONDS (SICAV)

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/05/2023
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/05/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/05/2023
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			10 705 936,50
	LU0945151495	AMUNDI FUNDS EURO CORPORATE SHORT TERM BOND OR EUR C	10 705 936,50
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			10 705 936,50

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BONDS (SICAV)

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Acomptes sur résultat versé au titre de l'exercice

	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaires
Acomptes	23/01/2023	ARI - IMPACT GREEN BONDS R4-D	0,15	0,15		
Acomptes	21/04/2023	ARI - IMPACT GREEN BONDS R4-D	0,15	0,15		
Total acomptes			0,30	0,30		

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/05/2023	31/05/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	9 692,19	2 357,22
Résultat avant acompte(s)	8 927 590,35	5 782 134,23
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,30	
Total	8 937 282,24	5 784 491,45

	31/05/2023	31/05/2022
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS DP-C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	1 719 472,85	1 279 588,30
Total	1 719 472,85	1 279 588,30

	31/05/2023	31/05/2022
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS I2-C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	3 475 041,54	2 402 553,22
Total	3 475 041,54	2 402 553,22

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BONDS (SICAV)

	31/05/2023	31/05/2022
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS I-C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	316 387,46	251 209,91
Total	316 387,46	251 209,91

	31/05/2023	31/05/2022
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS I CHF-C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	5,86	4,88
Total	5,86	4,88

	31/05/2023	31/05/2022
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS I GBP-C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	7,31	6,45
Total	7,31	6,45

	31/05/2023	31/05/2022
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS I USD-C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	5,67	4,73
Total	5,67	4,73

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BONDS (SICAV)

	31/05/2023	31/05/2022
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS M-C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	854 303,81	442 414,99
Total	854 303,81	442 414,99

	31/05/2023	31/05/2022
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS O-C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	89 511,77	57 528,49
Total	89 511,77	57 528,49

	31/05/2023	31/05/2022
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS OPTIMUM		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	64,52	0,20
Total	64,52	0,20

	31/05/2023	31/05/2022
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS OPTIMUM R5-C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	470 214,48	
Total	470 214,48	

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BONDS (SICAV)

	31/05/2023	31/05/2022
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS OPTIMUM R6-C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	0,79	
Total	0,79	

	31/05/2023	31/05/2022
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS OPTIMUM R-D		
Affectation		
Distribution	3 885,84	
Report à nouveau de l'exercice	13,61	
Capitalisation		
Total	3 899,45	
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	6 939,000	
Distribution unitaire	0,56	
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat		

	31/05/2023	31/05/2022
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS OR-D		
Affectation		
Distribution	313 327,64	272 306,05
Report à nouveau de l'exercice	2 177,16	2 205,93
Capitalisation		
Total	315 504,80	274 511,98
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	344 316,086	305 961,859
Distribution unitaire	0,91	0,89
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat		

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BONDS (SICAV)

	31/05/2023	31/05/2022
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS P-C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	188 019,23	7 417,07
Total	188 019,23	7 417,07

	31/05/2023	31/05/2022
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS PM-C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	0,36	0,38
Total	0,36	0,38

	31/05/2023	31/05/2022
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS P USD-C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	0,28	0,26
Total	0,28	0,26

	31/05/2023	31/05/2022
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS R1-C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	775 757,34	824 558,67
Total	775 757,34	824 558,67

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BONDS (SICAV)

	31/05/2023	31/05/2022
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS R2-D		
Affectation		
Distribution	644 253,43	180 392,59
Report à nouveau de l'exercice	2 857,81	2 205,05
Capitalisation		
Total	647 111,24	182 597,64
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	907 399,200	277 527,068
Distribution unitaire	0,71	0,65
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat		

	31/05/2023	31/05/2022
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS R3-C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	0,85	0,91
Total	0,85	0,91

	31/05/2023	31/05/2022
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS R4-D		
Affectation		
Distribution	0,40	7 361,93
Report à nouveau de l'exercice		10,37
Capitalisation		
Total	0,40	7 372,30
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	1,000	12 269,891
Distribution unitaire	0,40	0,60
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat		

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BONDS (SICAV)

	31/05/2023	31/05/2022
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS R-C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	45 926,64	49 836,19
Total	45 926,64	49 836,19

	31/05/2023	31/05/2022
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS R USD-C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	237,69	178,84
Total	237,69	178,84

	31/05/2023	31/05/2022
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS S2-C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	35 807,90	4 706,04
Total	35 807,90	4 706,04

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BONDS (SICAV)

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/05/2023	31/05/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-107 863 463,56	-34 110 219,56
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	-107 863 463,56	-34 110 219,56

	31/05/2023	31/05/2022
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS DP-C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-23 160 307,36	-9 172 074,99
Total	-23 160 307,36	-9 172 074,99

	31/05/2023	31/05/2022
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS I2-C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-35 203 163,09	-12 123 424,81
Total	-35 203 163,09	-12 123 424,81

	31/05/2023	31/05/2022
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS I-C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-4 512 831,83	-1 939 338,95
Total	-4 512 831,83	-1 939 338,95

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BONDS (SICAV)

	31/05/2023	31/05/2022
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS I CHF-C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-35,36	6,89
Total	-35,36	6,89

	31/05/2023	31/05/2022
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS I GBP-C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-106,47	-21,45
Total	-106,47	-21,45

	31/05/2023	31/05/2022
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS I USD-C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-96,07	105,43
Total	-96,07	105,43

	31/05/2023	31/05/2022
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS M-C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-12 014 285,07	-1 876 215,67
Total	-12 014 285,07	-1 876 215,67

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BONDS (SICAV)

	31/05/2023	31/05/2022
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS O-C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-802 887,87	-251 048,40
Total	-802 887,87	-251 048,40

	31/05/2023	31/05/2022
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS OPTIMUM		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-1 595,58	-4,06
Total	-1 595,58	-4,06

	31/05/2023	31/05/2022
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS OPTIMUM R5-C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-2 102 077,29	
Total	-2 102 077,29	

	31/05/2023	31/05/2022
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS OPTIMUM R6-C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-3,32	
Total	-3,32	

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BONDS (SICAV)

	31/05/2023	31/05/2022
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS OPTIMUM R-D		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-23 351,45	
Total	-23 351,45	

	31/05/2023	31/05/2022
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS OR-D		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-2 817 471,14	-1 192 078,30
Total	-2 817 471,14	-1 192 078,30

	31/05/2023	31/05/2022
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS P-C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-10 160 653,03	-1 621 520,58
Total	-10 160 653,03	-1 621 520,58

	31/05/2023	31/05/2022
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS PM-C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-8,08	-3,77
Total	-8,08	-3,77

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BONDS (SICAV)

	31/05/2023	31/05/2022
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS P USD-C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-9,40	10,45
Total	-9,40	10,45

	31/05/2023	31/05/2022
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS R1-C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-7 969 367,13	-4 243 406,84
Total	-7 969 367,13	-4 243 406,84

	31/05/2023	31/05/2022
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS R2-D		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-7 803 991,88	-1 144 855,13
Total	-7 803 991,88	-1 144 855,13

	31/05/2023	31/05/2022
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS R3-C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-8,17	-3,77
Total	-8,17	-3,77

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BONDS (SICAV)

	31/05/2023	31/05/2022
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS R4-D		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-8,13	-47 885,98
Total	-8,13	-47 885,98

	31/05/2023	31/05/2022
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS R-C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-768 310,26	-476 529,97
Total	-768 310,26	-476 529,97

	31/05/2023	31/05/2022
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS R USD-C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-4 740,50	5 187,81
Total	-4 740,50	5 187,81

	31/05/2023	31/05/2022
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS S2-C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-518 155,08	-27 117,47
Total	-518 155,08	-27 117,47

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BONDS (SICAV)

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	31/05/2019	29/05/2020	31/05/2021	31/05/2022	31/05/2023
Actif net Global en EUR	230 317 662,40	384 834 999,30	746 233 400,33	766 077 706,80	1 114 094 167,74
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS DP-C en EUR					
Actif net	53 181 884,51	112 372 093,87	201 686 833,90	205 354 638,01	230 168 023,75
Nombre de titres	519 222,573	1 058 996,462	1 865 817,754	2 163 735,125	2 615 402,949
Valeur liquidative unitaire	102,4259	106,1118	108,0956	94,9074	88,0048
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,64	1,15	1,95	-4,23	-8,85
Capitalisation unitaire sur résultat	0,33	0,81	0,69	0,59	0,65
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS I2-C en EUR					
Actif net	55 867 414,74	73 989 442,97	252 172 935,05	271 503 407,71	350 494 374,70
Nombre de titres	5 426,107	6 924,951	23 120,037	28 284,629	39 282,206
Valeur liquidative unitaire	10 296,0400	10 684,4716	10 907,1164	9 598,9736	8 922,4717
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-64,80	116,27	196,77	-428,62	-896,16
Capitalisation unitaire sur résultat	39,54	99,68	92,23	84,94	88,46
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS I-C en EUR					
Actif net	12 523 752,28	57 746 366,98	66 862 327,90	43 418 135,84	44 834 921,82
Nombre de titres	12 483,207	55 582,149	63 199,711	46 761,281	52 095,847
Valeur liquidative unitaire	1 003,2479	1 038,9372	1 057,9530	928,5061	860,6237
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-6,31	11,31	19,13	-41,47	-86,62
Capitalisation unitaire sur résultat	3,18	7,55	6,30	5,37	6,07

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BONDS (SICAV)

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	31/05/2019	29/05/2020	31/05/2021	31/05/2022	31/05/2023
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS I CHF-C en CHF					
Actif net en CHF				872,669	799,326
Nombre de titres				1,000	1,000
Valeur liquidative unitaire en CHF				872,6685	799,3259
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes en EUR				6,89	-35,36
Capitalisation unitaire sur résultat en EUR				4,88	5,86
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS I GBP-C en GBP					
Actif net en GBP				879,843	827,151
Nombre de titres				1,000	1,000
Valeur liquidative unitaire en GBP				879,8427	827,1511
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes en EUR				-21,45	-106,47
Capitalisation unitaire sur résultat en EUR				6,45	7,31
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS I USD-C en USD					
Actif net en USD			1 011,144	891,676	851,281
Nombre de titres			1,000	1,000	1,000
Valeur liquidative unitaire en USD			1 011,1438	891,6764	851,2809
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes en EUR			6,20	105,43	-96,07
Capitalisation unitaire sur résultat en EUR			4,25	4,73	5,67

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BONDS (SICAV)

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	31/05/2019	29/05/2020	31/05/2021	31/05/2022	31/05/2023
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS M-C en EUR					
Actif net			99,72	43 885 931,96	119 373 012,65
Nombre de titres			1,000	499 388,619	1 465 378,494
Valeur liquidative unitaire			99,7200	87,8793	81,4622
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes			-0,36	-3,75	-8,19
Capitalisation unitaire sur résultat			0,29	0,88	0,58
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS O-C en EUR					
Actif net			3 129 967,85	5 623 070,65	8 001 332,35
Nombre de titres			31 824,480	64 884,269	99 202,140
Valeur liquidative unitaire			98,3509	86,6630	80,6568
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes			-0,30	-3,86	-8,09
Capitalisation unitaire sur résultat			0,51	0,88	0,90
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS OPTIMUM en EUR					
Actif net				87,63	15 919,30
Nombre de titres				1,000	196,500
Valeur liquidative unitaire				87,6300	81,0142
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes				-4,06	-8,12
Capitalisation unitaire sur résultat				0,20	0,32

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BONDS (SICAV)

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	31/05/2019	29/05/2020	31/05/2021	31/05/2022	31/05/2023
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS OPTIMUM R5-C en EUR					
Actif net					62 736 481,63
Nombre de titres					6 200,055
Valeur liquidative unitaire					10 118,6975
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes					-339,04
Capitalisation unitaire sur résultat					75,84
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS OPTIMUM R6-C en EUR					
Actif net					101,24
Nombre de titres					1,000
Valeur liquidative unitaire					101,2400
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes					-3,32
Capitalisation unitaire sur résultat					0,79
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS OPTIMUM R-D en EUR					
Actif net					697 938,75
Nombre de titres					6 939,000
Valeur liquidative unitaire					100,5820
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes					-3,36
Distribution unitaire sur résultat					0,56
Crédit d'impôt unitaire					

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BONDS (SICAV)

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	31/05/2019	29/05/2020	31/05/2021	31/05/2022	31/05/2023
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS OR-D en EUR					
Actif net			99,94	26 911 514,04	27 866 386,74
Nombre de titres			1,000	305 961,859	344 316,086
Valeur liquidative unitaire			99,9400	87,9570	80,9325
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes			-0,36	-3,89	-8,18
Distribution unitaire sur résultat			0,30	0,89	0,91
Crédit d'impôt unitaire					
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS P-C en EUR					
Actif net	101,10	1 336 194,47	51 457 924,38	36 282 498,49	100 556 753,37
Nombre de titres	1,000	12 821,960	487 356,566	393 500,169	1 182 656,319
Valeur liquidative unitaire	101,1000	104,2114	105,5857	92,2045	85,0261
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,29	1,14	1,94	-4,12	-8,59
Capitalisation unitaire sur résultat	0,23	0,26	0,09	0,01	0,15
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS PM-C en EUR					
Actif net			99,60	87,32	80,81
Nombre de titres			1,000	1,000	1,000
Valeur liquidative unitaire			99,6000	87,3200	80,8100
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes			-0,36	-3,77	-8,08
Capitalisation unitaire sur résultat			0,17	0,38	0,36

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BONDS (SICAV)

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	31/05/2019	29/05/2020	31/05/2021	31/05/2022	31/05/2023
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS P USD-C en USD					
Actif net en USD			99,634	87,703	83,625
Nombre de titres			1,000	1,000	1,000
Valeur liquidative unitaire en USD			99,6337	87,7032	83,6249
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes en EUR			-0,31	10,45	-9,40
Capitalisation unitaire sur résultat en EUR			0,09	0,26	0,28
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS R1-C en EUR					
Actif net	107 154 497,57	98 911 262,28	106 171 688,09	95 029 558,73	79 334 844,80
Nombre de titres	10 434 899,000	9 277 256,000	9 753 751,000	9 921 426,000	8 912 392,000
Valeur liquidative unitaire	10,2688	10,6616	10,8852	9,5782	8,9016
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,06	0,11	0,19	-0,42	-0,89
Capitalisation unitaire sur résultat	0,04	0,10	0,09	0,08	0,08
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS R2-D en EUR					
Actif net	1 496 221,56	8 560 258,52	26 742 798,79	25 644 975,83	77 196 961,17
Nombre de titres	14 758,000	81 718,063	252 476,465	277 527,068	907 399,200
Valeur liquidative unitaire	101,3837	104,7535	105,9219	92,4053	85,0749
+/- values nettes unitaire non distribuées		1,14			
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,63		3,07	-4,12	-8,60
Distribution unitaire sur résultat	0,35	0,88	0,75	0,65	0,71
Crédit d'impôt unitaire					

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BONDS (SICAV)

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	31/05/2019	29/05/2020	31/05/2021	31/05/2022	31/05/2023
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS R3-C en EUR					
Actif net			99,52	87,72	81,61
Nombre de titres			1,000	1,000	1,000
Valeur liquidative unitaire			99,5200	87,7200	81,6100
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes			0,99	-3,77	-8,17
Capitalisation unitaire sur résultat			0,79	0,91	0,85
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS R4-D en EUR					
Actif net			495 102,40	1 071 528,83	80,40
Nombre de titres			4 964,891	12 269,891	1,000
Valeur liquidative unitaire			99,7206	87,3299	80,4000
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes			-0,38	-3,90	-8,13
Distribution unitaire sur résultat			0,30	0,90	0,70
Crédit d'impôt unitaire					
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS R-C en EUR					
Actif net	93 790,64	31 919 380,21	37 471 729,57	10 667 404,12	7 627 227,83
Nombre de titres	899,000	295 353,872	340 842,971	110 668,824	85 457,808
Valeur liquidative unitaire	104,3277	108,0716	109,9383	96,3903	89,2513
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,66	1,17	1,99	-4,30	-8,99
Capitalisation unitaire sur résultat	0,40	0,81	0,54	0,45	0,53

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BONDS (SICAV)

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	31/05/2019	29/05/2020	31/05/2021	31/05/2022	31/05/2023
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS R USD-C en USD					
Actif net en USD			49 865,927	43 921,122	41 881,877
Nombre de titres			491,000	491,000	491,000
Valeur liquidative unitaire en USD			101,5599	89,4523	85,2991
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes en EUR			0,70	10,56	-9,65
Capitalisation unitaire sur résultat en EUR			0,67	0,36	0,48
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS S2-C en EUR					
Actif net				640 980,78	5 147 700,97
Nombre de titres				7 311,704	63 358,301
Valeur liquidative unitaire				87,6650	81,2474
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes				-3,70	-8,17
Capitalisation unitaire sur résultat				0,64	0,56

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BONDS (SICAV)

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
AAREAL BK 0.75% 18-04-28	EUR	4 000 000	3 030 230,07	0,27
BUND DE 0.0 08-30	EUR	20 000 000	17 131 300,00	1,54
BUND DE 0.0 08-31	EUR	7 350 000	6 154 559,25	0,55
BUND DE 0.0 08-50	EUR	8 780 000	4 660 467,90	0,42
BUND DE 2.3 02-33	EUR	28 400 000	28 714 413,29	2,58
BUNDSOBLIGATION 0.0% 10-10-25	EUR	5 750 000	5 422 710,00	0,48
BUNDSOBLIGATION 1.3% 15-10-27	EUR	35 000 000	34 075 177,74	3,06
EON SE 3.875% 12-01-35 EMTN	EUR	4 000 000	4 028 090,44	0,37
EVONIK INDUSTRIES 1.375% 02-09-81	EUR	3 000 000	2 550 042,01	0,22
EVON IN 2.25 09-27	EUR	3 000 000	2 886 093,66	0,26
ING DIBA AG 2.375% 13-09-30	EUR	3 700 000	3 614 131,61	0,32
KFW 0.01% 05-05-27 EMTN	EUR	7 000 000	6 262 564,80	0,56
KRED FU 0.0 09-31	EUR	7 000 000	5 561 768,66	0,50
KRED FU 1.375 06-32	EUR	7 000 000	6 305 067,52	0,57
KRED FU 2.0 11-29	EUR	7 000 000	6 750 570,68	0,61
KRED FU 2.75 02-33	EUR	4 000 000	4 006 040,29	0,36
KRED FU 2.75 05-30	EUR	16 000 000	15 954 253,54	1,43
KREDITANSTALT FUER WIEDERAUFBAU KFW 1.0% 01-10-26	USD	7 850 000	6 679 256,31	0,60
MERC GR 0.75 09-30	EUR	5 000 000	4 232 084,05	0,38
NRW BAN 0.0 10-29	EUR	1 200 000	997 472,71	0,09
NRW BAN 0.625 02-29	EUR	2 800 000	2 469 208,69	0,22
TOTAL ALLEMAGNE			171 485 503,22	15,39
AUTRICHE				
AUST GO 1.85 05-49	EUR	5 800 000	4 496 417,36	0,41
AUST GO 2.9 05-29	EUR	5 500 000	5 571 959,46	0,50
BACA 1 1/2 05/24/28	EUR	4 100 000	3 783 647,63	0,34
CA IMMO 1.0 10-25	EUR	1 000 000	883 364,87	0,08
RAIF BA 4.125 09-25	EUR	900 000	920 589,94	0,08
RAIFFEISEN BANK INTL AG 1.375% 17-06-33	EUR	6 000 000	4 552 896,35	0,41
TOTAL AUTRICHE			20 208 875,61	1,82
BELGIQUE				
BELG GO 1.25 04-33	EUR	12 880 000	11 134 398,94	1,00
BELG GO 2.75 04-39	EUR	4 900 000	4 591 669,11	0,41
ELIA TR 3.625 01-33	EUR	3 000 000	3 036 570,13	0,28
EUROPEAN UNION 0.4% 04-02-37	EUR	7 000 000	4 860 213,63	0,43
EUROPEAN UNION 1.25% 04-02-43	EUR	10 000 000	7 065 876,03	0,64
EUROPEAN UNION 2.625% 04-02-48	EUR	17 000 000	15 125 281,92	1,36
EUROPEAN UNION 2.75% 04-02-33	EUR	5 500 000	5 468 677,88	0,49
KBC GROUPE 0.25% 01-03-27 EMTN	EUR	4 000 000	3 602 679,58	0,32

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BONDS (SICAV)

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
PROXIMUS 0.75% 17-11-36 EMTN	EUR	5 000 000	3 401 328,45	0,30
TOTAL BELGIQUE			58 286 695,67	5,23
CANADA				
QUEBEC MONTREAL 3.65% 20-05-32	CAD	3 600 000	2 444 619,07	0,21
TOTAL CANADA			2 444 619,07	0,21
CHILI				
CHILE GOVERNMENT INTL BOND 3.5% 25-01-50	USD	1 900 000	1 346 026,90	0,12
CHIL GO 0.83 07-31	EUR	7 400 000	5 854 638,23	0,52
TOTAL CHILI			7 200 665,13	0,64
COREE DU SUD				
REPU SU 0.0 10-26	EUR	2 600 000	2 319 499,00	0,20
TOTAL COREE DU SUD			2 319 499,00	0,20
DANEMARK				
DANSKE BK 0.75% 09-06-29 EMTN	EUR	3 000 000	2 523 939,57	0,23
ORSTED 2.25% 14-06-28 EMTN	EUR	2 000 000	1 936 310,09	0,17
ORSTED 2.25% 24-11-17	EUR	4 700 000	4 541 256,47	0,41
ORSTED 4.125% 01-03-35 EMTN	EUR	3 800 000	3 942 571,81	0,35
ORSTED 5.25% 08-12-22	EUR	5 000 000	5 107 841,74	0,46
TOTAL DANEMARK			18 051 919,68	1,62
ESPAGNE				
ACCI EN 3.75 04-30	EUR	4 600 000	4 607 673,05	0,42
ADIF AL 0.95 04-27	EUR	6 500 000	5 961 375,19	0,53
ADIF ALTA VELOCIDAD 0.55% 31-10-31	EUR	2 500 000	1 957 711,30	0,18
ADIF ALTA VELOCIDAD 0.8% 05-07-23	EUR	3 000 000	3 014 663,63	0,27
BANC DE 2.625 03-26	EUR	4 000 000	3 812 883,60	0,34
BANC DE 5.125 11-28	EUR	5 000 000	5 193 973,92	0,47
BANCO DE BADELL 5.0% 07-06-29	EUR	5 100 000	5 095 097,73	0,46
BBVA 4.375% 14-10-29 EMTN	EUR	7 000 000	7 328 113,17	0,65
CAIXABANK 1.25% 18-06-31 EMTN	EUR	3 000 000	2 669 151,51	0,23
CAIXABANK 5.375% 14-11-30 EMTN	EUR	7 000 000	7 438 955,82	0,66
COMU MA 2.822 10-29	EUR	7 500 000	7 429 988,63	0,67
IBER FI 3.375 11-32	EUR	7 000 000	7 102 905,55	0,64
IBER FI 4.875 PERP	EUR	2 500 000	2 468 818,52	0,22
INST DE 1.3 10-26	EUR	7 000 000	6 648 359,79	0,60
INST DE 3.05 10-27	EUR	2 300 000	2 316 082,83	0,21
LAR ESPANA REAL ESTATE SOCOMI 1.843% 03-11-28	EUR	3 000 000	2 191 186,50	0,20
RED ELECTRICA 4.625% PERP	EUR	6 000 000	6 019 947,08	0,54
SPAI GO 1.0 07-42	EUR	11 410 000	7 217 351,74	0,65
UNICAJA BAN 4.5% 30-06-25 EMTN	EUR	5 000 000	5 179 931,20	0,46
UNICAJA BAN 7.25% 15-11-27	EUR	4 500 000	4 722 977,37	0,43
TOTAL ESPAGNE			98 377 148,13	8,83
ETATS-UNIS				
CITIGROUP 3.713% 22-09-28	EUR	6 000 000	6 073 811,48	0,54
GENERAL MOTORS 5.4% 15-10-29	USD	7 000 000	6 479 437,82	0,58

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BONDS (SICAV)

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
INTL BK 2.125% 03-03-25 EMTN	USD	5 750 000	5 199 982,04	0,47
INTL FINA COR 2.125% 07-04-26	USD	5 000 000	4 449 578,37	0,40
JOHN CO 4.25 06-35	EUR	7 900 000	8 012 663,18	0,72
TOYO MO 2.15 02-30	USD	8 000 000	6 535 002,80	0,59
VERI CO 3.875 02-29	USD	10 000 000	8 991 301,04	0,80
VF 4.25% 07-03-29 EMTN	EUR	7 300 000	7 366 673,52	0,66
TOTAL ETATS-UNIS			53 108 450,25	4,76
FINLANDE				
NORD IN 0.25 03-29	EUR	3 800 000	3 280 593,58	0,29
NORD IN 2.5 01-30	EUR	9 000 000	8 861 390,20	0,80
STORA ENSO OYJ 4.0% 01-06-26	EUR	2 900 000	2 916 676,51	0,26
TOTAL FINLANDE			15 058 660,29	1,35
FRANCE				
AIR LIQUIDE 0.375% 27-05-31	EUR	4 000 000	3 284 523,97	0,29
ALD 4.0% 05-07-27 EMTN	EUR	5 000 000	5 167 440,12	0,46
ARKEMA 0.125% 14-10-26 EMTN	EUR	1 500 000	1 353 522,05	0,12
AXA 1.375% 07-10-41 EMTN	EUR	2 500 000	1 926 172,48	0,18
Banque Stellantis France 3.875 01-26	EUR	2 000 000	2 024 048,68	0,19
BNP PAR 0.375% 14-10-27 EMTN	EUR	5 000 000	4 433 971,15	0,40
BNP PAR 0.5% 30-05-28 EMTN	EUR	3 000 000	2 601 026,52	0,23
BNP PAR 1.675% 30-06-27	USD	5 000 000	4 191 698,32	0,38
BPCE 0.5% 14-01-28 EMTN	EUR	2 000 000	1 743 181,16	0,16
BPCE SFH 1.75% 27-05-32	EUR	3 600 000	3 195 244,82	0,28
BPIFRANCE 2.125% 29-11-27 EMTN	EUR	8 000 000	7 787 872,88	0,70
BQ POST 1.625 05-30	EUR	3 800 000	3 457 857,23	0,31
CNP ASSURANCES 2.0% 27-07-50	EUR	6 000 000	4 930 539,13	0,44
DEXIA MUN 3.125% 16-11-27 EMTN	EUR	1 600 000	1 622 233,32	0,15
EDF 1.0% 29-11-33 EMTN	EUR	3 000 000	2 186 045,19	0,20
EDF 3.625% 13-10-25	USD	4 000 000	3 641 465,09	0,32
EDF 4.75% 12-10-34 EMTN	EUR	10 000 000	10 461 246,74	0,94
ENGIE 1.375% 28-02-29 EMTN	EUR	1 500 000	1 350 086,81	0,12
ENGIE 1.75% 27-03-28 EMTN	EUR	3 000 000	2 796 790,33	0,25
ENGIE 3.25% PERP	EUR	9 000 000	8 830 140,13	0,79
FAURECIA 2.375% 15-06-29	EUR	2 000 000	1 651 557,71	0,15
GETLINK 3.5% 30-10-25	EUR	2 300 000	2 270 644,65	0,20
INTL BK 0.625 11-27	EUR	3 800 000	3 448 611,59	0,31
RATP 0.35% 20-06-29 EMTN	EUR	2 300 000	1 968 347,40	0,18
RATP 0.875% 25-05-27 EMTN	EUR	4 500 000	4 138 800,49	0,37
SNCF RESEAU 0.75% 25-05-36	EUR	6 700 000	4 839 295,77	0,43
SNCF RESEAU 1.875% 30-03-34	EUR	5 000 000	4 370 631,15	0,39
SNCF RESEAU 2.25% 20-12-47	EUR	1 900 000	1 468 436,47	0,13
SOCI DE 0.0 11-28	EUR	6 000 000	5 102 820,00	0,46
SOCI DU 0.0 11-30	EUR	1 000 000	796 470,00	0,08
SOCI DU 1.125 10-28	EUR	2 000 000	1 829 013,29	0,16

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BONDS (SICAV)

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SOCIETE DU GRAND PARIS 3.5% 25-05-43	EUR	3 000 000	2 949 233,23	0,27
SOCI NA 0.625 04-30	EUR	9 000 000	7 612 842,30	0,69
SOCI NA 3.375 05-33	EUR	3 600 000	3 644 107,61	0,32
SYNDICAT TRANSPORTS ILE DE FRANCE STIF 0.675% 24-11-36	EUR	4 000 000	2 830 246,85	0,25
SYNDICAT TRANSPORTS ILE DE FRANCE STIF 3.05% 03-02-33	EUR	2 200 000	2 201 554,77	0,20
SYND TR 0.4 05-31	EUR	4 300 000	3 504 554,98	0,32
TOTAL FRANCE			131 612 274,38	11,82
HONG-KONG				
HONG KONG MONETARY AUTHORITY HONG 0.0% 24-11-26	EUR	6 400 000	5 567 040,00	0,49
HONG KONG MONETARY AUTHORITY HONG 3.875% 11-01-25	EUR	1 600 000	1 629 820,82	0,15
TOTAL HONG-KONG			7 196 860,82	0,64
HONGRIE				
HUNG GO 1.75 06-35	EUR	2 000 000	1 402 910,55	0,13
TOTAL HONGRIE			1 402 910,55	0,13
IRLANDE				
AIB GROUP 0.5% 17-11-27 EMTN	EUR	2 000 000	1 760 786,63	0,16
AIB GROUP 2.875% 30-05-31 EMTN	EUR	5 500 000	5 001 865,23	0,45
AIB GROUP 3.625% 04-07-26	EUR	2 500 000	2 541 336,94	0,23
AIB GROUP 5.75% 16-02-29	EUR	1 700 000	1 791 711,28	0,16
BK IREL 0.375 05-27	EUR	5 000 000	4 455 003,87	0,40
BK IREL 4.875 07-28	EUR	3 000 000	3 089 791,39	0,28
BK IRELAND 1.375% 11-08-31	EUR	3 000 000	2 648 019,54	0,23
IREL GO 1.35 03-31	EUR	7 440 000	6 794 055,54	0,61
IREL GO 3.0 10-43	EUR	3 800 000	3 736 880,70	0,33
TOTAL IRLANDE			31 819 451,12	2,85
ITALIE				
A2A EX AEM 2.5% 15-06-26 EMTN	EUR	2 000 000	1 978 977,27	0,18
A2A EX AEM 4.375% 03-02-34	EUR	4 000 000	4 045 387,33	0,37
ASS GENERALI 5.399% 20-04-33	EUR	4 800 000	4 859 957,76	0,43
BANCO BPM 4.875% 18-01-27 EMTN	EUR	7 400 000	7 531 036,38	0,68
CASSA DEP 3.875% 13-02-29	EUR	4 100 000	4 126 053,82	0,37
ERG SPA LANTERN 1.875% 11-04-25	EUR	7 500 000	7 269 769,09	0,65
HERA 2.5% 25-05-29 EMTN	EUR	3 000 000	2 777 713,13	0,25
INTE 4.0% 19-05-26 EMTN	EUR	8 500 000	8 494 619,55	0,76
INTE 4.75% 06-09-27 EMTN	EUR	5 000 000	5 202 324,63	0,46
INTE 4.875% 19-05-30 EMTN	EUR	6 230 000	6 271 458,72	0,56
INTE 5.0% 08-03-28 EMTN	EUR	5 700 000	5 785 810,02	0,52
ITAL BU 1.5 04-45	EUR	3 250 000	1 953 456,66	0,18
ITAL BU 4.0 04-35	EUR	23 450 000	22 970 517,34	2,06
ITAL BU 4.0 10-31	EUR	18 900 000	19 118 570,28	1,72
TOTAL ITALIE			102 385 651,98	9,19
JAPON				
EAST JA 4.11 02-43	EUR	6 300 000	6 446 970,61	0,58
NIDEC 0.046% 30-03-26	EUR	5 000 000	4 509 158,37	0,41

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BONDS (SICAV)

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
NTT FINANCE 0.082% 13-12-25	EUR	4 000 000	3 677 176,08	0,33
TOTAL JAPON			14 633 305,06	1,32
LUXEMBOURG				
ACEF HOLDING SCA 1.25% 26-04-30	EUR	2 000 000	1 477 784,15	0,13
BANQ EU 0.01 11-35	EUR	7 100 000	4 855 632,44	0,44
BANQ EU 0.0 11-27	EUR	5 000 000	4 413 939,55	0,40
BANQ EU 0.05 11-29	EUR	10 000 000	8 370 825,43	0,75
BANQ EU 2.25 03-30	EUR	5 000 000	4 832 710,18	0,43
BANQ EU 2.75 07-28	EUR	5 050 000	5 066 382,75	0,46
BANQUE EUROPEAN D INVESTISSEMENT 0.01% 15-11-30	EUR	3 000 000	2 426 209,72	0,22
BANQUE EUROPEAN D INVESTISSEMENT 1.625% 09-10-29	USD	2 000 000	1 656 177,96	0,15
BANQUE EUROPEAN D INVESTISSEMENT 3.75% 14-02-33	USD	20 500 000	19 440 720,59	1,74
EIB 0 1/2 11/13/37	EUR	10 000 000	6 988 138,77	0,63
PROLOGIS INTL FUND II 3.125% 01-06-31	EUR	1 000 000	917 260,66	0,08
TOTAL LUXEMBOURG			60 445 782,20	5,43
NORVEGE				
DNB BANK A 3.625% 16-02-27	EUR	2 500 000	2 499 204,37	0,22
DNB BANK A 4.0% 14-03-29 EMTN	EUR	6 100 000	6 221 774,67	0,56
SPAR VE 0.01 06-27	EUR	1 900 000	1 670 529,89	0,15
SR BANK SPAREBANKEN ROGALAND 3.75% 23-11-27	EUR	7 200 000	7 240 366,12	0,65
TOTAL NORVEGE			17 631 875,05	1,58
NOUVELLE-ZELANDE				
NOUVELLEZELANDE 4.25% 15-05-34	NZD	3 000 000	1 678 166,45	0,15
TOTAL NOUVELLE-ZELANDE			1 678 166,45	0,15
PAYS-BAS				
ABN AMRO BK 2.375% 01-06-27	EUR	3 300 000	3 178 505,13	0,28
ABN AMRO BK 4.0% 16-01-28 EMTN	EUR	4 000 000	4 023 987,76	0,36
ABN AMRO BK 4.25% 21-02-30	EUR	5 000 000	5 055 426,84	0,46
ALLIANDER 2.625% 09-09-27 EMTN	EUR	1 600 000	1 596 547,54	0,15
EDP FIN 1.71% 24-01-28	USD	4 000 000	3 243 662,13	0,29
EDP FIN 6.3% 11-10-27	USD	1 000 000	982 671,43	0,09
ENEL FI 1.125 09-26	EUR	3 000 000	2 821 361,77	0,26
ENEL FIN 1.0% 16-09-24 EMTN	EUR	1 000 000	974 166,17	0,08
IBERDROLA INTL BV 1.45% PERP	EUR	5 000 000	4 322 510,80	0,38
IBERDROLA INTL BV 1.825% PERP	EUR	5 000 000	3 891 960,50	0,35
ING GROEP NV 2.125% 23-05-26	EUR	5 000 000	4 797 645,00	0,43
ING GROEP NV 4.125% 24-08-33	EUR	7 000 000	6 909 872,31	0,63
ING GROEP NV 4.625% 06-01-26	USD	4 000 000	3 751 935,02	0,34
KONI AH 3.5 04-28	EUR	5 000 000	5 037 509,60	0,46
LEAS CO 0.25 02-26	EUR	4 000 000	3 612 732,69	0,33
MERC IN 3.5 05-26	EUR	10 100 000	10 121 998,79	0,91
NATL BA 3.25 05-27	EUR	4 000 000	4 013 653,21	0,36
NATLENERLANDEN BANK NV 1.875% 17-05-32	EUR	2 800 000	2 528 287,48	0,22
NE PROP 3.375 07-27	EUR	4 000 000	3 685 162,99	0,33

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BONDS (SICAV)

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
NETH GO 0.5 01-40	EUR	20 690 000	14 538 925,35	1,30
NIBC BANK NV 0.25% 09-09-26	EUR	3 000 000	2 548 507,38	0,23
NN GROUP NV 6.0% 03-11-43 EMTN	EUR	6 400 000	6 454 463,64	0,58
STELLANTIS NV 4.375% 14-03-30	EUR	4 400 000	4 511 277,81	0,40
TELE EU 6.135 PERP	EUR	1 700 000	1 674 954,89	0,15
TELEFONICA EUROPE BV 2.502% PERP	EUR	3 900 000	3 378 576,42	0,30
TELEFONICA EUROPE BV 7.125% PERP	EUR	2 000 000	2 115 957,45	0,19
TOTAL PAYS-BAS			109 772 260,10	9,86
PHILIPPINES				
ASIA 0.35 07/16/25	EUR	4 000 000	3 775 483,82	0,34
ASIA DEV BK 0.0% 24-10-29	EUR	2 850 000	2 374 701,17	0,21
ASIA DEV BK 2.125% 19-03-25	USD	3 000 000	2 706 273,13	0,24
ASIA DEV BK 3.125% 26-09-28	USD	6 328 000	5 749 520,10	0,52
TOTAL PHILIPPINES			14 605 978,22	1,31
PORTUGAL				
CAIXA GEN 5.75% 31-10-28 EMTN	EUR	4 000 000	4 264 785,12	0,38
ENER DE 5.943 04-83	EUR	1 800 000	1 800 068,49	0,16
ENERGIAS DE PORTUGAL EDP 1.7% 20-07-80	EUR	9 000 000	8 358 447,36	0,76
TOTAL PORTUGAL			14 423 300,97	1,30
ROYAUME-UNI				
BRAM FI 4.25 03-31	EUR	2 000 000	2 043 484,99	0,18
EUROPEAN BANK FOR RECONSTRUCT ET DEVEL 1.5% 13-02-25	USD	9 600 000	8 589 198,52	0,77
NATWEST GROUP 4.067% 06-09-28	EUR	5 000 000	5 073 001,87	0,46
SCOTTISH HYDRO ELECTRIC TRANSMISSION PLC 2.25% 27-09-35	GBP	1 500 000	1 255 273,25	0,11
SSE 2.875% 01-08-29 EMTN	EUR	5 000 000	4 899 550,74	0,44
UNITED KINGDOM GILT 0.875% 31-07-33	GBP	21 250 000	18 042 380,25	1,62
TOTAL ROYAUME-UNI			39 902 889,62	3,58
SINGAPOUR				
VENA ENERGY CAPITAL PTE 3.133% 26-02-25	USD	1 100 000	976 919,77	0,08
TOTAL SINGAPOUR			976 919,77	0,08
SUEDE				
KOMM I 0.875 09-29	EUR	3 300 000	2 939 856,31	0,27
SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN AB 4.0% 09-11-26	EUR	4 400 000	4 485 486,47	0,40
STADSHYPOTEK AB 3.125% 04-04-28	EUR	5 900 000	5 917 638,60	0,53
SWEDBANK AB 0.3% 20-05-27	EUR	4 000 000	3 545 969,66	0,32
SWEDBANK AB 4.25% 11-07-28	EUR	7 100 000	7 232 780,29	0,66
SWEDEN GOVERNMENT INTL BOND 0.125% 09-09-30	SEK	45 390 000	3 370 495,03	0,30
VATTENFALL AB 2.5% 29-06-83	GBP	2 000 000	1 939 967,82	0,17
TOTAL SUEDE			29 432 194,18	2,65
SUISSE				
EUROF 0.15 10/10/34	EUR	2 500 000	1 800 096,51	0,17
TOTAL SUISSE			1 800 096,51	0,17

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BONDS (SICAV)

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TAIWAN				
FRAN GO 0.5 06-44	EUR	37 600 000	22 291 443,29	2,01
TOTAL TAIWAN			22 291 443,29	2,01
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			1 048 553 396,32	94,12
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			1 048 553 396,32	94,12
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
LUXEMBOURG				
AMUNDI FUNDS EURO CORPORATE SHORT TERM BOND OR EUR C	EUR	350	10 705 936,50	0,96
TOTAL LUXEMBOURG			10 705 936,50	0,96
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			10 705 936,50	0,96
TOTAL Organismes de placement collectif			10 705 936,50	0,96
Instruments financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
CBOT USUL 30A 0923	USD	112	338 148,39	0,03
EURO BOBL 0623	EUR	-733	-1 324 820,00	-0,12
EURO SCHATZ 0623	EUR	-310	-12 425,00	
FGBL BUND 10A 0623	EUR	-96	-12 610,00	
LIFFE LG GILT 0923	GBP	274	398 767,73	0,04
MSE CANADA 10 0923	CAD	212	64 368,77	0,01
TU CBOT UST 2 0923	USD	416	26 095,40	
US 10YR NOTE 0923	USD	589	497 864,59	0,05
XEUR FBTP BTP 0623	EUR	-33	-41 250,00	-0,01
XEUR FGBX BUX 0623	EUR	-44	-198 680,00	-0,02
XEUR FOAT EUR 0623	EUR	-58	-175 560,00	-0,02
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			-440 100,12	-0,04
TOTAL Engagements à terme fermes			-440 100,12	-0,04
TOTAL Instruments financier à terme			-440 100,12	-0,04
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	CAD	-93 280	-64 368,77	-0,01
APPEL MARGE CACEIS	USD	-919 095,88	-862 110,38	-0,07
APPEL MARGE CACEIS	EUR	1 765 345	1 765 345,00	0,16
APPEL MARGE CACEIS	GBP	-343 020	-398 767,73	-0,04
TOTAL Appel de marge			440 098,12	0,04
Créances			145 225 757,77	13,03
Dettes			-145 529 089,48	-13,06
Comptes financiers			55 138 168,63	4,95
Actif net			1 114 094 167,74	100,00

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BONDS (SICAV)

Action ARI - IMPACT GREEN BONDS S2-C	EUR	63 358,301	81,2474
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS OPTIMUM	EUR	196,500	81,0142
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS OPTIMUM R5-C	EUR	6 200,055	10 118,6975
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS R4-D	EUR	1,000	80,4000
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS R2-D	EUR	907 399,200	85,0749
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS OR-D	EUR	344 316,086	80,9325
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS I GBP-C	GBP	1,000	827,1511
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS OPTIMUM R-D	EUR	6 939,000	100,5820
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS O-C	EUR	99 202,140	80,6568
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS M-C	EUR	1 465 378,494	81,4622
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS PM-C	EUR	1,000	80,8100
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS DP-C	EUR	2 615 402,949	88,0048
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS I-C	EUR	52 095,847	860,6237
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS I2-C	EUR	39 282,206	8 922,4717
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS P-C	EUR	1 182 656,319	85,0261
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS R1-C	EUR	8 912 392,000	8,9016
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS R3-C	EUR	1,000	81,6100
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS R-C	EUR	85 457,808	89,2513
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS I USD-C	USD	1,000	851,2809
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS R USD-C	USD	491,000	85,2991
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS I CHF-C	CHF	1,000	799,3259
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS P USD-C	USD	1,000	83,6249
Action ARI - IMPACT GREEN BONDS OPTIMUM R6-C	EUR	1,000	101,2400

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BONDS (SICAV)

Annexe(s)

Informations précontractuelles pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit: AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BONDS

Identifiant d'entité juridique: 2138002NACS4HW7EIL33

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable?

Oui

Non

Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental : 80%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social: ___%

Il promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de _____ % d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Quel est l'objectif d'investissement durable de ce produit financier ?

L'objectif d'investissement durable du compartiment consiste à investir dans des obligations vertes dites "green bonds" de qualité investment grade répondant aux critères et aux lignes directrices des Green Bond Principles tels que publiés par l'International Capital Market Association. L'impact environnemental est apprécié en fonction des estimations des émissions de gaz à effet de serre évitées avec comme indicateur les tonnes d'émissions d'équivalent CO2 (tCO2e) évitées.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

● **Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable de ce produit financier ?**

Le compartiment cherche à identifier des obligations vertes dont l'objectif est de financer des projets générant un impact environnemental positif et mesurable. La mesurabilité se traduit en tonnes d'émissions de CO2 évitées par million d'euros investis en un an.

Au-delà de l'analyse financière quantitative et qualitative des obligations susceptibles de composer le portefeuille, le processus de sélection envisage une approche visant à conserver leurs qualités environnementales selon plusieurs points d'analyse :

1. Analyse des caractéristiques de l'obligation en termes de :

(i) la transparence, via le reporting des tonnes d'émissions de CO2 évitées par million d'euros investis en un an ;

(ii) l'impact environnemental des projets financés (comme le développement de produits recyclés, la gestion durable des ressources naturelles, etc.) ;

(iii) intégration dans la stratégie environnementale globale de l'émetteur (comme par exemple des objectifs quantifiés de l'entreprise de réduction des émissions de CO2 dans le cadre de l'objectif global de limitation de la hausse des températures à 1,5°) ;

(iv) l'inscription dans une logique globale de l'entreprise visant à conceptualiser des démarches et à définir des bonnes pratiques à visée environnementale (économie circulaire, développement du recyclage, réduction des déchets, etc.).

2. la sélection des secteurs d'activité compatibles avec la politique ESG d'Amundi et notamment les règles d'exclusion définies ;

3. l'analyse des fondamentaux ESG de l'émetteur, pour retenir les émetteurs « les plus performants » de leur secteur d'activité sur au moins un de leurs facteurs environnementaux significatifs.

Pour que la société émettrice soit considérée comme contribuant à l'objectif d'investissement durable du compartiment, elle doit être " la plus performante " dans son secteur d'activité sur au moins un de ses facteurs environnementaux ou sociaux importants.

La définition du terme " best performer " repose sur la méthodologie ESG propre à Amundi, qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise bénéficiaire d'un investissement. Pour être considérée comme " best performer ", une société bénéficiaire d'un investissement doit obtenir la meilleure note parmi les trois premiers (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur pour au moins un facteur environnemental ou social important. Les facteurs environnementaux et sociaux importants sont identifiés au niveau du secteur. L'identification des facteurs matériels est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme matériels contribuent pour plus de 10% au score ESG global. Pour le secteur de l'énergie par exemple, les facteurs matériels sont : les émissions et l'énergie, la biodiversité et la pollution, la santé et la sécurité, les communautés locales et les droits de l'Homme.

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités (par exemple, le tabac, les armes, les jeux d'argent, le charbon, l'aviation, la production de viande, la fabrication d'engrais et de pesticides, la production de plastique à usage unique) non compatibles avec ces critères.

La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement.

Enfin, toutes les obligations vertes sélectionnées doivent répondre aux critères et directives des principes des obligations vertes tels que publiés par l'International Capital Market Association.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables ne causent-ils pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important (principe du « DNSH » ou Do Not Significantly Harm »), Amundi utilise deux filtres :

- le premier filtre « DNSH » repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 des RTS (par exemple, l'intensité de Gaz à Effet de Serre ou GES des entreprises) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité en carbone n'appartient pas au dernier décile du secteur). Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

- Au-delà des indicateurs spécifiques des facteurs de durabilité couverts par le premier filtre, Amundi a défini un second filtre qui ne prend pas en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives ci-dessus afin de vérifier qu'une entreprise ne présente pas une mauvaise performance environnementale ou sociale globale par rapport aux autres entreprises de son secteur ce qui correspond à un score environnemental ou social supérieure ou égal à E sur l'échelle de notation Amundi.

– *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Les indicateurs des incidences négatives ont été pris en compte comme détaillé dans le premier filtre DNSH (do not significant harm) ci-dessus : le premier filtre DNSH repose sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 des RTS lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :

- avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et

- avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et

- être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme

- être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

– *Dans quelle mesure les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?*

Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme sont intégrés dans la méthodologie de notation ESG d'Amundi. L'outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles auprès de fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé "Implication communautaire et droits de l'homme" qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, un suivi des controverses est effectué sur une base

trimestrielle au minimum, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant la méthodologie de notation propriétaire) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont mis à jour trimestriellement pour suivre la tendance et les efforts de remédiation.



Ce produit financier prend-il en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Oui

Amundi prend en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives conformément à l'Annexe 1, Tableau 1 des RTS s'appliquant à la stratégie de l'OPC et s'appuie sur une combinaison de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».

- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et meilleur score ESG moyen pondéré supérieur à l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité de l'atténuation.

- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.

- Vote : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).

- Suivi des controverses : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.

Non



Quelle stratégie d'investissement ce produit financier suit-il ?

La stratégie consiste à offrir une performance liée à l'évolution du marché des obligations vertes dites « Green bonds ». L'univers d'investissement est constitué des obligations vertes respectant les Green Bonds Principles, sans restrictions de devise dont l'impact positif sur la transition énergétique et écologie est évaluable.

Le compartiment investit 100% de l'actif net hors liquidités (OPC monétaires et cash) dans tous types d'obligations vertes suivantes négociés sur un marché réglementé, émis par des Etats, des organismes supra-nationaux, des entreprises privées ou publiques.

Les " obligations vertes " sont définies comme des titres de créance et des instruments qui financent des projets éligibles répondant aux critères et directives des principes des obligations vertes (tels que publiés par l'ICMA).

Le compartiment peut investir jusqu'à 15 % dans des obligations des marchés émergents et jusqu'à 15% dans des obligations "Haut Rendement".

Le processus d'investissement identifie les meilleures opportunités en termes de perspectives financières et de caractéristiques ESG, en particulier environnementales. La sélection des titres par l'utilisation de la méthodologie de notation ESG d'Amundi et l'évaluation de leur contribution aux objectifs environnementaux visent à éviter les impacts négatifs des décisions d'investissement sur les Facteurs de durabilité associés à la nature environnementale du Compartiment. En plus de l'utilisation de la notation ESG d'Amundi, l'équipe de recherche en investissement ESG évalue, dans la mesure du possible :

- (i) Tout avis de tiers ou autre certification, tels que les certificats d'obligations climatiques (IBC) ;
- (ii) si l'émetteur est confronté à de graves controverses ESG ; et
- (iii) si les projets devant être financés par l'obligation verte contribuent à des efforts plus larges de l'émetteur pour favoriser la transition énergétique et/ou environnementale.

● **Quels sont les éléments contraignants de la stratégie d'investissement utilisés pour sélectionner les investissements en vue d'atteindre l'objectif d'investissement durable ?**

Le compartiment applique d'abord la politique d'exclusion d'Amundi incluant les règles suivantes :

- les exclusions légales sur l'armement controversé (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri...);
- les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial, sans mesures correctives crédibles ;
- les exclusions sectorielles du groupe Amundi sur le Charbon et le Tabac (le détail de cette politique est disponible dans la Politique Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr).

Le compartiment investit 100% de son actif dans des obligations vertes (hors liquidités). Au moins 50% de ces obligations vertes ont une note ESG comprise entre A et D. En outre, les émetteurs dont la note ESG est de F ou G sont exclus.

Au moins 90% des titres détenus en portefeuille font l'objet d'une analyse extra-financière.

● **Quelle est la politique suivie pour évaluer les pratiques de bonne gouvernance des sociétés bénéficiaires des investissements ?**

La stratégie d'investissement guide les décisions d'investissement selon des facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.

bonne gouvernance concernent des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel et le respect des obligations fiscales.



L'équipe de gestion s'appuie sur la méthodologie de notation ESG d'Amundi. Cette notation est basée sur un cadre d'analyse ESG propriétaire, qui prend en compte 38 critères généraux et sectoriels, dont des critères de gouvernance. Dans la dimension Gouvernance, Amundi évalue la capacité d'un émetteur à assurer un cadre de gouvernance d'entreprise efficace garantissant l'atteinte de ses objectifs à long terme (ex : garantir la valeur de l'émetteur sur le long terme) Les sous-critères de gouvernance pris en compte sont : la structure du conseil d'administration, l'audit et le contrôle, la rémunération, les droits des actionnaires, l'éthique, les pratiques fiscales et la stratégie ESG. L'échelle de notation ESG d'Amundi comporte sept notes, allant de A à G, où A est la meilleure note et G la plus mauvaise. Les entreprises notées G sont exclues de l'univers d'investissement.

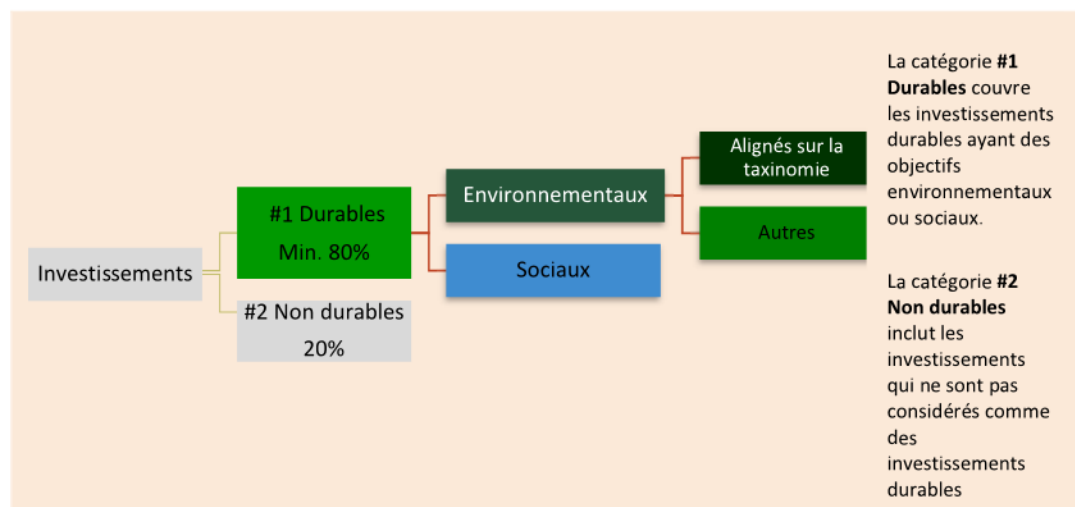
Quelle est l'allocation des actifs prévue pour ce produit financier ?

Le compartiment s'engage à avoir un minimum de 80% d'investissements durables et le reste des actifs est détenu en liquidités et en instruments à des fins de liquidité et de gestion des risques du portefeuille.

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- **des dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- **des dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



Comment l'utilisation des produits dérivés atteint-elle l'objectif d'investissement durable ?

Les produits dérivés ne sont pas utilisés pour atteindre l'objectif d'investissement durable.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

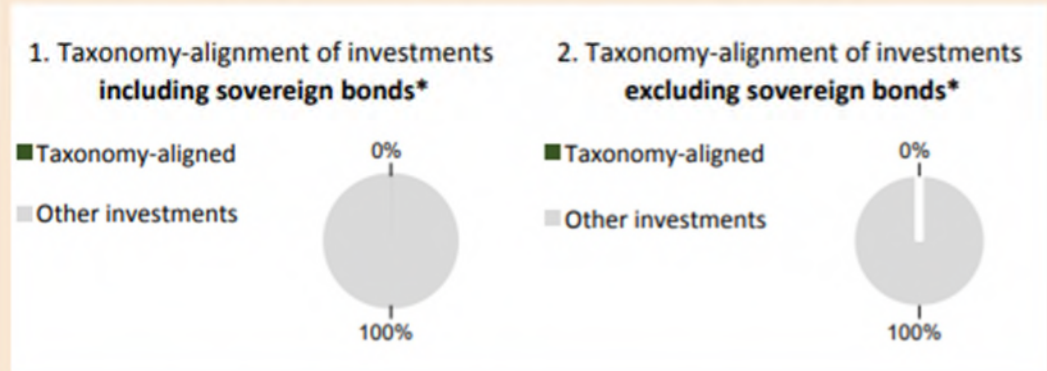
Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les **niveaux** d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Dans quelle mesure minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental sont-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le compartiment ne dispose actuellement d'aucun engagement minimum en faveur d'investissements durables avec un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines

● **Quelle est la part minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Le compartiment n'a pas d'engagement quant à une proportion minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes.



Le symbole représente des investissements durables sur le plan environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



● **Quelle est la part minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Le compartiment ne dispose actuellement d'aucun engagement minimum en faveur d'investissements durables avec un objectif environnemental non aligné sur la taxinomie de l'UE.



● **Quelle est la part minimale d'investissements durables ayant un objectif social ?**

Le compartiment n'a pas de part minimale d'investissements durables ayant un objectif social.



● **Quels sont les investissements inclus dans la catégorie « #2 Non durables », quelle est leur finalité et existe-t-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?**

Les dérivés et les liquidités (OPC monétaires et cash) sont inclus dans la catégorie « #2 Non durables ». Les dérivés ne participent pas à atteindre l'objectif d'investissement durable ; ils sont utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition à un risque (taux change ...). Les liquidités sont utilisées pour la gestion de trésorerie, pour faire face aux souscriptions/rachats.



Un indice spécifique a-t-il été désigné comme indice de référence pour atteindre l'objectif d'investissement durable ?

N/A

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

- *Comment l'indice de référence tient-il en compte des facteurs de durabilité afin d'être constamment aligné sur l'objectif d'investissement durable ?*

N/A

- *Comment l'alignement de la stratégie d'investissement sur la méthodologie de l'indice est-il garanti en permanence ?*

N/A

- *En quoi l'indice désigné diffère-t-il d'un indice de marché large pertinent ?*

N/A

- *Où trouver la méthode utilisée pour le calcul de l'indice désigné ?*

N/A



Où puis-je trouver en ligne davantage d'informations spécifiques au produit ?

De plus amples informations sur le produit sont accessibles sur le site internet : www.amundi.fr

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BONDS (SICAV)

Loi Energie Climat (LEC)

@@@LEC

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - JUST TRANSITION FOR CLIMATE (SICAV)

Compartment

AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - JUST TRANSITION FOR CLIMATE

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - JUST TRANSITION FOR CLIMATE (SICAV)

Caractéristiques de l'OPC

Classification

Obligations et autres titres de créance internationaux.

Objectif de gestion

L'objectif de gestion est de surperformer l'indice BLOOMBERG BARCLAYS EURO AGGREGATE tout en s'assurant que l'intensité carbone du portefeuille soit inférieure d'au moins 20% à l'intensité carbone du même indice.

Stratégie d'investissement

Stratégies utilisées :

Le compartiment est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »). Des informations sur les caractéristiques environnementales et sociales sont disponibles en annexe de ce prospectus.

Les principales incidences négatives des décisions d'investissement (au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)) sont les effets négatifs, importants ou susceptibles d'être importants, sur les facteurs de durabilité qui sont causés, aggravés par ou directement liés aux décisions d'investissement. L'Annexe 1 du règlement délégué au Règlement Disclosure dresse la liste des indicateurs des principales incidences négatives.

Les principales incidences négatives obligatoires de l'Annexe 1 du règlement délégué sont prises en compte dans la stratégie d'investissement du compartiment via une combinaison d'exclusions (normatives et sectorielles), d'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, d'engagement et de vote. Des informations plus détaillées sur les principales incidences négatives sont incluses dans la déclaration réglementaire ESG de la société de gestion disponible sur son site internet : www.amundi.com.

Le compartiment offre une gestion active reposant sur un processus d'investissement rigoureux, visant à identifier, au sein de l'univers d'investissement principalement composé des valeurs de l'indice de référence, les émetteurs présentant les opportunités de performance les plus attractives ajustée du risque. Les émetteurs sont également évalués au regard de leurs émissions de gaz à effet de serre et de leurs pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) selon les critères décrits plus bas.

L'univers d'investissement est composé par émetteurs de qualité Investment Grade internationaux. Toutefois, le gérant pourra s'exposer à hauteur de 10% à des instruments pouvant être considérés comme « haut rendement ».

Le compartiment a pour ambition d'accompagner la transition énergétique afin de participer à l'effort collectif de lutte contre le réchauffement climatique dans le cadre d'une Transition Juste. La Transition Juste est une notion disposant que la transition énergétique ne doit pas se faire aux dépens de la question sociale.

Pour sélectionner les valeurs éligibles, l'équipe de gestion s'appuie sur la conjugaison de deux analyses : d'une part, une évaluation de la qualité de crédit des émetteurs (analyse financière), d'autre part, une analyse extra-financière des émetteurs basée sur les émissions de gaz à effet de serre et sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note).

Profil de risque

Risque de perte en capital

L'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et peut donc ne pas lui être restitué.

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - JUST TRANSITION FOR CLIMATE (SICAV)

Risque de taux

Le risque de taux correspond au risque lié à une remontée des taux des marchés obligataires, qui provoque une baisse des cours des obligations et par conséquent une baisse de valeur liquidative du compartiment.

Risque de crédit

Il s'agit du risque de baisse ou de défaut des titres émis par un émetteur privé et/ou public. En fonction du sens des opérations du compartiment, la baisse (en cas d'achat) ou la hausse (en cas de vente) de la valeur des titres sur lesquels est exposé le compartiment peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du compartiment.

Risque lié à l'utilisation de titres spéculatifs (haut rendement) (accessoire)

Ce compartiment doit être considéré comme en partie spéculatif et s'adressant plus particulièrement à des investisseurs conscients des risques inhérents aux investissements dans des titres dont la notation est basse ou inexistante. Ainsi, l'utilisation de titres « haut rendement / High Yield » pourra entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative plus important.

Risque lié aux investissements sur les titres émis par les pays émergents (accessoire)

Le compartiment pourra investir dans des produits obligataires. Les obligations de ces pays offrent une liquidité plus restreinte que celles des pays développés; en conséquence, la détention éventuelle de ces titres peut augmenter le niveau de risque du portefeuille. Les mouvements de baisse de marché pouvant être plus marqués et plus rapides que dans les pays développés, la valeur liquidative pourra baisser plus fortement et plus rapidement.

Risque spécifique ABS (Asset Backed Securities) et MBS (Mortgage Backed Securities)

Pour ces instruments, le risque de crédit repose principalement sur la qualité des actifs sous-jacents, qui peuvent être de nature diverses (créances bancaires, titres de créance...). Ces instruments résultent de montage complexes pouvant comporter des risques juridiques et des risques spécifiques tenant aux caractéristiques des actifs sous-jacents. La réalisation de ces risques peut entraîner la baisse de la valeur liquidative du compartiment.

Risque lié à l'utilisation d'obligations subordonnées privées

Il s'agit du risque lié aux caractéristiques de paiement du titre en cas de défaut de l'émetteur: le compartiment qui s'expose à un titre subordonné ne sera pas prioritaire et le remboursement du capital ainsi que le paiement des coupons seront "subordonnés" à ceux des autres créanciers détenteurs d'obligations de rang supérieur; ainsi, le remboursement de son titre peut être partiel ou nul. L'utilisation d'obligations subordonnées peut entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative plus importante que celui lié aux autres obligations de l'émetteur.

Risque lié à la surexposition

Le compartiment peut avoir recours à des instruments financiers à terme (dérivés) afin de générer une surexposition et ainsi porter l'exposition du compartiment au-delà de l'actif net. En fonction du sens des opérations du compartiment, l'effet de la baisse (en cas d'achat d'exposition) ou de la hausse du sous-jacent du dérivé (en cas de vente d'exposition) peut être amplifié et ainsi accroître la baisse de la valeur liquidative du compartiment.

Risque de liquidité

Dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.

Risque de contrepartie

Le compartiment a recours à des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et/ou à des dérivés négociés de gré à gré dont les contrats d'échange sur rendement global. Ces opérations, conclues avec une contrepartie, exposent le compartiment à un risque de défaillance et/ou de non-exécution du contrat d'échange de la part de celle-ci, qui pourront avoir un impact significatif sur la valeur liquidative du compartiment. Ce risque pourrait ne pas être, le cas échéant, compensé par les garanties financières reçues.

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - JUST TRANSITION FOR CLIMATE (SICAV)

Risque lié aux obligations convertibles (accessoire)

Il s'agit du risque de baisse des obligations convertibles lié aux variations de taux d'intérêt, aux variations des actions sous-jacentes, aux risques de crédit ainsi qu'aux variations de la volatilité. En cas de hausse des taux d'intérêt, de baisse de la volatilité implicite des obligations convertibles, de baisse des actions sous-jacentes et/ou de la dégradation du crédit des émetteurs des obligations convertibles détenues par le compartiment, la valeur liquidative pourra baisser.

Risque spécifique lié à l'utilisation d'obligations subordonnées complexes (convertibles contingentes)

Il s'agit notamment des risques liés aux caractéristiques de ces titres: annulation du coupon, réduction partielle ou totale de la valeur du titre, conversion de l'obligation en action. Ces conditions peuvent être déclenchées, en tout ou partie, soit en raison des ratios financiers de l'émetteur, soit par décision de ce dernier ou de l'autorité de tutelle compétente. La réalisation de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du compartiment.

Risque actions (accessoire)

Si les actions ou les indices, auxquels le portefeuille est exposé, baissent, la valeur liquidative du compartiment pourra baisser. Si les actions sous-jacentes des obligations convertibles et assimilées, les actions détenues en direct dans le portefeuille ou les indices auxquels le portefeuille est exposé baissent, la valeur liquidative pourra baisser.

Risque de change (accessoire)

Il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro.

Risque de liquidité lié aux acquisitions et cessions temporaires de titres et/ou contrats d'échange sur rendement global (TRS)

Le compartiment peut être exposé à des difficultés de négociation ou une impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels le compartiment investit ou de ceux reçus en garantie, en cas de défaillance d'une contrepartie d'opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titre et/ou de contrats d'échange sur rendement global (TRS).

Risque juridique

L'utilisation des acquisitions et cessions temporaires de titres et/ou contrats d'échange sur rendement global (TRS) peut entraîner un risque juridique, notamment relatif aux contrats.

Risque en matière de durabilité

Il s'agit du risque lié à un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Pour toutes informations complémentaires, se référer au prospectus en vigueur.

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - JUST TRANSITION FOR CLIMATE (SICAV)

Compte rendu d'activité

Juin 2022

Les marchés du crédit ont souffert en juin, alors que les discussions sur une éventuelle récession ont dominé le débat. Le manque de confiance des consommateurs, la faiblesse des indices PMI et la lecture finale du PIB américain du premier trimestre 2022, qui, à -1,6%, a révélé une contraction plus prononcée que prévu initialement, ont confirmé que l'économie risque de souffrir des hausses de taux très rapides. L'incertitude sur le marché s'est traduite par de fortes variations des taux souverains, mais aussi par un élargissement significatif des spreads de crédit. Dans ce contexte, nous avons assisté à un nombre important de nouvelles émissions, les entreprises souhaitant renforcer leurs liquidités en prévision d'un éventuel ralentissement. Les primes de nouvelles émissions ont atteint en moyenne 20 points de base, soit leur niveau le plus élevé depuis mai 2020. La liquidité du marché s'est tarie, les écarts entre les offres et les demandes s'étant considérablement élargis. Dans ce contexte, les rendements totaux du marché Euro IG pour le mois de juin se sont établis à -3,49%, confirmant une série ininterrompue de pertes depuis décembre de l'année dernière. La performance excédentaire par rapport aux bons du Trésor de durée équivalente s'est établie à -2,47%. Les rendements souverains ont contribué à la baisse, car ils n'ont pas montré de direction claire tout au long du mois, mais l'ont terminé généralement en hausse. Les spreads de crédit se sont élargis de 56 points de base pour atteindre 218 points de base, leur niveau le plus élevé depuis avril 2020. Les obligations à bêta élevé et les obligations moins bien notées ont sous-performé le reste du marché, les hybrides d'entreprise, le haut rendement européen et les AT1 bancaires affichant respectivement -7,31%, -6,85% et -5,91%. Au niveau sectoriel, il n'y a pas eu de grand gagnant, à l'exception des banques seniors, qui ont affiché une performance légèrement supérieure relativement au reste du marché, à -2,88%. Sur la courbe, les spreads se sont élargis dans un mouvement parallèle. L'écartement des spreads sur les indices de crédit Itrax est massif. On se rapproche des plus larges de la période COVID. L'indice Main repasse allègrement les 100bps et termine le mois à 120bps. L'indice Itrax Crossover quant à lui flirte avec les 600bps avec un écartement de plus de 145 bps pour passer de 440 bps à 585 bps à la fin du mois de Juin. On a observé une accélération des sorties sur la classe d'actif IG sur le mois. Les flux continuent d'être très négatifs depuis le début de l'année avec plus de 9.5mds de sorties sur les fonds ouverts. Dans cet environnement, nous avons gardé le Beta du portefeuille autour de 1. Nous avons continué à réduire les secteurs les plus touchés tels que l'immobilier, l'Automobile ou bien encore des ventes de Tier 2 bancaires. Nous avons participé à certaines émissions primaires lorsque les noms les maturités et les spreads nous semblaient intéressants (Orsted 6yr, BASF 6yr ou bien ALD 5yr). Nous avons pris des profits sur les émissions primaires du mois de mai (Evonik). De manière générale, nous avons continué à réduire le risque du portefeuille. Enfin, nous nous concentrerons sur la sélection des émetteurs en raison de l'augmentation du risque idiosyncratique sur le marché. Les taux ont atteint leur plus haut depuis 10 ans au mois de Juin. Nous avons réduit fortement notre sous-sensibilité de -0.50 pour repasser positifs à +0.20 contre l'indice de référence - une sensibilité supérieure à l'indice en prévision d'une éventuelle récession fin 2022 ou bien début 2023. Le thème du mois de Juin est bien une dualité entre une inflation qui continue de croître et une récession qui arriverait plus vite que prévue du fait du ralentissement économique. « Inflation vs Récession » restera sans doute le thème principal en juillet. Sur la courbe, nous maintenons notre surpondération sur la zone 4-6 ans, en restant à l'écart des obligations à plus longue échéance, plus sensibles à la volatilité des taux souverains. En terme de positionnement extra-financière, la sélection rigoureuse des émetteurs permet d'afficher un meilleur positionnement vis-à-vis de l'indice sur l'ensemble des indicateurs. Le fonds maintient une note ESG supérieure (C+ vs C) ; une note Transition Juste supérieure (B vs B-), une température moyenne des émetteurs en portefeuille à 2.6°C contre 2.8°C et nous notons que nous n'avons pas en portefeuille d'émetteurs qui contribuerait au réchauffement de la planète de plus de 3,5°C à horizon 2050 selon l'analyse de notre fournisseur sur cet indicateur. Et l'empreinte carbone du portefeuille est plus faible de plus de 30% par rapport à celle de son indice de référence. Pour l'avenir, nous maintenons notre position prudente en matière de crédit, compte tenu du ralentissement de la croissance, de l'inflation élevée et du resserrement des politiques monétaires. Bien que les entreprises européennes ont prouvé qu'elles pouvaient résister à la crise, avec des marges solides et une réduction de la dette nette, des incertitudes demeurent qui devraient influencer la volatilité des spreads de crédit : le retrait du soutien de la BCE et la nécessité pour les entreprises de se réendetter pour financer la transition écologique en font partie.

Juillet 2022

Les marchés du crédit ont clôturé sur une performance positive, tant sur le crédit que sur les taux, la première depuis le début d'année, naviguant entre des signaux macroéconomiques positifs et négatifs, ne permettant

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - JUST TRANSITION FOR CLIMATE (SICAV)

pas de dessiner de réelle tendance. L'inflation dans la zone euro est toujours élevée en juillet, +8,9% ce qui continue d'alimenter les anticipations de hausse des taux pour juguler l'inflation et donc la crainte d'une récession dans les mois à venir. Cependant, la hausse du PIB de la zone euro, supérieure aux attentes, +0,7% principalement en raison de la hausse de la consommation, a rassuré les investisseurs. La BCE a augmenté ses taux d'intérêt directeurs de 50 points de base (après des annonces de 25 bps), mettant ainsi un terme à l'ère des taux négatifs depuis plus de 10 ans. La BCE a aussi mis un terme à sa politique de « forward guidance » afin d'être plus proche des données macro-économiques. Enfin, elle a donné les caractéristiques du TPI (Transmission Protection Instrument), l'outil destiné à lutter contre la fragmentation au sein de la zone euro. De l'autre côté de l'Atlantique, la Fed continue de prendre des mesures agressives pour freiner l'inflation. Le FOMC a procédé à une deuxième hausse consécutive des taux de 75 points de base lors de sa réunion de juillet, portant la fourchette cible des fonds fédéraux à 2,25-2,5%. La Fed reste beaucoup plus préoccupée par le désencrage des anticipations d'inflation que par les risques de baisse pesant sur la croissance. Dernière crainte pesant sur les marchés, le risque d'une coupure de gaz russe vers l'Europe, qui impacterait significativement les économies allemande et italienne. Dans ce contexte, la performance du marché Euro IG pour le mois de juillet s'est établie à 4,70%, affichant la première performance positive de l'année. La performance excédentaire par rapport aux bons du Trésor de durée équivalente s'est établie à 1,92%. Les spreads de crédit se sont resserrés de 28 points de base pour atteindre 184 points de base, un niveau deux fois supérieur à celui de fin d'année. Les obligations à bêta élevé et les obligations moins bien notées ont également bien performé, les hybrides non financière, le haut rendement européen et les AT1 bancaires ont affiché respectivement 5,19%, 4,84% et 4,54%. Au niveau sectoriel, le secteur immobilier qui avait très largement souffert au mois de juin, a enregistré la performance la plus élevée (7,26%), suivi par le secteur des biens de consommation (6,10%). Les dettes financières senior ont quant à elles moins bien performé à 3,74%. En juillet, dans un contexte d'inquiétude sur la réouverture de Nord Stream 1 et de son impact sur la croissance mondiale, nous avons adopté une position neutre en matière de crédit, avec un bêta désormais légèrement inférieur à 1. Nous avons réduit les secteurs les plus corrélés au risque de pénurie de gaz tels que la chimie avec une vente sur BASF. Face au risque de récession, nous avons aussi choisi d'alléger des financières avec des ventes sur BNP, Barclays, Aeral Bank ou ALD. Le marché du crédit euro reste volatil dans une actualité partagée entre inflation et récession, dans un contexte de très faible liquidité. Malgré un marché primaire très calme, nous avons participé à certaines nouvelles émissions dans un contexte de prime d'émission large : NTT Finance 2yr, Celanese 4yr et l'émission green inaugurale de General Motors 7yr. Dans cet environnement, le resserrement des spreads sur les indices de crédit Itraxx est important bien qu'à des niveaux absolus toujours élevé. L'indice Main redescend sous les 110bps et termine le mois à quasiment 100bps. L'indice Itraxx Crossover a quant à lui dépassé les 600bps mi-juillet avec un plus haut à 626bps avant de finalement se resserrer et terminer à 510bps à la fin du mois de juillet. Nous sommes ainsi parvenus sur le mois de juillet à prendre des gains importants sur une stratégie d'options sur l'Itraxx Crossover. Nous avons maintenu une sensibilité en relatif neutre tout au long du mois, passant +0,20 à -0,06 contre l'indice de référence. Pour l'avenir, nous maintenons notre position prudente en matière de crédit, compte tenu des conditions actuelles et des incertitudes qui demeurent. Les dettes financières devraient être soutenues par la hausse des taux. Sur la courbe, nous restons à l'écart des obligations à plus longue échéance, plus sensibles à la volatilité des taux souverains. Enfin, nous nous concentrerons sur la sélection d'émetteurs de qualité en raison de l'augmentation du risque idiosyncratique sur le marché. Au début du mois, la BCE a annoncé qu'elle allait intégrer les considérations relatives au changement climatique dans sa politique monétaire. Les mesures visent à décarboniser progressivement son bilan en augmentant ses placements en obligations d'entreprises alignées sur les objectifs de l'Accord de Paris. Cela signifie qu'elle favorisera les entreprises ayant une meilleure performance climatique (émissions de GES plus faibles, objectifs de réduction du carbone plus ambitieux et plus de transparence sur les informations liées au climat). À ce stade, sans plus de détails sur les mesures, il est trop tôt pour estimer l'impact potentiel sur le marché ESG mais compte tenu du positionnement de notre stratégie cela devrait favoriser les émetteurs sélectionnés pour ce fonds. Un émetteur bancaire présent dans le portefeuille a également vu sa note ESG baisser à E suite aux investigations de la SEC et du département de la justice américaine sur des allégations d'abus de marché et d'audit mal réalisé. A ce titre, nous avons commencé à réduire nos positions sur cet émetteur et allons continuer dès lors que les conditions seront réunies pour finaliser ces ventes. En terme de positionnement extra-financière, la sélection rigoureuse des émetteurs permet d'afficher un meilleur positionnement vis-à-vis de l'indice sur l'ensemble des indicateurs. Le fonds maintient une note ESG supérieure (C+ vs C) ; une note Transition Juste supérieure (B vs B-), une température moyenne des émetteurs en portefeuille à 2.6°C contre 2.8°C et nous notons que nous n'avons pas en portefeuille d'émetteurs qui contribuerait au réchauffement de la planète de plus de 3,5°C à

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - JUST TRANSITION FOR CLIMATE (SICAV)

horizon 2050 selon l'analyse de notre fournisseur sur cet indicateur. L'empreinte carbone du portefeuille est quant à elle plus faible de plus de 30% par rapport à celle de son indice de référence.

Août 2022

Le répit connu par les marchés en juillet a été de courte durée. Après une première quinzaine d'août particulièrement calme, les marchés ont été secoués par la publication de données économiques, la flambée des prix du gaz en Europe et, surtout, le ton résolument « hawkish » du président de la Fed, Jay Powell, lors du symposium économique de Jackson Hole. Le premier catalyseur de cette correction a été le PMI manufacturier de la zone euro, qui a surpris à la baisse en plongeant à son plus bas niveau des 26 derniers mois, à 49,6. Les économistes craignent que cela ne soit le signe d'une possible contraction de l'économie au troisième trimestre. Deuxièmement, les prix de l'énergie en Europe ont atteint des niveaux record en raison de la perspective d'une réduction de l'offre russe, alimentant ainsi les craintes d'une aggravation des difficultés économiques à venir. Troisièmement, Jay Powell a réitéré l'engagement de la Fed à lutter contre l'inflation, tout en reconnaissant que la hausse des taux et la réduction du bilan de la Banque centrale entraîneront une certaine "douleur". Les marchés ont fortement réagi au discours du président de la Fed, prenant acte du sérieux de l'engagement de la Fed à ramener l'inflation à 2%. Dans ce contexte, le marché Euro IG a affiché une performance totale de -4,2% en août (-0,61% de performance excédentaire par rapport aux bons du Trésor de durée équivalente), sous l'effet combiné de l'élargissement des spreads de crédit et de la hausse des taux souverains (le rendement du Bund 5 ans a augmenté de 86bps pour atteindre 1,38%). Les spreads de crédit ont effacé la moitié de leur resserrement de juillet pour terminer le mois avec 15 points de base de plus, à 202 points de base. La situation était bien meilleure pour le segment des actifs à haut beta, le High Yield surpassant largement l'Investment Grade. Les spreads de crédit HY ont terminé le mois 32 points de base plus serrés et les CCC ont même affiché une performance totale positive, en raison de leur moindre sensibilité aux taux souverains. Sur le plan sectoriel, les secteurs des transports et des métaux et mines ont surperformé les autres secteurs. Dans le secteur financier, l'assurance est en tête. Sur la courbe, les obligations à plus longue échéance ont sous-performé. Nous avons pu observer deux périodes pendant ce mois d'août, une première jusqu'au 15 août où les spreads se resserrent puis une 2ème moitié du mois où tout repart dans le sens inverse avec une forte volatilité. Les taux quant à eux sont montés violemment pour revenir sur des niveaux au-dessus de 1,50% pour le 10 ans. Sur les indices synthétiques, le Main passe de 101bp à 91bp pour terminer à 120bp en fin de mois. Le Crossover quant à lui évolue de la même façon, de 520bps pour se resserrer à 460bps puis finir à 580bps en fin de mois. Sur le mois, nous avons maintenu notre bêta en dessous de 1. Les inquiétudes sur l'évolution du prix du gaz, son influence sur la croissance mondiale et une possible récession dans les prochains mois nous ont amené à rester prudent sur les marchés de Crédit. De plus la Chine souffre encore de séries de confinements, de la crise de l'immobilier et d'une rhétorique politique de plus en plus restrictive. Le primaire qui s'assèche normalement en août et en période de volatilité ne s'est pas tari. Les banques sont dans la nécessité d'émettre et la remontée des taux inquiète les entreprises. Ces dernières ont un besoin croissant de liquidité afin de faire face à la hausse des coûts de l'énergie cet hiver. Nous avons vendu au cours du mois certains primaires achetés récemment qui ont fortement performé comme Celanese 2026. Nous avons participé au marché primaire qui est reparti dès le 16 août sur des maturités plutôt courtes comme Saint Gobain 2025, RBI 2025 qui offraient des primes d'émissions très intéressantes et sur le secteur des Tier 2 qui revient aussi sur le marché primaire avec des spreads et des « reset spread » attractifs comme Swedbank T2 2032 NC27 et ING T2 2033 NC28. En termes de sensibilité, nous avons diminué la sensibilité du fonds par rapport au benchmark de 0,30 cts. Pour l'avenir, nous devons naviguer entre les pressions inflationnistes et les attentes de pic d'inflation. Les banques centrales expriment désormais des inquiétudes quant à la persistance de l'inflation et aux risques d'agir trop tard. En terme de positionnement extra-financière, la sélection rigoureuse des émetteurs permet d'afficher un meilleur positionnement vis-à-vis de l'indice sur l'ensemble des indicateurs. Le fonds maintient une note ESG supérieure (C+ vs C) ; une note Transition Juste supérieure (B vs B-), une température moyenne des émetteurs en portefeuille à 2,59°C contre 2,81°C et nous notons que nous n'avons pas en portefeuille d'émetteurs qui contribuerait au réchauffement de la planète de plus de 3,5°C à horizon 2050 selon l'analyse de notre fournisseur sur cet indicateur. L'empreinte carbone du portefeuille est quant à elle plus faible de plus de 35% par rapport à celle de son indice de référence. Nous avons également finalisé la vente d'un émetteur ayant vu sa note ESG baisser à E.

Septembre 2022

Face à l'inflation persistante et l'inquiétude qu'elle génère, la BCE et la FED ont remonté leurs taux directeurs

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - JUST TRANSITION FOR CLIMATE (SICAV)

de 75bp et elles prévoient de continuer ces hausses pour les réunions à venir. La lutte contre l'inflation - dont la hausse semble se modérer avec la baisse des indicateurs avancés - est toutefois loin d'être terminée. Le marché du crédit a terminé le mois et le trimestre dans le rouge, en raison de l'accumulation d'événements négatifs : le ton ferme des banques centrales, l'annexion des territoires ukrainiens par la Russie, les élections italiennes, et le mini-budget au Royaume-Uni qui a enflammé les marchés de taux et de devises. Les spreads de crédit ont continué de s'élargir et se sont établis à 221bps, un nouveau record cette année et ne sont plus qu'à 20bps du sommet atteint pendant la crise du COVID. A noter qu'une grande partie de l'écartement du spread provient de l'écartement du swap spread, c'est-à-dire l'écart entre la courbe des taux Souverains et la courbe des taux swaps. Cette partie du spread concerne ainsi le marché dans sa globalité tandis que l'écartement du spread de crédit est plus spécifique à chaque émetteur/secteur. Le marché Euro IG affiche ainsi un rendement total de -3,47% en septembre soit 88bps de sous-performance par rapport aux bons du Trésor de durée équivalente. Les taux sont montés tout au long du mois de septembre, de 1,50% pour atteindre 2,35% le 28/09 et terminer le mois à 2,10% pour le 10 ans allemand. L'indice Crossover passe de 600bps à 500bps le 13/09, avant de repartir à 700bps le 28/09 et finir à 635bps en fin de mois. Les actifs à bêta élevé ont particulièrement souffert, les spreads des obligations hybrides d'entreprise, des obligations bancaires AT1 et des obligations européennes HY s'étant élargis de 90bps, 50bps et 10bps respectivement. Le montant des nouvelles émissions est victime de la montée de l'aversion au risque. Avec plus de la moitié de l'année écoulée, les émissions IG et HY devraient terminer à un niveau inférieur à celui de l'année dernière, à l'exception des émissions financières seniors qui ont été plus élevées. Le primaire s'est asséché au fur et à mesure des événements de volatilité. Le primaire sorti en septembre a offert de belles NIP (entre 10 et 20bps) dont nous avons profité. Nous avons investi sur BBVA 2027, DNB 2027, Amprion 2027 ou encore Santander 26NC25. Nous avons également participé à la réouverture du marché des hybrides corporates avec Telia et KPN. Pour financer ces achats et ne pas augmenter le Bêta du portefeuille nous avons vendu de nombreuses émissions et notamment certaines dernières émissions primaires qui avaient bien performé, comme SHBASS 2029 ou bien RBI 2025. En septembre, nous avons maintenus notre Bêta en-dessous de 1. Une possible récession dans les prochains mois en Europe se rapproche et la crainte d'une dégradation des fondamentaux des entreprises s'amplifie. L'impact de la remontée des taux par les Banques Centrales a un effet négatif sur les taux et les spreads de crédit. La vitesse et la force de cette remontée des taux des deux côtés de l'Atlantique influent sur notre positionnement en terme de sensibilité au taux. Nous sommes restés sous-sensible pendant le mois de septembre et nous avons terminé à -0,51. Sur la courbe, nous restons à l'écart des obligations à plus longue échéance, plus sensibles à la volatilité des taux souverains. Sur le mois, le fonds réalise une performance de -3,80%. En terme de positionnement extra-financière, la sélection rigoureuse des émetteurs permet d'afficher un meilleur positionnement vis-à-vis de l'indice sur l'ensemble des indicateurs. Le fonds maintient une note ESG supérieure (C+ vs C) ; une note Transition Juste supérieure (B vs B-), une température moyenne des émetteurs en portefeuille à 2,63°C contre 2,82°C. L'empreinte carbone du portefeuille est quant à elle plus faible de plus de 35% par rapport à celle de son indice de référence.

Octobre 2022

Malgré un mois riche en événements, les marchés du crédit ont retrouvé une certaine stabilité en octobre. La première quinzaine a été marquée par une correction déclenchée par l'annonce d'une inflation américaine plus élevée que prévu pour le mois de septembre, ce qui a poussé les spreads de crédit à leur niveau le plus élevé de l'année (234 bps). Malgré l'agitation politique au Royaume-Uni - démission de la Première ministre après seulement quelques semaines au pouvoir - et la prise de conscience que l'inflation n'est pas encore maîtrisée - augmentation de l'inflation de la zone euro à 9,9% - le sentiment des investisseurs s'est amélioré au cours de la seconde quinzaine grâce à l'espoir d'un éventuel « dovish pivot » de la Fed et de la BCE. Aux États-Unis, bien qu'une hausse de 75 bps soit attendue de la part de la Fed lors de sa réunion du 2 novembre, les responsables devraient débattre de l'ampleur des hausses futures. De l'autre côté de l'Atlantique, Christine Lagarde a souligné que l'impact potentiel d'une récession sur l'inflation sera un élément clé des décisions futures. La hausse de 75 bps lors du meeting de la BCE le 27/10 a porté le taux de la facilité de dépôt à 1,50%, comme attendu. Dans ce contexte, le marché euro IG a affiché une performance totale de +0,10% en octobre (soit +0,39% de rendement excédentaire par rapport aux bons du trésor de durée équivalente). Les spreads de crédit ont été résilients (de 225 bps à 221 bps) tandis que les rendements souverains ont à nouveau été volatiles au cours du mois pour finalement terminer proches de leur niveau du 1er octobre. Le rendement du Bund à 5 ans a évolué dans une large fourchette d'un demi-point de pourcentage, illustrant le tiraillement du sentiment des investisseurs entre le risque croissant de récession et l'inflation persistante. Le HY a connu

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - JUST TRANSITION FOR CLIMATE (SICAV)

des mouvements de spreads plus importants que l'IG et a terminé le mois avec un resserrement de 36 bps, à 596 bps. Les secteurs les plus performants du mois ont été l'énergie et l'automobile. Au contraire, le secteur de l'immobilier a enregistré la plus mauvaise performance. Après une performance désastreuse au troisième trimestre, octobre s'est avéré être un mois bien plus solide pour les actifs financiers. L'un des principaux moteurs de la reprise a été la spéculation selon laquelle les banques centrales pourraient commencer à s'éloigner de leur campagne de hausse rapide des taux. Parallèlement, les prix du gaz ont connu de nouvelles baisses substantielles par rapport à leurs sommets de l'été et le Royaume-Uni est rentré dans une phase de stabilisation après l'arrivée d'un nouveau gouvernement. Deux périodes distinctes ont pu être observées. Les spreads se sont d'abord écartés pour atteindre un pic à 234bps contre Gov mi-octobre puis ils se sont resserrés pour terminer le mois à 220bps. Une des principales explications vient de l'action de la Finanzagentur, annonçant l'émission de 54Mds de papier via les 18 points de maturités de la courbe, ce qui atténuera la rareté du papier Allemand. Le swap spread a donc été le moteur de ce resserrement. Concernant les taux, après la montée du 10 ans allemand jusqu'à 2,50%, ils ont baissé pour revenir autour de 2% en fin de mois. Sur le mois, le fonds affiche une performance absolue de 0,36% (vs 0,10% pour l'indice), grâce à la bonne tenue du marché IG et du bon positionnement taux et crédit du fonds. En octobre nous avons gardé notre Bêta autour de 1. Malgré une probable récession dans les prochains mois en Europe et des fondamentaux des entreprises qui vont se dégrader, les émetteurs viennent emprunter sur le marché primaire en offrant des NIP attractives. Ainsi, dans le marché primaire du mois d'octobre, nous avons investi sur Verizon 2030, Tennet 2028 et 2042, ALD 2025, RBI 2028, EDP 2027, Enel 2027 et Caixa Geral de Depositos 2028. Dans ce contexte de volatilité sur les taux, nous avons remonté notre sensibilité de -0,52 à -0,13 et continuons de favoriser les obligations de maturité courte. Sur le crédit, nous conservons notre position prudente car nous pensons que les spreads de crédit et les taux souverains vont rester volatils d'ici la fin de l'année. Nous suivrons de près les élections mi-mandat aux Etats-Unis mi-novembre et nous devrions voir arriver nombre d'émissions primaires suite à la fin de la « Black period ». Un véritable revirement de politique des banques centrales n'est pas encore envisageable, étant donné la persistance de l'inflation et la forte volonté de la combattre. Du côté de la croissance, la baisse des bénéfices, la diminution de la demande des consommateurs et la hausse des coûts de financement devraient ajouter au malaise des investisseurs. Cela dit, le contexte économique incertain et les valorisations obligataires attractives rendent le crédit de haute qualité plus attrayant pour les investisseurs, qui devraient revenir sur cette classe d'actif. En terme de positionnement extra-financière, la sélection rigoureuse des émetteurs permet d'afficher un meilleur positionnement vis-à-vis de l'indice sur l'ensemble des indicateurs. Le fonds maintient une note ESG supérieure (C+ vs C) ; une note Transition Juste supérieure (B vs B-), une température moyenne des émetteurs en portefeuille en amélioration à 2,59°C contre 2,84°C. L'empreinte carbone du portefeuille est quant à elle plus faible de plus de 30% par rapport à celle de son indice de référence.

Novembre 2022

Les premiers signes d'un ralentissement de l'inflation, d'un assouplissement du rythme des hausses de taux par les banques centrales et d'un adoucissement de la politique zéro Covid en Chine ont réconforté les marchés et enfin permis d'afficher des performances positives en novembre. Après les Etats-Unis, l'inflation en Europe a également commencé à ralentir, à 10% en novembre contre 10,6% le mois dernier, montrant un premier signe de ralentissement depuis juin 2021. La principale raison de cette décroissance est une chute des prix de l'énergie, avec une inflation de 41,5% en octobre à 34,9% en novembre dans la zone euro. Même si ces prix pourraient repartir à la hausse en raison de leur saisonnalité, les marchés sont optimistes sur une décroissance plus structurelle au cours de l'année 2023. Les banques centrales ont ainsi adouci leur discours tout en conservant leur volonté ferme de lutter contre l'inflation. La FED pourrait réduire l'ampleur de son resserrement monétaire de 75 à 50 bps lors de sa réunion de décembre, en confirmant cependant qu'elle continuerait ses hausses jusqu'à atteindre son objectif d'inflation. De l'autre côté de l'Atlantique, Christine Lagarde conserve un ton légèrement plus hawkish. Cependant, après une hausse de ses taux directeurs de 200 bps depuis juillet, la prochaine hausse attendue en décembre devrait également être moins importante, de 75 à 50 bps. Enfin, les nouvelles concernant un éventuel assouplissement de la politique zéro Covid en Chine ont également contribué à un mouvement de prise de risque sur les marchés, se traduisant par une baisse des rendements obligataires et par un resserrement des spreads de crédit tout au long du mois. Dans ce contexte, le marché Euro IG a affiché une performance totale de +2,81% en novembre (+222 bps de rendement excédentaire par rapport aux bons du trésor de durée équivalente), les spreads se resserrant ainsi de 40 bps. Le rendement du Bund à 5 ans a baissé sous la barre des 2% illustrant le regain de confiance des investisseurs. Le HY a connu des mouvements de spreads plus importants que l'IG, et a terminé le mois

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - JUST TRANSITION FOR CLIMATE (SICAV)

avec un resserrement de 73 bps, à 523 bps. En Europe, le haut rendement et les hybrides corporates ont également mieux performé, affichant respectivement 3,72% et 3,48%. Les secteurs les plus performants du mois ont été l'immobilier et la chimie. Le secteur de l'automobile est le plus mauvais secteur avec un rendement total de +1,78% (+136 bps de rendement excédentaire par rapport aux bons du trésor de durée équivalente). Dans cet environnement, le mois de novembre a vu les indices de crédit se resserrer fortement. L'indice Itraxx Main se resserre de plus de 20 bps en passant de 113 à 91 bps et l'indice Itraxx Crossover de plus de 80 bps en passant de 545 à 458 bps. En novembre, le Bêta du portefeuille est resté stable autour de la neutralité bien que le risque crédit global du portefeuille et de l'indice aient diminué. Nous avons voulu profiter des dernières émissions primaires et des « New Issue Premium » de ces dernières semaines ainsi que de leurs liquidités. Et ce, même si une récession est possible dans les prochains mois en Europe et que les fondamentaux des entreprises vont se dégrader. Ainsi, dans le marché primaire du mois de novembre nous avons acheté Booking 2031, Continental 2027, Glaxo 2032, ACHMEA 2025, ASR 2043 NC33 en Tier2. Le marché des AT1 s'est rouvert et nous avons participé à BNP AT1 en \$ avec un coupon de 9,25% et SOCGEN AT1 en \$ avec un coupon de 9,375%. Le marché des corporates hybrides s'est également rouvert malgré la nouvelle négative des deux obligations Aroundtown et Grand City qui ne seront pas callées et qui pourrait pour Aroundtown être marquée par un décalage de paiement de coupon. Nous avons participé à Orsted 5,25% Perp NC6 et à EDF 7,5% Perp NC6 qui permet de rappeler une hybride en \$ et d'en émettre une nouvelle en €. Pour tous ces achats nous avons vendu des émissions secondaires émises ces 3 derniers mois qui avaient bien performé comme RBI 5,75% 2028, Verizon 4,25% 2030 ou encore East Japan Railways 2,614% 2025. Enfin, sur le mois de novembre, dans un marché positif, nous avons pu observer de nombreux flux positifs sur l'IG. Nous avons dépassé les 12 Milliards de sorties fin octobre et nous revenons à près de -10 Milliards en cette fin de mois. L'attrait pour le niveau des taux et des spreads de crédit relance l'intérêt de la classe d'actif IG dans cet environnement volatil. La volatilité sur les taux et la baisse des taux 10 ans européens nous ont amené à remonter la sensibilité du fonds par rapport à son indice de référence. Nous sommes passés de -0,14 à +0,18 en fin de mois. Après des chiffres d'inflation aux Etats-Unis plus faibles qu'attendus en début de mois, les taux sont revenus sur les niveaux de cet été et les spreads de crédit se sont fortement resserrés. Même si la zone pivot des taux d'intérêts s'éloigne un peu, le rythme de hausse des taux semble s'amoinrir. Le thème du mois de décembre et probablement du début d'année sera donc de savoir quand se produira ce fameux pivot dans un contexte d'inflations moins fortes et d'une récession plus faible que prévu aux Etats-Unis. En terme de positionnement extra-financière, la sélection rigoureuse des émetteurs permet d'afficher un meilleur positionnement vis-à-vis de l'indice sur l'ensemble des indicateurs. Le fonds maintient une note ESG supérieure (C+ vs C) ; une note Transition Juste supérieure (B vs B-), une température moyenne des émetteurs en portefeuille en amélioration à 2,59°C contre 2,85°C. L'empreinte carbone du portefeuille est quant à elle plus faible de plus de 40% par rapport à celle de son indice de référence.

Décembre 2022

Décembre a marqué la fin du rallye débuté en octobre. Initialement alimenté par la baisse de l'inflation aux États-Unis et la confirmation du président de la Fed que des hausses plus modestes de taux d'intérêts étaient probables, ce rallye a pris fin lorsque les marchés ont réalisé que les banques centrales resteraient fermement engagées dans la lutte contre l'inflation. La Fed, pour sa part, a réaffirmé que sa tâche était loin d'être terminée. La BCE, de son côté, a également ralenti les hausses de taux, mais a souligné qu'un resserrement significatif restait à venir, avec un « Quantitative Tightening » (QT) dès mars 2023. Enfin, la décision de la Banque du Japon de relever de 0,25% à 0,50% le plafond des rendements des obligations d'État japonaises à 10 ans, après des années de stimulus monétaire, a provoqué de nouvelles turbulences sur les marchés. Les actions ont chuté, perdant -5,77% aux États-Unis et -4,27% en Europe. Les taux souverains se sont envolés sur l'ensemble de la courbe, en particulier dans la zone euro : le rendement de l'OAT française 10 ans a dépassé 3% pour la première fois depuis plus de 10 ans, tandis que le rendement du Bund 5 ans et 10 ans a augmenté de +0,64%. Dans ce contexte, le marché Euro IG a affiché un rendement total de -1,77% en décembre (+72 bps de rendement excédentaire par rapport aux bons du Trésor de durée équivalente). Le crédit IG s'est avéré plus résistant que les autres segments du crédit, avec un resserrement des spreads de 14 bps, à 167 bps. Le rendement total négatif est dû à la composante durée, le rendement du Bund à 5 ans ayant bondi de plus d'un demi-point de pourcentage à 2,58%, en réponse au positionnement « hawkish » réaffirmé par les principales banques centrales. Le HY européen, moins sensible aux mouvements des taux, a terminé le mois en baisse de 0,67% malgré la légère décompression HY/IG. Au sein du crédit, les obligations subordonnées se sont nettement démarquées, les AT1 affichant un rendement total de +1,13%. Le mois de décembre a vu les indices de crédit s'écarter légèrement avec un pic d'écartement post décisions des

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - JUST TRANSITION FOR CLIMATE (SICAV)

banques centrales américaine, européenne et même japonaise. L'indice Itraxx Main s'écarte, passant de 89 bps à 91 bps, avec un pic à 100 bps. L'indice Itraxx Crossover s'écarte quant à lui de 445 bps à 480 bps avec un pic à 520 bps le 20 décembre. L'activité primaire a ralenti en fin d'année, portant le montant global de décembre à 6,2 Mds€ et le montant annuel à 512 Mds€. Ce chiffre est inférieur de 20% à celui de 2021, mais reste très élevé compte tenu de la hausse de l'aversion pour le risque. En décembre, le Bêta du portefeuille est resté stable autour de la neutralité. Le marché primaire s'est complètement fermé après le 10 décembre. Nous avons pu profiter des dernières émissions primaires et des « New Issue Premium » en début de mois avant de procéder à des ajustements dans un marché peu liquide. Nous avons ainsi participé à Société Générale 2030 en SNP. Enfin, sur le mois de décembre, dans un marché volatil après les décisions des banques Centrales, nous avons encore pu observer de nombreux flux positifs sur l'IG. L'attrait pour le niveau des taux et des spreads de crédit relance l'intérêt de la classe d'actif IG même dans cet environnement volatil. La volatilité et la hausse des taux européens nous ont amené à remettre de la sous-sensibilité en duration dans le portefeuille par rapport à son indice de référence. Nous sommes passés de +0,09 à -0,35 en fin d'année. La tendance du mois de janvier se fera sur les différentes interprétations des chiffres d'inflation aux US et en Europe. Un ralentissement, avéré ou insuffisant pour les objectifs d'inflation, influencera le niveau des taux et les taux continueront de driver les spreads de crédit. Nous attendons un important flux d'émissions primaires en début d'année, les émetteurs souhaitant à priori optimiser leurs niveaux de refinancement. En terme de positionnement extra-financière, la sélection rigoureuse des émetteurs permet d'afficher un meilleur positionnement vis-à-vis de l'indice sur l'ensemble des indicateurs. Le fonds maintient une note ESG supérieure (C+ vs C) ; une note Transition Juste supérieure (B vs B-), une température moyenne des émetteurs en portefeuille en amélioration à 2,60°C contre 2,84°C. L'empreinte carbone du portefeuille est quant à elle toujours plus faible de plus de 40% par rapport à celle de son indice de référence.

Janvier 2023

Les marchés du crédit ont connu leur meilleur début d'année depuis 2012. Le récit dominant était celui d'une atténuation de l'inflation et des risques de récession incitant les banques centrales à mettre un terme à leur cycle de resserrement plus tôt que prévu initialement. Les marchés ont également été soutenus par la baisse des prix du gaz en Europe et la réouverture de l'économie chinoise déclenchée par la fin de la stratégie du zéro-covid. Le sentiment positif des investisseurs a prévalu tout au long du mois, malgré les récentes nouvelles économiques suggérant que la croissance se porte mieux que ce que l'on craignait il y a quelques mois, ce qui pourrait soutenir le ton « hawkish » des banques centrales. Dans ce contexte, les actifs à risque se sont fortement redressés et les rendements des obligations souveraines ont plongé : les actions européennes ont affiché une performance de +9,9% et le rendement du Bund 10 ans allemand et du bond du Trésor américain à 10 ans a baissé de 29 et 37 points de base, respectivement. Les spreads de crédit se sont resserrés en ligne droite, alimentés par le sentiment positif du marché et la volonté des investisseurs de profiter de niveaux de rendement qui restent élevés par rapport aux normes historiques. Le fort soutien technique des flux d'investisseurs a plus que compensé un marché primaire très fort : avec plus de 100 milliards d'euros de nouvelles émissions, janvier 2023 est le deuxième meilleur mois jamais enregistré en termes de volumes de nouvelles émissions. Dans ce contexte, le marché Euro IG a affiché un rendement total de 2,22% en janvier (+98 points de base de rendement excédentaire par rapport aux bons du Trésor de durée équivalente). Au sein de l'univers crédit, les actifs à haut bêta ont surperformé les crédits plus sûrs, le spread du high yield, des obligations bancaires AT1 et des subordonnées assurantielles s'étant resserré de 52 points de base, 38 points de base et 24 points de base, respectivement. Sur le plan sectoriel, l'immobilier et les matériaux de construction ont été les plus performants, les produits pharmaceutiques et l'alimentation étant à la traîne du reste du marché. Dans cet environnement euphorique, le mois de janvier a vu les indices de crédit se resserrer fortement. L'indice Itraxx Main se resserre de plus de 10 bps, passant de 91 bps à 79 bps. L'indice Itraxx Crossover se resserre quant à lui de plus de 60 bps de 480 bps à 415 bps. Nous avons légèrement augmenté le bêta du portefeuille, qui est passé à 1.17 en provenance de 1, en redéployant une partie des liquidités et en bénéficiant des primes attrayantes des nouvelles émissions. Le marché primaire s'est fortement ouvert dès les premiers jours du mois. Nous avons voulu profiter des « New Issues Premium » et du marché du crédit très positif de ce début d'année sans nous laisser emporter vers un bêta trop élevé en vendant des obligations qui avaient fortement performées ces derniers mois. Nous sommes restés sous-sensibles en duration tout au long du mois de janvier avec une sous-sensibilité de près de -0.40 par rapport à son benchmark de référence. La situation concernant les taux et l'inflation nous indiquait de nouveau que les mouvements des banques centrales s'orientaient vers de nouvelles hausses de taux en attendant les décisions de début février. En terme de positionnement extra-financière, la sélection rigoureuse des émetteurs

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - JUST TRANSITION FOR CLIMATE (SICAV)

permet d'afficher un meilleur positionnement vis-à-vis de l'indice sur l'ensemble des indicateurs. Le fonds maintient une note ESG supérieure (C+ vs C) ; un score Transition Juste supérieure, une température moyenne des émetteurs en portefeuille en amélioration à 2,66°C contre 2,86°C. L'empreinte carbone du portefeuille est quant à elle réduite de plus de 30% par rapport à celle de son indice de référence.

Février 2023

Les marchés du crédit ont souffert en Février en raison de la volatilité des taux, mais la solidité des fondamentaux et l'amélioration des perspectives de croissance ont supporté les niveaux de rendement. Les indices PMI de la zone euro et des États Unis se sont établis au-dessus de 50, principalement dû au secteur des services, supportant ainsi les perspectives d'amélioration de la croissance économique. Cependant, l'indice MOVE, mesurant la volatilité des taux a augmenté, de 99 à 153, au-dessus de son niveau d'avant l'invasion de la Russie en Ukraine. Les principales raisons de cette hausse sont à la fois les publications d'inflation et des anticipations de discours des banquiers centraux. En effet, l'inflation aux États Unis s'est établi à 6.4%, supérieur aux attentes, mais en légère amélioration par rapport au mois précédent à 6.5%. En amont de ces publications, les différentes banques centrales avaient augmenté les taux, à la hauteur des anticipations, +25 points de base pour la FED et +50 points de base pour la BCE. Les discours tenus respectivement par ces dernières étaient rassurants, laissant penser à un ralentissement du rythme de la hausse des taux, conforté en Europe par une décroissance de l'inflation en janvier, 8.6% contre 9.2% en décembre. Néanmoins, la vigueur économique et les récentes publications d'inflation supérieures aux anticipations en France et en Espagne, inquiètent à nouveau les marchés sur les perspectives de hausses de taux lors des prochaines allocutions des banques centrales attendues courant Mars. Dans ce contexte, le rendement du Bund 10 ans et du bon du Trésor américain à 10 ans a augmenté de 37 et 42 points de base, respectivement. Le marché Euro IG a affiché un rendement total de -1,44% en février. Si la hausse des taux a chahuté le marché, les spreads de crédits sont restés stables, aux alentours de 150, ce qui a permis de conserver un rendement excédentaire de +36 points de base par rapport aux bons du Trésor de duration équivalente. Au sein de l'univers crédit, les actifs à haut bêta ont majoritairement surperformé les crédits plus sûrs, le marché Euro High Yield a affiché un rendement total nul et un rendement excédentaire de +123 points de base par rapport aux bons du Trésor de duration équivalente. Quant aux obligations hybrides d'entreprise ont affiché un rendement total de -1.13% et un rendement excédentaire de +64 points de base par rapport aux bons du Trésor de duration équivalente. Pour finir les obligations bancaires AT1, ont affiché la pire performance, avec un rendement total de -2%. Sur le plan sectoriel, l'immobilier et l'énergie ont été les plus performants, les produits pharmaceutiques et l'alimentation étant à la traîne du reste du marché. Dans cet environnement, le mois de février a vu les indices de crédit rester stables au final. Les chiffres économiques de début février ont fait fortement resserrer les spreads de crédit puis après le marché est resté très contenu. L'indice Itraxx Main est stable à 80 bps après avoir baissé jusqu'à 72bps. L'indice Itraxx Crossover reste quant à lui autour des 415bps après avoir touché les 385 bps en début de mois. Nous avons de nouveau légèrement augmenté le bêta du portefeuille, qui est passé au-dessus de 1.2 en provenance de 1.17, en redéployant une partie des liquidités et en bénéficiant des primes attrayantes des nouvelles émissions. Nous sommes restés sous-sensibles en duration tout au long du mois de février avec une sous-sensibilité de près de -0.30 par rapport à son benchmark de référence. Le marché primaire est resté actif en février et nous avons participé à des obligations émises par Siemens, British Telecommunications, Intesa Sanpaolo et encore un distributeur de vêtements outdoor comme VFC 2026 et 2029. En terme de positionnement extra-financière, la sélection rigoureuse des émetteurs permet d'afficher un meilleur positionnement vis-à-vis de l'indice sur l'ensemble des indicateurs. Le fonds maintient une note ESG supérieure (C+ vs C) ; un score Transition Juste supérieure (B- vs C+), une température moyenne des émetteurs en portefeuille en amélioration à 2,65°C contre 2,85°C. L'empreinte carbone du portefeuille est quant à elle réduite de plus de 30% par rapport à celle de son indice de référence.

Mars 2023

Le mois de mars a bousculé les marchés financiers et notamment le secteur bancaire. Aux États-Unis dès le début du mois, Silicon Valley Bank (SVB), 16e banque américaine, a fait faillite alors qu'elle était devenue une des banques privilégiées par les entreprises de la Tech. Un mouvement de défiance s'est ensuite propagé à l'ensemble du secteur bancaire. En Europe, c'est Crédit Suisse, déjà fragile, qui a matérialisé cette crise de confiance. Les investisseurs ont soudain perdu confiance dans la solidité du secteur bancaire dans son ensemble : Les banques américaines ont perdu près de 400 milliards de dollars de dépôts en mars. La dépréciation des AT1 du Crédit Suisse, qui représentaient 7% du marché total des AT1, et en particulier

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - JUST TRANSITION FOR CLIMATE (SICAV)

le traitement différentiel par rapport aux actions et aux obligations Tier 2, ont conduit à une réévaluation de la classe d'actifs AT1 dans son ensemble : le segment a perdu -10,75% en mars. Bien que les régulateurs européens aient réaffirmé que les actions ordinaires sont les premières à absorber les pertes avant les AT1, la prime « réglementaire » attachée aux AT1 est restée élevée, les spreads ne retraçant qu'un tiers de leur élargissement initial. Le mois a aussi été rythmé par les publications des chiffres d'inflation et les annonces des banques centrales. Le 14 mars, l'inflation américaine ressort à +6% sur un an contre +6.4% précédemment et à +0.4% sur un mois (+0.5% le mois dernier). Ce léger ralentissement ne permet pas de confirmer une baisse marquée et prolongée de l'inflation et la FED a décidé d'augmenter ses taux fin mars de +25 points de base (pb), portant les taux directeurs dans une fourchette cible à 4,75%-5,00%. En zone Euro, la BCE a décidé de relever ses taux d'intérêt de +50pb plaçant le taux de dépôt à 3%. Les événements récents sur le secteur financier n'ont pas impacté sa décision mais la BCE rassure en montrant qu'elle pourra soutenir le système financier de la zone Euro si cela était nécessaire. D'autres hausses de taux sont attendues durant les prochaines échéances mais de manière plus progressive avec un taux terminal toujours à 3.5%. Dans ce contexte, le taux à 10 ans américain a terminé le mois de mars à 3.46% (-46pb par rapport au mois dernier) tandis que le 10 ans français ressort à 2,78% (-33pb) et le Bund allemand à 2.29% (-35pb). Le marché Euro IG a affiché une performance de 1,00% en mars (-0,90% par rapport aux bons du Trésor de durée équivalente). Les primes de crédit ont contribué négativement aux rendements totaux de la classe d'actifs, puisqu'elles se sont élargies de 22 points de base pour atteindre 170 points de base. Au sein de l'univers crédit, l'immobilier a sous-performé les autres secteurs, affichant près de -4% par rapport aux bons du Trésor de durée équivalente. Les actifs à bêta élevé ont sous-performé les crédits plus sûrs, les AT1 bancaires en ayant fait les frais de la réévaluation du risque lié à la détention d'obligations bancaires subordonnées. Dans le monde non-financier, les obligations hybrides ont bien résisté, affichant des rendements légèrement négatifs. Sur la courbe, les obligations à court terme ont surperformé les échéances plus longues (7+ ans). Les indices de crédit dans ces conditions se sont fortement écartés au retour du weekend du 19 mars. L'indice Ittraxx Main venant de 80bps s'est écarté jusqu'à 115bps pour revenir en fin de mois à 85bps. L'ittraxx CrossOver quant à lui s'est écarté. Il est passé de 410bps à 440bps avec un pic le 20 mars à 575bps. Le bêta du portefeuille est passé de 1.21 à 1.25, étant donné son exposition aux obligations financières et notamment aux subordonnées. Ce Beta est en train de revenir au fur et à mesure du retour des spreads sur les financières notamment les AT1. La durée par rapport à l'indice de référence est légèrement négative, -0.12, car nous continuons à prévoir une pentification de la courbe. En ce qui concerne la courbe, nous maintenons notre surpondération sur le côté court. Nous pensons que nous avons peut-être atteint un plafond sur la partie courte de la courbe et qu'une légère baisse est possible, tandis que la partie longue pourrait encore connaître une certaine hausse. Enfin, nous nous concentrerons sur la sélection des émetteurs en raison de l'augmentation du risque idiosyncratique sur le marché. Le marché primaire est resté actif au début du mois de mars et est revenu lentement après les événements survenus dans le secteur financier. Nous avons participé à des obligations émises par Siemens Energy, Ahold Delhaize, Elia Group SA, Stellantis. En terme de positionnement extra-financière, la sélection rigoureuse des émetteurs permet d'afficher un meilleur positionnement vis-à-vis de l'indice sur l'ensemble des indicateurs. Le fonds maintient une note ESG supérieure (C+ vs C) ; un score Transition Juste supérieure (B- vs C+), une température moyenne des émetteurs en portefeuille en amélioration à 2,66°C contre 2,85°C. L'empreinte carbone du portefeuille est quant à elle réduite de plus de 30% par rapport à celle de son indice de référence.

Avril 2023

Sans rendez-vous avec les banquiers centraux, le marché obligataire s'est concentré sur les chiffres économiques publiés en avril avant d'intégrer de nouvelles craintes autour des banques régionales américaines et l'atteinte du plafond de la dette empêchant le Trésor d'emprunter. Ainsi le début du mois a été marqué par le chiffre de créations d'emplois américaines qui ne fléchissent guère (236 000). Même si l'inflation américaine ralentit à 5% en rythme annuel, l'inflation sous-jacente progresse de 0.4% contre 0.5% le mois précédent soit une variation annuelle passant de 5.5% à 5.6%. En Zone Euro, bien que l'inflation reflue à 6.9% en mars contre 8.5% en février, principalement portée par la baisse du prix de l'énergie (-0.9% sur un an et -2.2% sur le mois), ce ralentissement ne permet pas de confirmer un retour rapide vers la cible de la BCE d'autant que l'inflation sous-jacente reste persistante (+5.7% contre +5.6% sur un an). Concernant l'activité, les prévisionnistes révisent la croissance à la baisse à l'image du FMI (de 3.4% à 2.8% pour l'économie mondiale, de 2.1% à 1.6% pour les US et 0.8% pour la zone Euro). Cependant les données d'enquête sur l'activité à venir restent globalement meilleures que prévu notamment dans le secteur des services. En fin de mois, la faillite de First Republic Bank rachetée par JPMorgan a ramené la crainte d'un sérieux problème dans

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - JUST TRANSITION FOR CLIMATE (SICAV)

le secteur des banques régionales américaines. Le marché est resté néanmoins relativement stable, le taux à 10 ans français termine le mois d'avril à 2,88% (+9 pb par rapport au mois précédent), le Bund allemand à 2.31% (+2pb), les taux italien et espagnol à respectivement 4.18% (+8pb) et 3.36% (+6pb). Enfin, le taux 10 ans américain ressort à 3.42% (-5 pb). En avril, les marchés du crédit ont été principalement influencés par la volatilité des taux souverains, due aux craintes concernant la stabilité du système bancaire et à des indicateurs économiques contrastés. Le marché Euro IG a affiché une performance de 0,70% en avril (+0.50% par rapport aux bons du Trésor de durée équivalente). Les primes de crédit ont légèrement contribué aux rendements totaux de la classe d'actifs, puisqu'elles se sont resserrées de 7 points de base pour atteindre 163 points de base. Dans le monde non-financier, les obligations hybrides ont affiché une performance légèrement positive de +0,24%. Les indices de crédit dans ces conditions se sont restés stables. L'indice Itraxx Main restant autour de 85 bps. L'ittraxx CrossOver quant à lui est resté autour de 440bps. Le bêta du portefeuille est passé de 1.25 à 1.18, et la sensibilité par rapport à l'indice de référence est restée neutre. Le marché primaire fut de nouveau actif sur les corporates avec des maturités courtes et nous avons observé quelques financières revenir sur le marché. Sur les corporates nous avons participé à Acciona Energia et Diageo Fianance PLC et Orange Hybrid avec un coupon de 5.375%. Sur les financières nous avons participé à des émissions d'assureurs comme AXA, Generali et NN Group NV. En terme de positionnement extra-financière, la sélection rigoureuse des émetteurs permet d'afficher un meilleur positionnement vis-à-vis de l'indice sur l'ensemble des indicateurs. Le fonds maintient une note ESG supérieure (C+ vs C) ; un score Transition Juste supérieure (B- vs C+), une température moyenne des émetteurs en portefeuille en amélioration à 2,62°C contre 2,85°C. L'empreinte carbone du portefeuille est quant à elle réduite de plus de 30% par rapport à celle de son indice de référence.

Mai 2023

Les banquiers centraux ont poursuivi leur resserrement monétaire dans un contexte de décélération insuffisante de l'inflation, notamment aux Etats-Unis (+4,9% en avril après +5% en mars) et au Royaume-Uni (+8,7% après 10,1% mais 8,1% attendu). Ces chiffres reflètent la baisse des prix de l'énergie, dont l'effet est atténué par la persistance d'une inflation élevée dans les services. Le diagnostic est similaire dans la zone euro, malgré un chiffre meilleur que prévu de +6,1% en mai après +7% en avril et +6,9% en mars. La FED, la BOE et la BCE ont relevé leurs taux directeurs de +25bps à respectivement 5,25%, 4,50% et 3,25%. Néanmoins, les opérateurs estiment que la fin du cycle de resserrement approche, alors que la distribution de crédit ralentit et que les indicateurs avancés s'affaiblissent dans le secteur manufacturier. Tout au long du mois de mai, les âpres négociations sur le relèvement du plafond de la dette américaine, qui pourraient entraîner une réduction des dépenses américaines, ont ajouté de l'incertitude. Celle-ci a finalement été levée à la fin du mois, avec un accord temporaire reportant le problème à janvier 2025. Dans ce contexte, et alors que les inquiétudes d'un défaut de paiement de la dette américaine se sont apaisées, le taux à 10 ans américain a également augmenté pour terminer le mois à 4,45% (+45 pb). Dans la zone euro, les taux sont restés stables, le taux français à 10 ans terminant le mois de mai à 2,86% (-2pb), le Bund allemand à 2,29% (-1pb), et les taux italien et espagnol respectivement à 4,18% (-2pb) et 3,35% (stable). En mai, les marchés du crédit sont restés neutres aux différents événements survenus au cours du mois, de la défaillance de First Republic aux premiers signaux d'essoufflement de l'inflation. Nous avons observé au cours du mois de nombreux flux acheteurs sur les AT1s, principalement sur des calls courts et hauts coupons. Dans ce contexte, le marché Euro IG a affiché une performance de 0.17% en mai (-0.19% par rapport aux bons du Trésor de durée équivalente). Les primes de crédit se sont légèrement écartés de 8 points pour atteindre 171 points de base. Au sein de l'univers crédit, le secteur des transports a surperformé les autres secteurs, affichant une performance de -0.05% par rapport aux bons du Trésor de durée équivalente. Le pire secteur, était le secteur de la pharma avec une performance de -0.30%. Les actifs à bêta élevé ont surperformé les crédits plus sûrs en premier les AT1 bancaires avec une performance de 1.34%, soit +1.63%. Dans le monde non-financier, les obligations hybrides ont affiché une performance légèrement supérieure de 0,59% par rapport au mois précédent. Les indices de crédit dans ces conditions se sont légèrement resserrés. L'indice Itraxx Main restant autour de 82 bps. L'ittraxx CrossOver quant à lui est passé de 440bps à 430bps. Nous sommes restés sous sensible tout au long du mois de Mai, une légère sous sensibilité aux alentours de -0.1 par rapport à son benchmark de référence. La situation concernant les taux et l'inflation nous indiquait de nouveau que les mouvements des banques centrales s'orientaient vers de nouvelles hausses de taux pour le début du mois de Mai, mais nous observons également que des chiffres macroéconomiques montrent qu'un ralentissement se dessine et qu'une éventuelle récession s'approche pour les mois qui viennent. Le bêta du portefeuille a

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - JUST TRANSITION FOR CLIMATE (SICAV)

resté neutre (1.21). Le marché primaire reste très actif sur les corporates et avec un retour assez important sur les financières. Sur les corporates nous avons participé à Continental 2028, Carrefour 2030, Johnson Control 2035, AT&T 2034, WPP 2028 et Stora Enso 2026. Sur les financières nous avons participé à BBVA 2026, Santander 2033, Sabadell 2029, Caixa 2034 et Intesa 2026. En terme de positionnement extra-financière, la sélection rigoureuse des émetteurs permet d'afficher un meilleur positionnement vis-à-vis de l'indice sur l'ensemble des indicateurs. Le fonds maintient une note ESG supérieure (C+ vs C) ; un score Transition Juste supérieure (B- vs C+), une température moyenne des émetteurs en portefeuille en amélioration à 2,63°C contre 2,86°C. L'empreinte carbone du portefeuille est quant à elle réduite de plus de 30% par rapport à celle de son indice de référence.

Sur la période sous revue, la performance de chacune des actions du portefeuille AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - JUST TRANSITION FOR CLIMATE et de son benchmark s'établissent à :

- Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE I-C en devise EUR : -4,49% / -2,92% avec une Tracking Error de 2,41%
- Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE I2-C/D en devise EUR : -4,24% / -2,92% avec une Tracking Error de 2,41%
- Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE I CHF-C en devise CHF : -5,60% / -7,86% avec une Tracking Error de 6,13%
- Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE I CHF-D en devise CHF : -5,52% / -7,86% avec une Tracking Error de 6,13%
- Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE I USD-C en devise USD : -1,98% / -3,39% avec une Tracking Error de 8,56%
- Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE M-C en devise EUR : -4,48% / -2,92% avec une Tracking Error de 2,41%
- Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE P-C en devise EUR : -4,98% / -2,92% avec une Tracking Error de 2,41%
- Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE PM-C en devise EUR : -4,88% / -2,92% avec une Tracking Error de 2,41%
- Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE R CHF-C en devise CHF : -5,69% / -7,86% avec une Tracking Error de 6,13%
- Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE R CHF-D en devise CHF : -5,67% / -7,86% avec une Tracking Error de 6,13%
- Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE R EUR-C en devise EUR : -4,59% / -2,92% avec une Tracking Error de 2,41%
- Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE R USD-C en devise USD : -2,08% / -3,39% avec une Tracking Error de 8,56%
- Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE S-C en devise EUR : -4,14% / -2,92% avec une Tracking Error de 2,41%
- Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE S2-C en devise EUR : -4,50% / -2,92% avec une Tracking Error de 2,41%.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - JUST TRANSITION FOR CLIMATE (SICAV)

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI PART Z C	174 273 945,98	175 121 574,08
AMUNDI EURO LIQUIDITY SHT TERM SRI Z C	76 720 502,65	84 197 657,72
FINNISH GOVERNMENT	14 953 585,95	14 798 727,97
FRAN GO 0.0 02-23	9 761 864,00	9 785 321,00
EUROPEAN INVESTMENT BANK 3% 14/10/2033	7 490 309,24	7 674 895,54
IRISH 0 10/18/22	7 000 035,00	7 000 000,00
FRANCE (GOVT OF) 2.25% 10/22	7 004 870,75	6 850 000,00
UBS GROUP AG 1.0% 21-03-25	5 908 477,81	6 783 508,22
ABB FINA 0.625% 03-05-23 EMTN	5 789 154,79	6 894 461,22
IBER INT 1.125% 27-01-23 EMTN	5 038 043,72	6 829 035,37

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - JUST TRANSITION FOR CLIMATE (SICAV)

Techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés en EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 901 104 880,98

- o Change à terme : 49 875 657,97
- o Future : 226 395 748,01
- o Options : 490 133 475,00
- o Swap : 134 700 000,00

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
	BNP PARIBAS FRANCE BOFA SECURITIES EUROPE S.A. - BOFAFRP3 CACEIS BANK LUXEMBOURG CITIGROUP GLOBAL MARKETS EUROPE AG HSBC FRANCE EX CCF NATWEST MARKETS N.V. SOCIETE GENERALE PAR STATE STREET BANK MUNICH

(*) Sauf les dérivés listés.

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - JUST TRANSITION FOR CLIMATE (SICAV)

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) Total	
Instrument financiers dérivés . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces Total	 1 440 000,00 1 440 000,00

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*) . Autres revenus Total des revenus . Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais Total des frais	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - JUST TRANSITION FOR CLIMATE (SICAV)

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - JUST TRANSITION FOR CLIMATE (SICAV)

Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue

Néant.

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - JUST TRANSITION FOR CLIMATE (SICAV)

Informations spécifiques

Droit de vote

L'exercice des droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Fonds et la décision de l'apport des titres sont définis dans le règlement du Fonds.

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques des comptes annuels :

- Autres Informations.
- Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le groupe.

Calcul du risque global

- Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

- Méthode de calcul du risque global : L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

- Effet de Levier – Fonds pour lesquels la méthode de calcul en risque est appliquée
Niveau de levier indicatif : 156,32%.

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - JUST TRANSITION FOR CLIMATE (SICAV)

Informations réglementaires

Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Notre société de gestion et sa filiale de « Négociation » attachent une grande importance à la sélection des prestataires transactionnels que sont les intermédiaires ("brokers") ou contreparties.

Ses méthodes de sélection sont les suivantes :

- Les intermédiaires ("brokers") sont sélectionnés par zone géographique, puis par métier. Les contreparties sont sélectionnées par métier.
- Les intermédiaires ("brokers") et les contreparties se voient attribuer une note interne trimestrielle. Les directions de notre société intervenant dans le processus de notation sont directement concernées par les prestations fournies par ces prestataires. C'est la filiale de « Négociation » de notre société qui organise et détermine cette notation sur base des notes décernées par chaque responsable d'équipe concernée selon les critères suivants :

Pour les équipes de gérants, d'analystes financiers et de stratégestes :

- Relation commerciale générale, compréhension des besoins, pertinence des contacts,
- Qualité des conseils de marchés et opportunités, suivi des conseils,
- Qualité de la recherche et des publications,
- Univers des valeurs couvertes, visites des sociétés et de leur direction.

Pour les équipes de négociateurs :

- Qualité des personnels, connaissance du marché et information sur les sociétés, confidentialité,
- Proposition de prix,
- Qualité des exécutions,
- Qualité du traitement des opérations, connectivité, technicité et réactivité.

Les directions « Compliance » et « Middle Office » de notre société disposent d'un droit de véto.

Accréditation d'un nouveau prestataire (intermédiaire ou contrepartie) transactionnel

La filiale de « Négociation » se charge d'instruire les dossiers d'habilitation et d'obtenir l'accord des directions « Risques » et « Compliance ». Lorsque le prestataire transactionnel (intermédiaire ou contrepartie) est habilité, il fait l'objet d'une notation lors du trimestre suivant.

Comités de suivi des prestataires (intermédiaires et contreparties) transactionnels

Ces comités de suivi ont lieu chaque trimestre, sous l'égide du responsable de la filiale de « Négociation ».

Les objectifs de ces comités sont les suivants :

- Valider l'activité écoulee et la nouvelle sélection à mettre en œuvre pour le trimestre suivant,
- Décider de l'appartenance des prestataires à un groupe qui se verra confier un certain nombre de transactions,
- Définir les perspectives de l'activité.

Dans ces perspectives, les comités de suivi passent en revue les statistiques et notes attribuées à chaque prestataire et prennent les décisions qui en découlent.

Rapport sur les frais d'intermédiation

Il est tenu à la disposition des porteurs un rapport relatif aux frais d'intermédiation. Ce rapport est consultable à l'adresse internet suivante : www.amundi.com.

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - JUST TRANSITION FOR CLIMATE (SICAV)

Politique de Rémunérations

Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de Amundi Asset Management est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 1er février 2022, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2021 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2022.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2022, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Au cours de l'année 2022, les effectifs d'Amundi Asset Management ont augmenté du fait de l'intégration de collaborateurs issus de la société Lyxor.

Sur l'exercice 2022, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par Amundi Asset Management à l'ensemble de son personnel (1 673 collaborateurs au 31 décembre 2022) s'est élevé à 202 172 869 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 134 493 396 euros, soit 67% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 67 679 473 euros, soit 33% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, du « carried interest » a été versé au cours de l'exercice 2022, et est pris en compte dans le montant total de rémunérations variables versées ci-dessus.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, 19 393 477 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (31 collaborateurs au 31 décembre 2022), 16 540 119 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (50 collaborateurs au 31 décembre 2022).

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - JUST TRANSITION FOR CLIMATE (SICAV)

fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères quantitatifs :

- RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1,3, 5 ans, perspective principalement axée sur 1 an, ajustée sur le long terme (3,5 ans)
- Performance en fonction du risque basée sur RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette / demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Quand cela est pertinent, évaluation ESG des fonds selon différentes agences de notation (Morningstar, CDP...)
- Respect de l'approche ESG « Beat the benchmark », de la politique d'exclusion ESG et de l'index de transition climatique.

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante ESG dans les actions commerciales
- ESG :
 - Respect de la politique ESG et participation à l'offre Net-zero
 - Intégration de l'ESG dans les processus d'investissement
 - Capacité à promouvoir et diffuser la connaissance ESG en interne et en externe
 - Participer à l'élargissement de l'offre et à l'innovation en matière ESG
 - Aptitude à concilier la combinaison entre risque et ESG (le risque et le retour ajusté de l'ESG).

2. Fonctions commerciales

Critères quantitatifs :

- Collecte nette, notamment en matière d'ESG et de produits à impact
- Recettes
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Nombre d'actions commerciales par an, notamment en matière de prospection
- Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net-zero.

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation/ développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques ESG ainsi que les solutions d'Amundi.

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - JUST TRANSITION FOR CLIMATE (SICAV)

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V.
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif.
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Amundi applique des règles d'exclusion ciblées qui constituent le socle de sa responsabilité fiduciaire. Elles sont appliquées dans toutes ses stratégies de gestion active et consistent à exclure les entreprises qui ne sont conformes ni à notre politique ESG, ni aux conventions internationales et aux cadres reconnus sur le plan international, ni aux cadres de régulations nationales. Ces exclusions ciblées sont appliquées sous réserve de conformité aux lois et règlements applicables et sauf dispositions contractuelles contraires pour les produits ou services dédiés.

C'est ainsi qu'Amundi exclut les activités suivantes :

Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo.

Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri.

Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial, sans mesures correctives crédibles.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle d'Amundi. De plus, Amundi met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries du charbon et du tabac. Ces exclusions sectorielles s'appliquent à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles Amundi a la discrétion entière de gestion de portefeuille.

Politique Charbon

Amundi exclut :

- Les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités en charbon thermique dans l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport).

Les entreprises dont plus de 25% du chiffre d'affaires provient de l'extraction de charbon thermique.

- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 100 MT ou plus sans intention de réduction.
- Toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires lié à l'extraction de charbon thermique et à la production d'électricité à partir de charbon thermique est supérieur à 50% de leur chiffre d'affaires total sans analyse.

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - JUST TRANSITION FOR CLIMATE (SICAV)

- Toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25% et 50% et un score de transition énergétique détérioré.

Application en gestion passive :

• Fonds passifs ESG

Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent chaque fois que possible la politique d'exclusion du secteur charbon d'Amundi (à l'exception des indices très concentrés).

• Fonds passifs non ESG

Le devoir fiduciaire en gestion passive est de reproduire le plus fidèlement possible un indice.

Le gestionnaire de portefeuille dispose ainsi d'une marge de manœuvre limitée et doit remplir les objectifs contractuels pour obtenir une exposition passive pleinement conforme à l'indice de référence demandé.

Par conséquent, les fonds indiciels et ETF d'Amundi répliquant des indices de référence standards (non ESG) ne peuvent pas appliquer d'exclusions sectorielles systématiques.

Cependant, dans le cadre des titres exclus de la « politique charbon thermique » sur l'univers d'investissement actif d'Amundi mais qui pourraient être présents dans des fonds passifs non ESG, Amundi a renforcé ses actions en matière de vote et d'engagement qui pourraient se traduire par un vote « contre » le management des entreprises concernées.

Politique sur le tabac

Depuis 2018, Amundi limite les notes ESG des entreprises du secteur du tabac à E, sur une échelle de A à G (les entreprises notées G étant exclues) afin de prendre en compte les inquiétudes liées à la santé publique, mais également la violation des droits de l'Homme, la pauvreté, les conséquences environnementales, et le coût économique considérable associé au tabac, estimé à plus de 1 000 milliards de dollars par an dans le monde, selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé. Cette limite a pour but de pénaliser l'investissement dans ce type d'entreprises, ce qui doit être compensé par des investissements dans des entreprises plus vertueuses. La politique d'Amundi s'applique au secteur du tabac dans son entièreté, notamment les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les distributeurs.

En mai 2020, Amundi est devenu signataire du Tobacco-Free Finance Pledge, renforçant de fait sa politique d'exclusion au tabac. Amundi applique ainsi les règles suivantes :

- Règles d'exclusion : sont exclues les entreprises fabriquant des produits complets du tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 5%).

- Règles de limite : sont limitées à une note ESG de E (s'étalonnant de A à G) les entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution de tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 10%).

Des informations complémentaires sur les modalités de prise en compte des critères ESG par Amundi sont disponibles sur son site Internet : <https://legroupe.amundi.com>

* *Gestion active : hors OPC indiciels et ETF contraints par leur indice de référence.*

Règlements SFDR et Taxonomie

Article 8 – au titre de la Taxonomie

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - JUST TRANSITION FOR CLIMATE (SICAV)

circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « *do no significant harm* » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » (DNSH) s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

Article 8 – au titre du SFDR

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport.

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - JUST TRANSITION FOR CLIMATE (SICAV)

Comptes annuels

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - JUST TRANSITION FOR CLIMATE (SICAV)

Comptes de l'exercice

Ceux-ci vous sont présentés, sous la forme prévue par le règlement ANC 2014-01 modifié.

Ainsi, le bilan vous donne la situation évaluée au dernier jour de bourse de l'exercice.

Par ailleurs, le compte de résultat fait apparaître les revenus dont sont déduits les frais de gestion et les frais financiers, pour dégager le RESULTAT NET de **6 511 724,75 EUROS**. Celui-ci est corrigé des comptes de régularisation des revenus, des acomptes versés, et du report à nouveau afin d'obtenir les sommes distribuables au titre de l'exercice clos : **7 455 370,62 EUROS**.

Nous vous proposons de répartir les sommes distribuables de la façon suivante :

Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE I2-C/D

- allouer un dividende net de 147,67 EUROS par action, soit un total de 1 705 182,26 EUROS ;
- virer au compte report à nouveau de l'exercice la somme de 87,36 EUROS.

Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE I CHF-D

- allouer un dividende net de 13,79 EUROS par action, soit un total de 13,79 EUROS ;

Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE R CHF-D

- allouer un dividende net de 1,23 EUROS par action, soit un total de 825,33 EUROS ;
- virer au compte report à nouveau de l'exercice la somme de 0,10 EUROS.

1 415 872,29 EUROS pour l'action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE I-C
2 074,28 EUROS pour l'action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE I CHF-C
15 223,29 EUROS pour l'action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE I USD-C
493 882,14 EUROS pour l'action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE M-C
214 113,50 EUROS pour l'action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE P-C
1 088 730,26 EUROS pour l'action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE PM-C
12 075,10 EUROS pour l'action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE R CHF-C
125 385,64 EUROS pour l'action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE R EUR-C
578,80 EUROS pour l'action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE R USD-C
2 363 473,02 EUROS pour l'action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE S-C
17 927,14 EUROS pour l'action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE S2-C

Le montant des plus ou moins-values nettes est de : -37 574 484,91 EUROS et se décompose comme suit :

Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE I2-C/D : Capitalisation : -7 530 277,30 EUROS
Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE I-C : Capitalisation : -7 310 784,84 EUROS
Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE I CHF-C : Capitalisation : 1 785,75 EUROS
Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE I CHF-D : Report à nouveau : 123,36 EUROS
Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE I USD-C : Capitalisation : -113 128,57 EUROS
Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE M-C : Capitalisation : -2 532 739,19 EUROS
Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE P-C : Capitalisation : -1 702 520,76 EUROS
Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE PM-C : Capitalisation : -7 813 779,80 EUROS
Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE R CHF-C : Capitalisation : 11 198,26 EUROS
Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE R CHF-D : Report à nouveau : 8 266,25 EUROS
Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE R EUR-C : Capitalisation : -696 288,77 EUROS
Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE R USD-C : Capitalisation : -4 625,50 EUROS
Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE S-C : Capitalisation : -9 788 989,80 EUROS
Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE S2-C : Capitalisation : -102 724,00 EUROS

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - JUST TRANSITION FOR CLIMATE (SICAV)

Le dividende sera décomposé comme suit :

Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE I2-C/D	Net
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	147,67
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	
Revenus non déclarables et non imposables	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	
Total	147,67

Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE I CHF-D	Net
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	13,79
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	
Revenus non déclarables et non imposables	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	
Total	13,79

Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE R CHF-D	Net
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	1,23
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	
Revenus non déclarables et non imposables	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	
Total	1,23

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - JUST TRANSITION FOR CLIMATE (SICAV)

Bilan Actif au 31/05/2023 en EUR

	31/05/2023	31/05/2022
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	507 702 462,15	361 019 648,22
Actions et valeurs assimilées		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées	489 484 640,21	324 127 904,05
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	489 484 640,21	324 127 904,05
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	17 541 465,25	33 450 630,50
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	17 541 465,25	33 450 630,50
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	676 356,69	3 441 113,67
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	314 316,53	2 871 035,17
Autres opérations	362 040,16	570 078,50
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	58 784 090,92	89 622 027,28
Opérations de change à terme de devises	49 875 657,97	82 714 710,48
Autres	8 908 432,95	6 907 316,80
COMPTES FINANCIERS	2 032 868,55	3 916 811,61
Liquidités	2 032 868,55	3 916 811,61
TOTAL DE L'ACTIF	568 519 421,62	454 558 487,11

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - JUST TRANSITION FOR CLIMATE (SICAV)

Bilan Passif au 31/05/2023 en EUR

	31/05/2023	31/05/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	524 950 712,11	370 912 005,07
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	7 568,67	8 961,13
Report à nouveau (a)	73,68	88,05
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-37 582 053,58	-19 008 317,35
Résultat de l'exercice (a, b)	7 455 370,62	6 238 363,51
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	494 831 671,50	358 151 100,41
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	1 254 698,30	4 472 153,74
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	1 254 698,30	4 472 153,74
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	314 309,67	3 147 826,24
Autres opérations	940 388,63	1 324 327,50
DETTES	72 433 051,13	91 935 232,22
Opérations de change à terme de devises	50 495 046,74	83 689 265,96
Autres	21 938 004,39	8 245 966,26
COMPTES FINANCIERS	0,69	0,74
Concours bancaires courants	0,69	0,74
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	568 519 421,62	454 558 487,11

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - JUST TRANSITION FOR CLIMATE (SICAV)

Hors-Bilan au 31/05/2023 en EUR

	31/05/2023	31/05/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO SCHATZ 0622		2 422 640,00
EURO SCHATZ 0623	4 647 280,00	
FV CBOT UST 5 0922		50 397 328,83
FV CBOT UST 5 0923	60 259 735,56	
LIFFE LG GILT 0922		5 048 402,85
EURO BOBL 0622		5 565 560,00
EURO BOBL 0623	50 800 200,00	
FGBL BUND 10A 0622		75 785 000,00
TU CBOT UST 2 0922		10 838 353,27
US 10YR NOTE 0922		13 715 504,67
US 10YR NOTE 0923	107 371,49	
XEUR FGBX BUX 0622		2 433 000,00
US TBOND 30 0922		390 490,08
US 10Y ULT 0922		479 754,96
CBOT USUL 30A 0922		145 390,90
Options		
EUREX EURO BUND 06/2022 CALL 164		297 782,80
EUREX EURO BUND 06/2022 CALL 158.5		1 531 454,40
EUREX EURO BUND 06/2022 PUT 153		25 822 022,80
EUREX EURO BUND 06/2022 PUT 149.5		9 954 453,60
EUREX EURO BUND 06/2022 PUT 151.5		18 590 154,80
EUREX EURO BUND 06/2022 PUT 143		553 025,20
ITRX XOVER CDSI S37 06/2022 CALL 4		4 050 489,80
ITRX XOVER CDSI S37 06/2022 CALL 4.375		
ITRX XOVER CDSI S37 06/2022 PUT 5.125		4 835 279,75
ITRX XOVER CDSI S37 06/2022 PUT 5.75		1 125 441,45
ITRX XOVER CDSI S37 06/2022 PUT 7		33 181,05
ITRX XOVER CDSI S37 06/2022 PUT 4.75		9 977 891,70
Engagement sur marché de gré à gré		
Options		
ITRX EUR S39 5Y 06/2023 CALL 4	80 600,00	
ITRX EUR S39 5Y 06/2023 PUT 7.5	0,00	
ITRX EUR S39 5Y 06/2023 PUT 4.5	277 550,00	
ITRX EUR S39 5Y 06/2023 PUT 5	107 250,00	
ITRX EUR S39 5Y 06/2023 PUT 4.875	135 850,00	
ITRX EUR S39 5Y 06/2023 CALL 3.5	1 300,00	
ITRX XOVER CDSI S37 07/2022 CALL 3.75		4 993 070,00

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - JUST TRANSITION FOR CLIMATE (SICAV)

Hors-Bilan au 31/05/2023 en EUR

	31/05/2023	31/05/2022
ITRX XOVER CDSI S37 07/2022 CALL 4.25		16 892 541,00
ITRX XOVER CDSI S37 07/2022 PUT 4.875		19 401 817,00
ITRX XOVER CDSI S37 07/2022 PUT 5.625		10 102 659,00
ITRX XOVER CDSI S37 07/2022 PUT 6.125		6 714 163,00
ITRX XOVER CDSI S37 07/2022 PUT 9		451 379,50
Swaps de taux		
FIX/3.516/E6R/0.0	100 000 000,00	
FIX/3.166/OISEST/0.0	30 000 000,00	
Credit Default Swaps		
ITRAXX EUROPE S36 V1		50 000 000,00
ENER DE 1.625 04-27_	2 700 000,00	
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
LIFFE LG GILT 0923	112 520,34	
FGBL BUND 10A 0623	32 379 900,00	
TU CBOT UST 2 0923	76 840 440,62	
XEUR FGBX BUX 0623	1 248 300,00	
Engagement sur marché de gré à gré		
Credit Default Swaps		
ENEL 5,25%24_200628	2 000 000,00	
Autres engagements		

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - JUST TRANSITION FOR CLIMATE (SICAV)

Compte de Résultat au 31/05/2023 en EUR

	31/05/2023	31/05/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	77 478,31	957,63
Produits sur actions et valeurs assimilées		1,04
Produits sur obligations et valeurs assimilées	7 392 663,38	8 743 385,74
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	3 823,05	709,08
Produits sur instruments financiers à terme	915 533,22	
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	8 389 497,96	8 745 053,49
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	7 906,42	5 988,19
Charges sur instruments financiers à terme		740 253,16
Charges sur dettes financières	15 275,42	59 174,76
Autres charges financières		
TOTAL (2)	23 181,84	805 416,11
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	8 366 316,12	7 939 637,38
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	1 854 591,37	1 907 431,87
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	6 511 724,75	6 032 205,51
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	943 645,87	206 158,00
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	7 455 370,62	6 238 363,51

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - JUST TRANSITION FOR CLIMATE (SICAV)

Annexes aux comptes annuels

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - JUST TRANSITION FOR CLIMATE (SICAV)

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - JUST TRANSITION FOR CLIMATE (SICAV)

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

L'engagement hors bilan pour les options Itraxx est calculé de la manière suivante :

Nominal x Delta x Taux de change (si la devise du nominal est différente de la devise portefeuille).

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - JUST TRANSITION FOR CLIMATE (SICAV)

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013295276 - Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE R CHF-D : Taux de frais maximum de 0,90% TTC.

FR0013294774 - Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE ICHF-D : Taux de frais maximum de 0,80% TTC.

FR0013053444 - Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE I2 : Taux de frais maximum de 0,40% TTC.

FR0013521184 - Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE PM : Taux de frais maximum de 1,20% TTC.

FR0013329828 - Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE P : Taux de frais maximum de 1,20% TTC.

FR0013295250 - Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE R CHF-CF-C : Taux de frais maximum de 0,90% TTC.

FR0013295227 - Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE R EURO : Taux de frais maximum de 0,90% TTC.

FR0013295219 - Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE R USD : Taux de frais maximum de 0,90% TTC.

FR0013294766 - Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE I CHF-C : Taux de frais maximum de 0,80% TTC.

FR0013294758 - Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE I USD : Taux de frais maximum de 0,80% TTC.

FR0013053451 - Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE I-C : Taux de frais maximum de 0,80% TTC.

FR0014001WQ2 - Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE S : Taux de frais maximum de 0,10% TTC.

FR0014001O60 - Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE M : Taux de frais maximum de 0,80% TTC.

FR0014003S49 – Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE S2-C : Taux de frais maximum de 0,60% TTC.

Swing pricing

Les souscriptions et les rachats significatifs peuvent avoir un impact sur la valeur liquidative en raison du coût de réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement et de désinvestissement. Ce coût peut provenir de l'écart entre le prix de transaction et le prix de valorisation, de taxes ou de frais de courtage.

Aux fins de préserver l'intérêt des actionnaires présents dans l'OPC, la Société de Gestion peut décider d'appliquer un mécanisme de Swing Pricing à l'OPC avec seuil de déclenchement.

Ainsi dès lors que le solde de souscriptions-rachats de toutes les actions confondues est supérieur en valeur absolue au seuil préétabli, il sera procédé à un ajustement de la Valeur Liquidative. Par conséquent, la Valeur Liquidative sera ajustée à la hausse (et respectivement à la baisse) si le solde des souscriptions rachats est positif (et respectivement négatif) ; l'objectif est de limiter l'impact de ces souscriptions-rachats sur la Valeur Liquidative des actionnaires présents dans l'OPC.

Ce seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif total de l'OPC.

Le niveau du seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la Société de gestion, et ils sont revus a minima sur un rythme trimestriel.

En raison de l'application du Swing Pricing, la volatilité de l'OPC peut ne pas provenir uniquement des actifs détenus en portefeuille.

Conformément à la réglementation, seules les personnes en charge de sa mise en œuvre connaissent le détail de ce mécanisme, et notamment le pourcentage du seuil de déclenchement.

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - JUST TRANSITION FOR CLIMATE (SICAV)

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE I2-C/D	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV
Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE I-C	Capitalisation	Capitalisation
Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE I CHF-C	Capitalisation	Capitalisation
Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE I CHF-D	Distribution	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV
Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE I USD-C	Capitalisation	Capitalisation
Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE M-C	Capitalisation	Capitalisation
Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE P-C	Capitalisation	Capitalisation
Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE PM-C	Capitalisation	Capitalisation
Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE R CHF-C	Capitalisation	Capitalisation
Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE R CHF-D	Distribution	Capitalisation
Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE R EUR-C	Capitalisation	Capitalisation
Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE R USD-C	Capitalisation	Capitalisation
Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE S-C	Capitalisation	Capitalisation
Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE S2-C	Capitalisation	Capitalisation

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - JUST TRANSITION FOR CLIMATE (SICAV)

2. Évolution de l'actif net au 31/05/2023 en EUR

	31/05/2023	31/05/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	358 151 100,41	369 106 539,58
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	238 617 853,23	233 748 840,55
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-83 032 335,90	-207 774 047,19
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	2 418 476,31	2 920 411,18
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-21 641 219,77	-22 544 134,73
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	36 476 854,19	29 161 231,95
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-48 987 165,81	-32 432 358,82
Frais de transactions	-1 277 099,00	-899 828,98
Différences de change	1 350 374,74	5 671 165,68
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	6 055 671,50	-21 394 444,47
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-15 512 822,18</i>	<i>-21 568 493,68</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>21 568 493,68</i>	<i>174 049,21</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	2 351 518,12	-3 062 114,26
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-727 986,66</i>	<i>-3 079 504,78</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>3 079 504,78</i>	<i>17 390,52</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-2 164 081,27	-382 365,59
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	6 511 724,75	6 032 205,51
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	494 831 671,50	358 151 100,41

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - JUST TRANSITION FOR CLIMATE (SICAV)

3. Compléments d'information

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations convertibles négociées sur un marché réglementé ou assimilé	2 681 168,23	0,54
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	304 487 185,66	61,54
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé	182 316 286,32	36,84
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	489 484 640,21	98,92
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Crédit	3 302 550,00	0,55
Taux	245 814 587,05	49,67
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	248 514 587,05	50,22
AUTRES OPÉRATIONS		
Crédit	2 000 000,00	0,40
Taux	110 581 160,96	22,35
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	112 581 160,96	22,75

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	489 484 640,21	98,92						
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							2 032 868,55	0,41
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							0,69	
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	245 814 587,05	49,68						
Autres opérations	110 581 160,96	22,35						

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - JUST TRANSITION FOR CLIMATE (SICAV)

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées	2 197 847,67	0,44			47 454 585,95	9,59	139 421 024,52	28,18	300 411 182,07	60,71
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	2 032 868,55	0,41								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers		0,69								
HORS-BILAN										
Opérations de couverture					134 647 280,00	27,21	111 059 935,56	22,44	107 371,49	0,02
Autres opérations					76 840 440,62	15,53			33 740 720,34	6,82

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 CHF		Devise 3 GBP		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées	21 891 299,25	4,42						
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances	10 639 156,83	2,15	1 077 632,29	0,22	4 553 947,92	0,92		
Comptes financiers	931 310,87	0,19	76 251,23	0,02	305 046,51	0,06		
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes	32 049 902,49	6,48			5 580 097,65	1,13		
Comptes financiers							0,69	
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	60 367 107,05	12,20						
Autres opérations	76 840 440,62	15,53			112 520,34	0,02		

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - JUST TRANSITION FOR CLIMATE (SICAV)

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/05/2023
CRÉANCES		
	Achat à terme de devise	13 985 981,00
	Fonds à recevoir sur vente à terme de devises	35 889 676,97
	Ventes à règlement différé	4 200 189,83
	Dépôts de garantie en espèces	1 886 993,12
	Coupons et dividendes en espèces	31 250,00
	Collatéraux	2 790 000,00
TOTAL DES CRÉANCES		58 784 090,92
DETTES		
	Vente à terme de devise	36 843 581,38
	Fonds à verser sur achat à terme de devises	13 651 465,36
	Achats à règlement différé	19 029 679,76
	Frais de gestion fixe	396 880,76
	Collatéraux	1 440 000,00
	Autres dettes	1 071 443,87
TOTAL DES DETTES		72 433 051,13
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-13 648 960,21

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - JUST TRANSITION FOR CLIMATE (SICAV)

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE I2-C/D		
Actions souscrites durant l'exercice	116,285	1 004 319,12
Actions rachetées durant l'exercice	-65,015	-555 458,98
Solde net des souscriptions/rachats	51,270	448 860,14
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	11 547,249	
Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE I-C		
Actions souscrites durant l'exercice	36 544,962	35 253 747,06
Actions rachetées durant l'exercice	-15 133,246	-14 456 137,58
Solde net des souscriptions/rachats	21 411,716	20 797 609,48
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	100 029,768	
Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE I CHF-C		
Actions souscrites durant l'exercice		
Actions rachetées durant l'exercice	-1 480,000	-1 375 864,52
Solde net des souscriptions/rachats	-1 480,000	-1 375 864,52
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	151,000	
Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE I CHF-D		
Actions souscrites durant l'exercice		
Actions rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1,000	
Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE I USD-C		
Actions souscrites durant l'exercice	680,000	722 594,21
Actions rachetées durant l'exercice	-21,100	-20 565,21
Solde net des souscriptions/rachats	658,900	702 029,00
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1 042,000	
Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE M-C		
Actions souscrites durant l'exercice	365 497,296	32 179 922,45
Actions rachetées durant l'exercice	-4 508,377	-396 308,21
Solde net des souscriptions/rachats	360 988,919	31 783 614,24
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	379 405,516	
Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE P-C		
Actions souscrites durant l'exercice	57 682,048	5 468 734,38
Actions rachetées durant l'exercice	-292 025,479	-28 396 871,67
Solde net des souscriptions/rachats	-234 343,431	-22 928 137,29
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	238 853,093	

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - JUST TRANSITION FOR CLIMATE (SICAV)

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE PM-C		
Actions souscrites durant l'exercice	568 837,981	50 193 184,76
Actions rachetées durant l'exercice	-187 441,924	-16 431 694,28
Solde net des souscriptions/rachats	381 396,057	33 761 490,48
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1 171 969,716	
Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE R CHF-C		
Actions souscrites durant l'exercice	29,308	2 765,71
Actions rachetées durant l'exercice	-1 694,797	-156 869,35
Solde net des souscriptions/rachats	-1 665,489	-154 103,64
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	9 449,807	
Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE R CHF-D		
Actions souscrites durant l'exercice		
Actions rachetées durant l'exercice	-100,000	-8 601,23
Solde net des souscriptions/rachats	-100,000	-8 601,23
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	671,000	
Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE R EUR-C		
Actions souscrites durant l'exercice	34 684,806	3 281 577,68
Actions rachetées durant l'exercice	-51 564,409	-4 878 349,53
Solde net des souscriptions/rachats	-16 879,603	-1 596 771,85
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	97 195,794	
Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE R USD-C		
Actions souscrites durant l'exercice	4,000	381,52
Actions rachetées durant l'exercice	-4 650,000	-442 154,09
Solde net des souscriptions/rachats	-4 646,000	-441 772,57
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	426,000	
Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE S-C		
Actions souscrites durant l'exercice	123 040,335	109 573 600,41
Actions rachetées durant l'exercice	-17 899,649	-15 743 798,68
Solde net des souscriptions/rachats	105 140,686	93 829 801,73
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	146 517,574	
Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE S2-C		
Actions souscrites durant l'exercice	10 786,311	937 025,93
Actions rachetées durant l'exercice	-1 948,846	-169 662,57
Solde net des souscriptions/rachats	8 837,465	767 363,36
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	14 070,738	

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - JUST TRANSITION FOR CLIMATE (SICAV)

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE I2-C/D Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE I-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE I CHF-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE I CHF-D Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE I USD-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE M-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE P-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE PM-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE R CHF-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - JUST TRANSITION FOR CLIMATE (SICAV)

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE R CHF-D Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE R EUR-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE R USD-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE S-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE S2-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - JUST TRANSITION FOR CLIMATE (SICAV)

3.7. FRAIS DE GESTION

	31/05/2023
Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE I2-C/D Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	 196 983,65 0,20
Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE I-C Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	 401 338,06 0,46
Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE I CHF-C Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	 1 695,80 0,45
Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE I CHF-D Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	 3,66 0,40
Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE I USD-C Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	 4 018,19 0,46
Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE M-C Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	 73 471,28 0,44
Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE P-C Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	 280 644,61 0,96

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - JUST TRANSITION FOR CLIMATE (SICAV)

3.7. FRAIS DE GESTION

	31/05/2023
Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE PM-C Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	751 090,38 0,87
Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE R CHF-C Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	5 376,28 0,56
Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE R CHF-D Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	376,21 0,56
Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE R EUR-C Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	47 974,55 0,56
Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE R USD-C Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	2 596,94 0,56
Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE S-C Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	86 297,36 0,09
Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE S2-C Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	2 724,40 0,46

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - JUST TRANSITION FOR CLIMATE (SICAV)

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

	31/05/2023
Garanties reçues par l'OPC - dont garanties de capital	
Autres engagements reçus	
Autres engagements donnés	

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - JUST TRANSITION FOR CLIMATE (SICAV)

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/05/2023
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/05/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/05/2023
Actions			
Obligations			9 664 600,57
	FR0014009UH8	CA 1.875% 22-04-27	2 811 133,43
	FR001400D0Y0	CA 4.0% 12-10-26 EMTN	1 433 190,98
	FR0013533999	CA 4.0% PERP	3 219 582,96
	FR001400F067	CA 7.25% PERP EMTN	2 200 693,20
TCN			
OPC			17 541 465,25
	FR0014005XL2	AMUNDI EURO LIQUIDITY SHT TERM SRI Z C	3 761 485,63
	FR0014005XM0	AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI PART Z C	13 779 894,86
	FR0013275252	IMPACT GREEN BONDS R2 (D)	84,76
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			27 206 065,82

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - JUST TRANSITION FOR CLIMATE (SICAV)

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/05/2023	31/05/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	73,68	88,05
Résultat	7 455 370,62	6 238 363,51
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	7 455 444,30	6 238 451,56

	31/05/2023	31/05/2022
Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE I2-C/D		
Affectation		
Distribution	1 705 182,26	2 141 241,05
Report à nouveau de l'exercice	87,36	72,37
Capitalisation		
Total	1 705 269,62	2 141 313,42
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	11 547,249	11 495,979
Distribution unitaire	147,67	186,26
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat		

	31/05/2023	31/05/2022
Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE I-C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	1 415 872,29	1 413 159,16
Total	1 415 872,29	1 413 159,16

	31/05/2023	31/05/2022
Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE I CHF-C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	2 074,28	26 808,86
Total	2 074,28	26 808,86

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - JUST TRANSITION FOR CLIMATE (SICAV)

	31/05/2023	31/05/2022
Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE I CHF-D		
Affectation		
Distribution	13,79	16,77
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation		
Total	13,79	16,77
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	1,000	1,000
Distribution unitaire	13,79	16,77
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat		

	31/05/2023	31/05/2022
Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE I USD-C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	15 223,29	6 437,41
Total	15 223,29	6 437,41

	31/05/2023	31/05/2022
Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE M-C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	493 882,14	37 779,43
Total	493 882,14	37 779,43

	31/05/2023	31/05/2022
Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE P-C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	214 113,50	580 803,52
Total	214 113,50	580 803,52

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - JUST TRANSITION FOR CLIMATE (SICAV)

	31/05/2023	31/05/2022
Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE PM-C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	1 088 730,26	985 654,73
Total	1 088 730,26	985 654,73

	31/05/2023	31/05/2022
Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE R CHF-C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	12 075,10	17 188,40
Total	12 075,10	17 188,40

	31/05/2023	31/05/2022
Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE R CHF-D		
Affectation		
Distribution	825,33	1 164,21
Report à nouveau de l'exercice	0,10	1,12
Capitalisation		
Total	825,43	1 165,33
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	671,000	771,000
Distribution unitaire	1,23	1,51
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat		

	31/05/2023	31/05/2022
Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE R EUR-C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	125 385,64	188 984,58
Total	125 385,64	188 984,58

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - JUST TRANSITION FOR CLIMATE (SICAV)

	31/05/2023	31/05/2022
Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE R USD-C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	578,80	8 019,59
Total	578,80	8 019,59

	31/05/2023	31/05/2022
Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE S-C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	2 363 473,02	821 640,13
Total	2 363 473,02	821 640,13

	31/05/2023	31/05/2022
Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE S2-C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	17 927,14	9 480,23
Total	17 927,14	9 480,23

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - JUST TRANSITION FOR CLIMATE (SICAV)

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/05/2023	31/05/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	7 568,67	8 961,13
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-37 582 053,58	-19 008 317,35
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	-37 574 484,91	-18 999 356,22

	31/05/2023	31/05/2022
Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE I2-C/D		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-7 530 277,30	-5 601 983,84
Total	-7 530 277,30	-5 601 983,84

	31/05/2023	31/05/2022
Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE I-C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-7 310 784,84	-4 266 067,00
Total	-7 310 784,84	-4 266 067,00

	31/05/2023	31/05/2022
Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE I CHF-C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	1 785,75	-6 288,86
Total	1 785,75	-6 288,86

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - JUST TRANSITION FOR CLIMATE (SICAV)

	31/05/2023	31/05/2022
Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE I CHF-D		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées	123,36	111,01
Capitalisation		
Total	123,36	111,01

	31/05/2023	31/05/2022
Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE I USD-C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-113 128,57	40 863,83
Total	-113 128,57	40 863,83

	31/05/2023	31/05/2022
Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE M-C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-2 532 739,19	-87 737,87
Total	-2 532 739,19	-87 737,87

	31/05/2023	31/05/2022
Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE P-C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-1 702 520,76	-2 510 122,25
Total	-1 702 520,76	-2 510 122,25

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - JUST TRANSITION FOR CLIMATE (SICAV)

	31/05/2023	31/05/2022
Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE PM-C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-7 813 779,80	-3 920 809,25
Total	-7 813 779,80	-3 920 809,25

	31/05/2023	31/05/2022
Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE R CHF-C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	11 198,26	-4 261,70
Total	11 198,26	-4 261,70

	31/05/2023	31/05/2022
Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE R CHF-D		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées	8 266,25	8 569,08
Capitalisation		
Total	8 266,25	8 569,08

	31/05/2023	31/05/2022
Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE R EUR-C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-696 288,77	-607 029,98
Total	-696 288,77	-607 029,98

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - JUST TRANSITION FOR CLIMATE (SICAV)

	31/05/2023	31/05/2022
Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE R USD-C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-4 625,50	54 159,76
Total	-4 625,50	54 159,76

	31/05/2023	31/05/2022
Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE S-C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-9 788 989,80	-2 049 101,27
Total	-9 788 989,80	-2 049 101,27

	31/05/2023	31/05/2022
Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE S2-C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-102 724,00	-49 657,88
Total	-102 724,00	-49 657,88

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - JUST TRANSITION FOR CLIMATE (SICAV)

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	31/05/2019	29/05/2020	31/05/2021	31/05/2022	31/05/2023
Actif net Global en EUR	207 832 509,68	115 050 445,95	369 106 539,58	358 151 100,41	494 831 671,50
Action AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - GREEN BONDS I GBP-C en GBP					
Actif net en GBP	4 717 648,68				
Nombre de titres	4 541,969				
Valeur liquidative unitaire en GBP	1 038,6791				
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes en EUR	-24,14				
Capitalisation unitaire sur résultat en EUR	9,71				
Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE I2-C/D en EUR					
Actif net			43 759 122,41	104 187 190,34	97 965 430,69
Nombre de titres			4 390,462	11 495,979	11 547,249
Valeur liquidative unitaire			9 966,8605	9 062,9245	8 483,8761
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes			-14,90	-487,29	-652,12
Distribution unitaire sur résultat			85,35	186,26	147,67
Crédit d'impôt unitaire					
Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE I-C en EUR					
Actif net	74 338 155,05	62 168 005,65	61 611 901,48	79 324 543,64	96 397 493,21
Nombre de titres	71 669,616	57 652,925	55 871,987	78 618,052	100 029,768
Valeur liquidative unitaire	1 037,2338	1 078,3148	1 102,7333	1 008,9863	963,6880
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-28,48	74,06	15,00	-54,26	-73,08
Capitalisation unitaire sur résultat	9,55	8,61	8,69	17,97	14,15

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - JUST TRANSITION FOR CLIMATE (SICAV)

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	31/05/2019	29/05/2020	31/05/2021	31/05/2022	31/05/2023
Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE I CHF-C en CHF					
Actif net en CHF	75 395 448,58	10 329 721,75	4 933 363,581	1 580 047,057	138 096,464
Nombre de titres	74 957,682	9 924,000	4 647,512	1 631,000	151,000
Valeur liquidative unitaire en CHF	1 005,8401	1 040,8828	1 061,5063	968,7596	914,5461
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes en EUR	1,00	168,84	-55,12	-3,85	11,82
Capitalisation unitaire sur résultat en EUR	8,11	7,68	7,70	16,43	13,73
Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE I CHF-D en CHF					
Actif net en CHF	11 448 878,90	1 032,00	1 044,642	945,873	876,345
Nombre de titres	11 386,236	1,000	1,000	1,000	1,000
Valeur liquidative unitaire en CHF	1 005,5016	1 032,0005	1 044,6420	945,8726	876,3446
+/- valeurs nettes unitaire non distribuées en EUR	1,00	168,67	114,49	111,01	123,36
Distribution unitaire sur résultat en EUR	8,11	8,09	8,34	16,77	13,79
Crédit d'impôt unitaire en EUR					
Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE I USD-C en USD					
Actif net en USD	53 375 658,18	437 620,04	413 820,332	412 324,35	1 099 334,815
Nombre de titres	50 582,361	389,000	356,600	383,100	1 042,000
Valeur liquidative unitaire en USD	1 055,2227	1 124,9872	1 160,4608	1 076,2838	1 055,0238
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes en EUR	63,97	76,38	-83,93	106,66	-108,56
Capitalisation unitaire sur résultat en EUR	8,27	8,02	7,71	16,80	14,60

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - JUST TRANSITION FOR CLIMATE (SICAV)

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	31/05/2019	29/05/2020	31/05/2021	31/05/2022	31/05/2023
Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE M-C en EUR					
Actif net			100,35	1 697 242,72	33 398 678,99
Nombre de titres			1,000	18 416,597	379 405,516
Valeur liquidative unitaire			100,3500	92,1583	88,0289
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes			-0,33	-4,76	-6,67
Capitalisation unitaire sur résultat			0,47	2,05	1,30
Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE P-C en EUR					
Actif net	190 307,32	39 984 210,54	92 665 231,02	46 640 336,99	22 370 529,67
Nombre de titres	1 850,815	375 735,471	855 801,172	473 196,524	238 853,093
Valeur liquidative unitaire	102,8235	106,4158	108,2789	98,5644	93,6581
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-2,56	7,70	1,48	-5,30	-7,12
Capitalisation unitaire sur résultat	0,35	0,32	0,30	1,22	0,89
Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE PM-C en EUR					
Actif net			83 906 962,11	72 862 580,70	102 742 149,64
Nombre de titres			829 569,368	790 573,659	1 171 969,716
Valeur liquidative unitaire			101,1452	92,1641	87,6662
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes			0,93	-4,95	-6,66
Capitalisation unitaire sur résultat			0,46	1,24	0,92

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - JUST TRANSITION FOR CLIMATE (SICAV)

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	31/05/2019	29/05/2020	31/05/2021	31/05/2022	31/05/2023
Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE R CHF-C en CHF					
Actif net en CHF	806 632,09	31 833,64	1 989 090,40	1 077 573,197	863 958,709
Nombre de titres	7 990,000	305,000	18 706,283	11 115,296	9 449,807
Valeur liquidative unitaire en CHF	100,9552	104,3725	106,3327	96,9450	91,4260
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes en EUR	0,18	16,94	-5,52	-0,38	1,18
Capitalisation unitaire sur résultat en EUR	1,00	0,67	0,67	1,54	1,27
Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE R CHF-D en CHF					
Actif net en CHF	960 518,68	49 368,51	95 132,565	72 515,49	58 488,905
Nombre de titres	9 565,796	481,000	916,000	771,000	671,000
Valeur liquidative unitaire en CHF	100,4117	102,6372	103,8565	94,0538	87,1667
+/- valeurs nettes unitaire non distribuées en EUR	0,18	16,87	11,47	11,11	12,31
Distribution unitaire sur résultat en EUR	1,06	0,67	0,65	1,51	1,23
Crédit d'impôt unitaire en EUR					
Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE R EUR-C en EUR					
Actif net	964 770,50	2 289 731,20	14 060 472,82	11 285 633,38	9 174 598,92
Nombre de titres	9 461,000	21 609,831	129 891,566	114 075,397	97 195,794
Valeur liquidative unitaire	101,9734	105,9578	108,2477	98,9313	94,3929
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	-2,75	7,65	1,47	-5,32	-7,16
Capitalisation unitaire sur résultat	1,23	0,74	0,74	1,65	1,29

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - JUST TRANSITION FOR CLIMATE (SICAV)

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	31/05/2019	29/05/2020	31/05/2021	31/05/2022	31/05/2023
Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE R USD-C en USD					
Actif net en USD	53 059,59	524 507,20	589 550,435	546 237,499	44 926,563
Nombre de titres	501,000	4 650,000	5 072,000	5 072,000	426,000
Valeur liquidative unitaire en USD	105,9073	112,7972	116,2362	107,6966	105,4614
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes en EUR	6,58	7,66	-8,41	10,67	-10,85
Capitalisation unitaire sur résultat en EUR	1,11	0,70	0,67	1,58	1,35
Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE S-C en EUR					
Actif net			65 899 202,04	38 120 580,15	129 391 630,58
Nombre de titres			65 667,173	41 376,888	146 517,574
Valeur liquidative unitaire			1 003,5334	921,3012	883,1133
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes			-3,73	-49,52	-66,81
Capitalisation unitaire sur résultat			4,78	19,85	16,13
Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE S2-C en EUR					
Actif net				478 516,14	1 228 705,55
Nombre de titres				5 233,273	14 070,738
Valeur liquidative unitaire				91,4372	87,3234
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes				-9,48	-7,30
Capitalisation unitaire sur résultat				1,81	1,27

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - JUST TRANSITION FOR CLIMATE (SICAV)

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ADIDAS AG 3.125% 21-11-29	EUR	400 000	401 709,60	0,08
ALLIANZ SE 3.2% PERP	USD	3 600 000	2 475 509,57	0,50
ALLIANZ SE 3.5% PERP	USD	1 000 000	771 272,82	0,15
ALLIANZ SE 4.597% 07-09-38	EUR	2 000 000	2 032 920,08	0,41
ALLIANZ SE 4.75% PERP EMTN	EUR	3 000 000	3 088 373,97	0,63
ALSTRIA OFFICE REITAG 1.5% 23-06-26	EUR	1 700 000	1 406 825,84	0,28
BERTELSMANN 3.5% 29-05-29	EUR	1 500 000	1 476 056,70	0,30
CMZB FR 4.625 03-28	EUR	2 500 000	2 497 430,78	0,50
CMZB FRANCFORT 6.5% 06-12-32	EUR	1 900 000	1 980 129,45	0,40
CONTINENTAL 3.625% 30-11-27	EUR	1 200 000	1 217 657,16	0,25
CONTINENTAL 4.0% 01-06-28 EMTN	EUR	3 000 000	3 013 024,32	0,60
EON SE 3.5% 12-01-28 EMTN	EUR	2 350 000	2 392 999,14	0,48
EON SE 3.875% 12-01-35 EMTN	EUR	1 350 000	1 359 910,49	0,28
EVON IN 2.25 09-27	EUR	3 000 000	2 886 648,46	0,59
MERCK KGAA 1.625% 25-06-79	EUR	2 000 000	1 918 877,98	0,39
VONOVIA SE 0.375% 16-06-27	EUR	1 800 000	1 502 370,79	0,30
TOTAL ALLEMAGNE			30 421 717,15	6,14
AUTRICHE				
RAIF BA 2.875 06-32	EUR	500 000	430 007,66	0,09
RAIF BA 4.75 01-27	EUR	2 200 000	2 209 095,18	0,44
RAIF BA 5.75 01-28	EUR	1 200 000	1 273 953,46	0,26
RAIFFEISEN BANK INTL AG 0.375% 25-09-26	EUR	3 000 000	2 617 832,51	0,53
RAIFFEISEN BANK INTL AG 1.5% 12-03-30	EUR	4 800 000	4 142 229,60	0,84
TOTAL AUTRICHE			10 673 118,41	2,16
BELGIQUE				
ELIA GROUP SANV 5.85% PERP	EUR	2 700 000	2 747 771,61	0,55
KBC GROUPE 1.5% 29-03-26 EMTN	EUR	2 300 000	2 197 469,28	0,44
KBC GROUPE 4.375% 19-04-30	EUR	1 500 000	1 510 345,03	0,31
KBC GROUPE 4.5% 06-06-26 EMTN	EUR	3 000 000	3 002 161,38	0,61
KBC GROUPE 4.875% 25-04-33	EUR	2 500 000	2 475 415,61	0,50
PROXIMUS 4.0% 08-03-30 EMTN	EUR	1 600 000	1 649 595,02	0,33
TOTAL BELGIQUE			13 582 757,93	2,74
CANADA				
CELA US 4.777 07-26	EUR	1 700 000	1 761 042,11	0,36
DAIM CA 3.0 02-27	EUR	2 000 000	1 989 552,40	0,40
TOTAL CANADA			3 750 594,51	0,76
DANEMARK				
ISS GLOBAL AS 0.875% 18-06-26	EUR	2 750 000	2 538 495,83	0,51
JYSKE BANK DNK 5.0% 26-10-28	EUR	2 000 000	2 015 009,00	0,41

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - JUST TRANSITION FOR CLIMATE (SICAV)

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ORSTED 2.25% 14-06-28 EMTN	EUR	4 000 000	3 873 359,91	0,79
ORSTED 4.125% 01-03-35 EMTN	EUR	1 500 000	1 556 785,52	0,32
ORSTED 5.25% 08-12-22	EUR	1 000 000	1 021 999,85	0,20
TOTAL DANEMARK			11 005 650,11	2,23
ESPAGNE				
ABANCA CORPORACION BANCARIA 5.5% 18-05-26	EUR	3 000 000	3 004 899,60	0,61
ABERTIS INFRA 4.125% 07-08-29	EUR	700 000	704 147,03	0,15
ACCI EN 3.75 04-30	EUR	2 200 000	2 204 345,95	0,45
BANC DE 2.625 03-26	EUR	1 000 000	953 436,06	0,19
BANC DE 5.125 11-28	EUR	900 000	935 294,41	0,19
BANC DE 5.25 02-29	EUR	800 000	788 150,85	0,15
BANCO DE BADELL 5.0% 07-06-29	EUR	2 200 000	2 197 885,29	0,44
BANCO NTANDER 3.625% 27-09-26	EUR	4 000 000	4 057 932,17	0,82
BANCO NTANDER 3.75% 16-01-26	EUR	4 100 000	4 136 815,84	0,84
BANCO NTANDER 4.75% PERP	EUR	4 000 000	3 487 264,73	0,71
BANCO NTANDER 5.75% 23-08-33	EUR	3 000 000	3 002 015,36	0,60
BANKINTER 4.375% 03-05-30	EUR	1 000 000	1 005 910,00	0,20
BBVA 2.575% 22-02-29 EMTN	EUR	4 000 000	3 942 814,77	0,80
BBVA 3.375% 20-09-27 EMTN	EUR	1 000 000	1 002 653,70	0,20
BBVA 4.125% 10-05-26	EUR	2 600 000	2 606 172,29	0,53
BBVA 4.625% 13-01-31	EUR	1 500 000	1 538 625,61	0,31
BBVA 6.0% PERP	EUR	2 600 000	2 448 646,75	0,49
CAIXABANK 0.375% 18-11-26 EMTN	EUR	1 600 000	1 452 054,18	0,30
CAIXABANK 2.25% 17-04-30 EMTN	EUR	2 700 000	2 523 178,74	0,51
CAIXABANK 5.375% 14-11-30 EMTN	EUR	3 100 000	3 295 764,24	0,67
CAIXABANK 6.125% 30-05-34 EMTN	EUR	3 700 000	3 720 767,58	0,75
CAIXABANK 6.25% 23-02-33 EMTN	EUR	1 300 000	1 338 629,87	0,27
RED ELECTRICA 4.625% PERP	EUR	2 000 000	2 007 409,30	0,40
TOTAL ESPAGNE			52 354 814,32	10,58
ETATS-UNIS				
AMER HO 0.3 07-28	EUR	3 000 000	2 545 925,45	0,51
AMERICAN TOWER 0.4% 15-02-27	EUR	3 000 000	2 628 097,95	0,53
ATT 4.3% 18-11-34	EUR	2 100 000	2 147 759,59	0,43
BOOKING 4.5% 15-11-31	EUR	1 500 000	1 608 476,39	0,33
CITIGROUP 3.713% 22-09-28	EUR	2 350 000	2 379 626,66	0,48
ENEL FI 7.1 10-27	USD	1 600 000	1 613 505,57	0,33
EQUINIX 0.25% 15-03-27	EUR	2 500 000	2 191 879,15	0,44
HARL DA 5.125 04-26	EUR	1 500 000	1 539 542,22	0,31
IBM INT 4.0 02-43	EUR	1 900 000	1 882 901,95	0,38
INTL FLAVORS FRAGRANCES 1.8% 25-09-26	EUR	1 650 000	1 539 558,36	0,31
JOHN CO 4.25 06-35	EUR	2 250 000	2 283 004,97	0,46
MERCEDESSENZ FINANCE NORTH AMERICA LLC 4.8% 30-03-26	USD	2 850 000	2 694 422,05	0,54
MORGAN STANLEY CAPITAL SERVICE 2.103% 08-05-26	EUR	2 500 000	2 406 336,36	0,49
PROL EU 4.25 01-43	EUR	1 500 000	1 396 194,58	0,28

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - JUST TRANSITION FOR CLIMATE (SICAV)

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Ther FI 3.65 11-34	EUR	1 300 000	1 329 204,02	0,27
TOYOTA MOTOR CREDIT 4.05% 13-09-29	EUR	1 900 000	1 958 599,93	0,40
VERI CO 4.25 10-30	EUR	2 200 000	2 335 361,50	0,48
VF 4.125% 07-03-26 EMTN	EUR	1 900 000	1 922 892,44	0,39
VF 4.25% 07-03-29 EMTN	EUR	2 800 000	2 826 548,81	0,57
VI 1.5% 15-06-26	EUR	2 000 000	1 924 228,82	0,39
WEA FINNANCE LLC 3.5% 15-06-29	USD	1 450 000	1 143 255,16	0,23
TOTAL ETATS-UNIS			42 297 321,93	8,55
FINLANDE				
NOKIA OYJ 4.375% 21-08-31 EMTN	EUR	1 000 000	1 007 194,43	0,20
STORA ENSO OYJ 4.0% 01-06-26	EUR	1 300 000	1 307 759,83	0,26
UPM KYMMENE OY 2.25% 23-05-29	EUR	500 000	459 404,21	0,10
TOTAL FINLANDE			2 774 358,47	0,56
FRANCE				
ALD 4.0% 05-07-27 EMTN	EUR	300 000	310 145,04	0,06
ALD 4.75% 13-10-25 EMTN	EUR	2 600 000	2 712 304,86	0,55
ALSTOM 0.0% 11-01-29	EUR	2 000 000	1 632 137,36	0,33
ARKEMA 1.5% 20-04-27 EMTN	EUR	1 800 000	1 688 876,76	0,34
ARKEMA 1.5% PERP	EUR	2 800 000	2 480 583,77	0,50
ARKEMA 2.75% PERP EMTN	EUR	1 800 000	1 769 821,11	0,35
AXA 3.625% 10-01-33 EMTN	EUR	1 000 000	1 024 354,96	0,21
AXA 3.75% 12-10-30 EMTN	EUR	1 000 000	1 045 791,35	0,22
AXA 5.5% 11-07-43 EMTN	EUR	1 400 000	1 414 098,35	0,29
AXASA 3 7/8 05/20/49	EUR	3 750 000	3 700 667,49	0,75
Banque Stellantis France 3.875 01-26	EUR	800 000	809 874,27	0,16
BNP 4.032 12/31/49	EUR	3 000 000	2 948 720,05	0,59
BNP PAR 0.25% 13-04-27 EMTN	EUR	2 000 000	1 780 989,72	0,36
BNP PAR 2.5% 31-03-32 EMTN	EUR	2 000 000	1 806 832,07	0,36
BNP PAR 6.875% PERP	EUR	2 000 000	2 007 649,92	0,40
BNP PAR 7.375% PERP	EUR	2 000 000	2 000 478,91	0,40
BNP PAR 7.75% PERP	USD	850 000	784 750,07	0,16
BNP PAR 9.25% PERP	USD	1 150 000	1 123 427,14	0,23
BNP PARIBAS 7.375% PERP	USD	1 000 000	938 590,29	0,19
BOUYGUES 3.25% 30-06-37	EUR	4 000 000	3 722 439,28	0,75
BOUYGUES 3.875% 17-07-31	EUR	2 600 000	2 603 844,31	0,53
CA 1.875% 22-04-27	EUR	3 000 000	2 811 133,43	0,57
CA 4.0% 12-10-26 EMTN	EUR	1 400 000	1 433 190,98	0,29
CA 4.0% PERP	EUR	3 700 000	3 219 582,96	0,65
CA 7.25% PERP EMTN	EUR	2 200 000	2 200 693,20	0,45
CARREFOUR 3.75% 10-10-30 EMTN	EUR	1 900 000	1 898 715,02	0,38
CNP ASSURANCES 4.75% PERP	EUR	1 500 000	1 371 993,45	0,28
COMP DE 2.625 08-32	EUR	1 800 000	1 698 495,73	0,34
DANONE 1.0% PERP	EUR	300 000	262 605,94	0,05
EDF 2.875% PERP	EUR	1 000 000	853 053,20	0,17

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - JUST TRANSITION FOR CLIMATE (SICAV)

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
EDF 4.25% 25-01-32 EMTN	EUR	1 800 000	1 827 204,93	0,37
EDF 4.375% 12-10-29 EMTN	EUR	1 900 000	1 994 192,07	0,40
EDF 4.625% 25-01-43 EMTN	EUR	1 200 000	1 164 160,08	0,24
EDF 7.5% PERP EMTN	EUR	1 200 000	1 235 672,31	0,25
ELEC DE FRAN 5.375% PERP EMTN	EUR	5 600 000	5 556 416,90	1,13
ELO GROUP 4.875% 08-12-28 EMTN	EUR	2 500 000	2 494 593,28	0,50
ENGIE 3.5% 27-09-29 EMTN	EUR	1 600 000	1 640 514,31	0,33
ENGIE 4.25% 11-01-43	EUR	1 000 000	1 011 446,90	0,21
ERAMET 7.0% 22-05-28	EUR	1 600 000	1 630 159,27	0,33
FORVIA 7.25% 15-06-26	EUR	600 000	648 642,22	0,13
JCDECAUX 2.625% 24-04-28	EUR	2 300 000	2 136 563,04	0,44
JC DECAUX SE 5.0% 11-01-29	EUR	1 000 000	1 031 600,92	0,20
KERING 3.375% 27-02-33 EMTN	EUR	1 700 000	1 705 558,83	0,35
KLEPIERRE 2.0% 12-05-29 EMTN	EUR	1 200 000	1 052 150,25	0,21
LEGR SA 1.875 12-27	EUR	1 800 000	1 713 825,01	0,35
ORAN 5.0% PERP EMTN	EUR	2 800 000	2 902 735,71	0,59
ORANGE 5.375% PERP EMTN	EUR	1 500 000	1 498 434,92	0,30
RCI BANQUE 4.5% 06-04-27 EMTN	EUR	3 250 000	3 241 433,41	0,65
RENAULT CREDIT INTL BANQUE 1.625% 26-05-26	EUR	1 250 000	1 157 913,34	0,23
RENAULT CREDIT INTL BANQUE 1.75% 10-04-26	EUR	2 400 000	2 248 311,83	0,46
RENAULT SA	EUR	1 200 000	1 107 492,14	0,23
SCHNEIDER ELECTRIC SE 3.25% 09-11-27	EUR	500 000	510 792,19	0,10
SCHN EL 0.0 06-23	EUR	2 200 000	2 197 847,67	0,44
SCHN EL 1.375 06-27	EUR	2 000 000	1 887 106,36	0,38
SCHN EL 3.125 10-29	EUR	1 000 000	1 011 871,36	0,20
SG 4.25% 06-12-30 EMTN	EUR	1 100 000	1 088 273,07	0,22
SG 5.25% 06-09-32 EMTN	EUR	3 200 000	3 297 215,65	0,67
SG 5.625% 02-06-33 EMTN	EUR	2 500 000	2 489 045,32	0,51
SG 6.446% 10-01-29	USD	1 360 000	1 319 831,85	0,26
SG 7.875% PERP EMTN	EUR	1 800 000	1 722 359,69	0,35
SG 9.375% PERP	USD	2 000 000	1 817 801,08	0,37
UNIB RO 2.125 PERP	EUR	3 500 000	3 108 302,64	0,63
UNIB RO 2.875 PERP	EUR	1 000 000	803 192,01	0,17
VINCI 3.375% 04-02-25 EMTN	EUR	4 500 000	4 489 265,62	0,90
WPP FINANCE 4.125% 30-05-28	EUR	1 500 000	1 513 353,52	0,31
TOTAL FRANCE			120 311 120,69	24,32
IRLANDE				
AIB GROUP 3.625% 04-07-26	EUR	1 700 000	1 728 615,63	0,35
AIB GROUP 5.75% 16-02-29	EUR	1 000 000	1 054 420,41	0,21
BK IREL 0.375 05-27	EUR	1 350 000	1 202 892,54	0,25
BK IREL 1.875 06-26	EUR	2 380 000	2 302 903,99	0,47
BK IREL 4.875 07-28	EUR	600 000	618 198,69	0,12
CA AUTO 4.375 06-26	EUR	3 700 000	3 686 944,18	0,74
SECU TR 4.25 04-27	EUR	2 100 000	2 117 655,65	0,43

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - JUST TRANSITION FOR CLIMATE (SICAV)

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
VODA IN 4.0 02-43	EUR	1 200 000	1 150 648,14	0,23
TOTAL IRLANDE			13 862 279,23	2,80
ITALIE				
A2A EX AEM 2.5% 15-06-26 EMTN	EUR	990 000	979 797,17	0,20
A2A EX AEM 4.375% 03-02-34	EUR	1 800 000	1 821 071,56	0,37
ASS GENERALI 5.399% 20-04-33	EUR	1 000 000	1 012 933,74	0,21
ASS GEN FIX 27-10-47 EMTN	EUR	2 000 000	2 088 431,70	0,42
ENEL 1.375% PERP	EUR	3 070 000	2 532 050,38	0,51
ENEL 6.375% PERP EMTN	EUR	1 100 000	1 140 024,46	0,23
ENEL 6.625% PERP EMTN	EUR	1 100 000	1 134 567,21	0,23
FERR DE 4.125 05-29	EUR	3 500 000	3 512 173,29	0,71
INTE 3.75% PERP	EUR	3 900 000	3 335 143,97	0,67
INTE 4.875% 19-05-30 EMTN	EUR	2 800 000	2 819 751,99	0,57
INTE 5.0% 08-03-28 EMTN	EUR	3 000 000	3 046 392,68	0,61
INTE 5.25% 13-01-30 EMTN	EUR	1 700 000	1 785 702,56	0,36
INTE 6.184% 20-02-34 EMTN	EUR	500 000	504 128,39	0,10
SNAM 0.75% 20-06-29 EMTN	EUR	1 000 000	842 165,32	0,17
UNICREDIT 0.925% 18-01-28 EMTN	EUR	1 400 000	1 244 469,65	0,25
UNICREDIT 4.45% 16-02-29 EMTN	EUR	2 500 000	2 464 845,79	0,50
UNICREDIT 5.85% 15-11-27 EMTN	EUR	1 800 000	1 903 154,66	0,39
TOTAL ITALIE			32 166 804,52	6,50
JAPON				
DXC CAP 0.45 09-27	EUR	2 500 000	2 098 119,07	0,42
EAST JA 4.11 02-43	EUR	3 100 000	3 173 366,08	0,64
EAST JAPAN RAILWAY 2.614% 08-09-25	EUR	20 000	20 018,03	0,01
MIZU FI 4.416 05-33	EUR	1 430 000	1 424 245,64	0,29
TOTAL JAPON			6 715 748,82	1,36
LUXEMBOURG				
CPIPGR 1 3/4 01/14/30	EUR	600 000	358 653,62	0,07
CPI PRO 1.625 04-27	EUR	3 250 000	2 333 198,12	0,47
PROLOGIS INTL FUND II 3.125% 01-06-31	EUR	1 000 000	886 267,05	0,18
TYCO ELECTRONICS GROUP 0.0% 16-02-29	EUR	2 400 000	1 970 431,06	0,40
TOTAL LUXEMBOURG			5 548 549,85	1,12
NORVEGE				
SR BANK SPAREBANKEN ROGALAND 3.75% 23-11-27	EUR	4 200 000	4 224 841,42	0,86
TOTAL NORVEGE			4 224 841,42	0,86
PAYS-BAS				
ABB FINANCE 3.375% 16-01-31	EUR	6 700 000	6 717 329,51	1,36
ABN AMRO BK 4.375% 20-10-28	EUR	4 000 000	4 021 679,01	0,81
ABN AMRO BK 4.375% PERP	EUR	4 500 000	4 117 612,27	0,83
ABN AMRO BK 5.125% 22-02-33	EUR	4 900 000	4 915 486,04	0,99
AEGON 4 04/25/44	EUR	1 600 000	1 573 717,22	0,32
AKZO NOBEL NV 2.0% 28-03-32	EUR	3 000 000	2 611 480,60	0,52
ARCADIS NV 4.875% 28-02-28	EUR	1 620 000	1 659 368,28	0,34

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - JUST TRANSITION FOR CLIMATE (SICAV)

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ARGENTUM NETHERLANDS 5.75 15-50 15/08A	USD	1 500 000	1 423 360,96	0,28
ASR NED 7.0 12-43	EUR	1 000 000	1 081 613,30	0,22
DEME INV 3.5% 01-10-46 EMTN	EUR	2 100 000	2 037 281,84	0,42
IBERDROLA INTL BV 1.45% PERP	EUR	5 500 000	4 755 417,35	0,96
IBERDROLA INTL BV 1.874% PERP	EUR	4 000 000	3 634 730,63	0,73
ING GROEP NV 1.25% 16-02-27	EUR	4 500 000	4 163 227,98	0,84
ING GROEP NV 2.125% 23-05-26	EUR	3 200 000	3 071 050,18	0,62
ING GROEP NV 2.125% 26-05-31	EUR	2 600 000	2 387 587,59	0,49
ING GROEP NV 4.125% 24-08-33	EUR	1 000 000	987 463,66	0,20
JAB HOLDINGS BV 2.5% 17-04-27	EUR	1 600 000	1 533 205,57	0,31
KONI AH 3.5 04-28	EUR	1 100 000	1 108 567,69	0,22
KONINKLIJKE PHILIPS NV 1.875% 05-05-27	EUR	2 800 000	2 621 150,86	0,53
KPN 6.0% PERP	EUR	1 650 000	1 715 372,41	0,34
LEAS CO 2.125 05-25	EUR	3 000 000	2 883 970,27	0,59
NN GROUP NV 4.375% PERP EMTN	EUR	755 000	775 488,37	0,16
NN GROUP NV 6.0% 03-11-43 EMTN	EUR	2 200 000	2 219 803,84	0,45
SIEM EN 4.25 04-29	EUR	1 700 000	1 720 317,79	0,35
SIEMENS FINANCIERINGSMAATNV 2.5% 08-09-27	EUR	900 000	895 753,23	0,18
SIEM FI 3.625 02-43	EUR	2 200 000	2 153 427,65	0,44
SIKA CA 3.75 11-26	EUR	2 400 000	2 418 411,32	0,49
SIKA CAPITAL BV 0.875% 29-04-27	EUR	1 821 000	1 651 297,02	0,33
STAN CH 1.2 09-31	EUR	2 000 000	1 722 070,38	0,35
STAN CH 1.625 10-27	EUR	2 900 000	2 679 682,83	0,54
STELLANTIS NV 0.625% 30-03-27	EUR	3 000 000	2 666 930,49	0,54
STELLANTIS NV 4.375% 14-03-30	EUR	2 100 000	2 153 862,94	0,43
TELE EU 6.135 PERP	EUR	1 000 000	985 770,45	0,20
VESTAS WIND SYSTEMS FINANCE BV 2.0% 15-06-34	EUR	3 000 000	2 572 640,19	0,52
TOTAL PAYS-BAS			83 636 129,72	16,90
PORTUGAL				
CAIXA GEN 5.75% 31-10-28 EMTN	EUR	1 400 000	1 493 336,44	0,30
ENER DE 5.943 04-83	EUR	1 300 000	1 300 682,73	0,26
ENERGIAS DE PORTUGAL EDP 1.5% 14-03-82	EUR	3 000 000	2 566 714,06	0,52
TOTAL PORTUGAL			5 360 733,23	1,08
ROYAUME-UNI				
BARCLAYS 0.577% 09-08-29	EUR	2 150 000	1 746 232,06	0,35
BARCLAYS 1.125% 22-03-31 EMTN	EUR	950 000	832 454,59	0,17
BRITISH TEL 3.75% 13-05-31	EUR	1 200 000	1 177 971,76	0,24
DIAGEO FINANCE 3.5% 26-06-25	EUR	3 500 000	3 516 953,91	0,71
GSK CAP 3.125 11-32	EUR	500 000	496 851,70	0,10
HSBC 3.019% 15-06-27	EUR	3 500 000	3 458 676,49	0,70
HSBC 4.752% 10-03-28 EMTN	EUR	2 900 000	2 966 881,79	0,60
HSBC 6.364% 16-11-32	EUR	4 000 000	4 269 586,67	0,86
HSBC HOLDINGS PLC 6.0% PERP CV	USD	3 200 000	2 681 168,23	0,54
LLOY BA 3.5 04-26	EUR	4 000 000	3 975 445,36	0,80

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - JUST TRANSITION FOR CLIMATE (SICAV)

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
LLOY BA 4.125 05-27	EUR	1 500 000	1 506 142,92	0,31
NATWEST GROUP 5.763% 28-02-34	EUR	1 450 000	1 482 009,91	0,30
PHOENIX GROUP 4.75% 04-09-31	USD	1 100 000	957 514,92	0,19
RENT IN 3.875 06-27	EUR	3 000 000	3 113 659,87	0,63
TOTAL ROYAUME-UNI			32 181 550,18	6,50
SUEDE				
EQT AB 2.375% 06-04-28	EUR	3 000 000	2 676 485,91	0,54
SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN AB 6.875% PERP	USD	1 000 000	909 725,04	0,18
SKAN EN 1.75 11-26	EUR	1 800 000	1 704 448,64	0,35
SKAN EN 3.75 02-28	EUR	2 700 000	2 682 087,52	0,54
SWEDBANK AB 0.3% 20-05-27	EUR	3 000 000	2 659 551,01	0,54
SWEDBANK AB 3.625% 23-08-32	EUR	1 550 000	1 478 165,42	0,30
SWEDBANK AB 7.625% PERP	USD	1 400 000	1 237 164,50	0,25
TELIASONERA AB 3% 07/09/2027	EUR	4 050 000	4 066 564,62	0,82
TELI CO 4.625 12-82	EUR	1 200 000	1 202 357,06	0,24
TOTAL SUEDE			18 616 549,72	3,76
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			489 484 640,21	98,92
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			489 484 640,21	98,92
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
AMUNDI EURO LIQUIDITY SHT TERM SRI Z C	EUR	37,29	3 761 485,63	0,76
AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI PART Z C	EUR	13,638	13 779 894,86	2,78
IMPACT GREEN BONDS R2 (D)	EUR	1	84,76	
TOTAL FRANCE			17 541 465,25	3,54
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			17 541 465,25	3,54
TOTAL Organismes de placement collectif			17 541 465,25	3,54
Instruments financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
EURO BOBL 0623	EUR	-430	-198 030,00	-0,04
EURO SCHATZ 0623	EUR	-44	-730,00	-0,01
FGBL BUND 10A 0623	EUR	238	31 620,00	0,01
FV CBOT UST 5 0923	USD	-589	25 919,53	0,01
LIFFE LG GILT 0923	GBP	1	1 464,78	
TU CBOT UST 2 0923	USD	398	24 952,22	0,01
US 10YR NOTE 0923	USD	-1	-864,72	
XEUR FGBX BUX 0623	EUR	9	-63 220,00	-0,01
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			-178 888,19	-0,03
TOTAL Engagements à terme fermes			-178 888,19	-0,03

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - JUST TRANSITION FOR CLIMATE (SICAV)

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Engagements à terme conditionnels				
Engagements à terme conditionnels sur marché de gré à gré				
ITRX EUR S39 5Y 06/2023 CALL 3.5	EUR	65 000 000	571,35	
ITRX EUR S39 5Y 06/2023 CALL 4	EUR	-65 000 000	-60 917,35	-0,01
ITRX EUR S39 5Y 06/2023 PUT 4.5	EUR	65 000 000	358 829,25	0,07
ITRX EUR S39 5Y 06/2023 PUT 4.875	EUR	-65 000 000	-158 165,80	-0,04
ITRX EUR S39 5Y 06/2023 PUT 5	EUR	-65 000 000	-122 701,80	-0,02
ITRX EUR S39 5Y 06/2023 PUT 7.5	EUR	65 000 000	210,60	
TOTAL Engagements à terme conditionnels sur marché de gré à gré			17 826,25	
TOTAL Engagements à terme conditionnels			17 826,25	
Autres instruments financiers à terme				
Swaps de taux				
FIX/3.166/OISEST/0.0	EUR	30 000 000	-42 137,10	-0,01
FIX/3.516/E6R/0.0	EUR	100 000 000	-12 540,00	
TOTAL Swaps de taux			-54 677,10	-0,01
Credit Default Swap				
ENEL 5,25%24_200628	EUR	2 000 000	2 428,96	
ENER DE 1.625 04-27_	EUR	-2 700 000	-543 926,58	-0,11
TOTAL Credit Default Swap			-541 497,62	-0,11
TOTAL Autres instruments financiers à terme			-596 174,72	-0,12
TOTAL Instruments financier à terme			-757 236,66	-0,15
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	USD	-53 305,18	-50 000,17	-0,01
APPEL MARGE CACEIS	EUR	230 360	230 360,00	0,05
APPEL MARGE CACEIS	GBP	-1 260	-1 464,78	
TOTAL Appel de marge			178 895,05	0,04
Créances			58 784 090,92	11,88
Dettes			-72 433 051,13	-14,64
Comptes financiers			2 032 867,86	0,41
Actif net			494 831 671,50	100,00

Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE I2-C/D	EUR	11 547,249	8 483,8761	
Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE S-C	EUR	146 517,574	883,1133	
Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE PM-C	EUR	1 171 969,716	87,6662	
Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE M-C	EUR	379 405,516	88,0289	
Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE I-C	EUR	100 029,768	963,6880	
Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE R EUR-C	EUR	97 195,794	94,3929	
Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE P-C	EUR	238 853,093	93,6581	
Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE R USD-C	USD	426,000	105,4614	
Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE I USD-C	USD	1 042,000	1 055,0238	
Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE S2-C	EUR	14 070,738	87,3234	
Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE R CHF-D	CHF	671,000	87,1667	
Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE I CHF-D	CHF	1,000	876,3446	
Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE R CHF-C	CHF	9 449,807	91,4260	
Action ARI - JUST TRANSITION FOR CLIMATE I CHF-C	CHF	151,000	914,5461	

OPCVM AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - JUST TRANSITION FOR CLIMATE (SICAV)

Annexe(s)

Informations précontractuelles pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de des objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier investit appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Les **indicateurs de durabilité** servent à vérifier si le produit financier est conforme aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

Dénomination du produit:
AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - JUST TRANSITION FOR CLIMATE

Identifiant d'entité juridique:
969500TP4IUTPT781N39

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable?

Oui

Non

Il réalisera un minimum d'**investissements durables ayant un objectif environnemental**: ____%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il réalisera un minimum d'**investissements durables ayant un objectif social**: ____%

Il **promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de 51% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promeut des caractéristiques E/S, mais **ne réalisera pas d'investissements durables**

Quelles caractéristiques environnementales et/ou sociales sont promues par ce produit financier ?

Le compartiment applique une approche thématique environnementale visant à la construction d'un portefeuille dont l'intensité carbone soit inférieure à celle de l'indice de référence.

En complément de cette dimension environnementale, l'équipe de gestion intègre également des facteurs de durabilité dans son processus d'investissement par la prise en compte de la notation ESG des émetteurs. L'analyse ESG des émetteurs vise à apprécier leur capacité à gérer l'impact négatif potentiel de leurs activités sur les facteurs de durabilité. Cette analyse vise ainsi à évaluer leurs comportements Environnementaux, Sociétaux en terme de Gouvernance en leur attribuant une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note), de sorte à réaliser une appréciation plus globale des risques. L'analyse est basée sur un ensemble de critères génériques à tous les émetteurs puis de critères

spécifiques à chaque secteur, selon une approche "best in class".

De par sa thématique liée à la décarbonation (via l'intégration de données liées à la transition climatique), le compartiment promeut des caractéristiques environnementales tout en prenant en compte dans la prise de décision la notation globale ESG des émetteurs afin d'exclure les moins vertueux sur les 3 dimensions (environnementale, sociale et de gouvernance).

● ***Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?***

La mesure de la réalisation des caractéristiques promues se fait à 2 niveaux :

- d'abord quant à l'objectif de réduction de l'intensité carbone avec une réduction de l'intensité carbone de 20% minimum par rapport à celle de l'indice de référence ;
- ensuite par la note ESG moyenne du portefeuille qui doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement.

Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche " Best-in-class ". Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à évaluer la dynamique dans laquelle les entreprises évoluent.

La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes, allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à un score de G. Pour les émetteurs corporate, la performance ESG est évaluée globalement et en fonction de critères pertinents par comparaison avec la performance moyenne de son secteur d'activité, à travers la combinaison des trois dimensions ESG :

- la dimension environnementale : elle examine la capacité des émetteurs à maîtriser leur impact direct et indirect sur l'environnement, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leurs émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité.
- la dimension sociale : elle mesure la façon dont un émetteur opère sur deux concepts distincts : la stratégie de l'émetteur pour développer son capital humain et le respect des droits de l'homme en général ;
- la dimension de gouvernance : elle évalue la capacité de l'émetteur à assurer les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères soit génériques (communs à toutes les entreprises quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation d'un émetteur. Les ratings ESG d'Amundi sont susceptibles d'être exprimés globalement sur les trois dimensions E, S et G ou individuellement sur tout facteur environnemental ou social.

● ***Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entend notamment poursuivre et comment l'investissement durable contribue-t-il à ces objectifs ?***

Les objectifs des investissements durables consistent à investir dans des sociétés qui répondent à deux critères :

- 1) suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
- 2) ne pas générer de produits et services qui nuisent à l'environnement et à la société.

La définition d'entreprise " la plus performante " s'appuie sur une méthodologie ESG Amundi propriétaire qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme " la plus performante ", une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois premiers (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur sur au moins un facteur environnemental ou social important. Des facteurs environnementaux et sociaux importants sont identifiés au niveau du secteur. L'identification de ces facteurs est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme matériels ont une contribution de plus de 10%

au score ESG global. Pour le secteur de l'énergie par exemple, les facteurs matériels sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de l'homme.

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités (par exemple, le tabac, les armes, les jeux d'argent, le charbon, l'aviation, la production de viande, la fabrication d'engrais et de pesticides, la production de plastique à usage unique) non compatibles avec ces critères.

La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement.

https://www.amundi.fr/fr_part/Local-content/Footer/Quicklinks/Informations-reglementaires/Amundi-Asset-Management

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier entend notamment poursuivre ne causent-ils pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important (principe du « DNSH » ou Do Not Significantly Harm »), Amundi utilise deux filtres :

- le premier filtre « DNSH » repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 des RTS (par exemple, l'intensité de Gaz à Effet de Serre ou GES des entreprises) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité en carbone n'appartient pas au dernier décile du secteur). Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

- Au-delà des indicateurs spécifiques des facteurs de durabilité couverts par le premier filtre, Amundi a défini un second filtre qui ne prend pas en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives ci-dessus afin de vérifier qu'une entreprise ne présente pas une mauvaise performance environnementale ou sociale globale par rapport aux autres entreprises de son secteur ce qui correspond à un score environnemental ou social supérieure ou égal à E sur l'échelle de notation Amundi.

https://www.amundi.fr/fr_part/Local-content/Footer/Quicklinks/Informations-reglementaires/Amundi-Asset-Management

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives sont pris en compte dans le premier filtre DNSH (do not significant harm) : celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 des RTS lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :

- avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
- avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et
- être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme
- être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

Dans quelle mesure les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations

unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée:

Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme sont intégrés dans la méthodologie de notation ESG d'Amundi. L'outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles auprès de fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé "Implication communautaire et droits de l'homme" qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, un suivi des controverses est effectué sur une base trimestrielle au minimum, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant la méthodologie de notation propriétaire) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont mis à jour trimestriellement pour suivre la tendance et les efforts de remédiation.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de taxinomie de l'UE. Elle s'accompagne de critères propres à l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Ce produit financier prend-il en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

X Oui

Amundi prend en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives conformément à l'Annexe 1, Tableau 1 des RTS s'appliquant à la stratégie du fonds maître et s'appuie sur une combinaison de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».

- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et meilleur score ESG moyen pondéré supérieur à l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité de l'atténuation.

- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.

- Vote : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).

- Suivi des controverses : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.

Non



La stratégie d'investissement

guide les décisions d'investissement selon des facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.

Les pratiques de bonne gouvernance

concernent des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel et le respect des obligations fiscales.

Quelle est la stratégie d'investissement suivie par ce produit ?

La stratégie d'investissement consiste à surperformer l'indice BLOOMBERG BARCLAYS EURO AGGREGATE tout en s'assurant que l'intensité carbone du portefeuille soit inférieure d'au moins 20% à l'intensité carbone du même indice.

● **Quelles sont les contraintes définies dans la stratégie d'investissement pour sélectionner les investissements afin d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier ?**

Sont exclus de l'univers d'investissement :

- les émetteurs qui n'ont pas déclaré d'objectif de réduction de leur empreinte carbone ;
- les émetteurs dont le risque physique est extrême ;
- les émetteurs ayant une note ESG et une note de Transition Juste (sous critère du pilier Social « S ») inférieure ou égale à F sur une échelle de A à G, A étant la meilleure note.

Le compartiment applique la politique d'exclusion d'Amundi qui inclut les règles suivantes :

- les exclusions légales sur l'armement controversé (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri...);
- les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial*, sans mesures correctives crédibles ;
- les exclusions sectorielles du groupe Amundi sur le Charbon et le Tabac (le détail de cette politique est disponible dans la Politique Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr).

Le compartiment applique également les règles d'intégration ESG suivantes :

- Exclusion des émetteurs notés F et G à l'achat ;
- Approche thématique : réduction de l'intensité carbone de 20% minimum par rapport à celle de l'indice de référence ;
- la note ESG moyenne pondérée du portefeuille doit être supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'indice de référence ;
- la note Transition Juste, sous critère du pilier Social « S », moyenne pondérée du portefeuille est supérieure à la note Transition Juste moyenne pondérée de l'indice de référence ;
- au minimum 90 % des titres en portefeuille font l'objet d'une notation ESG, d'une mesure de l'empreinte carbone et d'une notation Transition Juste.

● **Dans quelle proportion minimale le produit financier s'engage t'il à réduire son périmètre d'investissement avant l'application de cette stratégie d'investissement ?**

Il n'y a pas de taux minimal d'engagement pour réduire la portée de ces investissements.

● **Quelle est la politique mise en œuvre pour évaluer les pratiques de bonne gouvernance des sociétés dans lesquelles le produit financier investit ?**

L'équipe de gestion s'appuie sur la méthodologie de notation ESG d'Amundi. Cette notation est basée sur un cadre d'analyse ESG propriétaire, qui prend en compte 38 critères généraux et sectoriels, dont

des critères de gouvernance. Dans la dimension Gouvernance, Amundi évalue la capacité d'un émetteur à assurer un cadre de gouvernance d'entreprise efficace garantissant l'atteinte de ses objectifs à long terme (ex : garantir la valeur de l'émetteur sur le long terme) Les sous-critères de gouvernance pris en compte sont : la structure du conseil d'administration, l'audit et le contrôle, la rémunération, les droits des actionnaires, l'éthique, les pratiques fiscales et la stratégie ESG.

L'échelle de notation ESG d'Amundi comporte sept notes, allant de A à G, où A est la meilleure note et G la plus mauvaise. Les entreprises notées G sont exclues de l'univers d'investissement.

Chaque titre d'entreprise (actions, obligations, dérivés mono-émetteur, actions ESG et ETF obligataires) inclus dans les portefeuilles d'investissement a fait l'objet d'une évaluation de ses pratiques de bonne gouvernance en appliquant un filtre normatif par rapport aux principes du Pacte mondial des Nations unies (« United Nations Global Compact – UNGC ») sur l'émetteur concerné. Cette évaluation est réalisée de façon continue. Le Comité de Notation ESG d'Amundi revoit mensuellement les listes des entreprises en infraction avec le Pacte mondial des Nations Unies, ce qui entraîne une dégradation de la note à G. Le désinvestissement des titres dégradés en G est effectué par défaut dans les 90 jours.

La politique de « Stewardship » d'Amundi (engagement et vote) relative à la gouvernance vient compléter cette approche.



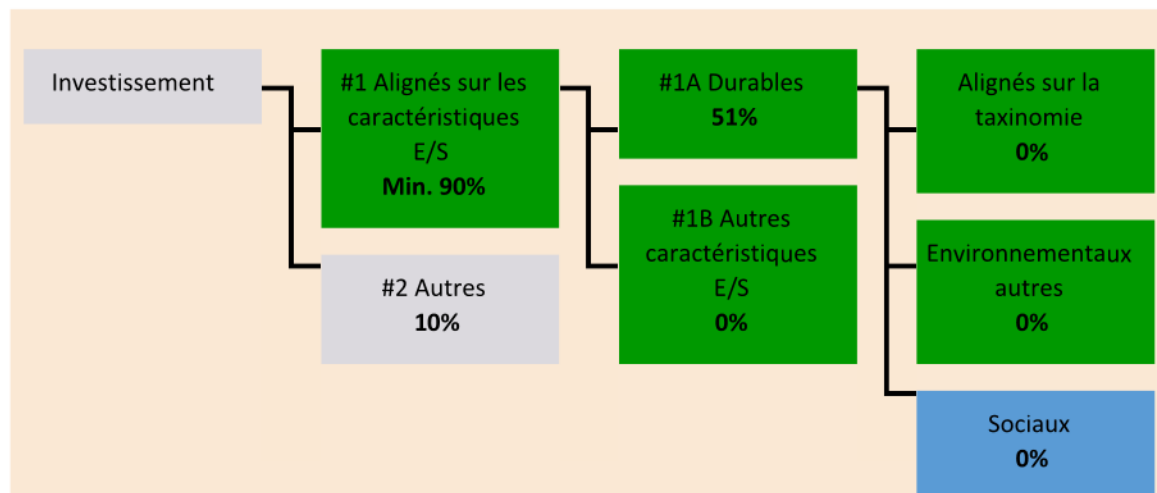
L'allocation des actifs décrit la proportion des investissements dans des actifs spécifiques.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en % :

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la proportion des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier investit, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit.

Quelle est l'allocation des actifs prévue pour ce produit financier ?

Au moins 90% des titres et instruments de l'OPC font l'objet d'une analyse ESG et sont donc alignés avec les caractéristiques environnementales ou sociales promues, conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement. En outre, l'OPC s'engage à détenir un minimum de 5% d'investissements durables, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● **Comment l'utilisation de produits dérivés permet-elle d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?**

Les produits dérivés ne sont pas utilisés pour atteindre l'objectif ESG du compartiment.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Dans quelle proportion minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental sont-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le compartiment ne dispose actuellement d'aucun engagement minimum en faveur d'investissements durables avec un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE.

L'OPC ne s'engage pas à effectuer des investissements conformes à la taxinomie dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire, comme illustré ci-dessous. Néanmoins, dans le cadre de la stratégie d'investissement, il peut investir dans des sociétés également actives dans ces secteurs. Ces investissements peuvent ou non être alignés sur la taxinomie.

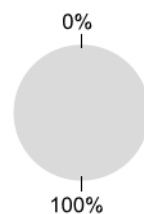
● Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE⁽¹⁾ ?

- Oui :
- Dans le gaz fossile
 - dans l'énergie nucléaire
- Non

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

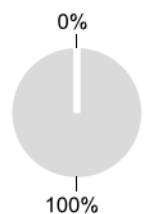
1. Investissements alignés sur la taxinomie incluant les obligations souveraines*

- Alignés sur la taxinomie (incluant le gaz fossile et le nucléaire)
- Non alignés sur la taxinomie



2. Investissements alignés sur la taxinomie hors obligations souveraines*

- Alignés sur la taxinomie (incluant le gaz fossile et le nucléaire)
- Non alignés sur la taxinomie



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

● Quelle est la proportion minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes ?

Le compartiment n'a pas d'engagement quant à une proportion minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes.

1 Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire ne sont conformes à la taxinomie de l'UE que lorsqu'elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et qu'elles ne causent pas de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. Les critères complets des activités économiques liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont institués par le règlement (UE) 2022/1214.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle est la proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le compartiment ne dispose actuellement d'aucun engagement minimum en faveur d'investissements durables avec un objectif environnemental non aligné sur la taxinomie de l'UE.



Quelle est la proportion minimale d'investissements durables sur le plan social ?

Le compartiment n'a pas de part minimale d'investissements durables ayant un objectif social.



Quels sont les investissements inclus dans la catégorie «#2 Autres», quelle est leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

Sont inclus dans la catégorie "#2 Autres" les liquidités et les instruments non couverts par une analyse ESG (lesquels peuvent inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales ne sont pas disponibles).



Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Un indice spécifique est-il désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut ?

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

● **Comment l'indice de référence est-il aligné en permanence sur chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?**

N/A

● **Comment l'alignement de la stratégie d'investissement sur la méthodologie de l'indice est-il à tout moment garanti ?**

N/A

● **En quoi l'indice désigné diffère-t-il d'un indice de marché large pertinent ?**

N/A

● **Où trouver la méthode utilisée pour le calcul de l'indice désigné ?**

N/A



Où puis-je trouver en ligne davantage d'informations spécifiques au produit ?

www.amundi.com

AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING
SICAV
91-93 boulevard Pasteur
75015 PARIS
437 574 452 RCS PARIS

Amundi Asset Management , Société par actions Simplifiée - SAS au capital de 1 086 262 605 €
Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP 04 000 036 .
Siège social : 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris - France - 437 574 452 RCS Paris - www.amundi.com